MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Samedi 14 décembre 2019, à 8 h

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 8 h à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: MM. Simon Brandt, Stéphane Guex et Laurent Leisi.

Assistent à la séance: M^{me} Sandrine Salerno, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, MM. Guillaume Barazzone, Rémy Pagani et Sami Kanaan, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 décembre 2019, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 14 décembre 2019 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h et 22 h 15, pour lundi 16 décembre 2019 à 17 h 30 et 20 h 30 et pour mardi 17 décembre 2019 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une belle journée. Tout le monde a l'air bien réveillé. Je vous promets qu'on arrête à minuit.

Le courrier du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) relatif au besoin de renfort des sapeurs-pompiers vous est parvenu par messagerie électronique le 4 décembre 2019.

La décision de l'Association des communes genevoises (ACG) portant sur la modification des contributions annuelles des communes en faveur de l'ACG dès 2020 vous a été transmise par courriel le 5 décembre 2019. (*Brouhaha. La présidente frappe du marteau.*)

Les arrêtés du Conseil d'Etat du 27 novembre 2019 annulant les délibérations issues des projets de délibération PRD-153 du 26 juin 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex, «Pour un règlement négocié de la question des retraites forcées», et PRD-181 du 5 juin 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Patricia Richard, Anne Carron, Léonard Montavon, Pascal Spuhler, Michèle Roullet et Pierre Gauthier, «Financement d'une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée», vous sont parvenus par messagerie électronique le 10 décembre.

De même pour le courrier relatif à la décision du Conseil d'Etat du 28 novembre 2019 approuvant avec remarques la délibération issue de la proposition PR-1375.

Vous avez également reçu le 10 décembre 2019 le communiqué de presse du Conseil administratif relatif au mandat du professeur Xavier Oberson adressé aux représentants des médias.

Le Conseil municipal salue la présence des personnes qui effectueront les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions: M. Samuel Blanchot, directeur financier, M^{me} Nuccia Salerno, assistante de direction, M^{me} Carmen Moor, collaboratrice administrative, M. David Boquete, contrôleur de gestion, et M. Johan Pham, assistant contrôleur de gestion, ainsi que le personnel du Service du Conseil municipal, M^{mes} Marie-Christine Cabussat, Valérie Hénot, Laura Ianni, Daphné Leftheriotis, Melissa Schwendimann, M. Guillaume Rogez et, aux boutons, M. Guy Chevalley et M^{me} Lucia von Gunten. Nous saluons aussi la présence de MM. Gionata Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève, et Olivier-Georges Burri, secrétaire général adjoint.

J'attire votre attention sur le fait que nous ne pouvons traiter que les objets figurant à l'ordre du jour, en vertu de l'article 38 du règlement du Conseil municipal (RCM). Les nouveaux objets à annoncer peuvent néanmoins être déposés pour être inscrits à l'ordre du jour de la session des 15 et 16 janvier 2020.

Je précise que l'appel nominal s'effectue sur demande pour le vote des amendements dans le cadre du deuxième débat et pour le vote des délibérations définitives en troisième débat. Il s'agit toujours d'une grosse charge de travail pour notre secrétariat. Si une demande de vote nominal est formulée, il s'agira d'éclaircir sur quoi celui-ci portera.

Nous prendrons notre pause repas à 12 h 30 à la cafétéria de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du moins pour celles et ceux qui restent dans la maison. Nos travaux reprendront à 14 h précises. Le repas du soir aura lieu dans les coursives de l'OMM, près de la buvette, à 19 h. Des sandwiches, wraps, quiches, de la charcuterie et des desserts sont prévus. Toute la journée, des fruits sont à votre disposition. (*Exclamations*.) Ils se trouvent... au frigo. (*Rires*.) Pour l'instant, ils sont au frais mais ils prendront bientôt la température ambiante.

- Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2020 (PR-1380 A/B/C)¹.
 - A. Rapport général de M. Daniel Sormanni.

Préambule

Le projet de budget a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 11 septembre 2019. La commission a étudié cet objet le 28 août et les 17, 18 et 25 septembre 2019, les 1^{er}, 15, 16 et 29 octobre, ainsi que les 5, 19, 20 et 26 novembre 2019 sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati et M. Jairo Jimenay que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail qui a largement aidé à l'établissement du présent rapport.

Que soient également remerciés ici les conseillères et conseillers administratifs et leurs collaboratrices et collaborateurs, ainsi que les membres du Service du Conseil municipal, qui de par leurs contributions ont permis un traitement rigoureux de ce projet de budget 2020.

¹Projet de budget, 1000. Commissions, 1258.

Table des matières

1.	Introduction du rapporteur	p.	2979
2.	Séance du 28 août 2019: présentation générale du projet de budget 2020, par la maire, M ^{me} Sandrine Salerno, et la Direction financière	p.	2979
3.	Séance du 17 septembre 2019: audition de M ^{me} Sandrine Salerno, maire, et de M. Gionata Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève	p.	2986
4.	Séance du mercredi 18 septembre 2019: audition de M ^{me} Sandrine Salerno, maire, accompagnée de ses services, ainsi que de M. Thomas Royston, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)	p.	2994
5.	Séance du 25 septembre 2019: audition de M ^{me} Sandrine Salerno, maire, en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M ^{me} Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, MM. Philippe Krebs, directeur adjoint et Samuel Blanchot, directeur financier.	p.	3015
6.	Séance du 1 ^{er} octobre 2019: audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de ses collaborateurs	p.	3025
7.	Séance du 15 octobre 2019: audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de ses collaborateurs	p.	3041
8.	Séance du 16 octobre 2019: audition de M ^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de ses collaborateurs	p.	3059
9.	Séance du 5 novembre 2019: audition du Conseil administratif in corpore	p.	3089
10.	Séance du 19 novembre 2019: audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Nicolas Schumacher, commandant du SIS	n	3101

11.	Aebi, secrétaire générale de «SOS Femmes», insertion socioprofessionnelle	3111
12.	. Audition de M. Alain-Bruno Lévy, président de la CICAD et de M. Laurent Selvi, vice-président	3115
13.	Séance du 26 novembre 2019: discussion et vote de la commission des finances sur les amendements du Conseil administratif concernant le projet de budget 2020 – audition de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement (DFL), et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN) p. 3	3119
14.	. Projet de budget 2020 amendé par le Conseil administratif p. 3	3120
15.	. Conclusions du rapporteur de majorité M. Daniel Sormanni p. 3	3142
16.	. Rapport de la commission des travaux et des constructions (CTC) chargée d'examiner le projet de budget 2020 p. 3	3144
17.	. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) chargée d'examiner le projet de budget 2020 p. 3	3148
18.	. Rapport de la commission des sports (CS) chargée d'examiner le projet de budget 2020	3176
19.	. Rapport de la commission des arts et de la culture (CARTS) chargée d'examiner le projet de budget 2020 p. 3	3186
20.	Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) chargée d'examiner le projet de budget 2020	3202

Introduction du rapporteur

Ce budget 2020 est le dernier de la législature 2015-2020 mais aussi et surtout le premier après le vote sur la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

On voit donc immédiatement, suite aux prévisions fiscales cantonales, reportées fidèlement depuis treize ans dans les rentrées fiscales de notre Ville, un manque à gagner sur nos recettes des personnes morales de 14,8 millions de francs.

Ces pertes de substance fiscale, estimées, couplées à de nouvelles charges liées, notamment à la Nouvelle Comédie, la péréquation intercommunale, conduisent ce projet de budget 2020 à un déficit prévu de 30 millions de francs, malgré les compensations RFFA de plus de 20 millions de francs.

On peut considérer ce premier projet de budget post-RFFA comme transitoire, car il faudra voir les vrais effets de la réforme fiscale des entreprises et confirmer les bons résultats prévus de l'imposition des personnes physiques.

Quoi qu'il en soit les déficits prévus seront, le cas échéant, absorbés par la réserve conjoncturelle créée intelligemment par le Conseil municipal et qui a déjà été créditée des excédents 2017 et 2018 pour un total de 126 millions de francs.

Séance du 28 août 2019

Présentation du budget 2020

La maire de Genève, M^{me} Sandrine Salerno, ouvre la présentation du dernier budget de cette législature: un document écrit correspondant est distribué aux membres présents de la commission des finances. Elle le commente page par page.

1. Les priorités du Conseil administratif

Certaines sont bien connues:

- petite enfance: augmenter l'offre;
- hébergement d'urgence: ouvrir à l'année le dispositif d'accueil selon la décision du Conseil municipal. Nouveauté cette année, les abris en sous-sol vont fermer pour ouvrir un dispositif en surface. Par exemple, dans la zone de la gare des Eaux-Vives (ancienne structure de l'Hospice général);
- système de contrôle interne (SCI): il va être renforcé. Une présentation détaillée sera faite en commission des finances. C'est un processus qui est de la responsabilité de l'entier de la structure. Toutefois, il y aura des res-

ponsables départementaux de contrôle interne. Une étude a été faite pour évaluer les charges. Il y aura des créations de postes principalement dans deux départements, chez M. Kanaan et M^{me} Alder. Mais aussi dans son propre département. Le système de contrôle interne est étoffé suite aux discussions animées qui se sont tenues;

- Nouvelle Comédie: les 1^{re} (2019) et 2^e tranche (2018) sont dans le budget;
- lutte contre les discriminations: les dotations vont augmenter.

M^{me} Salerno rappelle que le Fonds chômage n'existe plus. Ce n'était pas juste une ligne budgétaire, la réserve sera épuisée au 31 décembre 2019. Il y aura la création de lignes nominales pérennes dans le budget.

2. RFFA

Le budget est déficitaire, ce n'est pas une surprise. Le déficit net est de 30 millions de francs en 2020. M^{me} Salerno informe la commission des finances que la réforme devrait être absorbée en 2025.

On vit déjà maintenant sous le système RFFA. Tout le système au niveau de l'administration fiscale cantonale est calibré sous le nouveau système validé. M^{me} Salerno anticipe une question: que se serait-il passé sans la RFFA? On ne le sait pas.

3. Résultats nets prévisionnels

M^{me} Salerno rappelle que le Conseil municipal a voté une réserve conjoncturelle. Si le résultat des comptes 2020 va correspondre au budget 2020 proposé, le déficit serait de 30 millions de francs et la réserve conjoncturelle serait utilisée. Mais le déficit pourrait aussi être moindre, cela sera constaté en 2020 mais elle ne sera plus là.

M^{me} Salerno passe la parole à M. Krebs.

4. Revenus fiscaux

M. Krebs propose de passer en revue ce qui s'est passé. Les données fiscales viennent de l'AFC et tiennent compte de la RFFA. La taxe professionnelle a été fixée à 110 millions de francs.

Les revenus fiscaux diminuent. Mais cette diminution de 14,8 millions de francs est moindre de celle qui était attendue.

Pour les impôts PP IBO, il y aura une croissance de l'ordre de 12,6 millions de francs.

Pour les impôts PP IS + IPC, il y a 4,7 millions de francs de plus.

Au niveau des impôts PP, il y a un effet positif de plus de 17,3 millions de francs.

L'imposition diminue en raison de la RFFA. Mais une partie est amortie sur 2017, 2018, 2019.

M. Krebs aborde les taxes. Il donne les chiffres du Service d'incendie et de secours (SIS) et l'ajustement du revenu des amendes.

Au niveau des revenus financiers, les loyers du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) augmentent de 3,4 millions de francs.

Les dividendes de la BCGE et de Naxoo augmentent de 1 million de francs.

Et les taxes liées au domaine public augmentent de 600 000 francs.

Revenus de transfert

Les compensations RFFA arrivent. Elles s'élèvent à 21,1 millions de francs.

La participation des communes au SIS est de 800 000 francs.

La loi sur la péréquation (LRPFI) est une nouvelle négative: moins 4,4 millions de francs.

En 2020, les effets positifs de la commune d'Anières s'arrêtent: elle redevient une commune normale et la Ville de Genève (VdG) arrête de percevoir 4,4 millions de francs. Les revenus et les charges vont augmenter. M. Krebs relève qu'il y a eu trois années hors normes. La première année où Anières était devenue riche, elle avait tout payé.

Revenus nets: il y a une stabilité et ils augmentent + 12,3 millions de francs La moitié des revenus viennent des personnes physiques.

5. Personnel

Les charges de personnel augmentent. Notamment à la DSIC.

Il y a 39,1 nouveaux postes pour un total de 5 millions de francs.

M^{me} Salerno intervient pour dire que la stratégie de la VdG sur le développement informatique avec le nouveau responsable, M. Royston, qui a remplacé M. Madon, sera présentée ultérieurement à la commission des finances. Un retard a été pris.

Dans plusieurs services, la dématérialisation est en cours, dont celle des factures. Ce projet sera présenté avec M. Blanchot. Elle souligne que tout est progressivement numérisé. Le projet est ambitieux et implique de nombreuses personnes. M^{me} Salerno explique qu'il faut des personnes qui sachent faire le lien entre la DSIC et le métier.

Le Conseil administratif a validé la volonté d'une centralisation de ce processus, tout comme il a validé que la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) devienne un service à part entière et sorte de la DFIN, avec une responsabilité unique, et non pas comme aujourd'hui avec une responsabilité de service. Cela va se déployer.

Pour information, les achats en VdG sont d'environ 100 millions de francs au département 2.

M. Krebs annonce qu'il y aura des créations de postes: cinq postes au sport pour l'extension de l'ouverture des piscines, quatre postes pour la police municipale, mais aussi quatre nouveaux postes seront créés au contrôle interne et deux au Service des écoles pour le nettoyage des préaux.

Biens, services et marchandises

Trois points sont mis en exergue:

La convention de la Fondation des parkings pour 1,3 million de francs.

Le SIS va désormais manger en caserne, avant il y avait des tournus et des pauses, et cela représente un surplus de 500 000 francs.

M^{me} Salerno commente que cela fait écho à la décision du Conseil municipal qui a voulu créer 25 postes supplémentaires. Le fonctionnement de trois casernes supplémentaires a des conséquences car il faudra nourrir ces personnes.

M. Krebs dit que l'hébergement d'urgence va impliquer un surplus de 300 000 francs.

Amortissements PA

Ils augmentent par rapport à 2019 et retrouvent le niveau de 2018.

MCH2 a changé la méthode avec un effet de rattrapage.

Par exemple, le Grand Théâtre de Genève (GTG) n'était pas dans les comptes 2019 et maintenant il figure. Il y aura aussi les aménagements et les écoles.

Les charges financières sont stables.

M. Krebs donne les détails des charges de transfert: voir les détails qui sont à la page 19 de la présentation papier. Elles augmentent de 16,5 millions de francs.

Il commente qu'il y aura 109 places en plus pour la petite enfance. L'accueil de nuit des sans-abris qui a été voté s'intègre au budget 2020. Le GIAP augmente de 1,4 million de francs.

Les charges nettes sont stables. Les détails sont à la page 21.

Investissements et autofinancement

L'enveloppe annuelle des investissements est de 130 millions de francs qui correspondent aux montants des années précédentes.

Le résultat négatif sera à hauteur de 29,9 millions de francs.

L'insuffisance de financement PA sera de 44,1 millions de francs.

Questions

Un commissaire s'étonne de l'absence de la problématique du réchauffement climatique au chapitre des priorités du Conseil administratif. L'urgence climatique n'est pas abordée. Il remercie pour la présentation et comprend que la VdG sera bénéficiaire d'un montant compris entre 25 et 30 millions.

Le même commissaire s'étonne de ne rien voir concernant le Fonds chômage: il veut confirmation que le montant de 1,8 million de francs va se retrouver dans les charges de transfert. Enfin, il aimerait avoir plus de détails sur les 39,1 postes qui seront créés.

M^{me} Salerno répond que la liste des nouveaux postes est dans les documents fournis.

Pour ce qui est du Fonds chômage toutes les associations n'auront pas une ligne nominale, au motif de la répartition. Certaines sont au Canton et M^{me} Salerno estime que l'Etat doit aussi prendre ses responsabilités. Il ne faut pas des subventions venant toujours du même prestataire, en l'occurrence la VdG.

Il demande également si l'Etat est au courant de ce transfert.

M^{me} Salerno répond que l'Etat est au courant. Des courriers lui ont été adressés, ainsi qu'aux associations. Selon elle, cela crée un élan pour aller chercher de l'argent ailleurs. Cela étant dit, le dossier est chez M. Apothéloz. Elle affirme à nouveau qu'un courrier du Conseil administratif est parti à l'attention du Conseil d'Etat.

Pour ce qui est de la lutte contre le réchauffement climatique, la VdG soutient G'innove et des dotations supplémentaires de 100 000 francs lui ont été attribuées pour ces questions. Un document est en train d'être réalisé, mais pour qu'il soit exhaustif cela prend du temps.

Une commissaire a une question par rapport à la Comédie. Il y en a une nouvelle, une ancienne. Elle veut donc savoir comment les charges ont été reportées.

M^{me} Salerno répond que M. Kanaan va l'expliquer dans le détail. Actuellement, il y a une situation de superposition. D'une part l'ancienne équipe continue de fonctionner et d'autre part il faut permettre à la nouvelle structure d'avancer et fonctionner. On ne sait pas ce que deviendra l'espace de l'actuelle Comédie, elle indique aussi que l'Etat s'est retiré du projet.

Un commissaire socialiste remercie pour la présentation et demande si la convention sur les horodateurs a été adoptée et entérinée.

M^{me} Salerno le confirme. L'accord a été validé.

Le même commissaire s'étonne de la baisse de l'autofinancement et aimerait des explications de nature à rassurer.

M. Krebs répond qu'il s'agit d'un autofinancement théorique au niveau du budget. Le taux de la VdG est à 55%.

Un commissaire veut savoir quand le projet de budget 2020 dans son intégralité va être déposé.

Réponse: demain. Les documents ont été envoyés au Service du Conseil municipal.

Un commissaire demande si dans le total des charges de transfert sont incluses les subventions en nature.

Réponse: elles sont à part.

Le même commissaire s'inquiète du plan d'aménagement, il évoque les Allières, et veut en savoir plus du projet de végétalisation qui lui paraît décevant. Il demande s'il y aura un budget spécial pour ce domaine.

M^{me} Salerno explique qu'il y a des discussions intéressantes entre les Services, notamment entre l'Agenda 21 et le département de l'aménagement (AGCM). La réflexion prend du temps, mais elle est nécessaire pour bien faire les choses. Par exemple, une attention particulière est portée aux matériaux, aux lumières. La réflexion n'est donc pas uniquement axée autour de la végétalisation. Ce n'est pas le seul point. M^{me} Salerno ajoute que l'on sort de quinze ans où les places ont été largement minéralisées. Elle relève l'utilité de la délégation G'innove car elle a

permis de sensibiliser d'autres services, en apportant des données nouvelles. Par exemple, les problèmes de canicule ne touchent pas que les personnes âgées, il y a les petits enfants et les santés fragiles. Dans le budget 2020, il n'y a pas d'enveloppes particulières pour ces questions mais elles sont traitées ailleurs.

Il parle également du déficit de 30 millions annoncé et si cela a été validé par le Service des affaires communales (Safco).

 M^{me} Salerno répond que les autorités doivent annoncer le déficit brut et n'ont pas d'autorisation à demander.

M. Krebs précise que cela est indiqué à l'art. 131 de la LAC.

Une commissaire a une question concernant la solidarité internationale et une autre concernant le SIS. Le Conseil municipal a demandé 25 postes, mais sans le concept cantonal, ce seront plutôt 50 postes, et elle note qu'il y a du retard. Elle est donc très étonnée que des ouvertures de postes ne soient pas faites maintenant et que l'enveloppe de 800 000 francs des autres communes ne soit pas augmentée.

M^{me} Salerno répond que la VdG continue à financer les interventions d'autres communes et ces 800 000 francs versés annuellement sont un rattrapage. Ils ne servent pas à créer des nouveaux postes. Dans un avenir proche, les communes vont devoir payer plus. Pour ce qui est du retard pris sur les travaux, c'est à M. Barazzone de répondre.

La même commissaire dit que sur le concept cantonal les délais sont indiqués.

M^{me} Salerno répond qu'une partie des ressources de la VdG va partir pour faire fonctionner le système. Le projet de loi a été validé par l'Association des communes genevoises (ACG) et il sera rapidement étudié par le Grand Conseil.

A partir de là, la VdG ne doit plus bouger. Tous les éléments sont connus et maîtrisés.

Pour ce qui est de la solidarité internationale, elle est à 0,64%. Elle ajoute qu'il a fallu faire des arbitrages. Une décision a été prise de transférer l'argent au contrôle interne.

La présidente veut connaître la situation des collocations.

 M^{me} Salerno répond que l'inventaire de tous les postes est publié sur le site de la VdG.

Une commissaire socialiste demande ce qu'est le poste hyperlex.

M^{me} Salerno répond que c'est une personne qui introduit toutes les modifications au corpus normatif de la VdG. Avant le poste était auxiliaire. Ce n'est pas une nouvelle personne, mais un nouveau poste. La personne a été titularisée.

Une commissaire demande ce qu'il en est des audits internes. Si les investissements vont être audités.

M^{me} Salerno rappelle que le Conseil municipal a créé deux postes au CFI et il faudra poser la question à M. Chrétien si cela a été fait. Elle ajoute qu'en termes de centralisation, il y a un défi: il s'agit du département de M. Pagani. Des appels d'offres ont été faits.

Un commissaire rappelle que deux postes ont été demandés pour le CFI et il espère qu'au moins un poste ait été pourvu. Il demande également si les agents municipaux sont inclus dans les collocations.

M^{me} Salerno confirme que c'est le cas avec une classe en plus.

Séance du 17 septembre 2019

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire, et de M. Gionata Buzzini, Secrétaire général de la Ville de Genève

M^{me} Salerno propose de commencer l'étude de la brochure consacrée au budget 2020 par les pages 27-28 et de poursuivre avec les pages 219 à 222.

Un commissaire demande à recevoir les positions à sept chiffres.

M^{me} Salerno répond que le document a déjà été fourni.

Un commissaire commente qu'il est arrivé seulement cet après-midi.

M^{me} Salerno répond qu'il a été envoyé il y a trois semaines. La DFIN l'a envoyé au Service du Conseil municipal. Selon elle, tout le monde doit l'avoir reçu.

Un commissaire récapitule en demandant confirmation à M^{me} Salerno qu'elle a bien transmis le document au Service du Conseil municipal et qu'ils n'ont rien recu avant cet après-midi à 16 h 59.

M^{me} Salerno répète que le tout a été envoyé à tous les magistrats, tous les directeurs de départements et au Service du Conseil municipal. Et elle s'étonne de ce dysfonctionnement.

Ouestions

Page 27, Secrétariat général

Un commissaire lit tout en bas de la page que l'Espace VdG va continuer de vendre des cartes journalières CFF et demande si la prestation va être maintenue. Il s'inquiète en effet du risque qu'elle s'arrête car les CFF n'avaient pas l'air de vouloir poursuivre.

M. Buzzini n'est pas au courant de ce risque.

Un commissaire commente qu'il s'agit d'un sursis.

Le commissaire demande s'il n'y a pas eu des bruits.

M. Buzzini indique qu'il n'a rien entendu de tel.

Le même commissaire demande si l'Espace VdG est installé au boulevard Carl-Vogt.

M. Buzzini confirme qu'il a quitté les Bastions cet été.

Une commissaire félicite M^{me} Salerno et M. Buzzini pour la qualité du travail qui est fait sur les réseaux sociaux par la VdG.

 M^{me} Salerno va transmettre le message à M^{me} Trebeljahr. Elle annonce que celle-ci aimerait communiquer des changements et aurait pas mal de propositions.

Un commissaire ne s'intéresse pas particulièrement aux réseaux sociaux mais estime que la VdG devrait s'intéresser aux membres du Conseil municipal et informer en conséquence, car ils ont des charges à l'intérieur de la commune. Il fait aussi des remarques sur la formulation de la brochure afin que celle-ci puisse gagner en efficacité.

Une commissaire s'inquiète du niveau du fonctionnement du Secrétariat du Conseil municipal (ci-après Service du Conseil municipal). Les ordres du jour (ci-après OJ) ne sont pas sur le site dans les délais, on ne peut pas cliquer sur les objets pour y avoir accès, et cela dure depuis les mois de février-mars, il faut toujours appeler, c'est récurrent. Les délais sont longs et le suivi mauvais. La commissaire constate qu'il est difficile de travailler dans ces conditions et sans avoir les documents voulus pour les séances.

Un commissaire demande, relativement à la page 27, concernant le soutien de la VdG à la Genève écologique, combien de subventions ont été versées.

M. Buzzini le renvoie à la page 219, sous Administration centrale, ligne 370, subventions à redistribuer, ainsi qu'à la page suivante, ligne 470. La VdG distribue ces subventions et elle est ensuite remboursée par le Canton. Il relève pour la bonne forme une erreur technique au niveau des lignes: le montant a été porté de 80 000 à 110 000 francs dans les charges et aussi dans les revenus. En réalité, il devrait être de 50 000 francs dans les charges et dans les revenus. C'était les

subventions pour les vélos électriques et maintenant les subventions sont fournies pour les vélos cargo pour lesquels il y a moins de demandes, d'où la réduction. Mais c'est sans impact sur le résultat et cela va être corrigé.

Le même commissaire indique que c'était 200 000 francs en 2018 pour les vélos électriques, puis la subvention a changé. Il demande confirmation.

- M. Blanchot lui propose d'aller à la page 183 de la brochure où il y a le détail des subventions monétaires. Puis à la page 184, il y a les subventions non monétaires.
- M. Buzzini précise qu'à ces pages se trouvent toutes les subventions, monétaires et non monétaires (gratuités) qui sont gérées par le Secrétariat général. Par contre, les subventions pour la mobilité ne s'y trouvent pas car pour celles-ci la VdG est remboursée par le Canton.

Toujours le même commissaire demande quel est l'avantage de cette façon de faire.

M^{me} Salerno lui répond qu'il s'agit de la proposition qui avait été faite par le Canton à toutes les communes.

La présidente demande, toujours dans le cadre de l'activité du Secrétariat général, s'il y a des changements au niveau des présidences des commissions.

M. Buzzini répond que le Secrétaire général préside toujours le Comité de direction (CODIR), qui a été élargi. En effet, le directeur du DFIN et la directrice des RH y sont associés. Il évoque également la commission d'évaluation des fonctions, qui comporte une commission primaire et une commission plénière qui valide ou pas les propositions de la commission primaire. Il y a aussi la Commission des investissements, dont le rôle est précisément d'avoir un certain regard sur les investissements, qu'il n'a pas encore eu le plaisir de présider depuis son arrivée car elle ne s'est pas encore réunie. Enfin, il y a aussi le Comité d'attribution immobilière (COATRIM), qui s'occupe de l'attribution des locaux du PA. Il annonce que dorénavant M. Burri, secrétaire général adjoint, va présider le COATRIM.

Page 28

Un commissaire demande comment va se passer le renforcement du contrôle interne et s'il y aura une amélioration des informations fournies.

M^{me} Salerno annonce qu'une séance est prévue avec la commission des finances (ci-après CF) pour ne parler que du contrôle interne le 25 septembre 2019. Différentes questions seront abordées, les demandes de postes supplémentaires, les projets de délibérations et les modifications du règlement.

M. Blanchot commente que la commission des finances connaissait déjà le baromètre des investissements qui était envoyé avant chaque séance du Conseil municipal et qui va perdurer. Il sera ajouté une information sur l'année calendaire et cette information sera transmise au Service du Conseil municipal.

Le même commissaire demande si ce sera par voie informatique.

M. Blanchot répond que c'est la forme sous laquelle ce sera envoyé, après il ne maîtrise pas la forme sous laquelle il leur sera remis.

Toujours le même commissaire commente que la résolution devrait répondre à cette question.

Un commissaire demande sur la base du budget annuel de 130 millions de francs si le montant qui est effectivement comptabilisé en cours d'année sera fourni et si c'est envisagé de le fournir, pour connaître la situation financière au fur et à mesure, surtout par rapport aux recettes.

M^{me} Salerno répond que le suivi des investissements est déjà remis. Et les recettes d'investissements sont fournies, mais pas les recettes fiscales. Elle ajoute que le Conseil administratif sait ce qui se passe chaque mois, mais ne fournit pas cette donnée.

Un commissaire demande quel est le cadre légal du nouveau Secrétariat général, vu que celui-ci a remplacé le département des autorités, et s'il y a un nouveau règlement. Il demande quelles sont les normes qui traitent de son fonctionnement.

M. Buzzini rappelle d'abord que cela relève de la compétence du Conseil administratif d'organiser son administration. Plusieurs documents et directives existent. Avant son arrivée, le Conseil administratif a décidé de changer la dénomination sans que cela ait un impact sur l'organigramme ou sur les fonctions. Peut-être le Conseil administratif attend-il de sa part de lui faire savoir quelles pourraient être les modifications à apporter à l'organigramme. A ce stade, les seules retouches ont été 1) le changement de nom du département des autorités en Secrétariat général, et 2) la Direction générale, qui était un service du département des autorités, s'appelle maintenant Direction du Secrétariat général et reste un service.

Le même commissaire demande s'il a participé à l'élaboration du budget 2020.

M^{me} Salerno répond qu'il n'était pas là. M. Buzzini a commencé officiellement le 1^{er} juin 2019.

Toujours le même commissaire s'étonne que M. Buzzini, en tant que secrétaire général, ne fasse pas partie des projets de la Genève internationale. Et il demande quels seront les rapports avec M^{me} Ferrari, nouvelle responsable de la Genève internationale au niveau cantonal.

M^{me} Salerno répond qu'elle vient d'être nommée par le Conseil d'Etat et la VdG n'avait pas de rapports avec elle.

M. Buzzini ajoute qu'au niveau du protocole, l'interlocuteur est M. Bernard qui fait partie du Secrétariat général. Et la responsabilité politique de la Genève internationale a été attribuée par le Conseil administratif à M^{me} Salerno. En ce qui le concerne, il est tout de même impliqué dans un certain nombre d'évènements.

Le commissaire reste sur la question de la Genève internationale. Il constate qu'il n'y a pas grand-chose au niveau du budget 2020 et demande si le Canton a tiré la couverture à lui.

M^{me} Salerno répond que beaucoup de choses ont été faites de manière trilatérale. La VdG remplit son rôle. Tout se passe bien, il n'y a pas de tensions ni de guerre d'egos.

M. Buzzini ajoute qu'une déclaration conjointe vient d'être signée.

Une commissaire se réfère au paragraphe sur la communication digitale et voit que le site va être bilingue, français-anglais. Elle s'étonne de l'absence d'autres langues nationales comme l'italien et l'allemand et le regrette. Pour ce qui est du CODIR, elle salue la volonté de centraliser le contrôle interne mais s'étonne de ne rien voir sur le Contrôle financier (ci-après CFI), qui est une sorte de contre-pouvoir externe. Elle demande s'il y a un plan d'audit.

M^{me} Salerno répond que la VdG est obligée d'avoir un CFI et précise que celui-ci n'est pas externe. Les rapports sont bons, leurs locaux sont indépendants, mais ils sont rattachés administrativement au Secrétariat général. Pour ce qui est du plan d'audit, il est fourni et le Conseil administratif en prend acte. Aussi, le Conseil administratif peut poser des questions sur ce plan et défier en quelque sorte le CFI sur ses choix. Car ce plan doit être réaliste et calé sur la matrice de risques de la VdG. Ce qui veut dire que le Conseil administratif peut émettre des réserves. Les deux pouvoirs doivent être équilibrés. Mais cela doit fonctionner dans le respect même si le Conseil administratif peut et doit prendre possession de la matière. Le Conseil administratif peut également demander des comptes pour comprendre pourquoi certains mandats n'ont pas été remplis.

La même commissaire aimerait savoir si dans le cadre de la communication et de l'action du CODIR, il sera dit s'il y a des dépassements.

M^{me} Salerno répond que seul le Conseil administratif communique. Le Secrétariat général et le CODIR n'ont pas un pouvoir exécutif.

La commissaire demande à nouveau si le Conseil administratif va venir communiquer au Conseil municipal les dépassements qu'il pourrait y avoir en cours d'année sur le budget voté.

M^{me} Salerno répond qu'avec le processus de centralisation, cela devrait permettre une vision immédiate de tous les flux. Le Conseil administratif ne fait pas de clôture comptable tous les trois ou six mois, elle se fait le 31 décembre. Quand la centralisation sera active, un autre rendu analytique et comptable pourrait être envisagé.

La commissaire demande si le règlement sur les frais professionnels est fait et si la commission des finances peut l'avoir.

M^{me} Salerno répond que les deux règlements, pour le Conseil administratif et les membres du personnel, sont en train d'être validés. Les documents définitifs seront fournis dès qu'ils seront validés par l'AFC.

Encore et toujours la même commissaire demande si l'allocation forfaitaire a été remise.

M^{me} Salerno lui rappelle qu'elle n'a pas été annulée pour le ou la maire.

La commissaire revient sur la problématique de la transmission des rapports d'audit.

 M^{me} Salerno rappelle qu'elle revient pour une audition à la commission des finances le 25 septembre prochain. Le règlement LC 21 191 y sera remise et les questions y relatives seront abordées.

Une commissaire demande ce que sont les sessions de formation/réflexion qui sont évoquées à la page 28 de la brochure pour les RH. Elle veut mieux comprendre de quoi il s'agit, et si ce sera mis en place dans tous les départements.

M. Buzzini ne peut pas donner des détails ni des informations concrètes à ce stade. Il relève qu'il n'a pas été directement associé à la rédaction de cette brochure.

La commissaire demande si les positions à sept chiffres peuvent être mises sur IntraCM.

M^{me} Salerno lui rappelle que celles-ci ont été transmises au Service du Conseil municipal.

Un commissaire demande si le nouveau site bilingue sera créé en 2020.

M^{me} Salerno répond que cela devait être fait en 2019 mais cela n'a pas fonctionné avec le mandataire. Toutefois, c'est prévu pour 2020.

Un commissaire demande s'il y a l'idée de centraliser les RH.

M^{me} Salerno répond que ce paragraphe à la page 28 n'a pas de lien avec ce sujet.

Un commissaire demande ce qu'il y a dans le 15° PFI qui concerne le Secrétariat général.

M^{me} Salerno lui répond qu'il n'y aurait, a priori, pas grand-chose, sous réserve de vérifications.

Le même commissaire demande si un schéma tel que celui envoyé aux commissions spécialisées va être proposé pour le traitement des séances de la commission des finances.

M^{me} Salerno répond qu'il n'y a rien de tel.

Etude de la brochure du budget 2020

Pages 219 à 222

Une commissaire demande où sont les frais qui concernent la salle de l'OMM.

M^{me} Salerno répond à la page 221, rubrique A700.

La commissaire demande si le chiffre a été diminué comme demandé par le Conseil municipal.

 $M^{\rm me}$ Salerno répond que le Conseil administratif a repris les chiffres fournis par $M^{\rm me}$ Cabussat.

La commissaire rappelle que le Conseil municipal avait demandé que le montant total soit remis.

M. Buzzini ajoute que le Conseil administratif a augmenté le montant de 28 353 francs sur la base de la dépense réelle de 2018. Il a été ajusté aux trente séances prévues en 2020.

Un commissaire revient sur les frais de route et frais de police, vu qu'il en parle depuis vingt ans. Il constate qu'ils sont au budget 2020 et demande pourquoi.

M^{me} Salerno répond que si on supprime la charge, il faut aussi supprimer la recette. Elle ajoute que la VdG estime à 18 millions de francs les frais d'entretien et d'investissement. Il faudrait donc enlever les 15 millions de francs qui figurent et conventionner avec l'Etat. Selon elle, le montant réel des frais d'entretien s'élève à 22 ou 23 millions de francs. Mais elle a maintenu le chiffre qui figure dans le budget car il n'y a pas eu de convention. D'autre part, elle l'a fait pour laisser un espace de discussion. Elle conseille à la commission des finances de continuer d'être attentive à ce montant.

Le commissaire commente qu'il n'a jamais lâché depuis vingt ans.

M^{me} Salerno ajoute que le projet de convention de la VdG va être envoyé à M. Dal Busco et il faudra attendre le retour en octobre.

Le commissaire estime que la situation et le rapport de la Cour des comptes sont une bombe à retardement.

Une commissaire veut savoir si ce qui se passe avec les lignes 300 et 301 est lié, soit la suppression de la ligne 301.

M^{me} Salerno confirme. C'est un reclassement. Un effet de MCH2.

Le commissaire veut comprendre l'écart de 53% à la ligne 319.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit de la cotisation de l'ACG qui augmente.

M. Buzzini répond que les cotisations à l'ACG ont été déplacées des 31 au 36; techniquement, elles sont désormais considérées à l'instar des subventions. Ces modifications sont imposées par MCH2.

M^{me} Salerno ajoute que traditionnellement il n'y a pas d'augmentation pendant la législature. La dernière date de 2015. L'impact se voit après.

La commissaire demande de combien est l'augmentation.

M. Buzzini répond qu'elle a augmenté de 2,40 francs à 3 francs par habitant. Les estimations ont été basées sur le nombre estimé d'habitants au 31 décembre 2019, soit 204 429 habitants.

M^{me} Salerno rappelle que l'ACG produit un travail important. Notamment sur le plan normatif. Le retour sur investissement est considérable. Elle souligne qu'aujourd'hui on est rentré dans un rapport Etat-communes qui s'est professionnalisé. L'ACG ne coûte pas cher par rapport à ce qu'elle apporte. Il faut de la compétence.

La même commissaire demande qui a décidé de cette augmentation qui est de l'ordre de 25%.

M^{me} Salerno répond que c'est l'ACG et souligne que cette augmentation impacte toutes les communes, pas uniquement la VdG.

Page 183, Subventions

Une commissaire demande ce qu'il en est de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

M^{me} Salerno rappelle que le Conseil municipal avait coupé ce montant.

Une commissaire attend une réponse écrite à une question qu'elle a posée.

Page 175, organigramme

Page 176, 177

Une commissaire demande ce que sont les imputations internes à la rubrique 39.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit de ce que les services se facturent entre eux.

Une commissaire demande s'il y a un standard.

M. Blanchot précise qu'un logiciel spécifique fait les calculs.

Une autre commissaire dit que les litiges avaient augmenté et demande où cela figure.

M^{me} Salerno répond que si le Service juridique est en charge du dossier en litige, il va évaluer s'il est nécessaire de faire appel à l'extérieur. D'autre part, tout ne relève pas que du Service juridique, mais quand un mandataire extérieur est pris, il est toujours soumis au Service juridique. M^{me} Salerno dit également à la commissaire qu'elle doit regarder page 220, sous les charges.

M. Buzzini dit également qu'il faut regarder à la page 220 pour avoir la réponse. Il est rare que le LEX fasse appel à l'extérieur. Et la plupart des mandats extérieurs figurent dans les comptes des départements concernés. Ce n'est pas dans le budget du LEX qu'il faut rechercher ces dépenses.

M^{me} Salerno ajoute qu'il y a parfois des mandats d'avis de droit.

Une commissaire en déduit que cela est budgété par les départements, vu la judiciarisation générale.

M. Buzzini précise que cela figure dans les 313.

Séance du 18 septembre 2019

Audition de M^{me} Salerno et ses services

La présidente commence par l'étude des pages de la brochure du budget 2020 concernant le département des finances et du logement (ci-après DFL).

Page 7

Un commissaire veut connaître le nombre de logement sociaux en VdG et s'il y a d'autres institutions qui en font.

M^{me} Salerno répond qu'il y a 5000 logements sociaux à la GIM. Elle cite comme autres institutions la FVGLS et la Fondation de droit public.

Un commissaire précise que la FVGLS est à environ 600 logements sociaux.

Le commissaire demande quel est le parc hors GIM.

M^{me} Salerno répond que les chiffres seront cherchés et fournis.

Un autre commissaire a une question concernant la prévention des risques psychosociaux au sein de l'administration, les avertissements, les licenciements, et souhaite avoir un point de la situation. Il aimerait connaître les objectifs au-delà des questions telles que le stress, le harcèlement ou le burn-out.

M^{me} Salerno répond que la situation varie d'un département à l'autre. Les RH ne sont pas centralisées en VdG, elles sont même extrêmement décentralisées, à partir de là les pratiques de gestion du personnel diffèrent et changent en fonction du magistrat. Il n'y a pas une façon de faire homogène avec des critères identiques. Quand une DRH est plus forte, l'application sera moins en phase avec un terrain particulier. Mais cela n'existe pas en VdG. Toutefois, centraliser veut dire augmenter les postes et cela signifie aussi d'autres rattachements hiérarchiques. Actuellement, chaque département gère ce point en apportant sa coloration.

M^{me} Salerno souligne que la VdG est un employeur compliqué car il s'agit d'une administration avec de multiples métiers sur le terrain. Il est plus facile de gérer 4000 personnes qui sont toutes dans des bureaux avec un travail administratif. Mais en VdG, les contraintes sont multiples en raison de cette diversité des métiers. Cela plaide pour une gestion avec une coloration différente, mais certaines fonctions pourraient être centralisées.

Le même commissaire indique qu'il y a une contradiction entre la volonté de centraliser et la réalité des métiers avec leur diversité. Aussi, il remercie M^{me} Salerno d'avoir nuancé son propos.

Une commissaire aborde la question du sexisme et du harcèlement. Elle demande si les programmes se sont développés.

M^{me} Salerno répond que c'est le cas, ne serait-ce qu'avec l'introduction du groupe de confiance.

La commissaire demande un rapport de leurs activités.

 $M^{\!\scriptscriptstyle me}$ Salerno répond qu'il n'est pas disponible. D'abord, pour une question de confidentialité.

La commissaire en déduit que cela reste opaque.

M^{me} Salerno dit qu'il faut se référer à leur rapport d'activité. Et souligne à nouveau l'importance de la confidentialité. Même s'il y avait 50 cas VdG, le Conseil administratif n'en saurait rien car le Groupe de confiance ne donne pas ces informations. Il est lié par un devoir de réserve. Sauf si la personne concernée

accepte de délier le secret de son dossier. De plus, le Groupe de confiance n'a pas assez de recul sur les cas VdG. Il faut attendre deux ou trois ans pour cela.

Toujours la même commissaire estime que des informations générales peuvent être données, par exemple le type de personne qui vient. Elle comprend la nécessité de la confidentialité mais il faut pouvoir porter un regard, pas sur le contenu, mais pour savoir ce qui se passe dans les départements car il y a des cas où il faut pouvoir intervenir.

Une autre commissaire aborde la question de la promotion à l'égalité. Elle rappelle qu'elle avait fait la proposition de pratiquer le *gender budgeting* et demande où cela en est. Car ce serait établir un budget en tenant compte du genre, afin de mieux comprendre qui obtient les subventions.

M^{me} Salerno précise qu'en français on dit un «budget sensible au genre».

M^{me} Böhler explique qu'il existe un comité de pilotage et la phase de lancement a été complexe pour savoir comment structurer le projet. Il a fallu choisir des secteurs pilotes pour mener l'action. Par exemple, le DFL, la formation, le sport, car il y a le programme «Genre et Sport», et le Service de la jeunesse. Ce comité a essayé de quantifier la part de la VdG attribuée à l'égalité, les collaboratrices qui y travaillent, les subventions qui sont versées à des associations féministes, et de chiffrer pour un certain nombre d'années. Dans ce processus, le comité va d'abord rendre compte des résultats au Conseil administratif, ensuite un rapport sera fait à la commission des finances.

Une commissaire demande si les entités subventionnées doivent faire un rapport et s'ils cherchent à savoir concrètement qui obtient des subventions en fonction de son genre.

M^{me} Böhler répond qu'ils ont commencé à le demander. Le processus en est à son début, il fallait d'abord choisir les secteurs pilotes, car c'est un travail conséquent. Une présentation ultérieure du travail mené sera faite.

Un commissaire dit qu'il faudra reparler du contrôle interne, mais aussi des risques psychosociaux et du fonctionnement du groupe de confiance. Puis il demande ce que veut dire «lever la réserve du Contrôle financier».

M^{me} Böhler répond brièvement. Il y a une réserve dans le contrôle du CFI.

M^{me} Salerno ajoute que M. Chrétien n'a pas de confort en raison du processus actuel.

Un commissaire demande quelles seront les modalités de la lutte contre le harcèlement.

M^{me} Salerno répond que M^{me} Barberis va en parler.

Une autre commissaire demande pourquoi M^{me} Bertola-Garrido n'est pas présente ce soir.

 M^{me} Salerno répond parce qu'elle ne vient jamais. Les chef-f-e-s de service ne viennent plus aux présentations du budget. Mais M^{me} Barberis vient ce soir, et M. Royston vient se présenter. Ils se déplacent uniquement s'il y a un focus.

Une commissaire aimerait en savoir plus sur le paragraphe Ressources humaines au Secrétariat général.

M^{me} Salerno répond que le paragraphe a été rédigé par une autre personne que M^{me} Bertola-Garrido et par une collaboratrice avant l'arrivée de M. Buzzini.

Un commissaire aborde la question du harcèlement dans l'espace public et veut savoir comment cela sera traité.

M^{me} Salerno répond que ce sujet va être traité plus tard dans la soirée par M^{me} Barberis et ils reviendront en séance à la CCSJ.

Un commissaire demande quelle est exactement l'importance qu'elle attache à la promotion de l'égalité et de la diversité.

M^{me} Salerno répond qu'elle y attache une grande importance de manière générale. Sur le budget 2020, il n'y a pas un focus particulier car ils sont tenus à un nombre de caractères défini. Ils sont restreints. Il y a des focus sur ce qui est fait dans l'année en cours, comme la centralisation des factures en Ville et la dématérialisation, et le département ne va pas changer sa manière de travailler. Le document s'attache à ce qui est en cours.

Le commissaire en déduit qu'il s'agit de missions ponctuelles, il estime qu'il ne faut pas les présenter commes des missions centrales. Mais cette façon de présenter les choses prête à confusion. Car c'est mal précisé. Il rappelle en outre que la promotion de l'égalité est une mission centrale et constitutionnelle, incarnée par l'art.15 CstGE, mais il veut savoir ce qu'est la diversité et pourquoi l'hétérosexualité n'est pas promue.

M^{me} Salerno répond que le jour où l'on sera frappé et insulté en tant qu'hétérosexuel, on agira. L'orientation sexuelle vaut pour tout type de sexualité.

Le commissaire pense que la diversité crée une catégorie spéciale. Il demande si le fossé n'est pas élargi en mettant l'accent de la sorte sur la diversité. Il pense que ces mesures vont à contre-courant de ce qu'il faudrait défendre comme idées.

Une commissaire a une question sur le contrôle. Elle constate que certaines associations ou fondations se retranchent. Elle demande s'il y a moyen d'obtenir les comptes approfondis des fondations, elle pense en particulier à la Fondation du GTG et à Cité-Refuge. La Fondation du GTG estime qu'elle est privée et ne

doit pas de comptes. Elle demande comment faire pour avoir un contrôle et des informations. Elle rappelle qu'elle a demandé un rapport sur le GTG.

M^{me} Salerno répond que le GTG est une structure municipale et ils ont la possibilité d'obtenir des informations. Elle rappelle qu'il y a un règlement sur les subventions. Pour Cité-Refuge, M. Pagani était en charge du dossier. La VdG en tant que gros subventionneur peut demander au CFI de faire un travail dans une institution.

La commissaire demande si la Fondation du GTG a déjà été auditée, car à chaque fois que des demandes sont faites, il est difficile d'avoir des réponses alors qu'ils sont subventionnés à hauteur de 47 millions de francs.

M^{me} Salerno précise que la Fondation du GTG est soumise à un contrôle financier restreint. Mais si les membres de la commission des finances veulent des renseignements, ils sont en droit de les obtenir.

Un autre commissaire rappelle qu'il avait été demandé lors d'une audition à la commission des finances à M^{me} Bertani quel était le prix de vente de l'Opéra des Nations et la réponse a été qu'il s'agit du secret des affaires. Puis, lors de son audition à la commission des arts et de la culture, elle a dit que le prix de vente est de 1,5 million de francs. Alors qu'en 2017 aux comptes, il était annoncé à 6,5 millions de francs. Il se demande par conséquent où sont passés les autres millions.

M^{me} Salerno lui suggère de s'adresser à M. Kanaan.

Le commissaire demande si M. Chrétien pourrait ouvrir les comptes détaillés.

 M^{me} Salerno répond que le problème de M. Chrétien est le temps dont il dispose.

M^{me} Böhler ajoute qu'il faut commencer par le département subventionneur.

M^{me} Salerno précise que quand on subventionne on a accès aux comptes.

Une commissaire dit à nouveau qu'il faut pouvoir contrôler les entités subventionnées.

Page 8

Un commissaire demande si de manière générale le Conseil administratif tient compte des recommandations du CFI pour le budget afin de satisfaire à ses exigences et si des mesures ont été prises pour être en accord.

M^{me} Salerno répond que le renforcement du contrôle interne a été pris en compte ainsi que la centralisation des factures, qui est un énorme travail. Pour ce faire cinq postes supplémentaires ont été demandés.

Le commissaire s'inquiète que les recommandations soient toutes prises en compte.

M^{me} Salerno précise que pour les autres recommandations, leur mise en œuvre, comme redéfinir toutes les entités SAP, peut prendre deux, trois, cinq ans. Certaines posent des contraintes matérielles. Mais elle confirme qu'il y a une délégation qui assure le suivi des audits.

Un commissaire a une question sur la GIM et les PUS. Il demande où en est la problématique de certaines arcades aux Grottes. M. Medroz a reçu un avis d'évacuations sous prétexte que sa vitrine est opaque alors qu'il y a des arcades avec des vitrines opaques dans la même rue. Il donne le nom de ces deux associations qui ont des vitrines opaques: Al-Macén et l'association pour des lieux de rencontre et culture des Grottes (ALRC). Il se demande si la GIM fait du zèle par rapport à l'application des PUS.

M^{me} Salerno estime que la GIM applique le règlement municipal. Pour ces questions, il faut s'adresser à M. Pagani.

Le même commissaire demande si ces deux associations lui parlent et si elles ont un bail à loyer en bonne et due forme, ou des baux gratuits car il n'a rien trouvé dans les gratuités.

M^{me} Salerno ne les connaît pas.

Un commissaire aimerait des nouvelles de la collocation.

 $M^{\rm me}$ Salerno répond qu'elle se passe bien. Elle a commencé au $1^{\rm er}$ septembre et il n'y a pas de faits marquants.

Le commissaire demande si les personnes concernées peuvent faire un recours.

M^{me} Salerno répond qu'elle ne voit pas pourquoi une personne qui est colloquée à la hausse ferait recours. Et la plupart des personnes ont été colloquées à la hausse. Cela étant dit, n'importe qui a le droit de recourir jusqu'au TF.

Page 9

La présidente aimerait en savoir plus sur la création d'un service spécialisé en matière d'achats et si cela concerne tous les départements.

M^{me} Salerno répond qu'avant la CMAI était un service de la DFIN et deviendra un service à part entière. Il y aura une procédure unifiée par la VdG pilotée par la CMAI, mais elle admet qu'il y a des réticences.

La présidente demande si cela va se faire malgré les réticences.

M^{me} Salerno l'espère. Elle ajoute que si cela ne se fait pas au 1^{er} janvier 2020, elle espère vraiment que ce sera effectif au 1^{er} juin 2020.

Un commissaire demande combien de personnes à temps plein sont en charge pour le travail de transformation et de valorisation des Charmilles.

 M^{me} Barberis répond qu'il y a une seule personne à 80% avec un statut d'auxiliaire.

Une commissaire demande s'il y a des réflexions sur les budgets participatifs, en particulier à l'Agenda 21. Paris et Madrid l'ont fait, Lausanne commence.

M^{me} Salerno répond que cette volonté n'existe pas. Mais elle rappelle qu'il y a vingt-cinq ans, le Parti socialiste avait lancé la pratique des budgets participatifs. M. Tornare était pour. La VdG a donc été pionnière. Ensuite des conseils de quartier ont été lancés. La pratique s'est essoufflée et rien n'a été proposé dans ce sens pour 2020. Elle relève aussi que la situation est différente entre une ville comme Genève et une comme Paris. Et la Ville de Lausanne propose ce que le PS avait déjà proposé à Genève.

La commissaire estime qu'aujourd'hui les outils technologiques permettent de toucher un plus grand nombre de personnes.

M^{me} Salerno répond que le budget est de 130 millions de francs et il est difficile de déterminer ce que l'on pourrait accorder à des actions par smartphone. Le système a beaucoup de contraintes et cela n'est pas adapté à la VdG compte tenu de l'ampleur et de la difficulté de la gestion.

Une commissaire veut savoir quelle est la politique en matière de gaspillage à la CMAI. Elle énumère divers types de situations: gaspillage en matière de papier, d'encre, d'ordinateurs, de chaises, de gommes, de crayons. Elle veut des renseignements sur le gaspillage.

M^{me} Salerno n'est pas au courant de ce qui est pratiqué et ne pense pas qu'il y ait une débâcle en termes de fournitures de bureau. On ne change pas les chaises et les bureaux comme cela. Et cela vaut pour tout. Et quand les gens demandent deux écrans, le lien avec leur travail est en général avéré. Il n'y a aucune débâcle en termes de fournitures de bureau. La réflexion la plus importante porte sur le papier car la VdG en consomme beaucoup.

Une commissaire se pose des questions sur les subventions ponctuelles de 100 000 francs pour la transition écologique et vu que Caddie Service et Genève roule ne reçoivent plus d'argent, elle se pose des questions.

M^{me} Salerno répond que certaines associations qui étaient dans le Fonds chômage ont conservé des lignes. Le fonds n'existe plus et il a fallu faire des choix. Elle a débloqué 600 000 francs sur son Département. Soit elle les fractionnait

pour créer des lignes entre de multiples associations et ne permettait à personne de fonctionner, soit elle faisait un choix. Ce qui a été le cas. Elle a privilégié des associations qui étaient axées sur l'égalité hommes-femmes, ce qui fait que Caddie Service et Genève roule ont été exclus.

La commissaire dit à nouveau que ces deux associations font pourtant un travail en lien avec la transition écologique, ce qui est contradictoire avec la volonté de se consacrer à la transition écologique.

M^{me} Salerno rappelle qu'il y a eu une situation de choix.

Un commissaire demande la liste des associations du Fonds chômage qui n'ont pas reçu de subventions, afin de mieux comprendre combien elles recevaient et ne vont plus recevoir. Il rappelle qu'il y a d'autres domaines dans lesquels on peut agir, par exemple la rénovation des appartements ou la végétalisation.

M^{me} Salerno dit que ces points sont d'abord de l'investissement.

Le commissaire constate aussi qu'il n'y a rien sur des mesures qui ne coûteraient pas à la VdG. Il demande si la VdG est zéro déchet.

M^{me} Salerno le prie d'attendre la présentation de M^{me} Barberis.

Le commissaire dit que le Conseil administratif a pris acte de l'urgence climatique et cela devrait figurer en haut des objectifs. Il y a aussi la question des énergies carbone et de leur suppression en VdG. Il demande s'il y a une réflexion sur ce point et comment elle se traduit. En effet, cela ne ressort pas dans cette brochure.

M^{me} Salerno rappelle qu'une motion a été déposée sur ce point et le Conseil administratif reviendra avec une proposition qui fait l'état de la situation. Elle ajoute que sur le site de la VdG, il y a un dossier «Energie climat» qui donne beaucoup d'informations sur ce que fait la Ville.

Le commissaire insiste qu'il y a des mesures et processus qui ne coûtent rien et d'autres qui nécessitent des investissements, par exemple planter des arbres. Il demande s'il y a une réflexion du Conseil administratif sur ces investissements. Au vu de l'urgence climatique et des besoins, il se demande s'il ne faut pas augmenter les investissements et faire passer la jauge de 130 à 150 millions de francs jusqu'en 2030.

M^{me} Salerno répond que mettre 150 millions va demander plus de collaborateurs pour suivre les projets. Et il faudra ensuite s'assurer que l'argent est effectivement utilisé pour les objectifs voulus. M^{me} Salerno estime ainsi que l'argent n'est pas la seule solution. De plus, cela impliquerait un bassin d'entreprises locales capables d'assurer un certain type de travaux car la VdG mandate. Cette augmentation aurait également un impact sur le niveau d'endettement, qui augmenterait aussi. Et la VdG s'endetterait.

Le commissaire a peur de ne pas bien comprendre la réponse.

M^{me} Salerno résume qu'il ne faut pas augmenter la jauge des investissements. Elle conseille même de faire attention à comment les investissements sont priorisés. Elle rend le commissaire attentif au fait que 300 millions ont été votés pour le sport et qu'il y a des gros projets.

Le commissaire estime que la rénovation des bâtiments a un impact sur les questions d'urgence climatique.

M^{me} Salerno explique que mettre plus d'argent ne suffit pas. Et celui-ci doit répondre à une réflexion, car c'est celle-ci qu'il faut privilégier. Il faut avoir un plan. Elle suggère d'auditionner le Canton sur ces questions d'urgence climatique, ainsi que les SIG.

Le même commissaire veut savoir comment ces questions figurent au budget.

M^{me} Salerno lui propose de passer à l'audition de M^{me} Barberis qui va répondre.

Présentation de M^{me} Barberis

Priorités 2020

La première priorité est de renforcer la capacité du Service Agenda 21 à développer des projets, soutenir les associations et susciter l'émergence de projets pionniers dans les domaines suivants: climat et transition écologique, égalité et lutte contre les violences, orientation sexuelle et identité de genre (LGBTIQ+).

La seconde: inscrire le Fonds d'apprentissage dans la durée.

La troisième: stabiliser les effectifs de La ville est à vous et proposer une fête supplémentaire par année.

Enfin, la quatrième: créer une nouvelle subvention pour la plateforme interreligieuse.

Climat et transition écologique

M^{me} Barberis souligne qu'il y a plusieurs demandes sur le climat. Elle entend bien, comme l'ont relevé plusieurs commissaires, que 200 000 francs n'est pas un gros montant à l'aune de l'urgence climatique. Mais le but du service est de soutenir les associations actives sur le terrain. Or, les associations environnementales sont celles qui sont le moins soutenues par les subventions municipales; celles qui existent depuis plusieurs années (Festival du film vert, Terragir, etc.) ou celles qui viennent de se créer (Les grands-parents pour le climat, Green community project, etc.). Raison pour laquelle nous proposons

de créer une ligne de subventions ponctuelles de 100 000 francs De plus, nous proposons également une augmentation de 100 000 francs pour le programme G'innove pour les projets en lien avec le climat (mobilité, alimentation, écogestes). En effet, de 2016 à 2019, 2/3 des projets soutenus par G'innove ont un lien direct avec les enjeux climatiques.

Mesures phares pour ce volet: un plan climat municipal comprenant des mesures de réduction, d'adaptation et de sensibilisation et un chiffrage des moyens nécessaires (la résolution R-242 a été déposée et la motion M-1444 est en cours).

Un état des lieux de ce que la Ville fait en matière climatique est en cours sur les six domaines du Plan climat cantonal et les six domaines présentent des enjeux de réduction des émissions de CO₂ et d'adaptation.

Dès que les objectifs à atteindre seront clairs, le chiffrage sera possible et les programmes pourront être mis au point.

M^{me} Barberis précise que la part de l'alimentation est importante dans les questions climatiques, raison pour laquelle il est également proposé d'étendre le programme Nourrir la Ville d'où un montant total de 269 458 francs. Cela implique la création d'un poste à 80% pour donner plus de force à ce programme. La ligne de fonctionnement augmente de 80 000 francs.

Il faut aussi augmenter la ligne de subventions ponctuelles de 80 000 francs pour soutenir d'autres projets. M^{me} Barberis cite Semences du pays, Genève cultive, qui est un acteur important pour le développement des potagers urbains (p. ex. 45 d'entre eux ont été soutenus ces dernières années par la VdG), Festi'Terroir, Maison de l'alimentation (Ma Terre), Genève Ville du Goût 2021. Elle relève que l'aménagement d'un potager urbain de 300 m² en pleine terre et en permaculture coûte entre 10 000 et 15 000 francs.

La 1^{re} édition de Festi Terroir aux Bastions, valorisant les initiatives d'agriculture non conventionnelle, a été un succès. Il est prévu de réitérer cette expérience.

La démarche «beelong» est mise au point avec le service des écoles. Celle-ci a été développée au sein de l'Ecole hôtelière de Lausanne pour accompagner les cuisiniers et leur permettre de faire des choix d'achats alimentaires respectueux de l'environnement (provenance, saison, modes de production, bilan carbone des produits). La démarche vise 8 cuisines de production, pour 35 réfectoires, soit près d'un million de repas servis durant l'année scolaire. Mieux acheter les denrées alimentaires est une des questions qui se pose dans le contecte de l'urgence climatique.

Genève sera Ville du goût en 2021 et cela permettra de montrer comment elle s'est positionnée depuis dix ans.

Dernier volet des demandes au PB 2020 du Service A21 en lien avec le climat et la transition écologique: s'engager fortement en faveur de la réparation, la réutilisation et la réduction des déchets à la source.

Mesures phares pour 2020: augmenter la couverture géographique de «Réparer plutôt que jeter», 8 communes ont rejoint la VdG et l'année prochaine le but est d'atteindre 13 communes; initier la plateforme ge-réutilise.ch, étendre les ateliers Zéro Waste, éliminer et interdire le plastique à usage unique dès le 1^{er} janvier 2020. La mesure est pilotée par le DEUS pour ce qui est de l'usage du domaine public et le Service Agenda 21 a proposé au Conseil administratif d'adopter l'équivalent à l'interne, afin d'éliminer le plastique à usage unique sur les lieux de l'administration. Il y aura un gros travail d'accompagnement à faire.

M^{me} Barberis informe la commission des finances que ce volet va impliquer la création d'un poste auxiliaire à 80% pour accompagner la mise en œuvre des mesures et une augmentation de la ligne de fonctionnement (31) de 50 000 francs.

M^{me} Barberis aborde le volet suivant.

Egalité et lutte contre les violences

Un plan d'action contre le harcèlement et le sexisme dans l'espace public a été lancé mi-2019 et va se développer sur trois ans (suite à la motion M-1275 et à la proposition PR-1339).

En 2019: des formations ont été lancées, dont une pour les 200 agent-e-s de la police municipale (APM) de la VdG, il y a aussi eu le lancement de stages d'autodéfense pour les femmes et les adolescentes, il y a aussi eu le lancement d'un dispositif pilote de sensibilisation au harcèlement et sexisme qui a été testé sur quatre lieux et manifestations de la VdG (comme l'Escale ou la pointe de la Jonction), un questionnaire a été distribué, et une campagne d'affichage est prévue en novembre 2019. Et un mandat d'enquête (récolte de données) vient d'être attribué à l'UNIGE.

En 2020: extension des formations aux autres corps de métiers de l'administration.

Développement de projet sur les lieux de fêtes et les manifestations.

Poursuite des projets initiés en 2019 (stages d'autodéfense, enquête, campagne, etc.).

Les besoins financiers pour ce volet correspondent à ce qui avait été demandé dans la proposition PR-1339:

1 poste à 80% 125 000 francs (31) 100 000 francs (36) Toujours dans le cadre de l'égalité et de la lutte contre les violences, il y aura la pérennisation de quatre projets d'insertion socio-professionnelle à destination des femmes éloignées du marché de l'emploi (celles-ci étant précédemment soutenues par le biais du Fonds chômage):

85 000 francs pour F-Information 110 000 francs pour Voie-F 200 000 francs pour Camarada 200 000 francs pour Découvrir

Enfin, toujours pour l'égalité et la lutte contre les violences, nous proposons la création d'une subvention nominale de 100 000 francs pour le 2° Observatoire, elle en avait parlé lors de son audition sur l'apprentissage. C'est un centre de recherche pluridisciplinaire très sollicité et qui fournit un appui essentiel aux collectivités publiques pour les politiques de l'égalité. Cette association n'a pas de subventionnement public.

Pour ce qui relève de la politique municipale en faveur de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (LGBTIQ), il faut renforcer les moyens du Service A21 pour ce volet. Des projets mériteraient d'être accompagnés alors qu'en l'état ce n'est pas possible. Les besoins sont les suivants:

1 poste à 100%

50 000 francs pour développer des projets (31)

50 000 francs pour soutenir ponctuellement des associations (36)

Mesures phares en 2020 pour ce volet:

- Accueil de la 1^{re} AG de l'Egides (alliance internationale francophone pour l'égalité et la diversité, dont le rôle est de coordonner les efforts en termes de lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTIQ+ dans le monde francophone). Cet accueil se fait avec le Canton et l'UNIGE).
- Soutien à l'organisation de la Pride 2020 qui, forte du succès 2019, se fera selon toute vraisemblance à Genève.
- Campagne 2020 contre l'homophobie.
- Projets internes à l'administration pour la sensibilisation auprès des collaborateurs.

 $M^{\rm me}$ Barberis annonce l'augmentation des subventions nominatives pour deux associations subventionnées:

20 000 francs à 360 pour le projet les aîné-e-s LGBT (les assises de la vieillesse LGBTIQ+ auront lieu début 2020).

20 000 francs à Lestime pour le projet «Mémoire LGBTIQ+» (ces mouvements ont une histoire particulière et représentent un pan de la vie sociale à Genève, ce qui implique de sauvegarder la «mémoire LGBTIQ+» par un concept d'archives).

M^{me} Barberis aborde le Fonds d'apprentissage (FA), seconde priorité énoncée en introduction.

Le Fonds a démarré en septembre 2016 et ces deux ans et demi ont montré qu'il fallait un ajustement du budget au potentiel d'entreprises pouvant être soutenues aux conditions du règlement. Le FA est ramené de 1,5 à 1 million de francs. Elle relève qu'il s'agit d'une demande de diminution. En effet, sans changement des conditions d'octroi, il ne sera pas possible de dépenser toute la somme annuellement. En ramenant le montant à 1 million, il est possible toutefois d'augmenter l'objectif à 200 entreprises soutenues (soit 50 contrats supplémentaires à 2018).

Un rapport d'évaluation est attendu et sera communiqué en octobre. Il est réalisé par Evaluenda.

Pour ce fonds, il est proposé un poste fixe à 60%, pour pérenniser le poste auxiliaire actuel, pour assurer la gestion et la pérennité du dispositif.

Troisième priorité énoncée en introduction: La ville est à vous.

Consolidation d'un poste fixe par une augmentation du temps de travail de 20%.

Proposition d'ajouter une fête de rue supplémentaire par année, soit arriver à un total de 10 fêtes par an dès 2020 en augmentant le budget, soit: 19 070 francs (36) et 5000 francs (31). En effet, chaque année, il y a plus de demandes que de places disponibles. Par exemple, en 2019, 15 quartiers se sont inscrits pour faire La ville est à vous, pour seulement 9 possibilités.

Enfin, dernière priorité énoncée: politique de la diversité.

Depuis 2015, une plateforme interreligieuse est soutenue par le Service A21 et l'Unité Vie Associative (département de M^{me} Esther Alder). Celle-ci a pour but, entre autres, de créer les conditions d'un véritable dialogue interreligieux.

Depuis trois ans, celle-ci fait des demandes pour obtenir une subvention de fonctionnement, d'où la proposition faite de créer une subvention nominative de 25 000 francs.

En résumé des demandes formulées pour 2020:

Les politiques publiques transversales sont renforcées.

Une reconnaissance accrue du rôle des associations dans la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Les propositions budgétaires sont compensées.

Questions-réponses

Une commissaire demande pourquoi on subventionne le $2^{\rm e}$ Observatoire et ce qu'on subventionne en particulier avec les $100\,000$ francs. Elle veut savoir s'il s'agit d'un mandat particulier.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit de soutenir leur fonctionnement. L'association est bien connue de la VdG. Elle a toujours été un partenaire qui fait un travail de recherche très utile. Le 2^e Observatoire a fait une demande et cela vaut la peine de les soutenir. Et depuis vingt-cinq ans ou trente ans cette association a beaucoup fonctionné de manière bénévole.

Une commissaire demande s'ils ont travaillé avec Viol-Secours pour les cours d'autodéfense.

M^{me} Barberis répond que Viol-Secours les a orientés vers les stages fem do chi.

La commissaire demande si les mesures zéro déchet vont être appliquées à l'interne et pas uniquement à l'extérieur.

M^{me} Barberis répond que oui et que le zéro déchet à la source est visé comme objectif in fine.

Une commissaire demande s'il est juste que SOS Femmes ne sera plus soutenu et ne recevra plus 150 000 francs.

M^{me} Salerno répond que la personne qui menait le projet a quitté l'association et que l'association était en train d'étudier la poursuite du projet au moment de l'élaboration du budget.

La commissaire demande comment ils peuvent continuer s'ils n'ont pas de financement.

M^{me} Salerno répond que le projet est en panne depuis six mois. Cinq ou six femmes étaient à l'atelier de couture, mais il n'était pas possible de réinsérer par la couture car les bénéficiaires du projet n'avaient pas les compétences requises par le marché de l'emploi dans ce secteur. Une tentative a été faite pour les orienter vers des EMS mais cela n'a pas fonctionné. Si la VdG s'en était tenue à des paramètres de réinsertion, l'association n'aurait plus été soutenue. Puis la directrice est partie, et les femmes qui restaient n'atteignaient pas les objectifs de réinsertion.

Présentation de M. Thomas Royston en charge de la DSIC

M. Royston explique que la stratégie repose sur trois piliers: 1) e-Genève, prestations en ligne et services innovants, 2) e-Administration, pour l'administration, 3) Collaboration numérique destinée aux collaborateurs.

Le Conseil administratif donne les priorités et les stratégies.

Le programme est constitué d'un ensemble de neuf projets.

Multiplier les prestations en ligne (sites, démarches en ligne, billetterie).

Proposer des innovations.

Standardiser les processus financiers, achats et RH.

Répondre aux besoins spécifiques.

Valoriser les données de l'administration (applications, tableaux de bord, dématérialisation, etc.).

Moderniser la place de travail, pour permettre au collaborateur d'être efficace. Cela implique un socle informatique.

Adapter l'infrastructure, adoption d'un modèle hybride, avec des partenaires externes et un support 24 h/24 h et 7 j/7 j.

Renforcer la sécurité de l'information tout en facilitant l'ouverture.

Promouvoir une DSIC efficiente, avec une adaptation des processus.

Il informe qu'un comparatif a été commandé afin de situer Genève par rapport à d'autres villes européennes ayant des ambitions numériques similaires.

Il en ressort que les autres villes de la même taille investissent 75% de plus en informatique.

M. Royston a demandé un certain nombre de postes pour le développement de ce programme ambitieux, ainsi qu'une rallonge de 2 105 628 francs. Cette somme permettra d'avoir:

5 analystes métiers dans les départements de la VdG (un dans chaque département).

7,6 postes informatiques en plus (chefs de groupes pour assurer l'encadrement, chef de groupe «solutions métiers», chef de groupe «systèmes», chef de groupe «réseau et sécurité», etc.).

Une augmentation de 46% du budget auxiliaire.

Un poste au Secrétariat est également nécessaire.

Une partie des postes sera compensée par des départs à la retraite prévus d'ici 2023.

Ce programme a pour but de structurer les demandes en nouvelles solutions informatiques, accompagner les services tout au long du projet, anticiper les changements. En 2020, le SEP, le SIS, le DFL, le DCS, le DCSS seront concernés. M. Royston détaille les postes dont il a besoin en donnant le coût total des postes (salaires + charges). Par exemple, il faut 3 spécialistes «applications», ce qui correspond à un total de 453 603 francs.

L'augmentation du budget du personnel auxiliaire est estimée à 155 147 francs.

Une augmentation du budget de fonctionnement est également prévue pour un total de 699 000 francs. Cela comprend par exemple le support 24/7 de la centrale d'engagement des SIS, correspondant à 235 000 francs par année. Autre point compris, les évolutions du nouveau site internet pour un total de 70 000 francs.

M. Royston conclut en informant la commission des finances que depuis 2007 le budget de fonctionnement est resté stable, environ 10 millions de francs. Mais le budget lié au personnel a augmenté, ce qui est normal vu l'explosion du numérique. Les charges totales 2019 de la DSIC se sont élevées à un peu plus de 24 millions de francs, dont 14 millions en charges du personnel.

Questions-réponses

Une commissaire constate qu'il n'y a pas de baisses de charges dans les départements alors que les charges de personnel de la DSIC augmentent.

M^{me} Salerno répond qu'il y a une démultiplication des projets informatiques qui créent du travail. L'explosion des projets dans les services est réelle. Elle indique à la commissaire que le temps qui est ainsi gagné est réaffecté à d'autres activités.

M. Royston précise que dans l'administration il n'y a pas la logique de retour sur investissement comme dans le secteur privé. Autrement dit, on ne mesure pas les baisses de charges ou les augmentations de revenus liés aux investissements informatiques.

La commissaire insiste en prenant l'exemple de l'éclairage intelligent. Si on l'applique, il devrait baisser le budget d'électricité et cela devrait se voir au budget.

M^{me} Salerno répond qu'il n'y a pas ce type de comptabilité analytique en VdG. Les corrélations directes et simples n'existent pas. Car les ressources sont immédiatement réaffectées à d'autres projets.

La commissaire poursuit en demandant si la VdG trouve les profils nécessaires et si les salaires sont assez attractifs par rapport au secteur privé. En effet, dans le domaine informatique on est rapidement hors jeu. Elle veut savoir si les profils recrutés sont adaptés et à la page.

M. Royston admet que les recrutements sont plus difficiles pour les postes stratégiques. Ils nécessitent un réseau. Cela étant dit, la fonction publique présente

d'autres attraits. Mais il est vrai qu'ils ont eu des cas de personnes qui ont refusé l'offre VdG.

M^{me} Salerno ajoute qu'il y a des profils qui vont être attirés par la qualité de vie et la stabilité VdG. Mais pour d'autres postes, le recrutement est à la peine.

Une autre commissaire se pose la question de l'obsolescence. Car dans le domaine informatique, les compétences sont vite obsolètes. Elle demande ce qui est fait avec les personnes à l'interne.

M. Royston répond que chaque modèle (outsourcing ou recrutements internes) a ses «pour et contre».

M^{me} Böhler indique qu'il est vrai que les projets sont souvent bloqués car il n'y a de disponibilité chez les personnes qui ont le répondant nécessaire.

La commissaire demande des précisions, à savoir si ce sont des profils informatiques ou métiers qui sont recherchés pour les 5 postes d'analystes métiers.

M. Royston répond plus métier que technicien IT.

M^{me} Böhler précise qu'il y a un budget formation de la RH et un des gros consommateurs de celui-ci est la DSIC.

Un commissaire veut donner des exemples concrets pour comprendre et savoir s'ils relèvent de la DSIC. Par exemple, les OJ sur l'IntraCM ne sont pas à jour, ou la publication des rapports. Ces points peuvent poser des problèmes concrets pour la vie quotidienne des municipaux. Il demande si des améliorations sont envisageables.

M. Royston le remercie de le rendre attentif à ces problèmes.

M^{me} Salerno dit que le Secrétariat du Conseil municipal a la charge de mettre à jour les pages du site. Mais s'il y a un bug informatique, c'est la DSIC qui intervient. Ce n'est pas la DSIC qui met à jour les pages.

Le commissaire se demande s'il ne manque pas un poste au Service du Conseil municipal.

 M^{me} Salerno estime que s'il faut ajouter un poste au Service du Conseil municipal alors il faut en mettre ailleurs aussi.

Le commissaire rappelle que le Parti libéral-radical a fait des demandes.

Un autre commissaire est réconforté de voir que le développement de la DSIC implique des créations d'emplois. Il passe ensuite à la page 68 de la brochure, et commente qu'il a de la peine à s'y retrouver au niveau des montants.

M^{me} Böhler répond qu'il y a deux niveaux. Il y a d'abord les comptes par politique publique, à deux positions, et plus loin, les trois positions.

M^{me} Salerno ajoute qu'il y a une obligation de fournir les chiffres à deux positions par politique publique car c'est ainsi que le Conseil municipal vote. La brochure est celle qu'ils ont toujours eue, mais en plus, celle-ci contient les trois positions. A la page 68, il y a un regard sur le compétent de la DSIC, et ensuite on peut le voir décliné. Elle relève que la dernière partie du budget, à partir de la page 189, correspond au souhait de la commission des finances.

Un commissaire a une question sur le SIS car celui-ci ne concerne pas que la VdG. Il demande si les autres communes participent à son développement.

 M^{me} Salerno répond que les autres communes ne participent pas à l'effort de la DSIC pour le SIS. Elles participent de manière globale par le biais d'une subvention.

Le commissaire rappelle que le SIS est appelé à devenir intercommunal.

M^{me} Salerno répond qu'une fondation de droit public sera créée pour gérer cette question. La VdG va payer sa part et les autres communes la leur.

Une commissaire demande si les profils des analystes métiers nécessaires à la DSIC seront les mêmes.

M. Royston répond que le cahier des charges est le même mais le choix précis sera fait en fonction des besoins des départements. Ces analystes sont sur le budget de la DSIC mais placés dans les départements.

Une commissaire demande s'il y a une possibilité de sortir de l'échelle de traitement salarial de la VdG.

M^{me} Salerno répond que ce n'est pas possible.

Projet de centralisation comptable et de dématérialisation

L'organisation actuelle de la Direction financière (ci-après DFIN) s'articule autour des informations reçues des divers services de la Ville pour présenter les comptes consolidés en fin d'année. Afin de garantir la qualité et la cohérence des informations et lever la réserve sur le contrôle interne, le choix a été fait de centraliser les fonctions comptables.

Dans ce contexte, M. Blanchot annonce que la DFIN va devoir s'équiper d'une structure performante permettant d'accueillir les comptables regroupés qui sera organisée autour de trois unités:

1) finance et budget, 2) comptabilité, 3) trésorerie.

Pour mener à bien le projet de centralisation, nous ne pouvons pas seulement compter sur les gens qui occupent un métier opérationnel à plein temps, mais il est nécessaire de dégager des sources dédiées.

Il présente le schéma de l'organigramme.

Il faudra un poste d'auxiliaire pour gérer cette transformation et être le ou la chef-fe de projet.

Au sein de l'Unité comptabilité, il y aura une section comptabilité fournisseurs qui nécessitera un poste fixe qui aura pour mission de superviser les comptables dédiés aux paiements de factures.

Suite au passage à MCH2, les informations devant être présentées dans les comptes annuels sont devenues complexes et il est nécessaire de renforcer les équipes afin d'asurer une continuié de service. En effet, le passage en 2018 à MCH2 s'est fait à ressource constante, sans embauche de personne complémentaire, et on s'est rendu compte que nous avions atteint la limite de la capacité actuelle, mettant en danger la continuité de service (en cas d'absence maladie par exemple) pour la publication des comptes.

Les besoins exprimés au PB20 sont donc les suivants:

Auxiliaire: gestionnaire centrale de digitalisation pour 163 000 francs (sera tranformé en poste fixe à l'automne).

Auxiliaire: gestionnaire de projets complexes pour 185 000 francs.

Augmentation de la ligne auxiliaire générale afin d'assurer la continuité de services (comptes MCH2 et budget) en cas d'imprévus (maladies, départs, etc.) pour un total de 406 000 francs.

Points clés du projet

Direction financière organisée selon les meilleures pratiques

Répondre aux sollicitations du CFI et lever la réserve SCI.

Outil moderne de dématérialisation.

Stockage électronique des pièces comptables. Cela va éviter de courir après les factures en fin d'année. C'est fondamental pour assurer la qualité des clôtures et l'exhaustivité des pièces dans le système.

Dans ce projet, il y a aussi un objectif humain: il y aura l'apport de formations qualifiantes et la revalorisation des fonctions comptables. Un grand changement technologique est en route et il faut préparer l'administration d'autant qu'elle a pris du retard, près de dix ans, sur le plan informatique. Cela va aussi amener une flexibilité avec l'émergence du télétravail.

En conclusion, la valeur ajoutée du projet va se manifester sur plusieurs plans.

Un commissaire demande d'où vient le projet présenté.

M. Blanchot répond que MCH2 implique qu'il a fallu s'organiser autrement.

En 2019, des entretiens ont démarré avec les chef-f-e-s de service, et le choix de l'outil de dématérialisation a été fait; cela a impliqué de préparer les locaux.

M^{me} Salerno ajoute que la DFIN qui est en partie à Pierre-Fatio va avoir besoin de place. Ainsi, la CMAI, qui devient un service autonome, va occuper les locaux du Service du Conseil municipal dès le mois d'octobre, et le Service du Conseil municipal ira dans les locaux du CFI à la Coulouvrenière.

Une commissaire indique que le Service du Conseil municipal n'est pas content de ce déménagement imposé.

M. Blanchot présente ensuite un organigramme expliquant la dématérialisation du flux fournisseurs.

Le traitement des factures va changer. C'est le point le plus important de ce projet. Tout sera centralisé dans cette nouvelle entité qui va assurer le back-office. Les services conservent cependant leurs prérogatives d'engagement des dépenses et d'approbation des factures (maîtrise de l'autorisation de payer).

Questions-réponses

Un commissaire demande si les auxiliaires ont les compétences nécessaires pour pallier les titulaires. Il pose la question de savoir si ça ne reviendrait pas meilleur marché d'engager directement des titulaires.

M. Blanchot répond qu'avec la centralisation des postes fixes vont arriver à la DFIN, et qu'il semblait difficile de justifier une augmentation de postes à ce stade. Le poste de gestionnaire de l'unité fournisseur devra être un poste fixe. Pour les autres, ce sont plus des postes à court terme (comme le gestionnaire de projet de centralisation) qui sont voués à s'arrêter. L'augmentation de ligne auxiliaire est proposée pour combler le besoin temporaire dans le cadre du projet, avant le regroupement des ressources.

Une commissaire est acquise à la nécessité de la centralisation mais ne comprend pas bien le fonctionnement du service présenté, vu que les services valident la dépense. Elle clarifie sa demande en donnant un exemple précis: si elle fait voter une proposition, comment vont-ils faire pour savoir si elle n'est pas en dépassement de crédit?

M. Blanchot répond que l'engagement de la dépense est unifié dans SAP et le numéro de bon de commande est rattaché à un code analytique reprenant une référence des propositions quand c'est applicable.

La commissaire demande s'ils ont la possibilité de savoir à quelle proposition cela correspond.

M. Blanchot répond que c'est le cas déjà aujourd'hui avec la structure analytique en place, mais qu'ils auront en plus une vision consolidée de toutes les dépenses par fournisseur grâce au nouvel outil.

M^{me} Salerno précise qu'aujourd'hui cette vision n'existe pas. Il y aura un logiciel qui saura chercher dans tout le système les informations nécessaires. Plus il y aura des données codées correctement en amont, plus ces informations seront de qualité.

La même commissaire dit qu'aujourd'hui il y a des propositions qui viennent pour demander de l'argent qui a déjà été décaissé. Elle aimerait que cela n'arrive plus et elle a des soucis de transparence.

Un commissaire demande si le volume de travail sera toujours le même et s'il s'agit simplement du passage d'un système décentralisé à un système centralisé avec le même volume de travail. Il veut savoir si la demande concerne du personnel ou du matériel.

M^{me} Salerno répond que le travail change complètement. Il y aura d'une part une machine et de l'autre des besoins de personnel. Car ce service aura besoin d'un certain nombre de comptables plus analytiques avec des qualités différentes. D'une part, la machine va supprimer une partie du travail actuel et, d'autre part, la personne qualifiée de ce nouveau pool de quarante comptables va pouvoir effectuer par exemple le travail classique de trois personnes dans un service.

Le commissaire s'inquiète que des postes passent à la trappe.

M^{me} Salerno répond que ce n'est pas le cas. C'est le métier qui change. Les personnes vont évoluer et devront évoluer. Il faut accompagner les personnes vers le changement et améliorer leur employabilité. Si elles continuent de fonctionner comme elles l'ont fait jusqu'ci, de manière traditionnelle, elles ne pourront plus retrouver un emploi. Elle fait le parallèle entre le passage de la machine à écrire à l'ordinateur.

Un commissaire note que SAP est condamné.

M^{me} Böhler confirme que la version actuelle de SAP n'existera plus à partir de 2025. Une personne a été engagée à la DSIC pour travailler sur la mise à jour. Une étude va être faite sur les besoins de la VdG, puis il y aura un appel d'offres. Soit il faudra passer à la prochaine version de SAP ou à tout autre chose. Deux axes sont étudiés: l'axe RH et l'axe finances. L'objectif reste de dématérialiser les flux et de pouvoir valider certains points à distance.

Une commissaire ne comprend pas le tableau de la page 91. Il y a des CDD qui sont prévus mais elle ne les voit pas.

M^{me} Salerno répond qu'ils sont dans le groupe 30.

La commissaire demande si les nouveaux postes de la DSIC sont bien en bas de la page 87.

M^{me} Böhler confirme.

Une commissaire regrette que l'on vienne seulement maintenant avec le projet qui est présenté. Quand elle entend qu'il y a un retard de dix ans, elle est effarée. C'est un peu le big bang.

M^{me} Salerno estime qu'être pionnier coûte cher et l'avantage d'arriver en retard est que les solutions ont été testées ailleurs. Du coup, de l'argent a été économisé sur la durée. Elle explique aussi qu'elle n'avait pas réussi à créer le rapport de force nécessaire au Conseil administratif. Elle n'a pas eu l'unanimité lorsqu'elle a voulu traiter ces questions. Mais l'actualité, à la faveur du rapport de la Cour des comptes, lui a permis de créer ce rapport de force nécessaire pour faire passer le projet. M^{me} Salerno ajoute qu'il est important de mutualiser les ressources.

La commissaire demande pourquoi on ne baisse pas les charges de la VdG.

M^{me} Salerno répond qu'on ne s'invente pas de nouvelles prestations. Le Conseil municipal a des demandes qui augmentent les coûts et ces réformes sont complexes.

Séance du 25 septembre 2019

Projet de budget détaillé par département et par service

Page 189

Un commissaire a une question sur la ligne 394 sous les charges de la Direction. Il aimerait comprendre la disparition des 264 437 francs qui figuraient avant au PB.

M. Krebs répond qu'il s'agit des intérêts répartis.

Un commissaire se plaint que cela ne soit pas expliqué plus clairement.

Une commissaire demande si l'augmentation qui figure à la ligne 305, charges patronales, est liée à la RFFA.

M^{me} Böhler répond que c'est lié aux postes d'auxiliaires qui ont été ajoutés au PB 2020.

La commissaire ne sait pas où trouver les salaires des collaborateurs personnels des magistrats et leur montant.

M^{me} Salerno lui demande si elle veut connaître le salaire de M^{me} Wenger.

La commissaire répond qu'elle veut savoir comment les trouver pour tous les départements.

M^{me} Salerno répond qu'il faut regarder sous chaque direction de département, quand il y en a, et la classe d'engagement peut être communiquée. La réponse sera donnée par écrit.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'augmentation des postes à la DFIN.

M^{me} Salerno rappelle que M. Blanchot a fait une présentation et le document concernant l'augmentation de la masse salariale à la DFIN a déjà été envoyé.

Page 190

Un commissaire demande pourquoi l'impôt pour les chiens figure à la ligne 403 vu qu'il a été supprimé. Il ne comprend pas.

M^{mc} Salerno répond qu'il n'a pas été complètement annulé. La loi est toujours en vigueur. Toutes les communes l'ont mis à leur budget en attendant le référendum.

Une commissaire demande ce qu'est la ligne 446, revenus financiers d'entreprises publiques.

 M^{me} Salerno répond qu'elle recouvre les SIG, le tunnel du Mont-Blanc et la BCGe pour une partie de son patrimoine.

La commissaire demande ce qu'est la ligne 460, quotes-parts à des revenus.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit de l'IFD.

La même commissaire demande ce que sont les prestations de service à la ligne 391.

M. Blanchot répond que cela concerne l'impression des brochures.

Une commissaire demande ce que sont les quotes-parts à des revenus.

La présidente rappelle qu'il s'agit de l'IFD.

Une autre commissaire demande ce qu'est le 462, péréquation financière et compensation des charges. Elle veut savoir pourquoi il y a une baisse.

M^{me} Salerno répond que cette baisse est liée au départ d'Anières.

M. Krebs ajoute qu'il y a la loi sur la répartition des tâches sur cette ligne et la disparition des 4 millions de francs que percevait la VdG en 2019 au nom de la péréquation.

La commissaire constate que la ligne 314, travaux d'entretien, augmente. Elle demande pourquoi.

M. Krebs explique que la Direction du patrimoine bâti a augmenté son budget de 300 000 francs à la GIM.

M^{me} Salerno ajoute qu'il s'agit de petit entretien dans les appartements, peintures, vitrification, changement de stores, etc.

Une commissaire demande où figure la valorisation du patrimoine financier. Et s'il est évalué tous les quatre ans.

M^{me} Salerno répond qu'il est parti aux comptes.

M^{me} Böhler ajoute que le mouvement passera dans les comptes de fonctionnement dans le résultat financier.

La commissaire demande ce que sont les immobilisations à la ligne 330.

M. Krebs répond que ce sont les amortissements du PA.

Un commissaire a un regret. Un renvoi aux deux positions faciliterait le travail.

 M^{me} Salerno rappelle qu'il s'agit d'une volonté de la commission des finances. A la base, elle doit étudier le budget à deux positions.

Page 191

Un commissaire demande ce qu'est la ligne 343, charges pour bien-fonds, patrimoine financier.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit des salaires du PA et de l'entretien. Elle ajoute que si on va sous les salaires de la GIM, il faut regarder le 301. Et les charges se trouvent au 343.

M^{me} Böhler explique que dans cette somme il y a 7 millions de salaires de la GIM et aussi 4,9 millions de francs de compétent énergie. Le détail est sur une liste dont elle dispose si la commission des finances la désire.

Une commissaire demande si les salaires des concierges ont été internalisés.

M^{me} Salerno répond qu'ils n'ont jamais été externalisés.

La commissaire demande si le nettoyage est inclus.

M^{me} Salerno confirme mais c'est mineur. La GIM fait appel à l'extérieur uniquement en cas d'imprévus (maladie, accident, etc.).

La commissaire est à la ligne 363. Elle demande à combien se monte l'aide personnalisée. Elle voit qu'elle baisse et demande pourquoi il y a un différentiel de 20 000 francs.

M. Krebs indique que le détail est à la page 92.

La commissaire a entendu dire que des loyers aux Schtroumpfs sont devenus libres. Elle aimerait la liste des logements qui sont passés du statut social à loyer libre.

M^{me} Salerno répond que les listes sont sur le site de la VdG.

La commissaire précise qu'elle veut l'historique. Elle veut savoir combien d'appartements sont passés en loyer libre depuis dix ans.

M^{me} Salerno répond à nouveau que les listes sont sur le site de la VdG.

La commissaire demande si les litiges avec les locataires sont gérés uniquement par la VdG.

 M^{me} Salerno confirme qu'il y a deux juristes qui sont en charge. La norme à 99% est qu'il s'agit d'un service internalisé. Mais parfois des juristes externes sont mandatés.

La commissaire veut mieux comprendre la ligne 363.

M. Krebs répond que cette ligne compile les écarts concernant les loyers de fonction. Un ajustement se fait aux comptes. Le budget 2020 se fait sur la base des comptes 2018.

Encore et toujours la même commissaire aborde la ligne 492, fermages et loyers.

M. Krebs explique que la GIM est propriétaire de locaux qui sont payés par les services.

Une autre commissaire dit qu'aux Schtroumpfs il y a un surveillant de nuit qui travaille 7/7 et demande dans quelle ligne on le trouve, si c'est la ligne 343. Il va dans les immeubles et dans l'école. Elle demande si c'est une pratique généralisée en VdG et si c'est le cas dans quelle ligne elle se trouve.

M^{me} Salerno ne pense pas que ce soit quelqu'un de rémunéré par la VdG. Ils vont se renseigner et répondre par écrit.

Un commissaire s'étonne du total des charges de 69,4 millions de francs. Il n'est pas sûr qu'il y a tout.

M^{me} Salerno répond qu'il y a le tout. Ici c'est le fonctionnement. Et il y a les amortissements.

Le commissaire demande pourquoi il y a 13 millions de francs. Il demande où sont passés ces 13 millions.

M. Blanchot répond en gratuités.

M^{me} Salerno répond qu'à la faveur de ce budget les gratuités ont été mises en annexe.

M. Blanchot dit qu'il faut regarder à la page 94.

M^{me} Salerno affirme que la GIM rapporte plus qu'elle ne coûte. Elle coûte 69,4 millions de francs et rapporte 112,4 millions de francs.

Une commissaire demande pourquoi les dédommagements à la ligne 317 ont tellement augmenté. Elle veut comprendre l'augmentation de 70 000 francs. Elle s'étonne de cette augmentation de 23%.

M^{me} Salerno répond que les précisions seront données par écrit.

Un commissaire demande les détails de la ligne 306 à la page 191, prestations de l'employeur. Il demande pourquoi elles ont augmenté et si c'est en lien avec les futurs retraités.

M. Krebs répond que ces 210 000 francs d'augmentation de charges sont liés à l'augmentation du budget de la variation de la réserve mathématique projetée concernant la pension des conseillers administratifs. Ce montant est basé sur les calculs actuariels.

Le commissaire demande sur quoi sont basés ces calculs actuariels.

M. Krebs répond qu'il y a une réserve mathématique. Il s'agit d'une projection de la variation du montant, avec une inconnue qui est de savoir qui seront les bénéficiaires. Les sortants sont connus, mais pas les entrants, ni leur âge.

Le commissaire commente que ce n'est pas conforme à la LPP.

M^{me} Salerno dit que ce système existait avant la LPP. Il s'agit d'un système historique et cette ligne n'est pas querellée, mais il est vrai qu'elle devrait changer.

Page 192

Un commissaire veut comprendre l'augmentation de 43% à la ligne 313 concernant l'Agenda 21.

 M^{me} Salerno répond que cela correspond à la présentation faite par M^{me} Barberis la semaine dernière.

Page 193

Un commissaire demande pourquoi ce qui concerne la taxe professionnelle n'est pas présenté de manière plus détaillée, pourquoi elle n'est pas intégrée dans les revenus généraux et le paragraphe général de la page 56. Il n'y a pas de ligne dédiée.

M. Krebs répond qu'elle est incluse dans le 401.

Un commissaire estime qu'elle devrait être mise en évidence et demande si une ligne pourrait lui être consacrée.

M. Krebs répond qu'il y a un paragraphe sur cette question à la page 56.

Un commissaire veut comprendre pourquoi y a un tel écart entre les comptes 2018 et le budget 2020.

 M^{me} Salerno rappelle que cela avait déjà été expliqué. Le CFI prend en compte la taxe professionnelle jusqu'en février-mars.

Le commissaire demande les raisons de l'augmentation de 3 millions de francs de la taxe professionnelle, qui est passée de 107 à 110 millions de francs.

M^{me} Salerno répond que c'est en ligne avec les personnes morales.

Une commissaire demande le règlement sur le défraiement du personnel.

M. Krebs répond qu'il est sur le site de la VdG. C'est le règlement LC 21 152.16.

Page 81

Une commissaire constate qu'il y a des personnes qu'elle ne connaît pas dans l'organigramme. Comme M^{me} Bertola-Garrido ou M^{me} Schubert.

 $M^{\mbox{\tiny me}}$ Salerno a déjà répondu à ce genre de question.

M^{me} Salerno revient vers la commissaire pour lui préciser que l'AFC a validé le règlement des frais du personnel le 12 septembre 2019 (réf. LC 21 152.16).

Page 84

Un commissaire demande s'il s'agit du coût de la dette (24 millions de francs). Ce qui lui est confirmé.

Page 85

Un commissaire demande ce qu'est la ligne 39.

On lui signifie qu'il s'agit des gratuités.

Page 86

Pas de questions.

Page 87

Un commissaire demande si les charges de transfert sont les subventions.

Ce qui lui est confirmé.

M. Krebs lui indique que le détail est à la page 82.

La présidente parcourt les pages sans questions de la part des membres de la commission des finances.

Page 91

Un commissaire aimerait avoir des explications sur les nouveaux postes prévus à la Direction.

M^{me} Salerno répond que des postes ont été créés pour le SCI. Il y a un responsable par département et on les retrouve à la direction de chaque département.

Le commissaire demande ce qu'il en est du business analyst qui est dans le tableau.

 $M^{\mbox{\tiny me}}$ Salerno rappelle que cela avait été expliqué lors de l'audition de M. Royston.

Un commissaire demande ce qu'est un hyperlex.

 $M^{\!\scriptscriptstyle me}$ Salerno répond qu'il s'agit d'un poste qui recueille toutes les normes en vigueur en VdG.

Un commissaire demande si les postes de la DSIC, l'architecte de solutions et le business intelligence seront hiérarchiquement sous M. Royston.

Ce qui lui est confirmé.

Un commissaire s'étonne du poste d'administrateur-administratrice du Fonds apprentissage, vu qu'il a été réduit de 50%.

 $M^{\rm me}$ Salerno précise qu'il a été réduit de 500 000 francs, pas de 50%, et il faut quelqu'un pour gérer le fonds.

Une commissaire demande ce qu'est un agent de mise sous pli.

M. Blanchot répond que c'est une personne qui opère la machine de mise sous enveloppe des courriers et qui officie à la CMAI. Le volume a augmenté depuis la reprise de la gestion des amendes en VdG notamment pour l'envoi des rappels.

La commissaire demande s'il n'y a pas une machine qui le fait.

M. Blanchot souligne qu'il faut une personne pour la gérer.

M^{me} Böhler ajoute que la VdG a repris cette activité. Elle relève que cela augmente le recouvrement des amendes.

La commissaire demande si le contrat a été signé avec la Fondation des parkings maintenant que la VdG a le contrôle des amendes. Elle demande aussi si c'est la VdG qui s'occupe des poursuites.

M^{me} Böhler dit que la gestion de l'encaissement des amendes est maintenant assurée par la VdG. Quand c'est une contravention (amende impayée après le délai de trente jours), c'est une compétence des services de l'Etat, le Service des contraventions (SdC).

Un commissaire demande où apparaissent les créations de postes d'auxiliaires.

M^{me} Salerno répond qu'il faut regarder dans les lignes 30 et qu'il s'agit d'une masse financière, pas des postes, raison pour laquelle cela ne figure pas dans cette liste.

Le commissaire demande ce qu'il en est pour le Fonds apprentissage.

M^{me} Salerno répond que pour le Fonds apprentissage, il y avait eu le choix de privilégier les auxiliaires pour des questions de gestion.

Page 92

Une commissaire remercie M^{me} Salerno car depuis qu'elle s'est plainte du fonctionnement du site, tout va bien. Elle demande aussi pourquoi la participation aux logements de fonction s'appelle ainsi.

M^{me} Salerno répond que cela relève de la nomenclature.

La commissaire demande ce qui motive une décision.

M^{me} Salerno répond qu'il y a plusieurs paramètres, une association doit être en lien avec le terrain. Elle prend l'exemple de la Coordination intercommunautaire

contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) qui fait un gros travail d'information dans les écoles. Ensuite, il y a la cohérence avec la politique de la VdG. Puis les critères objectifs, les besoins, les partenaires et le choix du Conseil administratif.

La commissaire veut savoir si les comptes d'une association sont demandés d'office lorsqu'une demande de rallonge est faite.

M^{me} Salerno répond qu'ils le sont toujours.

Un commissaire commente que la CICAD a demandé une augmentation. Il constate aussi qu'il y a des nouvelles subventions (Camarada, Découvrir, etc.). Il demande également ce qui s'est passé avec la Croix-Rouge.

La présidente rappelle que les réponses avaient été données lors d'une autre séance.

 M^{me} Salerno ajoute que l'action de la Croix-Rouge avait été votée mais n'avait pas démarré.

Un commissaire demande si le critère de résidence sur le territoire de la VdG est prépondérant pour l'octroi d'une subvention.

 M^{me} Salerno répond que c'est toujours le cas, même si cela ne fait pas forcément partie des critères. Ce n'est pas une obligation.

Le commissaire demande ce qu'il en est de la nouvelle association interreligieuse.

M^{me} Salerno rappelle que ce n'est pas encore actuel.

Une commissaire demande ce qu'il en est de Comptabilis qui a disparu. Elle demande si c'est un crève-cœur ou un choix.

M^{me} Salerno répond qu'il ne s'agit pas d'un crève-cœur. Au niveau de la prestation cela fonctionnait très bien, cela faisait sens pour un soutien ponctuel, mais il était difficile de créer une ligne rien que pour eux. On ne peut pas financer de manière pérenne une entreprise même si elle fait de la réinsertion socioprofessionnelle.

Un commissaire s'étonne. En effet, Comptabilis était accepté sur le Fonds Chômage mais ne l'est plus sur une ligne pérenne. Il ne comprend pas. A ce moment-là, il faudrait aussi retirer de l'aide au Fonds apprentissage.

M^{me} Salerno rappelle que le Fonds chômage n'était pas fait pour financer des structures. Il a permis à Comptabilis de lancer son projet. Le Fonds apprentissage fonctionne différemment et la ligne est générique. Il s'agit d'un soutien à l'apprentissage.

Un commissaire aborde la ligne 57, aide sociale et domaine de l'asile. Il aimerait la liste des prestations monétaires accordées par son département pour les activités dans le domaine de l'asile.

 M^{me} Salerno répond que cela se trouve dans les comptes. Tous les projets qui sont financés y figurent.

Le commissaire demande si cela permet de remonter au budget. Il demande le détail pour tout ce qui touche l'aide aux migrants. Il demande aussi si le Conseil administratif reçoit les comptes de la CICAD sous la même forme que la commission des finances.

M^{me} Salerno répond que le Conseil administratif a reçu des informations plus détaillées, mais elle ne peut pas en dire plus.

Un commissaire se sent lésé de ne pas recevoir ces informations.

Page 93

Le commissaire aimerait le détail pour comprendre comment ils arrivent au pourcentage de 0,64% pour la Genève internationale.

Page 43

Un commissaire demande pourquoi les impôts sont augmentés vu que les centimes additionnels ont été baissés de manière historique.

M^{me} Salerno répond que cette année, c'est caduc. Si le projet de délibération I ne convient pas, le Conseil municipal a la possibilité de le refuser.

Page 44

Une commissaire se réfère aux totaux du budget sur cette page. Elle demande pourquoi 100 millions de francs vont au patrimoine administratif et 30 millions de francs au patrimoine financier. Elle aimerait connaître le détail.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit d'un partage historique. A celui-ci s'ajoutent les votes du Conseil municipal, comme la rénovation urgente du GTG ou des stades de foot, et cela concerne les budgets du PA.

Page 49

Un commissaire a une question de vocabulaire concernant un passage dans le premier paragraphe, «la répartition des intérêts de la dette sur le patrimoine devient ineffective».

M^{me} Böhler répond que le PF a été réévalué et donc la répartition des intérêts selon les actifs immobilisés ne fait plus de sens.

M. Krebs répond qu'avant les intérêts étaient répartis selon les investissements effectués.

Page 51

Un commissaire aimerait les détails financiers des collocations.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit d'un montant global et il faudra reprendre cette question aux comptes.

Le commissaire souligne que les APM ne sont pas contents: certains ont plus et d'autres ont moins pour le même poste.

M^{me} Salerno répond qu'il n'y a que des augmentations.

Page 52 et suivantes

Pas de questions

Un commissaire compare deux chiffres concernant les relations extérieures. A la page 221, le total des charges est de 4 082 575 francs et à la page 272, il y a 1000 francs de plus. S'il y a une erreur de 1000 francs, il peut y avoir des erreurs de 10 000 francs.

M^{me} Böhler répond que la différence correspond aux revenus.

Séance du 1er octobre 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, et de ses services

- M. Pagani commence par annoncer que ce dernier budget a été construit avec ses collègues et qu'il s'est abstenu lors du vote final. Ce budget vise à garantir les prestations et que le département puisse continuer à travailler sur les nombreux chantiers qui sont en cours, illustrés par la liste suivante:
- la Nouvelle Comédie est sur le point d'être achevée, avec deux grandes salles de spectacle;
- le Pavillon de la danse qui est en montage actuellement à la place Sturm;
- la grande salle de musique, créée à la demande du Conseil municipal, et la crèche qui se trouvent à Artamis;
- la construction de quatre salles de classe et la rénovation de l'école des Plantaporrêts;

- la rénovation de l'école des Pâquis, en plusieurs étapes sur plusieurs années;
- le chantier des Minoteries, avec ses 330 logements, qui se termine;
- une stratégie pour commencer des travaux à Cité-Jonction qui sera prochainement proposée;
- la ferme Menut-Pellet, qui a été commencée cet été et qui deviendra un lieu de rencontre pour le quartier;
- l'émergence de deux gares, aux Eaux-Vives et à Champel, pour le Léman Express;
- l'ancien manège de la Vieille-Ville;
- la rénovation du point d'eau qui sera prochainement inauguré à côté de l'école de Chandieu;
- les bâtiments scolaires avec cuisine et deux réfectoires à Geisendorf;
- le phonoabsorbant qui est mis en place un peu partout en ville;
- les travaux de rénovation du bâtiment d'accueil pour les enfants au bois de la Bâtie;
- l'extension et le renouvellement des trois casernes de pompiers ainsi que de nombreux réseaux d'assainissement;
- l'extension du parc Gourgas;
- le réaménagement de la place du Petit-Saconnex.

En ce qui concerne le fonctionnement de son département, M. Pagani explique que rien ne change: le département est petit par rapport aux grands enjeux qu'il recouvre et des prestations servies. Le magistrat se félicite tous les jours de travailler avec M^{me} Malignac et M^{me} Charollais ainsi que l'ensemble des 246 personnes qui travaillent dans le département.

Le budget qui est proposé au Conseil municipal comprend quelques petites améliorations, comme une demande d'aménagement de poste qui a été accordée: un poste et demi avait été demandé pour assumer le report de charges et le Conseil administratif a admis que 0,80 poste, c'est-à-dire un poste à 80%, soit ouvert pour gérer l'immense tâche de réguler les nombreuses zones 30 qui ont été mises en place et qui continuent d'être mises en place.

La présidente demande au rapporteur et au président de la commission des travaux s'ils souhaitent ajouter quelque chose.

Un commissaire annonce que la commission des travaux a traité ce budget puis le PFI au cours d'une réunion de trois heures. Il relève sur ce point une difficulté à traiter les deux sujets en même temps de la part des commissaires et s'interroge sur la qualité du travail qui peut être produit dans ces conditions. Pour le reste, il estime que le budget s'inscrit dans la suite logique de ce qui s'est fait ces dernières

années. Les commissaires de la commission des travaux ont été satisfaits de la présentation qui a été faite, ainsi que des réponses qui ont été apportées aux questions qu'ils avaient. Le budget a été voté à la grande majorité, exception faite du Parti libéral-radical qui s'est abstenu. Cette commission a également pris acte du PFI, une semaine plus tard, afin d'avoir le temps nécessaire à la réflexion sur ce sujet.

Un commissaire ajoute quelques chiffres: cette année les investissements se montent à 130 millions de francs par rapport à la moyenne lissée qui serait de 120 millions de francs. Il y a 100 millions de francs affectés au patrimoine financier, dont 55,9 millions de francs proviennent de l'autofinancement, le reste est financé par de l'emprunt.

En termes de postes, l'évolution reste assez faible avec une évolution de 239 équivalents temps plein en 2019 à 243,7 dans le budget de 2020.

Il n'y avait pas forcément de questions particulières, sauf peut-être sur les taux de vacances et les lit froids, qui sont à 18,8%.

Un commissaire souhaite également attirer l'attention sur les amortissements dont le calcul a été changé: à présent, l'amortissement commence avant d'avoir fini les travaux.

La présidente ouvre un tour de question sur la présentation.

Un commissaire demande à M. Pagani la raison de son abstention lors du vote de ce budget.

M. Pagani trouve qu'il n'est pas judicieux d'emprunter pour servir des prestations. Selon lui, cette manière de payer des prestations, par exemple des places de crèche, transfère les dettes aux générations à venir sans leur donner quelque chose de tangible. A l'inverse, emprunter pour construire des bâtiments est sensé, puisque cela transmet une chose concrète qui pourra servir aux générations futures.

Un commissaire demande si la position du magistrat découle du passage à la RFFA.

M. Pagani le confirme et ajoute que cela ajoutera 30 millions de francs d'emprunts.

La présidente propose de passer à l'étude page par page du budget.

Page 11

Une commissaire demande si les 360 nouveaux logements par année et les 100 nouveaux logements sociaux sont des cibles à atteindre ou des projets en pipeline.

M^{me} Charollais explique qu'il s'agit de la cible fixée par l'actuel plan directeur communal sur lequel avait été ciblé le rythme de 360 par année, dont 100 logements sociaux.

La commissaire demande que les chiffres de création de nouveaux logements depuis le début de la législature soient envoyés à la commission. Elle demande également le détail des types de logements non sociaux (à loyer libre, en PPE, etc.).

M. Pagani propose à la commission d'aller directement sur internet et de trouver l'information dans la fiche de logement où toutes les informations se trouvent. Le plan directeur municipal contient un graphique qui montre une création de 400 logements en moyenne.

La commissaire souhaite avoir un tableau récapitulatif des informations sur la création de logement par catégorie depuis 2015.

M. Pagani indique qu'il le fera parvenir à la commission.

M^{me} Charollais explique qu'il est assez difficile de faire une répartition des différentes catégories des logements non sociaux. Il s'agit d'une cible à l'intérieur de laquelle il n'y a habituellement pas de détails.

M. Pagani ajoute que dans le canton 60% des logements créés sont en PPE et dans la Ville 60% des logements créés sont locatifs, grâce au fait qu'il a agi sur les PLQ antérieurs pour demander qu'au moins 50% des logements soient locatifs dans chaque projet de construction.

Un commissaire souhaite des précisions sur la répartition des types de logements, car il a cru comprendre qu'il s'agit de 360 nouveaux logements ainsi que de 100 nouveaux logements sociaux.

M. Pagani précise qu'il s'agit de 360 logements dont 100 sont des logements sociaux.

M^{me} Charollais ajoute que les chiffres effectifs sont plus élevés sur les résultats des dernières années.

Un commissaire rappelle que la Ville ne construit pas mais prépare des PLQ. Il lui semble important de préciser que les constructeurs sont en partie des fondations, des privés et des coopératives.

- M. Pagani explique avoir décidé d'appliquer une politique de création de logement qui fasse en sorte d'avoir trois moteurs:
- la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), qui doit en principe créer des logements HBM;
- la mise à disposition de terrains en droit de superficie, ce qui se fait notamment pour des coopératives;
- la construction en propre par la Ville de logements.

Même si ce dernier moteur n'a pas fonctionné, la Ville a tout de même construit des écoles, des lieux intergénérationnels de quartier, etc. Aussi, la FVGLS a été mise en place lorsque les taux hypothécaires étaient très élevés et que la Ville préférait éviter de les payer. Il était alors intéressant que la FVGLS emprunte à la place de la Ville. A présent par contre, les taux étant ce qu'ils sont, la Ville pourrait très bien construire des logements, ce que le magistrat aurait aimé entreprendre à la route de Vernier 113 par exemple.

Un commissaire relève que le rythme de création de logements maintenu est en fait un rythme en baisse, puisque la création était de 470 logements par année. Il en vient ensuite à la répartition des types de logements dans le canton. La Ville crée des logements sociaux alors que le taux de ce même type de logement est très faible dans le reste des communes. Il demande s'il y a des discussions pour que la mixité des types de logements soit également respectée ailleurs.

M. Pagani souhaite rappeler qu'avant la magistrature de M. Muller, la loi imposait que 60% des logements créés devaient être HLM, donc locatifs, et qu'un tiers étaient des PPE. M. Muller a inversé la tendance: la loi demande 30% de LGZD et le reste en PPE, dans l'espoir que la classe moyenne puisse acheter la PPE. Or, il se trouve que des gens extérieurs achètent des logements et les laissent vides. Ces acheteurs ne font que placer de l'argent dans ces PPE. Le Canton va être obligé d'imposer la loi Weber qui contraint à un contrôle strict et amende ceux qui achètent les PPE pour les laisser vides. Le magistrat explique avoir de la peine à faire comprendre au Canton que la majorité de la population a besoin d'un logement qui doit être payé jusqu'à environ 6000 francs la pièce par année afin de correspondre à l'écrasante majorité des revenus de la population.

Beaucoup de monde se plaint de ne pas trouver de logements, mais au minimum 5000 logements créés sont absorbés par les logements Airbnb et les lits froids.

Le commissaire passe à la motion sur la coupe des arbres. Il demande comment le département va réagir, suite à la prise de parole de M. Barazzone qui annonçait que l'objectif de réduire les coupes ne sera pas atteignable et laissé de côté.

M. Pagani explique avoir fait un examen de tous les PLQ et que le département n'est responsable de l'abattage que de 50 arbres durant la dernière législature. Par exemple, le PLQ de la route de Meyrin (les Fontaines-Saintes) a un indice d'utilisation du sol entre 2 et 2,1 et tous les arbres de valeur sont maintenus. D'ailleurs tous les bâtiments sont organisés de manière à les protéger. La situation va évoluer d'un lieu inaccessible où 200 personnes habitent vers un endroit où 3000 personnes pourront vivre avec une qualité de vie intéressante, même d'un point de vue écologique.

Le magistrat pense qu'il y a un arbitrage à faire sur les questions de défense du climat et se dit le premier à prendre des mesures comme l'interdiction du chauffage au fuel, la taxation des billets d'avion, la mise en place d'un réseau ferroviaire performant, etc. Cela étant, il ne pense pas que bloquer les zones villa sous prétexte de sauver les arbres est tenable. A son avis, cela incitera la population à aller loger ailleurs, par exemple Annecy ou Bellegarde, comme ça se passe maintenant et donc le bilan carbone ne sera pas réduit.

Le commissaire demande, avec les milliers de logements qui sont prévus, si des arbres continueront à être abattus. Le sujet est important, car il y a des personnes qui se sont plaintes d'avoir des températures de 35 à 38 degrés dans leur appartement durant l'été. Or, la présence d'arbres aide à combattre l'augmentation des températures en Ville et dans les logements.

M. Pagani répond avoir écrit une libre opinion dans laquelle il explique que l'arbitrage consistant à planter 50 arbres pour 400 logements construits est acceptable. Cependant, il trouve que planter des nouveaux arbres est insuffisant pour éviter les îlots de chaleur lors des canicules. Pour illustrer son propos, il demande où il est possible de planter des arbres aux Pâquis.

Le magistrat pense qu'il y a une relation entre la densité des quartiers et la température qui y est ressentie. Il y a six quartiers extrêmement denses à Genève et il faut trouver des méthodes pour limiter les points de chaleurs qui peuvent s'y trouver. Il souhaite cependant éviter de parler du quartier des Vernets. Pour cette raison, M. Pagani a demandé qu'une carte fonctionnelle climatique soit établie pour toute la Ville afin d'identifier les points de chaleur et empêcher de trop rehausser les bâtiments.

Toujours le même commissaire trouve que le dernier plan financier ne tient pas, puisqu'il faut payer la caserne aux militaires.

M. Pagani répond avoir lancé un référendum pour ne pas payer les 20 millions de francs, même si cela n'a pas réussi.

Un autre commissaire se réfère à l'amélioration énergétique des bâtiments ainsi qu'à la volonté d'arriver à un chauffage zéro carbone et demande si, compte tenu de la situation actuelle avec des taux d'intérêt quasi nuls, le département du magistrat n'a pas souhaité accélérer sur ce point. D'ailleurs, le commissaire souhaiterait en savoir un peu plus sur le plan pour arriver à un chauffage zéro carbone. Pour ce qui est du réchauffement climatique, il n'est pas convaincu par la proposition qui est présentée et trouve que les informations à ce sujet ne sont pas convaincantes. Enfin, il demande à M. Pagani s'il a envisagé de retravailler les places qui ont été minéralisées afin de les arborer et de remettre de l'herbe.

M. Pagani commence par relever le caractère paradoxal de se faire reprocher de dépasser le budget et de se faire encourager à emprunter davantage au même moment pour faire avancer des projets plus rapidement. Dans les limites des budgets qui lui sont alloués, le magistrat estime que les nombreux travaux et projets avancent rapidement, notamment grâce au travail fourni par les collaborateurs de son département.

Au sujet de la minéralisation des places, il rappelle que 135 arbres vont être plantés à Champel et qu'il y a un projet qui, le magistrat l'espère, sera voté prochainement sur la place des Augustins. Certains quartiers sont tellement denses qu'il est difficile de planter. Il y a également un projet pour la place du Petit-Saconnex qui a été bloqué par les habitants qui trouvaient qu'un déclassement de zone devait être voté au préalable. M. Pagani entend aussi, là où c'est possible, enlever le bitume. Or ce point pose également un problème: il y a et aura toujours quelqu'un pour se plaindre de la «saleté» (poussière, boue, etc.) d'un endroit ou d'un chemin dès que le bitume est retiré. Il y a donc des arbitrages à faire sur ce point et le magistrat estime avoir fait sa part à ce sujet.

En somme, des arbres seront plantés lorsque c'est possible, mais il est important de garder à l'esprit qu'il est impossible d'en mettre partout, notamment parce qu'il y a des tuyaux dans le sol et qu'un arbre les dégrade.

La présidente rend la commission attentive au fait que le temps passe et que l'étude du document n'en est qu'à la première page.

Un commissaire aimerait recevoir la liste des vingt bâtiments où il est prévu de réaliser la mise en conformité par rapport au double vitrage.

M. Pagani répond que la liste est déjà disponible, mais qu'elle sera envoyée à nouveau à la commission.

Le commissaire est interpellé par l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 27%, car cela lui semble ambitieux.

M. Pagani explique qu'un diagramme de réduction du CO₂ a été fait en 2007 afin de définir les réductions nécessaires pour se passer d'énergies fossiles en 2050. Le rythme de réductions et de transformations nécessaires à l'atteinte de cet objectif est toujours maintenu pour les 800 bâtiments appartenant à la Ville. Donc, ceux-ci ne devraient plus consommer d'énergie fossile d'ici à 2050. D'ailleurs, tous les bâtiments qui ont été rénovés depuis 2007 ne consomment plus d'énergie fossile ou sont producteurs d'énergie.

Le magistrat prend en exemple le bâtiment dans le parc Geisendorf qui est non seulement producteur d'énergie mais qui, de surcroît, est construit avec des matériaux en circuit court: les murs porteurs ont été construits avec la terre provenant de l'excavation grâce à la technologie Terrabloc et le bois provient uniquement de Suisse. Ce genre de bâtiment est exemplaire et M. Pagani attend que la FVGLS se mette à construire des bâtiments de huit étages tout en bois, ce qui serait intéressant et exemplatif. Un autre moyen de réduire les émissions est de chauffer des bâtiments avec de l'eau du lac.

Le commissaire ne comprend toujours pas comment il est possible de faire une réduction de 27% en une année.

M^{me} Charollais précise qu'il s'agit d'une réduction des émissions provenant du patrimoine propriété de la Ville.

Le même commissaire demande alors si le remplacement des fenêtres sur les 20 bâtiments est bien pour 2020.

M^{me} Charollais le confirme et explique que c'est un des facteurs qui contribuent à cet effort de réduction.

Une commissaire demande à propos d'Airbnb si la pratique est véritablement interdite, car il lui semble qu'une loi cantonale permet de mettre son appartement à disposition pour soixante jours.

M. Pagani explique que immeubles entiers soumis à la LDTR passent à Airbnb car c'est plus profitable pour le propriétaire. Par conséquent, ces logements passent en lieux commerciaux, ce qui est interdit.

Un commissaire avance que des contrôles sont effectués.

M. Pagani en doute, d'ailleurs un système informatique sera mis en place pour identifier où se trouvent les appartements qui sont loués de cette façon.

Une commissaire demande s'il faudrait un changement d'affectation officielle du bâtiment et dit que c'est normalement refusé.

M. Pagani le confirme.

La même commissaire demande alors d'où viennent les 60 jours autorisés.

M. Pagani répond qu'il s'agit d'une tolérance pour que l'appartement puisse être échangé ou prêté, s'il y a une pièce de libre ou si l'occupant part en vacances. Par contre, le commerce du logement à l'année est illégal.

Un commissaire demande quel est le pourcentage de chauffage créé à partir des énergies renouvelables.

M^{me} Charollais répond qu'il est possible de transmettre un rapport détaillé à ce sujet, contenant les chiffres de consommation de gaz et de mazout. Une grande partie de l'effort se fait lors de rénovations et à travers la pose de pompes à chaleur, qui consomment de l'électricité, dont une grande part qui est produite par le bâtiment. Dans ces cas, il est possible de considérer que l'énergie est 100% renouvelable.

Il y a d'autres installations de pompes à chaleur pour lesquelles l'installation est encore dépendante du raccordement au réseau électrique. Dans ce cas, cela tombe sous le contrat global de fourniture d'énergie et les SIG garantissent qu'un pourcentage défini de l'énergie est produite de manière renouvelable. Il est donc possible de garantir qu'une part d'énergie globale pour le parc immobilier est d'origine renouvelable, bien qu'il ne soit pas toujours possible de le faire au cas par cas pour chaque bâtiment.

Le commissaire demande si le chiffre de 2% d'énergies renouvelables en ce qui concerne le chauffage est véridique. Il précise que sa question porte sur le parc immobilier complet sur le territoire communal.

M^{me} Charollais ne peut s'avancer que pour le parc immobilier de la Ville, et propose d'envoyer ces chiffres à la commission.

Le commissaire demande à M. Pagani, à propos des 130 arbres à planter sur le plateau de Champel, s'il s'agit de chênes. Car dans un entretien, M. Barrazone disait que ces plantations sont l'occasion de planter pour des générations futures des espèces qui résisteront mieux au réchauffement climatique.

M. Pagani répond que les chênes qui seront plantés sont des chênes méditerranéens, qui résistent mieux aux chaleurs élevées.

Le commissaire demande ensuite, dans le cas où l'enveloppe budgétaire passait à 150 millions de francs, s'il serait possible d'accélérer le plan de végétalisation.

M. Pagani répond que dès que la carte climatique fonctionnelle sera établie, il sera possible d'identifier les points de chaleur dans la Ville qui devront être traités, et non en fonction des demandes des gens. Dès lors, il sera possible d'ajouter des lignes dans le PFI pour faire des investissements dans le sens des demandes de la population.

Le même commissaire signifie qu'il a posé la même question à M^{me} Salerno qui n'avait pas la même réponse.

M. Pagani trouve qu'un effort supplémentaire doit être fait dans ce domaine, car lorsqu'il est arrivé le patrimoine de la Ville était très mal en point. Mais pour ce faire, la situation doit être analysée avec attention.

Le commissaire rappelle à son tour que toute une série de PLQ ne sont pas terminés.

M. Pagani répond que les travaux en sont à l'enquête technique et le résultat devrait être présenté au Conseil municipal à la fin de l'année.

Un autre commissaire passe à la mise en conformité des installations sportives réalisées et en cours. Il demande si le nouveau pavillon des sports au Bout-du-Monde est une nouvelle installation.

M^{me} Charollais répond que ce sera un nouveau bâtiment qui sera construit.

Le commissaire demande ce qu'il y aura dans ce pavillon.

M^{me} Charollais répond qu'il y aura bientôt un crédit d'étude pour un nouveau bâtiment qui remplacera. Dans la stratégie générale de la planification des installations sportives, le pavillon actuel aura une grande halle avec des équipements pour le sport et le sport de compétition. C'est donc un nouveau projet qui va prendre place.

Le même commissaire demande si ce projet se fera dans le cadre du plan directeur du département pour 2030.

M. Pagani recommande d'aller sur le site de la Ville de Genève et de trouver la fiche numéro 7, point 2, qui indique que ce pavillon est inclus dans le programme.

Une commissaire revient aux mises en conformité et sur la répartition des investissements jugée satisfaisante par M^{me} Salerno, car il a été remarqué que 100 millions de francs sont dépensés sur le patrimoine administratif et que 30 millions de francs sont alloués au patrimoine financier. D'ailleurs, le chantier de Cité-Jonction, qui avoisine les 100 millions de francs ou les dépasse, est un projet auquel son groupe tient particulièrement. Il semble que la rénovation des immeubles locatifs n'ait pas été une priorité et la commissaire aimerait avoir le sentiment du magistrat à ce sujet.

M. Pagani s'inscrit en faux par rapport à la suffisance de cette répartition et explique s'être vu régulièrement refusé des budgets lorsqu'il a demandé 36, 37 ou 38 millions de francs pour des rénovations, parfois indispensables, de certains bâtiments. Le magistrat a fait le maximum pour entretenir des bâtiments et en tient pour preuve la réduction du nombre de plaintes à propos de l'état des bâtiments depuis qu'il est en poste. Pour ce qui est de Cité-Jonction, l'expérience des Minoteries enseigne qu'il est difficile de faire des rocades avec les personnes qui y vivent. Une stratégie a donc été mise en place pour séquencer la rénovation de ces bâtiments qui en ont besoin. Cette stratégie sera bientôt présentée au Conseil municipal. D'ailleurs, le magistrat ne sait pas d'où sort le chiffre de 100 millions de francs qui a été évoqué.

Un commissaire répond que M^{me} Salerno avait évoqué ce chiffre en plénière, en disant que si les Minoteries coûtaient 100 millions de francs, le budget devrait être de 120 à 150 millions de francs.

M. Pagani n'est pas au courant.

Une commissaire aimerait une réponse à propos de la répartition et savoir si la jauge actuelle peut être modifiée pour privilégier un peu plus le patrimoine financier.

M^{me} Charollais explique que le calcul résulte d'un constat des besoins et de ce qui ressort du PFI. Pour le patrimoine financier, il y a deux catégories de projets:

- les grands ensembles, sur lesquels la stratégie est d'enchaîner des rénovations les unes derrière les autres. Ces projets requièrent d'importantes ressources et créent d'importants besoins de logements pour les rocades durant les travaux;
- les plus petits bâtiments de logements, qui nécessitent des ressources moins importantes et qui peuvent compléter la jauge.

Si la jauge devait être modifiée de manière très importante, si elle passait à 60 millions de francs pour le patrimoine financier par exemple, il serait difficile d'un point de vue réaliste d'avancer beaucoup plus vite, car il n'est pas possible de dépenser plus de 30 à 35 millions de francs sur un chantier. Aussi, il n'est pas prévu de lancer des travaux pour deux grands ensembles en même temps, au vu de la charge financière et de travail que chaque chantier représente. La préparation de Cité-Jonction est dans le pipeline et un crédit sera bientôt présenté. Par contre, il est possible d'imaginer d'accélérer les rénovations de plus petits bâtiments.

Page 70

Un commissaire demande si le budget tel qu'il est prévu est suffisant ou s'il y aura une tendance à l'augmentation du patrimoine financier. Il demande également s'il ne serait pas nécessaire, par l'investissement ou le fonctionnement, d'investir un peu plus pour accélérer la rénovation des bâtiments et la transition des systèmes de chauffage.

M^{me} Charollais sait que c'est insuffisant, comme le dit le département depuis des années et comme l'indiquent les ratios qui permettent de calculer les montants nécessaires pour entretenir les parcs immobiliers et les maintenir à un niveau d'entretien supérieur à ce qui est atteint en Ville. Chaque année des fiches d'arbitrage sont proposées pour augmenter raisonnablement les budgets, mais elles sont refusées à chaque fois par le Conseil administratif dans l'élaboration du budget.

M. Pagani explique qu'il fait avec, bien qu'il demande des augmentations. La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, où le magistrat siège, alloue 2,4% de ses revenus à l'entretien de son patrimoine financier, car l'argent qui entre sous forme de loyer pour payer les rentes dépend des bâtiments qui produisent du revenu. Or, la Ville est loin du montant que représenterait 2,4%.

Le commissaire imagine que le calcul de ce que nécessite le patrimoine administratif doit être calculé différemment des 2,4% pour le patrimoine financier et demande si le calcul est disponible.

M. Pagani propose de fournir les chiffres exacts par écrit.

Un commissaire demande ce qui est entendu par assistance et conseil.

M^{me} Charollais répond qu'il s'agit des unités rattachées à la direction et qui regroupent l'unité juridique du département des constructions, l'Unité des opérations foncières, la conservation du patrimoine et l'Unité des soumissions, qui gère l'administratif des procédures d'appels d'offres. C'est un groupe de personnes dont la mission est de prodiguer de l'assistance et du conseil tant au niveau de la direction et du magistrat qu'au niveau des différents services opérationnels.

Page 104

Un commissaire demande, à propos d'une subvention pour les transports publics, quelle est la raison du transfert de la somme au département de M. Pagani alors que les fonds étaient alloués au Service social.

M. Pagani explique que jusqu'à présent il y avait une allocation de 50 francs pour les nouveaux arrivants. La mécanique était déjà en place et fonctionnait correctement, dès lors le magistrat a proposé que son département s'occupe de l'allocation de 100 francs en réduction sur le prix des abonnements lorsque celleci a été votée. La ligne budgétaire a donc été réaffectée dans une logique de continuation financière.

M^{me} Charollais ajoute que le souci est que, tant que le subventionnement est sous l'égide du département de la cohésion sociale et de la solidarité, il s'agit d'un mécanisme de subventionnement où l'éligibilité aux subventions dépend des revenus. L'ensemble de cette action est lié à une politique de transport et de mobilité qui n'est pas en lien avec le niveau de revenu des bénéficiaires, mais avec une politique d'encouragement à l'utilisation des transports collectifs. Il y avait un problème de compatibilité entre le fonctionnement de l'attribution de ces subventions, ce qui explique qu'il était plus logique de ramener cette somme dans le département des constructions. Aujourd'hui, l'action connaît un pic au moment des rentrées scolaires et il apparaît que l'action répond à un besoin, puisque 4500 personnes ont eu recours à cette aide à ce jour.

Page 106

Un commissaire demande ce que va faire le business analyst demandé en plus dans le budget.

M. Pagani répond qu'il y a six ou sept ans, la digitalisation des dossiers du personnel a été votée. Or, il apparaît aujourd'hui que les objectifs n'ont pas du tout été atteints et que l'informatique est un puits sans fond parce que les demandeurs définissent mal leurs besoins. Le business analyst peut aider à la définition et à la priorisation des besoins.

Une commissaire imagine que cette personne va également analyser le fonctionnement du département et demande si la création de ce poste rejoint la volonté d'avoir un audit du département des constructions et de l'aménagement. Elle demande également pourquoi M. Pagani s'oppose à un audit de son département.

M. Pagani ne sait pas où la commissaire a entendu qu'il s'oppose à un audit. Par contre, il s'oppose à l'idée que le fonctionnement du département n'a pas été revisité. Lorsque M. Pagani est arrivé au département des constructions et de l'aménagement, il y avait sept services qui travaillaient en silo et le magistrat a fait voter le personnel pour qu'un pilote commence au début d'un projet et le suive d'un bout à l'autre, de la mise en route jusqu'à l'inauguration. Il y a aujourd'hui quatre services qui fonctionnent très bien. De plus, le département est revisité chaque année pour s'assurer de son bon fonctionnement. Pour ce qui est des audits, M. Pagani a demandé une fois à des gens de venir auditer le Service du génie civil, pour lequel il avait la conviction que le fonctionnement n'était pas bon. Or, ces auditeurs ont assuré que le service allait bien et que le magistrat se faisait du souci pour rien. Depuis, le magistrat a pris la responsabilité de faire fonctionner ces services. Cela étant, il y a effectivement un nombre de personnes qui ont perdu quelques petits avantages qu'ils s'étaient aménagés. Probablement qu'il s'agit de ce genre de personnes qui ont avancé qu'il y avait des problèmes dans le département et M. Pagani trouve désagréable qu'on l'attaque sur ce point. Toutefois, il trouve plus sain et plus efficace d'avoir des indicateurs pertinents, notamment sur l'absentéisme ou le bonheur au travail (auquel il ne croit pas), plutôt que de payer un audit.

La commissaire précise que sa question ne porte pas sur les audits de ressources humaines, mais sur les investissements. Un poste pour un spécialiste des constructions avait d'ailleurs été voté dans le budget précédent pour auditer les investissements. M^{me} Salerno a indiqué que tout le monde était d'accord pour ce poste, sauf un magistrat. Imaginant que M. Kanaan ne s'oppose pas à un audit des constructions, la commissaire en déduit que M. Pagani s'y oppose. Elle souhaite savoir pourquoi, car elle trouve saint d'interroger les processus une fois en douze ans. Elle ne sait pas si les fonds votés pour le service de M. Chrétien sont suffisants et si cela explique pourquoi cette personne n'a pas été engagée. Cette question concerne également le fait que, pour 2,4 millions de francs, le magistrat a puisé dans le budget de fonctionnement alors qu'il aurait dû passer devant le Conseil municipal et demander un crédit d'investissement. La commissaire n'a pas de problème avec le fait d'avoir besoin d'argent, mais estime qu'il y a un manque de transparence.

M. Pagani souhaite dire au préalable qu'il conteste s'être opposé à quoi que ce soit. D'ailleurs, la Cour des comptes a examiné un certain nombre de dossiers et n'a rien trouvé à redire. Les juges du TAPI ont examiné les recours sur les procédures AIMP, pour lesquels le département n'a jamais eu de recommandation

ou de récrimination de la part des juges. Le magistrat n'a aucun problème à avoir des personnes du CFI qui viennent faire le travail. Cela étant, M. Pagani n'a pas attendu les recommandations de qui que ce soit pour engager M^{me} Mazzariol et revoir l'ensemble des procédures administratives, dont elle a supprimé un grand nombre. Le magistrat encourage la commission à la recevoir pour une audition afin de se rendre compte du travail qu'elle a effectué en son nom et à sa demande. D'ailleurs, il trouve également faux de dire que M. Chrétien n'a pas les fonds pour engager la personne à laquelle il a été fait référence, puisqu'il l'a engagée et qu'un rendez-vous aura lieu le lendemain de la séance pour voir comment travailler avec.

La commissaire souligne que les 2,4 millions de francs sont dans le document confidentiel intransmissible que les conseillers municipaux ont eu. Le magistrat peut ne pas être d'accord, mais c'est ce qui s'y trouve.

M. Pagani n'est pas d'accord. De plus, cette discussion a déjà eu lieu aux comptes et il ne trouve pas qu'il soit de bon aloi de recommencer au niveau du budget: la LAC définit ce qui est de l'entretien, c'est-à-dire de ne pas améliorer la substance, et ce qui est de l'amélioration, lorsque la substance est améliorée.

Toujours la même commissaire demande au magistrat ce qui doit être fait lorsqu'il n'est pas d'accord.

M. Pagani répond que des discussions doivent avoir lieu pour trouver un terrain d'entente. Des avis juridiques ont été demandés, dont un qui définit qu'une zone grise doit être définie d'un commun accord.

Une autre commissaire passe à la directive d'achat, qui n'existe pas au sein du département. Il semble que la CMAG s'occupe des achats au niveau de Carouge, mais pas du département des constructions et de l'aménagement et demande quelle est la position du magistrat à ce sujet.

M^{me} Charollais répond qu'il y a une directive qui concerne les achats de fourniture et de prestations de service qui a été rédigée pour l'ensemble de la Ville par la CMAI. Cette directive n'a pas de portée sur le travail et les prestations du département des constructions et de l'aménagement. Par contre, il y a bien une directive, qui gère les achats pour ce département et qui couvre tous les processus d'achats, les processus de constructions et toutes les prestations de service en lien avec la construction, sous le contrôle d'une unité spécialisée sur les achats en lien avec les processus de construction. Cela s'explique parce que les prestations en lien avec les marchés de construction sont des prestations très spécifiques, qui ne concernent pas l'achat de fournitures et de produits, mais de prestations à construire, ce qui reste en lien très étroit avec les services du département.

La commissaire demande s'il est envisageable que ces compétences soient centralisées au niveau de la Ville.

M^{me} Charollais répond que, d'un point de vue technique, elle est très attachée au maintien des relations de proximité entre les différents métiers et compétences qui sont utiles à atteindre un même but. Cette logique se retrouve également chez les juristes du département, qui sont spécialisées dans ce sujet puisqu'elles ne traitent que de cette thématique.

Dès qu'il y a un besoin spécifique, il est bon d'avoir un contact direct avec les personnes qui sont les plus aptes à répondre.

La commissaire demande si la proximité n'augmente pas les risques de collusion, par exemple sur les appels d'offres, ce qui arrive dans des administrations.

M. Pagani est d'avis que le risque augmente lorsque cette proximité est supprimée.

Toujours la même commissaire explique que le but de la question est de savoir si le magistrat trouve que le risque est aujourd'hui maîtrisé.

M. Pagani en est convaincu. D'ailleurs, il relève que peu de personnes se rendent compte des processus auxquels le département est contraint et auxquels il doit s'astreindre pour attribuer rapidement des marchés. Sous l'ancien magistrat, une fonctionnaire a été condamnée à une peine privative de liberté pour avoir créé une petite entreprise fictive et s'être payé des travaux. Or, depuis que M. Pagani est en fonction, il n'y a plus eu de cas similaire. Le risque est maîtrisé grâce au travail de M^{me} Mazzariol et aux processus mis en place pour maîtriser ce risque. Par contre, le jour où le département se verra retirer les comptables ou les juristes cités précédemment, l'écart entre le mandataire et les personnes qui règlent les factures augmentera, ce qui peut engendrer une distorsion du processus.

Une autre commissaire demande quelle est la fonction de M^{me} Mazzariol.

M^{me} Charollais répond qu'elle est la responsable du contrôle interne.

La commissaire demande si c'est pour cette raison qu'il n'y a pas de responsable départemental SCI dans les RH (sur la page 77).

M^{me} Charollais s'étonne, après l'étude des pages, de ne pas trouver le poste dans le département des constructions et de l'aménagement.

La commissaire souhaite comprendre pourquoi ce poste est budgétisé s'il n'y aura pas de nouvelle personne engagée.

 M^{me} Charollais explique que leur département a déjà une personne qui remplit cette fonction.

M. Pagani confirme qu'il s'agit de M^{me} Mazzariol. Il se peut cependant que ses collègues souhaitent une personne supplémentaire, puisqu'il y a des contrôleurs internes dans chaque département.

La commissaire souhaite savoir la raison que le département donne pour ne pas avoir une personne supplémentaire alors que les autres en ont une.

M^{me} Charollais répond qu'un poste de ce type existe déjà et qu'il n'y a pas besoin d'en avoir un supplémentaire. A la question de savoir pourquoi d'autres départements souhaitent en avoir un autre, elle n'a pas d'explication à donner. Elle précise que le contrôle de gestion et le contrôle interne se faisaient à mi-temps alors qu'à présent le contrôle de gestion se fait à plein temps.

Toujours la même commissaire souhaite qu'il soit dit pour le procès-verbal s'il est vrai que le département de M. Pagani n'a pas besoin d'avoir la même configuration que dans les autres départements.

M^{me} Charollais répète qu'il n'y a pas besoin d'avoir un contrôleur supplémentaire: le département compte 240 personnes alors que d'autres en ont beaucoup plus. Dès lors, il est possible que ces départements aient besoin d'un contrôle accru.

Un commissaire demande depuis quand M^{me} Mazzariol travaille au département des constructions et de l'aménagement.

M^{me} Charollais répond qu'elle y travaille depuis sept ou huit ans.

Le commissaire demande qui s'occupait de ce contrôle avant M^{me} Mazzariol.

M^{me} Charollais répond que les contrôles étaient faits de manière systématique. De plus, la structure pyramidale du département permettait à la direction d'avoir un regard sur ce qui se passait ainsi qu'un contrôle au travers de règles de gestions extrêmement précises qui ont été mises en place avant l'arrivée de M^{me} Mazzariol. Ces règles se sont affinées avec le temps et M^{me} Mazzariol s'est attachée à les formaliser et à les mettre en place de manière coordonnée avec ses collègues responsables des contrôles internes dans d'autres départements pour avoir des structures homogénéisées. En ce qui concerne les seuils d'engagement, les services ont une compétence d'engagement de 50 000 francs, entre cette somme et 100 000 francs l'aval de la direction du département est requis et le magistrat est systématiquement mis au courant pour tout montant supérieur.

Page 198

Un commissaire se réfère à la contribution pour les routes où il relève une diminution d'environ 600 000 francs dans la ristourne sur les carburants dont il souhaite connaître la raison.

M^{me} Charollais explique qu'il s'agit d'un montant ayant trait aux eaux qui a été replacé et qui passe sur la ligne du dessus.

M. Pagani confirme qu'il s'agit d'une rocade.

La présidente annonce qu'elle a atteint la fin du fascicule et que l'ordre du jour prévoit une relevée pour le PFI.

M. Pagani propose à la commission d'aller sur Google et de chercher le monitoring du plan directeur communal. Cette recherche permet de trouver les fiches récapitulatives de l'activité du département jusqu'en 2018.

Séance du 15 octobre 2019

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de ses collaborateurs

M. Kanaan indique qu'il n'y a pas de présentation PowerPoint. Il est surtout là pour répondre aux questions et propose une courte introduction. Il annonce que l'actualité est riche dans les domaines de la culture et du sport, bien au-delà de ce qui paraît directement dans le PB-2020, avec un cadre politique et institutionnel particulier. 2020 sera l'année de l'ouverture de la Nouvelle Comédie et du Pavillon de la danse, et celle du dépôt de plusieurs crédits majeurs sur le plan sportif, dont le centre de la gare des Eaux-Vives, celui de Vernier, la halle de tennis couverte, et des crédits d'étude pour la refonte des centres sportifs du Bout-du-monde. Il cite rapidement d'autres projets des deux domaines en passant de l'un à l'autre:

- sur le plan culturel, il y aura les crédits pour l'assainissement et l'extension du Muséum, la rénovation du Casino Théâtre; sur le plan du sport, il y aura un plan d'action concernant les sports de combat et arts martiaux (SCAM) et de nouvelles campagnes contre les discriminations dans le sport. M. Kanaan relève au passage qu'il devient très difficile d'organiser des manifestations dans le domaine du sport et c'est un autre point à résoudre. Une réunion est prévue avec un groupe d'organisateurs de manifestations, à leur demande, et avec le conseiller d'Etat, Mauro Poggia, pour discuter du cumul de prescriptions;
- l'expérience «Genève 1850» (immersion en réalité virtuelle dans la Genève de 1850, en pleine révolution, à partir du Relief Magnin) a été un succès et il y aura une 3° édition, le MEG finalise la révision complète de son plan stratégique et le processus pour un nouveau projet de rénovation et d'extension du MAH se poursuit selon le calendrier prévu avec la mise au point prochaine du programme pour le Concours Architecture. L'objectif est un projet pertinent et fédérateur.

Ils vont bientôt communiquer un travail ayant porté sur la fréquentation culturelle dans les cinq dernières années à Genève (études sur les publics): un million de personnes ont été interrogées.

- M. Kanaan indique que quatre défis se posent à Genève en tant que villecentre:
- 1) la montée des inégalités
- 2) le défi numérique
- 3) l'enjeu climatique et environnemental
- 4) les charges de ville-centre, la difficulté étant de faire bouger les lignes.

Enfin, il espérait vraiment que le nouveau Conseil d'Etat se manifeste autrement qu'avec le message décevant qui a été délivré sur la culture. Si l'on en vient au projet de budget 2020, le point principal pour son département est l'augmentation de la subvention pour la Nouvelle Comédie.

Il annonce également qu'il y aura deux soirs d'ouverture supplémentaires à la piscine de Varembé (comme aux Vernets).

Fin de l'introduction

La présidente salue la présence de M. Jotterand, président de la CARTS, et celle de M^{me} Kraft-Babel, rapporteuse, et leur passe la parole.

M. Jotterand souligne que les travaux se sont déroulés dans un excellent esprit, qui n'a pas empêché l'examen critique. Pour le résultat, il indique ces points: 4 S et 1 Ve ont adopté le PB-2020 et 1 EàG, le groupe était partagé, il n'y a pas eu d'opposition, il y a eu trois abstentions du Parti libéral-radical, celui-ci s'est abstenu par réflexion et non par défiance. L'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois se sont également abstenus. Pour le Mouvement citoyens genevois, la politique culturelle a des ambiguïtés. Et 1 EàG s'est abstenu pour la question du déficit du Grand Théâtre de Genève (GTG). Mais le budget a été accepté. Le PFI n'a pas été examiné et traité. Il indique que le 13° PFI n'a pas non plus été traité par la CARTS.

M^{me} Kraft-Babel relève que son rapport est concentré et dense. Elle espère qu'elle n'a pas fait trop d'erreurs, car il y avait une nouvelle procès-verbaliste. Même s'il n'y a pas le PFI, il a été agréable d'avoir les deux documents à disposition pour travailler.

La grosse question qui a préoccupé les commissaires a été la LRT, le lien entre l'ACG et le canton, et la Ville de Genève. Autre point, les membres de la CARTS n'étaient pas très à l'aise avec MCH2: notamment au niveau des subventions, les nouveaux pots communs ne facilitent pas la tâche.

Une commissaire remercie le magistrat pour l'ouverture de la piscine de Varembé et l'informe que le nouveau sauna est très bien mais qu'il ne marche pas dès le matin. Or, les utilisateurs aimeraient bien en profiter.

Questions-réponses

Une commissaire demande à M. Kanaan quelles sont ses relations avec le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz et les échanges sur les défis.

M. Kanaan répond qu'elles sont bonnes mais qu'elles doivent être suivies de résultats. Suite au discours de Saint-Pierre le 31 mai 2018 et au programme de législature en septembre 2018, deux textes majeurs qui accordaient une place importante et ambitieuse à la culture, le message de politique culturelle a été mis en ligne fin juin puis a été retiré fin septembre, vu les fortes critiques qu'il a accumulées. A sa décharge, cet exercice s'est tenu pour la première fois, il trouve racine dans la loi cantonale sur la culture de 2013. De plus, on est devant un paysage compliqué et peu clair avec la Constitution modifiée, la loi cantonale sur la culture modifiée avec la LRT, et la LRT culture. Rien n'est stabilisé.

Les négociations étaient bien avancées à l'été 2017 pour l'avenir du GTG et de l'OSR, puis lorsque les retards de chantier ont été annoncés, M. Longchamp s'était retiré de la discussion. A ce stade, M. Kanaan se demande si le Conseil d'Etat et le Grand Conseil sont prêts à prendre leurs responsabilités sur le plan de la culture, d'autant que lors des votations du mois de mai, le peuple a dit trois choses: il demande que le Canton s'engage dans les institutions, la création et la coordination.

M. Apothéloz a promis des séances de travail et M. Kanaan indique qu'il va revenir à la charge.

Un commissaire a une question sur le plan culturel. Puisqu'il est question du Théâtre de Carouge dans le rapport de M^{me} Kraft-Babel, il demande si des projets sont prévus en collaboration avec d'autres communes.

M. Kanaan explique qu'il y a différents cas de figure: des vrais partenariats, des conventions avec certains, sinon la plupart sont des scènes autonomes. Les nouvelles têtes qui dirigent ces théâtres sont beaucoup plus axées collaboration. Il a proposé une campagne publicitaire commune du théâtre genevois, avec toutes les scènes municipales et aussi Carouge, Meyrin, le Crève-cœur, et la danse pour l'ADC. Il y a une belle dynamique. M. Kanaan note aussi que la nouvelle direction générale du GTG se montre nettement plus ouverte à des partenariats sur le circuit culturel genevois.

Une commissaire indique que plusieurs associations sont inquiètes pour la retraite des artistes. Elle demande comment il va aborder ce dossier avec M. Apothéloz.

M. Kanaan répond que la première urgence pour un artiste est une rémunération correcte, la retraite leur paraît loin. Ils y pensent peu. L'autre problème est celui du chômage. L'OCE a durci sa lecture des dossiers. Et la personne référence

des artistes n'est plus en poste. Il est en concertation avec le Canton sur ce dossier. Il y a également le problème des cotisations. Le dossier est multiforme, il faudra interpeler l'OCE et le SECO à Berne.

M^{me} Keller dit que dans les domaines du théâtre et de la danse les organisations professionnelles (SSRS) recommandent de payer la LPP dès le premier franc. Ce qui est plus facilement applicable avec des contrats mensualisés. Mais dans d'autres domaines artistiques où le travail est très ponctuel, musiques actuelle et classique, arts visuels, la première question qui se pose est surtout celle de la rémunération et de la précarisation des artistes. Leur département travaille sur deux types de recommandations: pour tous les subventionnés qui ont une ligne nominale et des budgets de fonctionnement, et qui peuvent s'organiser en conséquence, de rendre la LPP obligatoire et pour les soutiens ponctuels, de proposer des mesures incitatives. Les budgets des productions ponctuelles sont fragiles et permettent difficilement des engagements contraignants. Des discussions sectorielles se font concernant les questions de rémunération et de prévoyance sociale en collaboration avec le Canton. Une discussion se fera avec l'ensemble des théâtres, notamment sur la durée de production et la rémunération des artistes. M^{me} Keller conclut qu'il est difficile d'agir de manière uniforme et contraignante pour l'ensemble des domaines artistiques sans moyens supplémentaires.

La commissaire se déclare peu satisfaite de la réponse. Car on dira toujours qu'il sera difficile de rémunérer à sa juste valeur et de payer la LPP. Elle questionne la responsabilité des pouvoirs publics.

M. Kanaan répond que la préoccupation est réelle, il faut le concours du Canton et de la Confédération mais les milieux concernés ne veulent pas l'obligation de la LPP dès le premier franc.

M^{me} Bachmann ajoute qu'elle fait partie de la Conférence des Villes suisses en matière culturelle et du Dialogue culturel national qui abordent ces problématiques. En ce qui concerne la LPP dès le premier franc, c'est une mesure utile mais pas suffisante. Le vrai problème est qu'il n'y a pas en Suisse de véritable statut d'intermittent. La question de la juste rémunération des artistes est également jugée prioritaire. Aujourd'hui encore beaucoup d'artistes ne sont pas ou très peu rémunérés pour leur travail et la priorité est de s'appuyer sur les conventions collectives ou recommandations des organisations professionnelles en la matière. Ce n'est pas forcément aux collectivités publiques de définir le montant de la rémunération, mais elles peuvent exiger le respect des conventions collectives et recommandations.

Un commissaire s'étonne du propos de M. Jotterand concernant le 13° PFI, sur le fait qu'il n'a pas été traité par la CARTS.

La présidente leur suggère de se concerter après.

Une autre commissaire pense qu'il faut défaire la LRT. C'est un des vœux des milieux culturels. Il faut défaire ce que le Canton a entrepris.

M. Kanaan lui répond que le processus LRT est officiellement gelé car il n'y a pas encore de solution sur la bascule fiscale. A ce stade des transferts, seules Carouge et Genève ont un poids. Tant que la Ville de Genève et le Canton étaient séparés, la Ville avait le beau rôle, car elle donnait plus souvent et plus proche du montant demandé, et le Canton le mauvais car il participait moins souvent et moins fortement. Mais il n'est pas opportun d'aller au Grand Conseil juste sur ce point pour revenir en arrière.

La commissaire a une question sur les niveaux des salaires et demande que ce soit noté au procès-verbal. Elle a eu l'information que les salaires et les cachets ont baissé dans les institutions subventionnées. Des techniciens, des maquilleuses et costumières, externes, qui travaillent pour ces institutions, comme le Poche, sont venus la voir. Leur niveau de salaire a baissé de 30% en quinze ans. La commissaire dit qu'elle ne s'est pas contentée que d'une ou deux remontées d'informations. Elle constate une *uberisation* du métier. Les acteurs doivent répéter la journée tout en jouant le soir. On leur fait faire plus avec moins de moyens. C'est aussi pour cela que les artistes ne veulent pas payer la LPP. Elle se préoccupe de la responsabilité de la Ville de Genève afin que les gens aient assez. Elle s'offusque du fait que l'on accorde plus d'attention aux demandes du GTG et s'inquiète de la place des autres acteurs culturels.

M. Kanaan répond qu'il y a des valeurs de référence et qu'il faut les respecter. Il est vrai que la situation est plus difficile qu'avant. Mais il faut se battre au niveau du système. Il affirme aussi que la Ville n'a pas coupé les subventions pour les théâtres. Il donne l'exemple des augmentations pour la Comédie et Am Stram Gram.

M^{me} Keller ajoute que les questions des rémunérations sont complexes. Il est difficile de demander de respecter les barèmes si on ne donne pas toute la subvention. Or, les artistes n'ont pas toutes les réponses quand ils montent un spectacle. Ceci étant dit, son département n'a jamais été saisi du type de plaintes dont parle la commissaire. Les institutions doivent respecter les conventions collectives. Mais elle reconnaît que la situation des artistes indépendants est très dure, car pour eux le montage financier est difficile.

Une autre commissaire veut revenir sur le message culturel de M. Apothéloz. On a peu entendu la Ville de Genève sur certaines propositions comme le financement de l'OSR assumé par le canton ou celui de la Cité de la musique. Elle demande s'il y a la nécessité d'une gouvernance commune.

M. Kanaan répond que lorsqu'il est arrivé en 2011, il a tout fait pour enterrer la hache de guerre entre la Ville et le canton. Il redonne brièvement les raisons de

la genèse de la LRT en spécifiant qu'un accord a été négocié dans l'urgence en 2015 car le Grand Conseil menaçait très concrètement de couper dans les subventions culturelles. La Ville n'a pas pris position de manière détaillée suite à ce message car elle n'a pas été directement interpellée. La vie culturelle sera toujours enchevêtrée. Si la Cité de la musique se fait, il y aura un partenariat avec le canton sachant que ce sera à celui-ci de porter le budget de fonctionnement. M. Kanaan demande au canton une discussion concrète sur les grandes institutions, et conclut que cofinancement veut dire cogouvernance.

La commissaire dit que dans le message une concertation régulière entre Ville et canton a été évoquée. Elle s'étonne que M. Kanaan n'ait pas été consulté.

M. Kanaan répond qu'il y a des séances de travail environ tous les deux mois.

Une commissaire demande dans quelle mesure l'Union des Villes genevoises (UVG) peut prendre la direction pour avoir une meilleure représentation. Elle demande également si les questions des salaires du domaine de la culture sont abordées, et s'il existe une volonté d'égaliser les salaires.

M. Kanaan répond que l'UVG est une structure légère destinée à créer un espace de collaboration pour les villes hors ACG. Ils ont des démarches conjointes, comme celle sur les charges de ville-centre. Les Villes UVG et d'autres villes et communes ont lancé un appel au printemps 2018 au nouveau Conseil d'Etat pour relancer un vrai partenariat. M. Apothéloz leur a répondu qu'il fallait effectivement travailler ensemble. Pour les salaires, M. Kanaan dit que les artistes doivent saisir leurs syndicats et les représentants.

M^{me} Keller relève que le Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) est très fragilisé. La Confédération a coupé ses moyens de 50%.

Une commissaire intervient pour souligner qu'il manque la reconnaissance des artistes, ils n'ont pas de statut, la catégorie n'existe pas à Berne; quand elle va refaire son passeport, elle ne peut pas dire qu'elle est musicienne, cela n'est pas reconnu ni considéré. On lui demande quel est son métier: si elle répond musicienne, on lui dit que ça n'existe pas, et elle doit répondre qu'elle est professeur de musique. Le problème de la reconnaissance est donc réel. Elle demande si la solution est de lancer une initiative populaire.

M^{me} Bachmann répond que le magistrat a fait une proposition au conseiller fédéral Alain Berset en vue d'aborder le statut des artistes dans le cadre du dialogue culturel national.

M. Kanaan confirme qu'il faut activer les relais fédéraux, interpeller le SECO. Un groupe de travail a été mis en place pour discuter de la rémunération et du statut des artistes. Une fois encore ce sont les Villes qui font bouger les paramètres. Il ne lâche pas.

Un commissaire veut savoir ce que dit la convention collective dans le domaine et si elle est consultable.

 M^{me} Keller répond qu'il faut aller sur le site du SSRS. Tous les documents s'y trouvent.

Le commissaire la remercie car il estime que la discussion est abstraite. Il demande aussi combien de personnes se disent artistes et veulent vivre de leur art, 100 000, plus. Il aimerait connaître le chiffre.

M^{me} Keller répond qu'il est difficile de répondre car ils ne sont pas répertoriés. Il y a d'excellentes écoles, notamment les HES romandes qui forment de très bons artistes. Les cantons romands ont une responsabilité concernant la question de l'emploi et de la rémunération car les Villes ne peuvent assumer seules indéfiniment les augmentations de demandes de soutien.

Le commissaire constate que l'on permet l'emploi par le biais des subventions. Il aimerait connaître la part sur les montants subventionnés qui va à l'emploi.

M^{me} Keller répond environ 60% et cela peut varier entre les domaines artistiques selon une évaluation faite à l'interne.

Le même commissaire a entendu parler de cette étude mais il aimerait savoir comment l'obtenir.

M. Kanaan explique qu'il existe des situations très variées dans le domaine artistique qui rendent les classifications difficiles.

Le commissaire constate que certains chiffres sont parlants dans...

La présidente le coupe car cette étude n'est pas en lien avec le PB-2020.

Une commissaire commente en estimant que son collègue ne devait pas être coupé, car il a sa manière de fonctionner.

Une autre collègue lui répond qu'il faut quand même avancer.

Un commissaire s'inquiète pour le fonctionnement de la Cité de la musique, car il a entendu que la Ville de Genève n'est pas intéressée, et s'inquiète pour la Nouvelle Comédie, car il a entendu que le chantier est arrêté. Enfin, il veut comprendre ce qu'il en est du fameux centre sportif pour les juniors du football ou si la Ville s'en lave les mains.

M. Kanaan lui répond qu'il a été mal renseigné. Pour la Cité de la musique, la Ville a déjà dit qu'elle ne souhaite pas participer au budget de fonctionnement et elle n'a pas été sollicitée financièrement; elle le sera sur des questions d'aménagement du territoire; le fonctionnement reste à définir.

M^{me} Bachmann explique qu'il y a un groupe de travail technique dont elle fait partie ainsi que M^{me} Keller. Ce groupe a dans un premier temps accompagné l'élaboration du projet culturelle et artistique de la Cité de la musique. Et maintenant, la Fondation de la Cité de la musique souhaite clarifier la question de la gouvernance et celle du financement. Une fois que ce sera fait, la question du subventionnement sera posée. Il s'agira dès lors d'une question politique. A l'heure actuelle, le canton ambitionne de financer le fonctionnement de la Cité de la musique. En ce qui concerne la Ville de Genève, ce sera au Conseil administratif de prendre position dans un premier temps

M. Kanaan confirme que pour la Nouvelle Comédie ils sont dans les temps.

M^{me} Koelliker ajoute qu'il y a eu une séance et le planning est confirmé. La remise du bâtiment est confirmée pour début mars. Et à partir du moment où le bâtiment sera remis, il y aura une phase finition et de rodage. A ce jour, on ne lui a pas signalé d'impact sur l'ouverture au public qui est prévue en automne.

Le commissaire demande à nouveau si les travaux sont arrêtés.

M^{me} Koelliker n'a pas cette information.

M. Kanaan conclut pour le volet sportif de la question du commissaire, en indiquant que le stade de Genève, la future patinoire du Trèfle blanc et le centre d'entraînement du Pré-du-Stand sont trois grands projets en cours. Et ils sont suivis, mais ce sont des projets cantonaux, pas municipaux. Il ajoute qu'il aimerait que le canton avance plus sur la patinoire du Trèfle blanc, car il le fait actuellement à un rythme de sénateur. Même si tout se passe bien, ce sera ouvert dans six ans au plus tôt. Mais il est vrai que la capacité à gérer les grands projets du canton semble limitée.

Un commissaire a trouvé très intéressants les propos de M^{me} Keller sur les bonnes écoles artistiques, mais il ne comprend pas. Il s'étonne que les suivre ne garantisse pas de travail, ni statut.

M. Kanaan précise qu'aucune filière de formation ne garantit un emploi. Faire Sciences Po ne garantit pas un emploi.

M^{me} Keller ajoute qu'il n'y a pas une économie privée qui puisse donner du travail aux artistes

Brochure du budget 2020

Page 16

Un commissaire demande si le bâtiment du Muséum est classé dans le cadre de ces travaux de rénovation.

M^{me} Koelliker confirme.

Le commissaire demande quel est le projet qui a été choisi. Il demande s'il s'agit d'une surélévation du bâtiment.

M^{me} Koelliker explique que le projet est une requalification du bâtiment public. Il y a la nécessité d'un espace dédié aux expositions temporaires, le souhait de mieux accueillir le public, avec une meilleure répartition des espaces et une meilleure synergie.

Le commissaire en conclut que ce sera une situation gagnante pour le public et les chercheurs.

Une commissaire veut en savoir plus sur les démarches destinées à promouvoir l'égalité dans la culture.

M. Kanaan donne quelques exemples d'actions et projets: les Créatives, la soirée avec ProHelvetia et le Canton comme partenaires.

M^{me} Keller dit que deux associations ont été mandatées, dont «Bloom and Boom» et Sharp Sharp avec la Fondation Emilie Gourd, pour réaliser une enquête sur les théâtres subventionnés de Genève. Il n'y a pas le même nombre de femmes et d'hommes qui portent des projets, et il y a une déperdition à la sortie des écoles. Parmi les mesures mises en œuvre, il y a la parité dans les commissions de préavis, l'objectif de la parité dans les bourses d'aide à la création, et l'inscription dans les conventions. Des mesures sont mises en place avec les femmes qui travaillent dans ces associations.

La commissaire souligne qu'à la Fondation du cinéma, il n'y a pas la parité.

M^{me} Keller rappelle que Cinéforom ne dépend pas de la Ville mais du canton. Elle souligne qu'à l'heure actuelle la parité n'est pas une condition d'attribution d'une subvention. Et il n'y a pas le même nombre de demandes de la part des hommes et des femmes

Une autre commissaire veut revenir sur l'extension du Muséum. Elle demande s'il fallait vraiment construire un bâtiment alors qu'il y a un dépôt gigantesque à Artamis.

M^{me} Koelliker répond que dans le cas d'espèce il y a la nécessité de la proximité des collections.

Une commissaire demande si cela va impliquer une fermeture complète du Musée.

 M^{me} Koelliker répond que ce ne sera pas le cas. Hormis deux-trois mois pour la zone d'accueil.

Page 17

Une commissaire aimerait savoir qui décide des horaires des bibliothèques. Certaines ouvrent plus tôt mais ferment plus tôt. Et certaines n'ouvrent pas le samedi matin. Elle aimerait comprendre.

M. Kanaan répond que ce n'est pas identique d'un quartier à l'autre. Pour ce qui est du samedi, une réponse lui sera donnée par écrit. Et pour le dimanche, il a été décidé de ne pas faire une ouverture passive. Mais de proposer un projet avec des prestations complètes et une offre de médiation.

La commissaire demande si ce sera animé par des bibliothécaires.

Une autre commissaire demande s'il y aura un programme internet intelligent pour les enfants.

M. Kanaan explique qu'il aimerait une sorte d'Université populaire du numérique, inspirée de ce qui se fait au 4° étage de la Bibliothèque de la Cité. Pour lui, les bibliothèques sont un lieu de partage du savoir. Il y a déjà un programme d'activités.

La commissaire s'inquiète pour les enfants dont les familles n'ont pas les moyens.

M. Kanaan répond que cet aspect est pris en considération.

La même commissaire demande s'il y a des livres parlants.

M. Kanaan confirme.

Une commissaire demande si Mirabilia fonctionne.

M^{me} Bachmann confirme.

La présidente parcourt les pages de la brochure jusqu'à la page 54 sans questions de la part des commissaires.

Une commissaire aimerait revenir à la page 36. Pour le GTG, le CFI avait fait la recommandation d'afficher la subvention de 25 millions de francs. Elle demande pourquoi ce n'est pas rendu visible. Cela rendrait le débat politique plus clair.

M^{me} Bachmann répond que d'une part, il s'agit des charges du personnel qui sont parfaitement visibles: c'est la 30 à la page 114. C'est donc faux de dire que le montant engagé par la Ville de Genève pour son personnel qui travaille au Grand Théâtre n'est pas rendu visible. Elle ne comprend pas cette remarque.

M. Kanaan précise que le CFI souhaiterait que les 25 millions de francs figurent explicitement dans les comptes de la Fondation et dans ceux de la Ville comme gratuité, en plus du fait que la masse salariale est tout à fait visible dans le budget et les comptes de la Ville.

 M^{me} Bachmann souligne que la recommandation du CFI soulève une question de comptabilisation et non de visibilité.

La présidente continue de tourner les pages

Page 114

Un commissaire se réfère au rapport de M^{me} Kraft-Babel. Il ne comprend pas la ligne 33 à cette page. Il demande à quoi est due l'augmentation de 1,3 million de francs. Il signale une erreur: il s'agit de PA et pas de PF. Il demande s'il y a des coûts supplémentaires.

M. Kanaan relève que la nouvelle équipe est excellente, mais elle hérite d'une situation compliquée. Les équipes sortent d'une situation lourde. Il a demandé un état des lieux du bâtiment et il y a des discussions spécifiques, notamment pour la machinerie.

Une commissaire commente que M. Pagani avait dit que tout allait bien.

M^{me} Koelliker précise qu'un expert a été mandaté pour étudier cette question et la reddition du rapport est prévue pour la fin de l'année. Dans le PFI, 3 millions de francs ont été prévus. Mais ce qu'elle a compris lors de la réunion sur cette question est que ce montant est insuffisant.

Un commissaire commente que ce sera insuffisant.

M. Kanaan ajoute que la machinerie fonctionne mais en étant sous soins intensifs. Elle ne va pas tenir éternellement. Le rapport doit préciser la durée des travaux. Le GTG a besoin d'une stratégie à long terme.

Un commissaire est atterré par le manque de stratégie du GTG. C'est comme si tout le vernis et les sièges d'une voiture avaient été refaits mais sans avoir pensé le moteur.

M. Kanaan répond avec humour qu'à Genève on dit les choses parfois par petits bouts; lui ne partage pas cette approche.

Un commissaire a des questions sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

M^{me} Bachmann répond que l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité sera assurée par du personnel volontaire des BM et des auxiliaires. En ce qui concerne l'appui par des auxiliaires, ce sont des étudiants qui suivent un cursus pour devenir bibliothécaires.

Une commissaire aborde les revenus des BMU. Elle s'étonne que ce soit exactement les mêmes sommes en 2019 et 2020 à la ligne 46, revenus de transfert. Elle demande si ce sont des sommes fixes annuelles.

M^{me} Bachmann répond que ce sont les coûts fixes que les communes genevoises versent à la Ville de Genève pour la prestation Bibliobus.

Page 120

Une commissaire demande que l'étude sur les égalités hommes-femmes soit présentée dès qu'elle sera prête, ce qui lui est confirmé.

Une commissaire demande un résumé des nouveaux postes et si les gardiens de bains sont les deux pour Varembé.

M^{me} Bonvin répond que ces postes sont liés à l'ouverture de la piscine des Vernets le soir et à la réfection du boulodrome qui a nécessité un gardien supplémentaire.

Page 121

Un commissaire demande des explications sur certaines subventions. Car il constate des variations, il cite en vrac: MAMCO, Antigel, Am Stram Gram, Galpon, etc.

M. Kanaan rappelle que le MAMCO avait demandé 400 000 francs, ce qui n'était pas possible. Mais les 100 000 francs attribués en sus sont un soutien pour l'excellent travail effectué et pour marquer l'effort important des privés pour le financement du MAMCO. Antigel a également bénéficié de 100 000 francs car ce festival a une capacité à attirer des publics mélangés. Le montant destiné à la Comédie était annoncé. Dans les cas du Galpon et de Pitoëff, il s'agit d'un transfert.

 M^{me} Keller précise que la nature comptable de Pitoëff a changé pour permettre à plusieurs compagnies d'être soutenues.

M. Kanaan commente qu'Am Stram Gram fait un travail exceptionnel et n'avait pas reçu d'augmentation depuis des années.

Une commissaire dit qu'Andata Ritorno les a approchés. Ils existent depuis 40 ans et la subvention de 23 700 francs est faible. Elle aimerait comprendre.

M. Kanaan répond qu'une subvention de 75 000 francs est en suspens. Il a fallu faire des arbitrages.

La commissaire souligne qu'ils font un travail magnifique et c'est un lieu pour les artistes locaux.

Un commissaire demande si l'augmentation de la subvention à la Nouvelle Comédie va impliquer des coupes ailleurs.

M. Kanaan répond qu'il n'y aura pas de coupes ailleurs. Il remercie du vote pour la première tranche par le Conseil municipal. Il aimerait également le soutien du canton. Il précise que M. Apothéloz a annoncé envisager de participer à hauteur de 500 000 francs par année. Il annonce qu'il va proposer la révision des statuts de la FAD.

Une commissaire demande si les 300 000 francs accordés au Pitoëff sont divisés par quatre vu que maintenant ce sont quatre compagnies.

M^{me} Keller répond que la Commission Théâtre étudie les projets et fait son travail. Les moyens ne sont pas divisés par quatre, ils sont relatifs aux projets. La Ville met à disposition la billetterie et soutient la communication.

La commissaire comprend que cela est réparti sur les projets des quatre compagnies. Elle demande qui entretient la salle entre deux compagnies.

M^{me} Keller répond les équipes techniques du Service culturel.

Page 122

Une commissaire aimerait en savoir plus sur le Fonds Berthoud et l'attribution des bourses.

M^{me} Keller répond que ce sont des bourses dans le domaine des arts visuels créées par des donateurs privés. Les montants venaient d'un fonds spécial qui est aujourd'hui budgétisé suite à l'application de MCH2. Ces bourses sont destinées aux artistes. Il y a des concours, un jury, et les nominés sont exposés au Centre d'art contemporain. A la fin de l'exposition, le jury décerne les prix.

M. Kanaan a une précision: pour la Compagnie de 1602, la Ville n'a rien supprimé. Cette compagnie ne perd pas 100 000 francs. Il explique que la Ville payait 100 000 francs pour les locaux au Canton. Ce qui n'est plus le cas, la convention est devenue caduque et le Canton n'a jamais réagi aux courriers de la Ville. Mais cela n'a pas d'incidence pour la Compagnie.

Une commissaire a des questions de gouvernance. Il était question que M. Kanaan prenne contact avec des entités qui avaient des subventions depuis longtemps. Elle pense au Galpon et au Loup.

M. Kanaan répond qu'il a tenu son engagement. Des conventions ont été négociées.

M^{me} Keller ajoute qu'il a été négocié qu'au départ à la retraite des fondateurs, il y aura une mise au concours publique selon les règles en vigueur en Ville de Genève.

M. Kanaan ajoute que pour toutes les scènes des règles ont été introduites sur le nombre de mandats possibles, leur durée, les règles sur les nominations, etc.

La commissaire demande ce qu'il en est de l'Alhambra.

M^{me} Keller répond qu'il s'agit d'une gestion par une association qui fonctionne bien et à la fin de la convention, il y aura une nouvelle attribution, par contre l'équipe technique est celle du Service culturel.

Page 123

La présidente a une question au sujet du Festival les Créatives. Elle demande ce qui accompagne cette ligne, s'il s'agit d'une convention.

M^{me} Keller répond que la convention est en train d'être finalisée. Leur département et l'Agenda 21 sont en charge.

Une commissaire s'étonne de la disparition de l'Orchestre symphonique de Genève.

M^{me} Keller répond qu'il y a une réforme des soutiens accordés à la musique classique. Suite à l'introduction du règlement de gestion des subventions et à l'audit du CFI, une réorganisation des soutiens ponctuels a été mise en place. Tous les soutiens ponctuels ont été réunis dans la ligne de soutiens ponctuels à la création (ou aux manifestations) musiques classiques et contemporaines afin de permettre une égalité de traitement des demandes. De plus, on assiste à l'émergence de nouveaux ensembles de grande qualité ce qui nécessite de nouvelles répartitions des moyens. Enfin, cet orchestre avait des réserves de 60 000 francs. La Ville de Genève n'a pas demandé la restitution des subventions mais a opté pour une diminution de la subvention le temps que les réserves diminuent. Le comité de l'OSG a été reçu au département et ils ont été invités à déposer des demandes de soutiens ponctuels en fonction de leurs projets comme tous les autres acteurs dans le domaine de la musique.

La commissaire pose une question de principe sur l'évolution de MCH2. Elle s'inquiète des lignes qui disparaissent dans des fonds généraux.

M^{me} Keller explique qu'à la dernière Commission de musique classique, ils ont reçu plus de cinquante demandes. Ces projets sont forcément en concurrence en fonction des moyens disponibles et cela n'a pas de rapport avec l'introduction de MCH2. Ce nouveau système permettra d'affiner le soutien.

M. Kanaan précise qu'aucune ligne nominale n'a été supprimée.

M^{me} Keller reconnaît que c'est un vrai changement. Mais l'Orchestre a été averti en temps voulu. Maintenant, quand pendant des décennies on reçoit

40 000 francs chaque année, elle comprend que l'on puisse être déçu. Mais elle répète que de nouveaux ensembles ont émergé.

Un commissaire demande si GVA Camerata a bénéficié des mêmes subventions.

M. Kanaan répond en rappelant que cet ensemble est né d'une crise et qu'il trouve son public. C'est un fait. Il a aussi beaucoup de mécènes. Deux tiers des musiciens ne sont pas de Genève et ils ont de très bons cachets.

Une commissaire n'est pas choquée qu'on change une subvention. Mais elle est surprise qu'on puisse envoyer une lettre fin novembre pour annoncer qu'une subvention qui était pérenne ne sera plus versée l'année suivante. Elle demande si une liste des futurs ensembles qui seront subventionnés est disponible.

M^{me} Keller répond qu'il faut d'abord informer les subventionnés.

La commissaire aurait quand même aimé avoir des détails.

M^{me} Keller répond que pour toutes les lignes qui mentionnent «convention», il est possible de fournir les détails. La liste des conventions est disponible. Ceux-là on les connaît d'avance, mais les artistes avec des subventions ponctuelles ne sont pas forcément connus à l'avance.

M. Kanaan dit aux membres de la CF que si des ensembles musicaux leur posent des questions de les prier de se renseigner auprès de son département.

La même commissaire s'étonne que les Créatives soient soutenues par la Ville et le canton. Elle pensait que c'était soit l'un, soit l'autre avec la LRT.

M^{me} Keller répond que la LRT n'empêche pas un subventionnement par plusieurs départements ou échelons institutionnels. Mais ce ne sont pas des subventions pour les mêmes politiques publiques. Elles sont complémentaires: cela peut être l'aide à la création de la part de la Ville, et l'aide à la diffusion de la part du Canton.

M. Kanaan précise que les lignes ne sont pas exclusives.

La commissaire demande si les autres subventions sont analysées.

M. Kanaan confirme.

M^{me} Keller explique que dans les projets présentés l'ensemble des demandes figurent. Un acteur culturel doit trouver le plus de soutiens possible.

Une autre commissaire demande ce qui s'est passé avec le FIFOG. Car ils ont écrit pour que la subvention soit rétablie.

M. Kanaan répond que ce n'était pas convaincant sur la durée. Afin de pouvoir soutenir d'autres festivals, la Ville a opéré un choix. La situation avait été

annoncée à M. Mugny, président du FIFOG l'année passée, et un accord a été négocié et signé avec eux.

M^{me} Keller indique que le Service émet des réserves depuis 2014. Sur la question de la programmation, des ressources, des partenariats et de la billetterie, tout a été dûment analysé. Et les évaluations posent beaucoup de questions, ainsi que la capacité d'évoluer. Ce qui a mené à la décision du magistrat.

Un commissaire s'étonne que les observations qui leur ont été faites depuis cinq ans n'ont pas eu de suite, et qu'il n'y a pas eu d'évolution.

M. Kanaan confirme qu'il n'y a pas eu les évolutions nécessaires. Ce n'est pas non plus simple de trouver la masse critique de films, sans compter certaines interventions étatiques. Ils ont fait des efforts mais les évolutions n'ont pas eu lieu. M. Kanaan annonce avec regret qu'Animatou est aussi concerné. C'est une perle, mais c'est une manifestation fragile, que nous souhaitons sauver.

Une commissaire demande confirmation que c'est la non-atteinte des objectifs qui justifie ces décisions.

M. Kanaan répond que les moyens sont réattribués. Il y a eu la décision de soutenir le GIFF et le FIFDH de manière accrue par exemple.

La commissaire demande s'il ne faut pas plutôt se concentrer sur deux ou trois festivals, plutôt que sept ou huit, et donner de l'ampleur à certaines manifestations.

M. Kanaan commente que Genève est une mosaïque complexe et que la diversité est un réel atout. Ils poussent les Festivals à se rapprocher.

 M^{me} Keller ajoute que Filmar et Black Movie ont d'excellentes recettes propres. Le FIFOG recevait plus de moyens pour moins de recettes et moins de public.

La même commissaire demande si des objectifs sont imposés aux Festivals.

 M^{me} Keller répond que les Festivals sont tous différents et les évaluations sont multifactorielles. Un Festival peut être petit et avoir son public.

M. Kanaan ajoute que le but n'est pas de faire que des grands festivals.

Page 124

Une commissaire veut comprendre le chiffre de 10 millions de francs concernant le GTG.

M^{me} Bachmann explique que c'est une subvention à la Fondation du GTG, ce qui couvre à peu près les frais du personnel artistique permanent, donc du chœur et du ballet.

Page 127

Une commissaire aimerait un éclaircissement sur le montant de l'ADC.

M^{me} Koelliker précise que le montant correspond à la mi-année car le pavillon n'a pas encore été budgétisé.

Page 199

Un commissaire demande confirmation que les deux postes mentionnés sont ceux qui vont être affectés à la Direction du département, ce qui lui est confirmé.

Page 205

Le commissaire aimerait une explication pour l'augmentation aux Bibliothèques.

M^{me} Bachmann répond que ce sont les auxiliaires engagés pour l'ouverture du dimanche ainsi que d'autres frais en lien avec ce projet.

Présentation du budget concernant le sport en présence de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports et de M. Antoine Maulini, président de la commission des sports

M. Maulini indique que le PB-2020 et le PFI ont été étudié ensemble et il remercie M^{me} Kraft-Babel pour son rapport.

M^{me} Kraft-Babel dit à nouveau que c'est franchement intéressant de mettre en lien le budget et le PFI. Elle indique que les investissements pour le sport seront supérieurs à ceux de la culture. Le projet de budget est neutre.

Pages 16 et 17

Une commissaire demande s'il y a moyen d'éviter le pétrole pour les revêtements des salles de gym.

 M^{me} Bonvin répond qu'ils essayent de faire le plus écologique possible dans ce qui existe, sachant que cela ne relève pas de leur département.

Une commissaire revient sur l'ouverture des piscines le soir. Elle demande à partir de quand et quels seront les soirs d'ouverture de la piscine de Varembé.

M^{me} Bonvin répond à partir de juin 2020, sachant qu'ils ne peuvent pas ouvrir les postes actuellement vu qu'ils ne sont pas encore votés. Les jours seront les mardis et jeudis. L'ouverture du soir va impliquer des changements pour les asso-

ciations sportives, car elles travaillent sur des plannings calendaires de saison, il faudra jongler.

Un commissaire demande si l'ouverture de Marignac a eu des incidences sur les bassins d'entraînement.

M. Kanaan répond que cela a aidé à ouvrir deux soirs aux Vernets. Certains clubs ont en effet accepté d'aller à Marignac. C'est lié.

Le commissaire demande ce que sont les modules de bénévolat.

M^{me} Bonvin répond que les modules touchent plusieurs volets, par exemple juridique, gouvernance, la gestion des bénévoles, les modules ont été développés en fonction des besoins des associations. La Ville de Genève a une séance avec les subventionnés le 6 février pour savoir quels sont leurs besoins car les modules s'adaptent. Le sport inclusif sera abordé afin que les gens apprennent à se connaître.

M. Kanaan ajoute que SportiGenève est soutenue. C'est une association constituée par d'anciens sportifs et sportives d'élite, qui interviennent en soutien à des associations et clubs sportifs, ainsi qu'à des personnes individuelles, dans le domaine du sport au sens large.

Le commissaire aimerait en savoir plus sur sa rencontre prévue avec M. Poggia au sujet de l'organisation des manifestations.

M. Kanaan répond que son département est incontournable car les règles de toutes les manifestations en sont issues, aussi bien dans le domaine sanitaire que dans celui de la sécurité. Les prescriptions se sont développées et complexifiées, ce qui fait que les organisateurs de manifestations s'adressent à la Ville pour être subventionnés car les factures augmentent. Il faut établir un dialogue pour la définition et l'application des règles.

Le commissaire déclare que les Foulées automnales de Meyrin ont posé une réclamation car ils ont été lésés par le déplacement des dates de la Course de l'Escalade. Elle a été repoussée à cause du Marché de Noël. Les conseillers municipaux ont reçu un courrier.

M^{me} Bonvin explique comment s'est faite la modification des dates de la Course de l'Escalade. Il faut savoir que c'est la Course qui a déplacé ses dates. La Vile de Genève était prête à se battre pour les maintenir. C'est juste cette année qui est particulière. Les Foulées automnales de Meyrin ont changé la date de leur propre fait, sans s'adresser au département des sports. Elle ajoute qu'ils seront reçus pour discuter de cette question.

Une commissaire veut comprendre le fonctionnement du sport inclusif vu que le sport implique la performance.

M^{me} Bonvin répond que dans le cadre du sport inclusif, il s'agit de handicap mental et pas de handicap physique. L'idée est de montrer ce qui est possible. Cette démarche est bénéfique pour tout le monde. Ils travaillent notamment avec des autistes: il en ressort que cela les tire vers le haut tout en montrant un autre monde aux autres.

Une commissaire a vu une nouvelle ligne intitulée Fonds de soutien au sport féminin. Elle s'en réjouit et demande des précisions sur son fonctionnement.

M^{me} Bonvin indique qu'il s'agit de soutien à des équipes féminines existantes et à la création d'équipes féminines. Elle donne des exemples comme le rugby féminin et le basket féminin.

M. Kanaan ajoute que cela constitue un coup de pouce parfois décisif pour des changements concrets, par exemple aider des clubs à constituer des équipes féminines lorsqu'ils n'en avaient pas, ou à lancer de nouvelles manifestations, et ainsi de suite.

M^{me} Bonvin informe qu'il y aura une campagne contre le sexisme.

Un commissaire voit un soutien pour la Fédération genevoise d'échecs.

M^{me} Bonvin explique que le Club genevois d'échecs a pris le dessus avec 80% des activités. Et le soutien a augmenté: il est passé à 85 000 francs.

Séance du 16 octobre 2019

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de ses collaborateur-trice-s, M^{mes} Da Broi, Humbert-Droz, Lecuyer-Gauthier, Pedat, Widmer et MM. Borcard, Mimouni, Vallat et Zurkinden

Introduction de M^{me} Alder

Elle informe les membres de la commission des finances (CF) que le projet de budget 2020 a été présenté à la CCSJ le 18 septembre. La direction de son département a ensuite répondu aux questions des commissaires.

Ce soir, elle propose de présenter les grandes lignes et reviendra sur plusieurs dossiers qui peuvent intéresser la CF du fait de leur incidence financière.

M^{me} Alder souligne que l'analyse du budget n'est pas chose aisée cette année. Le déploiement du référentiel comptable MCH2 a nécessité des changements de méthodes de comptabilisation qui rendent difficile la comparaison entre les années.

Les subventions non monétaires ne sont plus enregistrées dans les comptes:
 ces écritures ne sont juridiquement pas des dépenses, au sens de la loi, et

n'ont pas vocation à figurer au budget. Par souci de transparence, elles restent présentées en annexe.

- En 2019, les gratuités s'élevaient à 14,1 millions de francs dans le budget de son département.
- Les intérêts répartis ne figurent pas non plus: ces écritures analytiques ne sont pas prévues au référentiel et soulevaient des questions chaque année.
- En 2019, les intérêts répartis s'élevaient à 2,7 millions de francs dans le budget de son département.
- Sans tenir compte de ces deux montants précités, le budget 2019 de son département est de 274,4 millions de francs. En 2020, il atteint 285 millions de francs, soit une augmentation de 10,3 millions.

Principales augmentations

La petite enfance

Avec plus 4,4 millions de francs, cette hausse servira à financer les mécanismes salariaux ainsi que la création de 109 nouvelles places de crèche au Carré Vert (Jonction) et à l'Ancien manège à la rentrée 2020.

M^{me} Alder relève qu'en plus de ces 109 places, ce seront 530 autres places qui seront créées d'ici 2025; en année pleine, ces 640 places représenteront un coût de près de 19,2 millions de francs pour la Ville de Genève (VdG) – dont 1 million de francs dans le budget 2020.

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

Avec 1,4 million de francs, elle explique qu'il y a une augmentation régulière du nombre d'élèves qui fréquentent l'accueil parascolaire à midi (moins le soir). En 2020, le GIAP aura une hausse estimée à plus de 6,9% qui devrait se poursuivre ces prochaines années.

Le GIAP a recours à ses fonds propres pour financer les charges du personnel liées au rétablissement de l'annuité 2016, suivant la décision du Tribunal fédéral (TF) de juin dernier. Le coût est estimé à 4,4 millions de francs pour le GIAP.

L'hébergement d'urgence

Il augmente fortement par rapport au budget 2019. Le Conseil administratif a inscrit la somme de 1,8 million de francs, votée en mai dernier par le Conseil municipal pour financer les associations en charge des prestations d'accueil.

Le Service social

Avec une augmentation de 800 000 francs pour compléter le financement de l'hébergement à l'année assuré actuellement dans les abris de la protection civile. M^{me} Alder indique qu'un projet est en cours à Frank-Thomas.

Autres points:

Les créations de postes

- 2,3 ETP pour le Service de la jeunesse soit 3 postes comprenant: 1 TSHM à 80% pour le secteur Europe-Charmilles, 1 gardien d'installation sportive au skate-park à 80%, 1 responsable du dépôt à 70%.
- 2,3 ETP pour le Service des écoles, dont 150% d'agents responsables des équipes et 80% agents d'entretien pour les nouveaux locaux à Geisendorf, Carré vert, Plantaporrêts et Pâquis.
- 2 ETP à la direction du département: 1 poste au CI et 1 poste d'analyste métier.

Au total ce sont 6,6 postes.

Les recettes

Elles s'élèvent à 25,5 millions de francs. Ce chiffre n'est pas comparable à celui du budget 2019 du fait des changements de comptabilisation des imputations internes. En neutralisant leur effet, l'augmentation des revenus est de 11.5 millions de francs.

L'essentiel de cette augmentation s'explique par la nouvelle contribution des entreprises au financement de la petite enfance. Mais elle sera insuffisante pour faire face aux charges auxquelles la Ville de Genève sera confrontée ces prochaines années.

Les arbitrages

 M^{me} Alder informe que ce projet est susceptible d'être amendé à l'issue des arbitrages budgétaires du mois de novembre.

Le Conseil administratif statuera notamment sur les montants à inscrire pour compléter le financement de l'allocation de rentrée scolaire. Elle rappelle que le peuple a accepté le 19 mai le contreprojet à l'IN 170 modifiant la loi d'application de la LAMAL; la modification implique une augmentation du nombre de personnes subsidiées à partir de 2020.

D'autres demandes seront examinées:

Les dotations budgétaires pour de nouveaux équipements

L'ajustement des budgets de la FASE et du GIAP

La rectification des erreurs de présentation qui affectent la lecture de la brochure.

M^{me} Alder conclut en soulignant les trois priorités de son département en 2020:

- 1. La création de places d'accueil de la petite enfance
- 2. La politique de l'enfance et des Ecoles
- 3. L'urgence sociale et la prise en charge des sans-abris

Dans chacun de ces domaines, la Ville a accompli des avancées significatives grâce au soutien du Conseil municipal et M^{mc} Alder le remercie.

La présidente remercie M^{me} Alder et salue la présence de M^{me} Laurence Corpataux, présidente de la CCSJ.

M^{me} Corpataux demande si les membres de la CF ont reçu les réponses aux questions qui ont été posées lors de leur séance. Elle constate que ce n'est pas le cas.

(Plusieurs membres de la CF n'ont rien reçu.)

Une commissaire, la rapporteuse, n'a rien à ajouter. Le projet de budget 2020 a été étudié avec beaucoup d'attention pendant trois heures. Il a été jugé intéressant et tout a été bien expliqué.

Questions-réponses

Une commissaire est intéressée par les arbitrages à venir, notamment sur les dotations des maisons de quartier. Elle a rédigé deux motions dont une se préoccupe du lien entre la densification et l'accueil des habitants, car les structures ne suivent pas. Elle aimerait connaître les listes et les augmentations chiffrées qui seront soumises au Conseil administratif.

 M^{me} Alder répond qu'il faut respecter l'ordre, elle doit d'abord s'adresser au Conseil administratif et propose à M^{me} Pedat de répondre.

 M^{me} Pedat explique que les demandes sont faites en collaboration avec les maisons de quartier et en fonction de leurs besoins, comme Menut-Pellet et l'Ancien Manège où il y a eu rénovation.

M^{me} Alder ajoute qu'il y aura des arbitrages faits par le Conseil administratif et les éléments seront fournis.

Un commissaire a une question concernant la crise survenue au CARE. Il demande si cela va influencer les arbitrages à venir.

M^{me} Alder répond que le dispositif lié à l'urgence sociale a été renforcé. Ces partenaires sont aussi à la recherche d'autres contributeurs. La Ville de Genève a versé 1,4 million de francs en 2019 au Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS); dans le projet de budget 2020 la ligne dédiée à l'hébergement d'urgence est de 1,8 million de francs, dont 1 million de francs pour le CAPAS. Pour ce qui est de l'événement évoqué par le commissaire, il faut savoir que le public accueilli n'est pas toujours facile. Le Service social a une grande expérience des problématiques de ces personnes en grande précarité: alcool, problèmes psychiques, problèmes de voisinage. Mais du côté de la Ville pour ces questions, les finances ont été consolidées.

Un autre commissaire dit que le Conseil municipal a voté 1,8 million de francs destiné à cette population en difficulté et demande si un bilan est déjà possible et s'il y a des embûches.

M^{me} Alder répond que les équipes ont été constituées de A à Z, trouver des locaux auprès des Eglises protestantes, de l'Armée du Salut et du Quai 9. Mais la logistique leur appartient. Il s'agit d'un partenariat associatif, avec une légitimité de gérer de ce dispositif. La Ville est en contact et apporte un soutien mais ne gère pas le dispositif.

M. Mimouni ajoute que le volet famille a augmenté sa capacité d'accueil de 19 à 40 places. Et PAÏDOS qui pilote le projet a réussi à ajouter un immeuble à la Route de Vernier, mis à disposition par la Fondation Emile-Dupont. Le volet famille présente à ce jour un bilan positif.

Le commissaire répond que trois centres ont été visités, parmi lesquels le CARE, et il constate qu'il y avait peu de familles.

M^{me} Alder invite à visiter le dispositif PAÏDOS. La capacité d'accueil des familles a doublé et cette association fait des efforts.

Toujours le même commissaire aborde les nouveaux statuts du GIAP qui sont arrivés et demande si ce changement aura un impact sur l'exercice.

 M^{me} Alder répond que cela n'a pas d'impact sur les finances. Avec le retrait du canton, suite à l'adoption de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – 1^{er} train), le Groupement intercommunal devait adapter ses statuts. Et les communes gagnent des sièges qui étaient auparavant occupés par des membres du DIP.

Un commissaire a des questions sur les priorités budgétaires du département. Il s'inquiète de ce qui est attribué à la sécurité. Il parle de l'affaire de pédophilie

à Caritas et d'une seringue qui a été trouvée dans une flaque de sang à l'école primaire de Geisendorf. Il demande si le département a pris la mesure de ce qui s'est produit afin d'augmenter la sécurité. Les parents ont demandé des portiques, ce qui correspond à une somme de 5000 francs. Le commissaire souligne que la sécurité des enfants est une priorité et il demande pourquoi elle n'a pas été prise en considération.

 M^{me} Alder estime qu'il y a deux volets dans sa question. Elle passe la parole à M^{me} Widmer.

M^{me} Widmer répond qu'elle n'est pas d'accord car ils ont réagi à Geisendorf. Une vigilance accrue a été demandée à tout le personnel, celui-ci a été très présent et les faits ont été signalés aux polices cantonale et municipale. Grâce au dernier vote du Conseil municipal, les ouvertures et fermetures de huit écoles vont pouvoir être gérées de manière autonome. Actuellement dans tout le canton, les écoles sont ouvertes, car c'est une volonté politique du DIP et des communes. La sécurité était assurée jusqu'ici de manière collective. Fermer les portes est compliqué dans une école car il y a beaucoup de mouvement, les enseignants travaillent les portes ouvertes. D'une part, si on veut fermer les portes de manière automatique ce sont des frais énormes; d'autre part, si on veut le faire de manière humaine, cela implique l'engagement de personnel. La problématique est vaste. Geisendorf a été un incident isolé, certes grave, mais on ne change pas toute une politique avec des conséquences financières lourdes uniquement sur un événement.

En réponse à la question du commissaire s'agissant des risques d'abus, M^{me} Alder ajoute que la protection des enfants préoccupe la Ville de Genève; les directives dans son département sont très claires. A Caritas Jeunesse, le problème était lié à un moniteur. Plusieurs lois fixent des exigences strictes s'agissant du personnel du GIAP ou de la FASE par exemple.

M^{me} Pedat précise que pour les moniteurs de la FASE, l'extrait de casier judiciaire et le casier S sont demandés en plus du CV.

M^{me} Alder précise que le contrôle existe mais le risque zéro, lui, n'existe pas. Des directives et des garde-fous ont été mis en place. Les politiques de prévention reposent beaucoup sur la collaboration avec les enfants. Car un enfant informé peut mieux réagir et mieux se défendre. Il est également demandé aux familles d'être à l'écoute des enfants. Le problème est complexe. L'autorité doit prendre la mesure de ces abus et vraiment protéger les enfants de prédateurs.

Le commissaire revient sur le fait que les parents demandaient un code pour les portes. Le montant du devis était d'environ 5000 francs. Si l'investissement d'un tel montant garantissait la sécurité, il demande si le département de M^{me} Alder serait prêt à l'investir afin de répondre à ces impératifs sécuritaires.

M^{me} Alder rappelle qu'aujourd'hui la fermeture des portes des écoles n'est pas permise par le DIP; il y a une pratique en place qui fait que l'on ne peut pas changer les choses aussi facilement.

M^{me} Widmer ajoute que ce sont des pratiques cantonales acceptées par les communes. Les discussions ont lieu régulièrement avec le DIP et les enfants doivent aussi savoir réagir. Les seringues, il y en a ailleurs en Ville de Genève. Ceci étant dit, la seringue n'était pas dans une flaque de sang.

Le même commissaire a une autre question. Il aimerait comprendre l'augmentation du prix des crèches.

M^{me} Alder répond que la méthode de tarification a changé. Le plafond a été relevé. Une présentation complète a été faite à la CCSJ et elle peut être refaite à la CF.

La présidente pense qu'il n'y a pas le temps à la CF.

Un autre commissaire commente qu'il n'y a pas besoin de faire une séance pour cela: la présentation peut être transmise à la CF.

M. Vallat précise que la base de calcul du revenu des parents a changé. Elle n'est plus axée sur le revenu salarial de l'année en cours mais sur l'ensemble des revenus de l'année précédente. Les structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) se basent désormais sur le bordereau fiscal pour calculer le prix de pension des familles. Ce qui veut dire que pour certaines familles, le changement de base de calcul entrainera une baisse des prix de pension. Pour d'autres familles, cela signifiera une augmentation. Ces variations ne permettent pas en l'état de calculer l'impact réel sur le budget 2020. Il s'agit d'une année de transition. En année pleine, en 2021, la nouvelle méthode de tarification appliquée devrait générer des revenus supplémentaires, soit 2 millions de francs supplémentaires qui vont permettre de financer des ouvertures de places de crèches.

De plus, les mécanismes salariaux génèrent chaque année des dépenses de l'ordre de 1,5 million de francs.

Une commissaire comprend qu'il s'agisse d'une phase transitoire, mais elle considère que lorsqu'on construit un budget une estimation est faite, en tout cas une fourchette.

M. Vallat confirme que le Service de la petite enfance a tablé sur une stabilité des recettes des SAPE pour 2020.

La commissaire a lu sa présentation et est surprise par l'information suivante: le revenu des familles augmenterait de 2 à 3%. Brut peut-être, net, elle en doute. Selon les statistiques de la Confédération, les ménages les plus fragiles sont ceux qui ont des enfants entre 0 et 3 ans, et le pouvoir d'achat est moins important.

Elle veut ainsi comprendre la réflexion et les arguments qui sous-tendent cette augmentation des tarifs des crèches. Elle est surprise par les arguments mis en avant.

La commissaire s'étonne que l'on puisse affirmer que les revenus des familles augmentent, lorsqu'elle entend la gauche mettre en avant la paupérisation des familles elle est la première à le croire, tout comme elle s'étonne de l'argument qui consiste à dire que le canton augmente la défiscalisation. Elle demande si cette nouvelle tarification est justifiée par d'autres arguments.

M^{me} Alder commente que les tarifs de pension doivent être indexés au renchérissement, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici; la nouvelle tarification permet ainsi un rattrapage depuis 2016; par la suite, les tarifs évolueront en suivant l'indice genevois des prix à la consommation. Maintenant, la déduction fiscale va surtout profiter aux hauts revenus.

M. Vallat rappelle que la réforme vise à simplifier le système pour les parents et elle implique un changement de base de calcul des prix de pension. Aujourd'hui, dans les SAPE, il y a un énorme travail administratif pour collecter l'information, recalculer périodiquement les prix de pension et établir à chaque changement de prix des avenants aux contrats. Cette lourdeur administrative doit être réduite car elle a un coût supporté en définitive par la Ville. Raison pour laquelle, désormais, la tarification se fera sur la base du bordereau fiscal. Pour ce qui est de la hausse de 3% des revenus, questionnée par la commissaire, il s'agit simplement du constat fait sur la base du travail administratif précité: le revenu net salarial des familles inscrites augmente d'environ 3% d'une année à l'autre. C'est souvent lié à des augmentations des taux d'activité au fur et à mesure que l'enfant grandit.

Après avoir expliqué l'origine de ce taux 3%, M. Vallat conclut que de nombreuses familles connaîtront une baisse des tarifs, du fait que les prix de pension se baseront désormais sur les revenus de l'année précédente.

Une commissaire aborde la thématique des Seniors, des thés dansants, et de l'isolement des personnes âgées. Elle constate qu'elle n'a pas trouvé de questions là-dessus dans le rapport de sa collègue du Parti libéral-radical. Elle a aussi lu que le GIAP allait utiliser ses fonds propres pour combler les salaires. Or elle pensait que les entités subventionnées n'avaient pas le droit de capitaliser les résultats, et surtout à hauteur de 4.4 millions de francs.

M^{me} Alder répond que le budget du GIAP s'élève à 75 millions de francs et ce montant de 4,4 millions de francs correspond à la provision, constituée par le groupement, pour financer les coûts découlant du rétablissement rétroactif de l'annuité 2016, suite à la récente décision du Tribunal fédéral.

M. Vallat ajoute que le GIAP a peu de fonds propres; le groupement a toutefois anticipé le rétablissement de cette annuité, suite à la première décision de la Cour de justice. En attendant la décision du Tribunal fédéral, le GIAP a constitué des réserves pour pouvoir faire face à ce décaissement important, le moment venu. Le fonds de roulement couvre ordinairement deux mois de salaires, et le groupement doit anticiper dans la mesure du possible des dépenses extraordinaires.

La commissaire comprend que la somme est uniquement liée à cette question, ce que confirme M. Vallat.

M^{me} Alder demande à M. Zurkinden de s'exprimer sur la thématique des Seniors.

M. Zurkinden énumère un certain nombre d'actions générales: celle menée pendant la canicule qui s'adresse aux Seniors de 75 ans et plus et non suivis par l'IMAD, la journée internationale des Seniors, Cité Seniors, qui offre un programme d'activités riche et varié, notamment en lien avec les nouvelles technologies pour leur permettre de rester connectés. Il y a aussi les espaces de quartiers, les activités associatives. L'énumération n'est pas exhaustive.

La même commissaire insiste sur les thés dansants.

M^{me} Alder répond qu'il est vrai qu'il y a une demande et si une association devait se constituer pour s'y consacrer, la Ville la soutiendrait.

M. Mimouni admet que le risque d'isolement des personnes âgées est réel. Les actions demandent des partenariats, que ce soit avec l'IMAD ou l'HES.

M^{me} Alder estime que la société civile doit aussi s'engager et reconnaît que les enveloppes dédiées sont un peu justes. Toutefois, un joli projet est en train d'être mis sur pieds: il est intitulé «La compagnie des voisins», en partenariat avec Pro Senectute.

Encore et toujours la même commissaire demande à être informée par écrit. Elle a ensuite une question concernant Chandieu. Elle demande si une maison de quartier va s'ouvrir, car il n'y a rien à part celle de la Servette.

M. Mimouni répond qu'ils travaillent sur le Petit-Saconnex en ce moment. La demande a émergé lors du Forum social Servette-Petit-Saconnex. Ils sont aussi en train de coacher les habitants pour développer le tissu associatif. La future Maison de quartier sera idéalement située au-dessus de Chandieu, au Petit-Saconnex.

Une autre commissaire aimerait en savoir plus sur les objets appartenant à l'Etat qui sont en train d'être discutés.

M. Mimouni répond qu'il y a une villa à l'avenue Colladon, au croisement Croix-Rouge et Colladon, près du Centre de requérants d'asile de l'Hospice Général. Ils sont en train de l'évaluer avec le Service des bâtiments de l'Etat de Genève.

La commissaire s'étonne que la Ville de Genève ne dispose pas d'assez de maisons. Elle pense à la maison des jardiniers au chemin des Collombettes qui va être libérée par le SEVE.

M^{me} Alder n'était pas au courant et fera vérifier. Elle ajoute que les habitants voulaient la ferme de Budé mais ce n'est pas possible, car elle appartient au canton qui a un projet pour elle. La maison de quartier des Asters a confirmé au département l'importance d'avoir une maison de quartier au Petit-Saconnex.

Une commissaire indique qu'à la CCSJ ils sont en train de traiter la question d'une maison de quartier du Petit-Saconnex avec différentes associations. Le résultat parviendra à la magistrate. Elle revient ensuite aux tarifs de crèche et veut savoir quel sera le gain financier pour la Ville de Genève.

M. Vallat répond qu'il est difficile d'estimer le gain de temps lié à la simplification du travail administratif dans les SAPE. Peut-être que le temps consacré à la facturation sera allégé de 20%. Il est important d'éliminer des tâches qui paraissent superflues afin de ne pas devoir renforcer les équipes administratives. De fait, les équipes administratives vont pouvoir consacrer du temps à d'autres activités.

Une autre commissaire a trois questions: 1) elle demande quel est le financement de la Confédération pour les crèches. 2) pour ce qui est de la décision du TF concernant l'annuité 2016, le Canton va payer en novembre 2019, par rapport au GIAP est-ce que cela veut dire qu'il faudra arrêter de provisionner. 3) puis pour les TPG elle a vu le transfert de 500 000 francs chez M. Pagani et aimerait mieux comprendre.

S'agissant de l'allocation TPG, M^{me} Alder répond qu'il faut poser la question à M. Pagani et confirme que le budget a été affecté au département des constructions et de l'aménagement en 2019 déjà, car ce département est en charge des relations avec les partenaires d'Unireso. Il gère notamment les abonnements du personnel.

La commissaire commente que c'est donc M. Pagani qui gère tout. Elle revient à sa première question sur le financement des crèches.

M. Vallat dit que par le passé la Confédération versait des montants pour la création de places en crèche. Dans le cas du canton de Genève, la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire votée il y a un mois prévoit la création d'une Fondation de droit public pour le développement de la petite enfance. C'est elle qui va effectuer les demandes à la Confédération en fonction des besoins des communes.

La même commissaire réitère la question différemment. Elle demande si la Ville de Genève ne va plus rien recevoir de la Confédération en 2020 pour les crèches en raison de la création de cette Fondation et si c'est le cas quel sera l'impact sur le budget.

 M^{me} Alder répond que le pilotage par le canton est complexe. La Ville va solliciter l'ACG sur cette problématique et est en attente.

M. Vallat dit que le montant qui figure dans le budget est basé sur les montants reçus traditionnellement pour la création de places en crèche les années précédentes. Tout ceci va être évoqué lors des arbitrages budgétaires.

Un commissaire a pris connaissance du procès-verbal remarquable de sa collègue du Parti libéral-radical sur la séance du 19 septembre. Il souligne l'objectif ambitieux du département de M^{me} Alder d'avoir 0 sans-abri en 2020. Le Conseil municipal a fourni un effort substantiel. Le montant au budget pour cette question sera de 4,1 millions. Il cite rapidement les buts de M^{me} Alder et demande quand les premiers résultats seront fournis à la commission des finances; il y a urgence. Car il a l'impression qu'il y a toujours plus de sans-abris et qu'il n'y a pas de remèdes. Il demande si ce phénomène est propre à Genève ou si Lausanne connaît le même problème.

M^{me} Alder répond qu'une étude va être réalisée avec le canton et s'agissant des montants supplémentaires demandés au budget 2020, la Ville reprendrait les locaux loués jusqu'à présent par l'Hospice Général à la rue Frank-Thomas. L'organisation d'un accueil dans ce foyer demande de l'argent. Depuis plus d'une année, les personnes qui ont des problématiques de santé en situation difficile sont accueillies à Richemont et vont être demain hébergées à Frank-Thomas. Grâce au montant voté par le Conseil municipal et le dispositif mis en place par la Ville, un grand progrès sera accompli.

Le commissaire constate que le problème n'est pas maîtrisable.

M^{me} Alder répond qu'il y a de multiples facteurs qui font que l'on se retrouve à la rue. Elle donne l'exemple des personnes âgées auxquelles on résilie les baux. Un travail est fait avec Pro Senectute pour agir. Mais il y a aussi les pertes d'emploi, les divorces qui peuvent précipiter une situation.

Le même commissaire a ensuite une question à la page 5 du procès-verbal. Il y a des erreurs d'imputations internes. Il faut tenir compte des changements de comptabilité interne. Ce problème et ces variations de chiffres sont un obstacle pour la bonne lecture de ces documents.

M. Blanchot explique que les grosses variations sur les imputations internes interviennent en raison d'un changement de présentation des gratuités. Initialement elles étaient comptabilisées dans les comptes 39, maintenant elles figurent dans les annexes. Il y a un alignement avec la pratique du Canton. Ce n'est pas spécifiquement lié à MCH2.

Une commissaire revient à la tarification des crèches. Elle demande si le tarif peut être adapté en cas de changement de situation d'une famille.

M. Vallat confirme qu'une famille pourra toujours demander que le montant soit reconsidéré. Par exemple, en cas de changement de taux d'activité ou de perte d'emploi.

M^{me} Alder ajoute qu'une commission sera mise en place pour traiter ces questions.

La commissaire s'inquiète aussi pour les bas revenus. Elle comprend que les personnes devront avoir recours aux Services sociaux. Elles devront faire une démarche et souligne la différence entre la charité et le droit.

M^{me} Alder dit que les familles doivent s'acquitter ad minima des 5 francs quotidiens correspondant au repas et au goûter. Et si elles n'y arrivent pas, elles doivent se faire aider. C'est important en termes de prévention et cela permet aussi de détecter des situations qui sont plus préoccupantes.

La même commissaire demande comment se fait la sélection des dossiers.

M^{me} Lecuyer ajoute que la situation est analysée sous l'angle de divers critères.

Un commissaire demande si malgré l'augmentation des tarifs des crèches, la Ville de Genève reste quand même la moins chère. Ce qui lui est confirmé.

Examen de la brochure du budget 2020

Page 23

La présidente aborde la question de l'amélioration des repas scolaires avec l'augmentation de la part des produits locaux/bio/de saison. Elle pensait que c'était déjà le cas, vu que la plupart des restaurants sont déjà Fourchette verte, et demande si cela va induire une augmentation des prix.

M^{me} Alder dit qu'il y avait déjà l'exigence d'un produit GRTA par jour.

 $M^{\mbox{\tiny me}}$ Widmer précise un produit GRTA par jour et un repas complet GRTA par mois.

M^{me} Alder poursuit que ce n'est pas beaucoup. Il y a plus de demandes des parents, mais aussi du Conseil municipal. Le souhait est d'augmenter la part bio afin de permettre que l'enfant ingère la meilleure nourriture possible; un travail est fait dans ce sens avec les associations.

M^{me} Widmer constate que les associations se sont prises au jeu, le marché GRTA s'est bien développé et la part de produits GRTA a clairement augmenté dans les restaurants scolaires. Une étude a été menée par le bureau Bellond (créé par des étudiants de l'Ecole Hôtelière) pour analyser les bons de commandes des

restaurants scolaires et évaluer à travers plusieurs critères l'impact environnemental des cuisines de production. A partir de là, une série de recommandations seront faites pour améliorer la politique d'achat.

M^{me} Alder ajoute qu'une étude a également été faite pour analyser la pause de midi.

M^{me} Widmer confirme et donne des éléments. Plus de 700 enfants ont été interrogés pour savoir ce qu'ils pensent de la pause de midi. Il en est ressorti que les enfants étaient souvent stressés pour de multiples raisons – faire les cortèges, se laver les mains, se dépêcher, etc. Du coup, la qualité du repas n'était pas une priorité mais la qualité du moment. Ils aimeraient que ce soit plus une pause. Les partenaires sont également sous pression. Il faut donc créer des espaces à tous les niveaux, pour plus de temps et confort. Tous les partenaires ont été associés pour établir une feuille de route.

M^{me} Alder ajoute que les enfants préfèrent jouer et n'aiment pas comme les repas sont servis car on leur met tout sur l'assiette. C'est la première fois que l'on a demandé aux enfants d'évaluer ce moment qui leur est dédié.

Elle parle aussi des derniers équipements qui ont été inaugurés: les locaux parascolaires de Geisendorf où une attention particulière a été portée à l'amélioration de l'acoustique. Elle souligne que les enfants y sont sensibles. Les crédits votés par le Conseil municipal ont un réel impact sur le bien-être des enfants.

Une commissaire remercie pour ces réflexions intéressantes. Il est vrai que ce qui est autour de l'assiette compte. Elle demande si dans les crèches familiales il y a le même soin. Les mamans de jour n'ont pas forcément les moyens pour faire des achats groupés et ce qu'on leur donne, l'indemnité journalière, n'a pas augmenté depuis des années. Elle croit savoir que c'est de l'ordre de 4,70 francs. Elle demande quelle attention leur est portée.

M^{me} Alder estime la question intéressante, va se renseigner, et répondre ultérieurement.

La commissaire déclare que la Ville de Lausanne fait la chasse aux perturbateurs endocriniens et demande si la Ville de Genève fait la même chose.

 M^{me} Alder répond que le rapport de la Ville de Lausanne est à l'étude dans son département. Elle ajoute qu'une règlementation existe déjà, notamment sur le type de matériau. Ils vont analyser ce qui manque à Genève.

La même commissaire constate qu'il n'y a pas d'enthousiasme débordant pour la permanence estivale en Ville de Genève. Les crèches ferment toutes en même temps. Or, cela aiderait les familles d'assouplir cette fermeture. De plus, quatre semaines de fermeture, c'est beaucoup. Avant l'âge de quatre ans, rien n'est offert. Soit il y a les grands-parents, soit il n'y a rien.

M^{me} Alder répond que la question avait été abordée il y a de nombreuses années mais n'avait pas suscité d'enthousiasme. Ce n'est pas évident de faire changer d'environnement à des tous petits.

La commissaire dit qu'à Carouge cela fonctionne.

M^{me} Alder répond que c'est une toute petite structure.

La commissaire estime qu'un projet pilote pourrait être imaginé.

Une autre commissaire constate qu'il n'y a pas de tables ni de chaises adaptées aux petits enfants.

M^{me} Widmer le reconnaît. C'est une grande question. Ces lieux sont saturés, on revient en arrière par manque de place.

La commissaire commente qu'aux Vergers, il y a un lieu pour les petits et pour les plus grands. Elle s'étonne que ce soit possible pour la commune de Meyrin et pas pour la Ville de Genève.

M^{me} Widmer répond qu'en Ville de Genève la situation dans les réfectoires est saturée et tendue. On privilégie les grandes tables au détriment de celles des tous petits, qui ne sont pas utilisables par les plus grands lors du 2^e service. Il n'y a plus de place.

M^{me} Alder entend les remarques, mais dans l'ensemble le tableau n'est pas noir. Il est possible d'avoir des rehausseurs pour les enfants.

La commissaire estime qu'on pourrait au moins leur donner des chaises adaptées. Il ne faut pas beaucoup d'espace pour changer ces chaises.

Un commissaire dit qu'il y avait eu une demande de crèches de nuit et il aimerait savoir où en est l'étude.

M^{me} Alder répond que les parents n'étaient pas enthousiastes à l'idée de laisser leur enfant en soirée ou durant la nuit. Il n'existe pas à ce jour de demande pour une crèche de nuit; ce n'est donc pas une priorité en ce moment.

Page 24

Une commissaire aimerait que M^{me} Alder détaille les projets destinés à renforcer la cohésion sociale à l'échelle des quartiers. Elle a trouvé intéressante la réunion qui s'est tenue à Europe-Charmilles et elle aimerait connaître les moyens mis à disposition.

M. Mimouni dit que de nombreux projets ont émergé des différents forums sociaux: 70 en tout aujourd'hui, qui vont répondre aux enjeux spécifiques à

chaque quartier, que ce soit la jeunesse, le soutien aux familles ou aux personnes âgées, l'accueil des nouveaux arrivants. Pour chaque quartier, un plan d'action est prévu, qui recense les projets et initiatives citoyennes visant à renforcer la cohésion sociale. Ainsi, le DCSS travaille avec les partenaires publics et associatifs pour renforcer les solidarités de proximité dans les quartiers.

La commissaire demande s'il y a un budget alloué.

M. Mimouni répond que les services réaffectent leurs ressources en fonction des priorités définies dans le plan d'action. En outre, des appels à projet visant à encourager l'initiative citoyenne sont organisés suite aux forums. Des montants de 10 000 francs par quartier sont prévus.

La même commissaire demande que cela lui soit indiqué dans le budget dans le ligne à ligne.

Un commissaire a une question concernant le Centre funéraire Saint-Georges. Il parle de la pétition sur les ornements funéraires car il a vu qu'il y a du nouveau dans la presse.

M^{me} Humbert-Droz a rencontré les pétitionnaires et croit savoir qu'il y a un projet de résolution pour modifier deux alinéas de l'art.63 du règlement du cimetière. Un courrier sera envoyé pour tolérer des ornementations qui dépassent de la surface autorisée. Pour autant que le voisinage ne s'y oppose pas. En effet, certains expriment leur sentiment de deuil, d'autres pas, si les ornementations dépassent elles peuvent être source de conflits. Et les ornementations qui ne sont pas fixées et peuvent tomber en cas d'intempéries seront ôtées par le personnel.

Page 151

Une commissaire demande pourquoi l'adjoint ne figure pas dans l'organigramme.

M.Krebs explique que c'est un choix qui a été fait pour tous les départements.

Page 153

Une commissaire aimerait comprendre l'écart en haut de page, rubrique 5001. Il y a moins par rapport au budget 2019.

M. Vallat lui explique que si on neutralise les effets liés aux changements de présentation du budget, la variation est de 10,3 millions de francs.

M^{me} Alder répond que ces changements sont liés à l'application de MCH2.

Page 154

Une commissaire demande si des mesures peuvent être prises pour éteindre les lumières des écoles la nuit. A Saint-Jean et Genêts, elles sont allumées toute la nuit. Financièrement et écologiquement, ce n'est pas un bon exemple.

M^{me} Widmer répond que normalement les écoles sont éteintes. Mais une vérification sera faite.

Un commissaire se plaint de la manière dont les imputations internes sont présentées. Il n'y a pas de renvoi, pas d'explications.

M. Krebs répond que les gratuités sont dans des tableaux.

Le commissaire dit que rien n'explique la convergence.

Un autre commissaire comprend le souci évoqué par son collègue, rien qu'à la page 155, les quatre premières lignes sont incompréhensibles. On retrouve les mots, les mêmes expressions. C'est la même chose partout. Il pense qu'il doit y avoir une manière de simplifier.

Le commissaire précédent indique avoir soulevé cette question en plénière et demande pourquoi ce projet de budget n'est pas sur internet. Il demande si techniquement ce serait possible.

M. Krebs répond que les détails sont dans le classeur où se trouvent les chiffres à sept positions. Tous les éléments sont communiqués.

Le commissaire estime qu'il devrait y avoir moyen de numériser et faciliter la présentation.

Page 213

Une commissaire demande quel est le projet de CAPAS auquel on a accordé une rallonge.

M. Mimouni explique qu'il s'agit d'un projet avec des lieux et des personnes itinérants.

Page 214

Une commissaire demande ce qu'est la ligne 361, dédommagements à des collectivités publiques.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit de la contribution de la Ville au GIAP.

Une commissaire demande ce qu'est la ligne 363, subventions à des collectivités et à des tiers, pour plus de 4 millions de francs.

- M. Blanchot dit qu'il s'agit de subventions au Canton.
- M. Vallat précise qu'il s'agit des subventions concernant les ludothèques, dont le personnel est salarié par la FASe et des subventions des associations de la cuisine et de restaurants scolaires.

La commissaire demande ce qui se passe à la Jonction avec le club de gym qui met la clé sous la porte, la Jonquille, et pourquoi il n'y a pas de coordination avec le département de M. Kanaan.

M^{me} Widmer répond qu'il y a eu un problème de plages horaires. Une plage horaire a été diminuée, et elles ont pensé que leurs prestations ne convenaient pas. De plus, ce club n'avait pas fait les démarches auprès du Canton. C'est un contexte. Tous les locaux sont mis à disposition sous réserve des besoins des activités scolaires et parascolaires, parfois il n'y a pas de solutions. Les associations sont prévenues à temps. En cas de besoin, les personnes sont redirigées vers le département de M. Kanaan.

Une autre commissaire demande ce qu'est la ligne 491, prestations de service.

M^{me} Widmer répond qu'il s'agit d'imputations internes.

La commissaire ne comprend pas l'évolution du chiffre de 5000 à 92 351 francs.

M. Vallat explique qu'avec l'entrée en vigueur de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (3° train), les communes offrent la mise à disposition gratuite des infrastructures sportives dont elles ont la propriété aux associations sportives subventionnées par le canton ou d'autres communes. Le projet de budget 2020 présente les gratuités accordées.

La commissaire ne comprend toujours pas vu que les gratuités ne figurent plus là.

M^{me} Alder dit que cela sera vérifié et la réponse donnée par écrit.

Pages 215, 216, 217 et revient à la page 15. Puis 156, 157...160

Pas de questions

Page 161

Une commissaire demande ce qu'est la grosse augmentation concernant l'Association Païdos.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit de l'accueil des familles.

Une commissaire demande à quoi correspond le million à la page 162 sous le chiffre 57, aide sociale et domaine de l'asile.

M^{me} Alder répond que ce montant concerne l'accueil des sans-abris. Dans la nouvelle mouture, les lignes budgétaires seront fusionnées. Le Conseil municipal avait demandé d'aider les personnes seules et les familles.

La commissaire a d'autres questions de compréhension des chiffres.

M. Vallat explique que l'hébergement des familles sans abri, précédemment assuré par l'Armée du Salut, a été repris en 2019 par l'association Païdos.

Une commissaire demande si au Refuge de Darwin d'autres activités ont été développées et des prestations offertes pour les familles.

M^{me} Alder répond qu'il n'y a pas de demandes spécifiques de l'association, qui rendra un rapport d'activité au terme de l'année 2019.

Un commissaire demande une liste des associations subventionnées dans la rubrique 57 dont les activités sont spécifiquement dans le domaine de l'intégration des migrants et de l'asile.

M^{me} Alder répond que ce serait difficile. S'agissant d'une politique d'intégration, il n'y a pas de cloisonnement. Cela se fait dans divers cadres.

Un commissaire demande ce qu'est le Conseil des anciens.

M^{me} Alder répond que cela concerne les anciens membres du Conseil municipal, et même les anciens magistrats.

Un commissaire souhaite revenir à la page 161 rubrique 34. Il veut à nouveau exprimer l'inquiétude des parents par rapport à ce qui s'est passé et s'étonne du soutien à Caritas-Jeunesse. Il aimerait que la Ville de Genève exprime sa désapprobation.

M^{me} Alder répond que le nécessaire sera fait.

Une commissaire veut comprendre les chiffres liés aux impayés dans les crèches (restaurants scolaires).

M^{me} Widmer répond que des familles ne peuvent pas payer les repas. Une procédure de recouvrement se met en route. Le solde qui ne peut être récupéré est versé par la Ville de Genève aux associations.

Un commissaire au point 34 demande si des frais extraordinaires sont prévus pour aider l'association Cheetah Baby Plage suite au feu qu'il y a eu.

M^{me} Widmer répond que les rénovations ont pu être faites avec l'argent qui était déjà à disposition et qui avait été versé dans le cadre de la proposition votée par le Conseil municipal.

Page 164

Une commissaire demande ce qu'est le Fonds de bienfaisance sous la rubrique 57. Il y a des fonds nouveaux.

M^{me} Alder répond que le Conseil administratif a pu maintenir quelques Fonds de tiers, les Fonds ayant un caractère de fonds propres ayant été versés au capital de la Ville.

M. Vallat ajoute que les Fonds spéciaux sont des donations ou des legs affectés par un tiers à des buts particuliers. Créé en 1891, le Fonds de bienfaisance était initialement alimenté par des taxes acquittées par les personnes désirant acquérir la nationalité genevoise. Ce Fonds fut utilisé jusqu'en 1989, les montants étant destinés aux personnes en grande difficulté. Avec la modification de la loi sur la nationalité genevoise, ce versement a cessé, mais il restait un solde significatif, qui devait être utilisé dans un but social.

La commissaire demande si leur présence à cet endroit est due à MCH2.

M. Vallat répond que MCH2 impose d'inscrire au budget les prélèvements et les utilisations des fonds spéciaux.

La même commissaire demande pourquoi les allocations sociales ponctuelles diminuent vu que la précarité augmente.

- M. Zurkinden répond qu'il s'agit d'un écart lié à une écriture, pas une diminution. Le budget dédié était de 205 000 francs et le dépensé a été de 224 000 francs.
- M. Borcard explique qu'il s'agit d'un changement de présentation entre le budget 2019 et le projet de budget 2020. A titre d'exemple, dans le budget 2019, les prélèvements prévus dans le Fonds Scheuermann étaient compris dans la ligne «Allocations sociales ponctuelles» alors qu'au projet de budget 2020, ces prélèvements sont inclus dans la ligne «Fonds Scheuermann Projet d'aide pour des soins gratuits».

Un tableau récapitulatif a été créé par le DCSS et transmis à la CCSJ.

Page 165

Une commissaire demande pourquoi il y a une subvention spécifique pour le Groupe Tanganyika.

M. Vallat répond qu'il s'agit d'une gratuité.

La présidente parcourt les dernières pages et clôt le traitement de la Brochure. D-39, traitement du 15^e PFI

Une commissaire indique qu'il a été traité par la CCSJ. La présentation de M^{me} Alder ayant été très complète, seulement trois questions ont été posées. Elles étaient concentrées sur les prix des crèches, la répartition des investissements, les écoles, notamment la sécurité et l'avenir.

Une commissaire aborde les Concours et études. Le projet qui a été choisi est celui qui mange l'esplanade, et elle s'en étonne. Cela pose question car ce lieu était prévu pour faire le lien entre les habitants. Ce choix pose la question de la densification. Aux Vernets, le quartier s'est refermé sur lui-même, qui est typiquement ce qui s'est produit dans le quartier de l'Europe. Elle veut savoir comment le département de M^{me} Alder a collaboré avec celui de M. Pagani.

M^{me} Alder répond que l'aménagement du périmètre de la Caserne des Vernets sera compliqué. S'agissant de l'école primaire, la Ville de Genève est contrainte par les règlements du DIP qui font que les bâtiments scolaires ne peuvent dépasser trois étages; l'emprise de la future école sur l'esplanade est donc importante. Mais les besoins du quartier et des familles ont été pris en compte. Toutefois, le pilotage de ce projet relève du département de M. Pagani.

M. Mimouni explique qu'il était membre du Jury et ils ont reçu 48 projets. Ils voulaient une école ouverte sur le quartier, innovante, avec beaucoup de luminosité. Plusieurs critères ont amené à ce choix et il est vrai que la question de la place publique a été beaucoup discutée. L'espace public va être travaillé car il y a eu une recommandation faite.

Séance du 29 octobre 2019

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses collaborateurs, en présence de M. Jean-Pascal Cattin, président de la CSDOMIC, et de M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse

M. Cattin indique que, lors de la séance du 19 septembre de la CSDOMIC, M. Barazzone a présenté le PB-2020 du DEUS de façon parfaitement claire; il a ensuite répondu aux diverses questions des commissaires. Suite à quoi la commission a accepté le PB-2020 à une large majorité.

M^{me} Ecuyer estime que le rapport est assez complet et représente le travail effectué à la CSDOMIC. Elle a regroupé divers éléments par chapitre, et espère que la CF a compris le rapport fourni.

La présidente la remercie et accueille les auditionnés, M. Barazzone et ses collaborateurs

M. Barazzone débute son introduction en estimant que tout est dans le document fourni et il n'y a pas de nouveauté concernant le budget. Il annonce que le Commandant Schumacher sera présent dès 18 h 15. Il précise qu'il doit partir à 20 h.

Questions-réponses

Un commissaire a une question sur le Musée des pompiers. Entre le projet qui prévoit qu'ils restent et celui qui prévoit qu'ils partent, il aimerait savoir où en est ce dossier.

- M. Barazzone répond qu'il faut poser la question à M. Pagani. Actuellement, la Ville de Genève n'a pas trouvé des locaux pour tout accueillir, c'est à dire le Musée et le dépôt des sapeurs-pompiers volontaires de la Jonction. Dans le plan financier du projet de la Coopérative il était question de maintenir le Musée des pompiers dans ses locaux actuels mais de leur faire payer un loyer.
- M. Barazzone rappelle qu'actuellement aucun loyer n'est versé, vu que le Musée est dans des murs de la Ville. Il ajoute que l'OCPPAM a écrit à la Ville pour imposer le maintien du dépôt des sapeurs-pompiers volontaires à la Jonction dans un rayon de 500 mètres maximum autour des locaux actuels en cas de déménagement, pour des questions de couverture du territoire et de délai d'intervention.
- M. Barazzone ajoute que le sujet provoque une forte mobilisation de la part des anciens pompiers qui ont œuvré bénévolement à l'érection de ce musée; le sujet est hautement symbolique et sensible.

Le commissaire demande s'ils manquent de place pour accueillir de nouveaux objets.

M. Barazzone répond qu'avoir davantage de place n'est pas une volonté de leur part.

Une commissaire demande si on est sur le rapport de M^{me} Ecuyer. Ce que confirme la présidente.

La commissaire poursuit donc en abordant la question de la végétalisation. Elle aimerait comprendre pourquoi le DEUS a priorisé les pots plutôt que planter des arbres.

M. Barazzone répond que cette information ne correspond pas à la réalité. Son département n'a pas priorisé les pots. Le Conseil municipal a voté 7 millions

de francs pour la végétalisation et seuls environ 10% des crédits ont été attribués aux pots. Tout le reste sert à faire des plantations en pleine terre. Les pots font partie de la stratégie de végétalisation, car lorsqu'on plante des arbres en milieu urbain, il faut procéder à une analyse géomatique du sous-sol pour voir s'il y a des canalisations. Du coup, dans les quartiers denses comme les Pâquis ou les Eaux-Vives où les canalisations sont sous les trottoirs, il n'y a souvent pas de possibilité de planter des arbres en pleine terre. Les pots ont été utilisés uniquement lorsqu'il y avait ce type de problématique, c'est-à-dire en ultime recours, mais jamais là où il était possible de planter des arbres en pleine terre.

La commissaire revient au rapport qui dit que le système de tri ne sera pas adopté dans les poubelles de la Ville, mais sans dire pourquoi.

M. Barazzone répond que la question posée était si sur le domaine public les poubelles sélectives étaient adaptées. Malheureusement, la plupart des villes ayant adopté ce système ont fait le constat que la qualité du tri était mauvaise. Les gens mettent par exemple de l'aluminium ou du plastique dans le conteneur prévu pour du papier et au final il faut à nouveau trier en aval dans les centrales de tri car le tri n'est pas de bonne qualité. Aussi, ce sont des opérations ponctuelles qui sont privilégiées, comme dans certains parcs, mais pas sur le domaine public.

Toujours la même commissaire demande s'il ne serait pas possible d'avoir des agents de sensibilisation.

M. Barazzone répond que cela impliquerait d'avoir les effectifs nécessaires pour mener cela et ce n'est pas possible sur l'ensemble du domaine public. Cela peut éventuellement fonctionner à l'aéroport ou les gares.

Brochure du PB-2020

Un commissaire estime qu'il va falloir rapidement renforcer les pompiers et veut savoir comment le magistrat voit les choses. Le Conseil municipal a besoin de ces informations car cela va demander de l'argent, ce qui va impliquer une recette ou une économie dans le PB-2020. Il demande combien de pompiers en plus il faudrait. Il demande s'il serait possible de prévoir une étape intermédiaire en 2020.

Avant de répondre à la question, M. Barazzone informe que le Conseil administratif s'est réuni et a amendé le budget au vu des dernières prévisions fiscales du canton. Le PB-2020 amendé sera présenté à la CF. Le message que M^{me} Salerno fera passer est le suivant: si la CF a des demandes particulières, pour des postes ou des subventions par exemple, elle doit les transmettre, afin que le Conseil administratif les intègre.

Le magistrat revient sur la question des pompiers, qui comprend plusieurs aspects:

- au niveau opérationnel, dès le 1^{er} février, les trois casernes vont ouvrir 24h/24
 7j/7 avec des petits trains d'intervention (actuellement seule la caserne principale est ouverte en continu). Cette réorganisation impliquera un rééquilibrage du personnel. Il y aura ainsi moins de personnes le jour mais plus la nuit. De manière générale, la couverture du territoire sera meilleure qu'aujourd'hui.
- S'agissant des valeurs cibles prévues par le concept opérationnel cantonal, les communes, le canton, les pompiers et la Ville de Genève ont imaginé les effectifs idéaux jusqu'en 2030. La première étape finit en 2020, puis elles seront échelonnées tous les cinq ans. Ce sont des estimations et non pas des dates imposées par la loi.

Le Conseil municipal a voté 25 postes de pompiers en plus entre 2016 et 2018, mais en réalité le concept opérationnel cantonal prévoit 45 postes supplémentaires d'ici 2020.

- Au vu des capacités en matière de formation, seuls 8 pompiers pourraient être formés lors de la nouvelle école de septembre 2020. M. Barazzone explique les raisons de ce chiffre: il est évalué sur la base des remplacements pour compenser les départs en cessation d'activité prévus. C'est le maximum de pompiers qui pourra être formé en 2020 et le montant de la formation de 8 sapeurs-pompiers pour le dernier trimestre 2020 est estimé à 350 000 francs. Il sera plus important en 2021, puisque la formation s'étalera sur une année entière.
- Au niveau politique, la Ville de Genève et l'ACG ont négocié une nouvelle gouvernance du SIS, d'entente avec le canton. M. Poggia doit déposer un projet de loi à ce sujet au Conseil d'Etat prochainement; une fois le projet de loi voté par le Grand Conseil, le SIS ne sera plus un service municipal, mais intercommunal. Il rappelle par ailleurs que lorsque l'ACG a validé le volet sapeurs-pompiers professionnels du concept opérationnel cantonal en juin 2017, il a décidé que les communes contribueront au financement de la mise en oeuvre du concept opérationnel cantonal selon les modalités qu'elles définiront au sein de la gouvernance intercommunale. Tout coût supplémentaire important devrait par conséquent être traité avec les autres communes dans le cadre de la gouvernance intercommunale. Enfin, le Conseil administratif a eu d'autres priorités pour des postes supplémentaires, notamment la sécurité informatique et le contrôle interne.

M. Barazzone conclut ainsi que le Conseil administratif ne souhaite pas augmenter le nombre de postes de pompiers dans le budget en 2020.

Un commissaire mentionne les formations dispensées aux APM avec ces cinq pôles de compétences. Il demande si à terme tous les APM auront suivi tous les cinq pôles.

M. Barazzone répond que tous les APM doivent suivre les modules de formation continue dans les cinq pôles de compétences. Ce sont des modules d'environ un mois. La formation initiale est de huit mois. Et la formation continue de plusieurs semaines.

Une commissaire veut revenir sur les postes des pompiers. L'effectif complet sera de 162 SPP, quand les aspirants seront intégrés, et elle demande si c'était l'objectif prévu.

M. Barazzone répond que c'était l'objectif avec les 25 postes votés et cela permettra d'ouvrir, en plus de la caserne principale, les deux casernes secondaires en continu avec des petits trains d'intervention dès février 2020.

Un commissaire demande où en est la collocation des APM et s'il y a des discussions pour la 2° classe.

M. Barazzone répond que les APM ont reçu une classe supplémentaire sur leur fiche de paie à la fin du mois de septembre. Il s'est exprimé en faveur d'une 2º classe. Mais actuellement, il est estimé qu'on ne peut attribuer de deuxième classe qu'aux agents de terrain, mais pas aux sous-officiers et officiers qui travaillent dans les postes ou à l'état-major en horaire administratif, qui exécutent dans une moindre mesure les tâches de police judiciaire sur le terrain. Cette situation divise, vu que les subordonnées pourraient bénéficier de la 2º classe et pas leurs supérieurs hiérarchiques. Il faudrait modifier les cahiers des charges des chefs de postes et des officiers. Un moyen est recherché pour leur permettre de bénéficier de cette 2º classe. Mais ce n'est pas facile.

Le commissaire demande à quel terme.

M. Barazzone répond qu'il espère un résultat avant de partir.

M^{me} Ecuyer précise qu'il y a plusieurs motions à l'étude concernant les APM à CSDOMIC.

Un commissaire revient sur les actions de sécurité de la police de proximité. Selon la répartition des activités, l'essentiel de l'activité à concurrence de 78% est de PolProx, contact avec les commerçants et les habitants. Il a l'impression qu'il s'agit d'un exercice de pause avec des activités qui n'en sont pas véritablement. Le commissaire demande s'il n'y a pas trop d'APM.

M. Barazzone répond qu'il n'y a pas trop d'APM. Pour lui, le commissaire se trompe de définition sur la police de proximité dont le travail principal consiste en une présence sur le terrain. La PolProx permet des interventions de police effectives. Elle comprend les patrouilles, l'ilotage, la visite des commerçants et des associations de quartier. Le but de cette police est d'effectuer un travail en amont et en réseau. Plus cette statistique augmente, plus il s'en réjouit car cela veut dire que les APM accomplissent leur mission prioritaire.

Le commissaire aborde la lutte contre le bruit. Il est effaré en tant que piéton par le bruit généré par les voitures et les motos que l'on entend venir de loin. Et il ne voit pas de police ou agent à proximité, même s'il voit régulièrement des voitures de fonction circuler.

M. Barazzone répond que le SABRA est compétent; les APM s'occupent surtout des nuisances sonores provenant d'établissements publics ou de groupes de personnes gênants les habitants. A partir de 22 h, ce sont les APM qui interviennent et peuvent dénoncer les cas auprès de l'autorité cantonale compétente.

Une commissaire aimerait avoir les statistiques sur l'absentéisme et les heures supplémentaires, sur le nombre de fois qu'on rappelle les personnes en congé. Des personnes se sont plaintes car elles travaillent 36 heures de suite. Elle estime que cela va au-delà de l'inconfort du personnel.

- M. Barazzone explique que le rappel des personnes en congé (sur la base du volontariat) sert justement à éviter que les personnes travaillent trop. Il souligne que les pompiers ont une éthique de travail qui les pousse à revenir si on a besoin d'eux. Aujourd'hui quand les personnes doivent travailler vingt-quatre heures puis enchaîner cela pose des problèmes de santé et de récupération. Aussi, un nouveau règlement, qui entrera en vigueur en février 2020, a été négocié avec la Commission du personnel qui prévoit vingt-quatre heures de travail suivies de quarante-huit heures de repos.
- M. Barazzone informe qu'il y aura plus de pompiers la nuit à la demande du personnel car cela devrait permettre de diminuer les heures supplémentaires.

La commissaire demande combien d'heures supplémentaires sont faites.

M. Barazzone répond qu'il n'y a pas d'augmentation du temps de travail, en revanche il y a une augmentation du temps de récupération. C'est une demande du personnel.

La commissaire dit que le concept opérationnel a été validé par les communes. Ce que confirme M Barazzone.

Elle ajoute qu'en 2015, M. Barazzone a fait voter 25 pompiers qui finissent d'être formés. Les chiffres n'ont donc pas changé.

M. Barazzone répond que cela avait été adapté.

Encore et toujours la même commissaire note qu'elle avait repris les données de la proposition d'un collègue du Parti libéral-radical.

La présidente la félicite avec humour pour son virage à droite.

Un commissaire revient aux APM et le rapport de la Cour des comptes. Il demande s'il y a eu des tractations au niveau cantonal.

M. Barazzone répond que les discussions entre les communes et le canton ont commencé au sein de la Commission consultative sur la sécurité municipale. Au niveau de la Ville de Genève, le Conseil administratif n'est pas favorable à ce que la commune paye une police municipale qui agirait sous le commandement opérationnel du canton, respectivement de la police cantonale. Selon le Conseil administratif, les policiers municipaux ne doivent pas devenir des assistants de police cantonale aux ordres de la police cantonale. Une police de proximité doit rester sous l'autorité de la commune. La connaissance du terrain, des problématiques de quartiers, est nécessaire. Il ne veut pas que sous couvert d'une meilleure coordination, on trouve des APM de la Ville de Genève faire du travail à Plan-les-Ouates ou ailleurs. Les actions communes doivent certes être multipliées, mais il met en doute le fait que l'on puisse économiser grâce à une police unique au niveau cantonal, les APM ne parvenant pas à intégrer la police cantonale devant être réintégrés dans l'administration municipale.

Le commissaire aborde la question de l'arme. Il demande s'il y a un objectif d'unifier les statuts de deux polices.

M. Barazzone répond que cela voudrait dire unifier les missions. Ce n'est pas le système choisi par le Grand Conseil, compétent sur cette question. La police municipale n'a pas les mêmes compétences que la police cantonale, parce qu'elle n'a pas les mêmes missions et priorités. Et ce n'est pas l'arme qui donne le statut, mais bien les missions. En Commission consultative sur la sécurité municipale, le magistrat a fait part de son souhait que le Conseil d'Etat mandate un expert ou plusieurs pour évaluer si les moyens de défense des APM sont en adéquation avec les missions actuelles des APM.

Page 20

Un commissaire aborde la question de l'abandon des produits phytosanitaires au SEVE.

M. Barazzone répond que l'objectif est atteint. Ce sera bientôt annoncé dans la presse. L'énergie a été mise dans l'action et pas dans l'obtention d'un label.

Le commissaire demande si ce savoir-faire est partagé. Ce que confirme M. Barazzone.

Une commissaire aborde le tri des déchets par rapport à l'incinération. Elle n'a pas compris les projets sur ce point. Elle demande quel sera le volume.

M. Barazzone répond qu'il y a 130 écopoints. Dans les nouvelles promotions privées, les écopoints complets sont imposés, c'est-à-dire contenant les déchets ménagers ainsi que le papier-carton. Mais le Conseil municipal avait refusé d'équiper complètement les écopoints existants sur le domaine public lors du

vote de la PR-1100, afin que la levée des déchets en porte à porte soit maintenue, principalement pour les personnes à mobilité réduite. Or le magistrat, considérant que les personnes à mobilité réduite sont déjà aidées par un proche aidant pour sortir la poubelle souhaiterait augmenter les écopoints pour favoriser le tri.

M. Barazzone relève que le taux de tri a augmenté grâce à la petite poubelle verte (déchets organiques). Les SIG et le canton ont l'objectif de réduire le nombre de tonnes de déchets incinérés. Ce qui compte est le nombre de kilos incinéré par habitant et il diminue.

Un commissaire a une question subsidiaire au SEVE, qui n'est pas reliée au budget, mais aux locaux.

M. Barazzone confirme que ce n'est pas en lien avec le PB-2020.

Une commissaire a une question sur les animations. Après le marché de Noël, qui était plus qu'un lieu d'achat car c'était un lieu de partage et de fête, elle constate qu'à partir de janvier, c'est mort, il n'y a rien jusqu'en mai.

M. Barazzone répond que ce marché de Noël a eu un joli accueil et il ne coûte rien à la Ville. Ce sont deux femmes qui montent la manifestation et elles payent même un loyer à la Ville, par le biais des taxes d'occupation. Cette année, en janvier se déroulera le festival Geneva Lux, qui succédera aux illuminations des fêtes de fin d'année. Il confirme qu'il y a une réflexion sur les animations hivernales.

La présidente demande s'il y a une visibilité pour la coordination entre le Marché de Noël et la Course de l'Escalade.

M. Barazzone confirme. L'année prochaine, l'Escalade reviendra à ses dates du début du mois de décembre, après avoir accepté cette année d'avancer la manifestation d'une semaine afin de permettre une durée d'exploitation du Marché de Noël suffisamment longue. Une réflexion porte dès lors sur l'emplacement du Marché de Noël en 2020. Celui-ci sera peut-être déplacé des Bastions au Jardin anglais.

Une autre commissaire demande ce qu'est l'utilisation du plastique à usage unique.

M. Barazzone précise qu'il y aura une interdiction de certains produits en plastique à usage unique lors des activités autorisées sur le domaine public par la Ville de Genève (manifestations, terrasses, marchés, installations saisonnières, etc.) dès le 1^{er} janvier 2020. La Ville de Genève ne peut interdire ni la production ni la vente, ni la distribution de ces objets de manière générale, mais elle peut interdire leur utilisation et distribution sur le domaine public.

La commissaire demande s'il y aura une sanction.

M. Barazzone répond que d'abord il y aura une sensibilisation, puis des mesures administratives seront prises, comme l'amende ou le retrait de permission.

La commissaire demande qui fera ce travail de contrôle.

M. Barazzone répond que ce sera les gestionnaires de l'espace public.

Un commissaire dit que même si le Marché de Noël aux Bastions a eu du succès, il y avait des points négatifs: les prix, trop élevés pour une famille modeste et les objets n'étaient pas locaux, alors que par essence un marché doit être destiné aux produits locaux.

M. Barazzone répond que la Ville de Genève a peu de leviers vu qu'elle ne subventionne pas la manifestation, mais les organisatrices ont été sensibilisées à la question des prix. Pour les produits, le pain sera genevois, le vin sera genevois, le saucisson aussi. S'agissant des habits et du reste, il faut laisser place à la diversification.

Une commissaire déclare que les sacs en papier sont offerts sur les marchés grâce à une action de l'OPAGE et par rapport au Marché de Noël, une demande a été faite aux boulangers genevois qui voudraient participer.

Un commissaire dit que la commission des pétitions a reçu un groupe de personnes qui a l'impression que leurs idées n'ont pas été prises en compte et demande où en est le réaménagement de la rade.

M. Barazzone répond qu'il a rencontré les pétitionnaires de la pétition «ma rade» qui étaient satisfaits de l'image directrice. L'accès à l'eau sera démocratisé. Ceci étant dit le projet avance. Des chantiers navals et des entreprises lacustres seront transférés au Creux-de-Genthod, des accords sont trouvés avec la CGN pour la passerelle piétonne du Mont-Blanc, le projet de la rade suit donc son cours avec la soumission prochaine d'une proposition de crédit d'étude pour favoriser l'accès à l'eau au quai Wilson pour la population.

Le commissaire demande où en est le projet de la police du lac dans les cabanons de pêcheurs.

M. Barazzone répond que pour les cabanons de pêcheurs, un nouvel emplacement a été défini dans le port qui est en train d'être construit à côté de la plage des Eaux-Vives. S'agissant du poste police, le Conseil administratif comprend que la police doive rester mais il ne souhaite pas que le bâtiment soit agrandi et défigure la rade. Le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat dans ce sens.

Une commissaire demande si les crottes de chiens dans l'espace public sont en augmentation.

M. Barazzone répond qu'il ne dispose pas de cette information. Il faudrait poser la question au responsable de la Voirie.

Une commissaire demande si la Ville a tenu compte de la votation cantonale sur l'impôt chien et quelle est la position du Conseil administratif.

- M. Barazzone répond que la Ville est contre cette abolition de l'impôt chien. Celui-ci rapporte 300 000 francs à la Ville.
 - M. Krebs précise que ce montant est budgété.

Un commissaire a une question sur la grue dans la rade.

M. Barazzone n'a pas de réponse à fournir sur ce point. C'est le Canton qui est responsable.

Une commissaire a une question sur les charges supplémentaires, s'il y a eu des externalisations et ce qu'il en est d'ONET.

M. Barazzone répond que la CMAI gère le contrat d'ONET.

Page 144

Une commissaire demande ce qu'est le poste de gestionnaire des dossiers.

M. Barazzone répond qu'il s'agit des postes au sein de la Police municipale pour la reprise du mandat de la gestion des amendes de la Fondation des parkings.

Une commissaire demande ce que sont les nouveaux postes au Service Incendie et Secours.

M. Barazzone répond que ces postes concernent le Bureau technique. Le Service Incendie et Secours réalise des plans d'intervention en cas d'incendie dans les grands bâtiments et les facture. Il y a une obligation légale pour certaines entreprises/institutions à produire ces plans qui facilitent l'intervention des pompiers sur les lieux.

Le commandant Schumacher explique qu'il s'agit de bâtiments qui servent à accueillir du public, que ce soit les hôpitaux, EMS, etc. Ces plans servent à intervenir dans les bâtiments et permettre aux pompiers d'agir de manière plus rapide et efficace: 2500 bâtiments sont concernés. Les normes de sécurité se sont durcies et cela implique une surcharge de travail pour le service.

M. Barazzone ajoute que ces 3,5 postes vont rapporter 2 millions de francs par année.

Une commissaire revient à la page 143 et demande pourquoi l'ACG ne paye pas une partie sur les 300 000 francs de mandats externes.

M. Barazzone répond qu'elle le fait. Les factures pour toute une série de mandats en lien avec la nouvelle structure intercommunale sont partagées entre la Ville de Genève et l'ACG.

Une commissaire a une question sur les plans d'évacuation. Elle demande si les institutions ne doivent pas avoir leur propre plan d'évacuation.

Le commandant Schumacher répond que chaque entreprise a son plan d'évacuation. Les pompiers en revanche ont besoin du plan d'intervention. Ce ne sont pas les mêmes.

Un commissaire a une question sur les deux nouveaux postes au CI. Il veut savoir quelle sera la plus-value de ce contrôle dans son département. Il demande s'il y a à terme la volonté d'intégrer la CMAI.

M. Barazzone répond qu'un certain nombre d'offres sont centralisées, d'autres pas. Le risque lié aux marchés publics va être diminué car ils vont tous être gérés par la CMAI. Le CI doit mettre en place les processus et les contrôles sont nécessaires dans plusieurs domaines. La raison de ce poste est que M. Vionnet est le seul à faire du contrôle interne au DEUS et cela peut lui prendre jusqu'à 60% de son temps, en parallèle de ses autres tâches. Ils ont besoin d'un CI et d'avoir le temps de mettre en place les processus de contrôle pour les différents métiers du département. Ce poste serait donc une grande plus-value.

Le poste de business analyst, lui, va traduire les besoins du département auprès des informaticiens. Cela va permettre de minimiser les risques en tenant compte de la réalité du terrain.

Page 145

Un commissaire a une question de compréhension. Il veut comprendre ce que sont les subventions monétaires sous la rubrique Aide sociale et domaine de l'asile.

- M. Vionnet répond qu'il s'agit de la définition de MCH2. Il s'agit de subventions pour financer des actions sur le domaine public en lien soit avec le social, soit avec la culture.
- M. Barazzone explique que ces 30 000 francs sont utilisés pour les verser à des associations en cas de besoin et permettent de financer, par exemple, des concerts ou des animations sur les espaces publics.

Lignes détaillées

Page 207 et suivantes

Un commissaire demande où apparaît la végétalisation.

M. Barazzone répond partout dans les comptes par le biais du travail au quotidien du personnel du SEVE.

Le commissaire commente avec humour que c'est la raison pour laquelle les Verts ont eu tellement de succès.

M. Barazzone ajoute que le fonctionnement du SEVE apparaît à la page 211.

Une commissaire revient à la page 208 pour comprendre deux chiffres dans les revenus, notamment ce que sont les 16 millions de francs de dédommagement de collectivités publiques et 330 000 francs dans les subventions.

- M. Vionnet répond que cela correspond d'une part, pour les 16 millions de la contribution de l'ACG au SIS et d'autre part à la participation financière de l'OCPPAM (protection de la population et affaires militaires) pour l'acquisition de fourniture ou matériel.
- M. Barazzone précise que la Ville de Genève reçoit ces 16,2 millions de francs de la part des communes qui servent à financer le SIS. Cette contribution est la raison principale pour laquelle les communes réclament aujourd'hui une gouvernance intercommunale.

15e PFI

Un commissaire a une question générale qui a trait aux arbres. La CF avait reçu une belle brochure avec un programme de végétalisation, selon lui insuffisant, et selon lui cela devrait se traduire dans les investissements.

M. Barazzone répond que cela n'y figure pas encore.

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'aménagement extérieur de l'éco-quartier de la Jonction.

M. Barazzone la renvoie à M. Pagani. Il ajoute qu'avec le Plan stratégique de végétalisation 2030, on s'attend à ce qu'environ 10% des budgets d'aménagement soit consacré à la végétalisation. L'objectif est qu'un pourcentage des budgets des projets de construction et d'aménagement soient toujours destinés à la création d'espaces verts, et notamment aux arbres.

Séance du 5 novembre 2019

Audition du Conseil administratif in corpore

 M^{me} Salerno débute avec le PB-2020 amendé en informant les membres de la commission des finances (CF) qu'ils vont le recevoir par courriel. Une présentation papier est distribuée par la magistrate, qui passe la parole à M. Krebs.

M. Krebs rappelle que le PB-2020 amendé prend comme point de départ le PB-2020 déposé, dont les paramètres sont un résultat de moins 29,9 millions de francs. Le premier élément est la modification des prévisions fiscales. Il y a un effet positif dont celui de régularisation des années antérieures, liée aux dénonciations

de déclarations fiscales. Au niveau des personnes morales, la situation est différente avec une révision importante sur 2018 et stable sur 2020.

En chiffres, le résultat du PB-2020 déposé passe de moins 29 943 270 francs à moins 27 226 912 francs après fiscalité. Là-dessus un certain nombre d'ajustements techniques, comme l'ajustement de la prime retraite vu que l'âge est passé de 62 à 64 ans, interviennent et portent le montant à moins 26 172 832 francs.

M^{me} Salerno reprend chaque nouvel arbitrage, soit chaque point à la page 7 en proposant que les magistrats concernés puissent commenter, point après point:

- L'enveloppe consacrée à la solidarité internationale a été augmentée. Cela n'avait pas été fait à fin août car il n'y avait pas la marge de manœuvre. Elle avait gelé en attendant de voir les prévisions fiscales actualisés. Le Conseil administratif a validé ce montant.
- Pour les maisons de quartiers, dont le montant total s'élève à 341 000 francs répartis entre le développement des centres aérés, l'ancien Manège et le quartier des Ouches, M^{me} Alder commente comme suit.

La magistrate explique qu'il y avait une forte demande pour l'augmentation des centres aérés et l'enveloppe a été augmentée pour sept centres. Les travaux de l'ancien manège vont se terminer et permettre à la nouvelle maison de quartier de prendre ses assises. Enfin, la ferme Nicolet va pouvoir être opérationnelle, d'où l'augmentation. Elle ajoute que la FASe englobe le personnel des maisons de quartier et les bibliothécaires.

Les détails sont:

- 500 000 francs de plus pour la solidarité internationale.
- Les montants des maisons de quartier augmentent et sont détaillés.

M. Krebs cite également le rattrapage de l'annuité 2016 FASe, les nouveaux locaux SIS, et la subvention pour la nouvelle Fondation GESDA (Geneva Science and Diplomacy Anticipation).

M^{me} Salerno explique la signification de l'appellation « via auxiliaire ». Des personnes sont déjà sur les postes et lorsqu'elles partent elles seront remplacées via la ligne 30 relative aux auxiliaires.

M. Krebs continue d'évoquer d'autres arbitrages (ils figurent à la page 8).

Enfin, dernier arbitrage qui a un effet sur les résultats, le Conseil administratif a décidé de budgéter une augmentation de la subvention cantonale pour l'entretien des routes de 10 millions de francs, passant ainsi de 8 à 18 millions de francs.

M^{me} Salerno précise que le coût de cette prestation est évalué à 23 millions de francs. La Ville touche 8 millions de francs. Une négociation doit se faire entre la

Ville et le Canton. Ces 10 millions de francs ont été ajoutés car c'est une proposition honnête, vu que la prestation coûte rien qu'en fonctionnement 18 millions de francs (les 23 millions de francs comprennent l'investissement). M^{me} Salerno souligne qu'aucune autre commune ne paye cette charge pour les routes cantonales. La Ville souhaite que cette nouvelle convention relative aux 18 millions de francs soit rapidement signée entre la Ville et l'Etat.

M. Krebs passe aux nouveaux arbitrages compensés selon la liste qui figure à la page 10 de la présentation fournie.

Il conclut que le déficit prévisionnel est désormais de -17,9 millions de francs et l'insuffisance de financement du PA est de 30,5 millions de francs.

Le montant de 150 000 francs pour les nouveaux locaux SIS.

M. Barazzone précise que ce ne sont pas des locaux commerciaux mais des dépôts. Toute la zone de la ZIC est en train d'être revalorisées et le SIS a besoin de retrouver des locaux Centre-ville. La somme est estimative. Le prix de location du m² en ville n'est pas encore connue. Les locaux vont servir à abriter des véhicules.

La subvention GESDA ne va pas être abordée ce soir.

M. Barazzone signale une interview de M. Cassis dans le journal *Le Temps* du jour (mardi 5 novembre 2019) s'expliquant sur ce point.

Nouveaux locaux Carré vert/Geisendorf pour 87 659 francs.

 M^{me} Alder explique qu'il y a une forte demande des habitants pour la mise à disposition de locaux.

Un commissaire demande quel est le rapport avec le Carré vert, vu que des postes avaient été votés.

M^{me} Alder répond que deux postes avaient en effet été votés (un poste d'agent d'entretien à 60% pour le Carré vert et un poste d'agent d'entretien à 50% pour Geisendorf), mais que là, il s'agit d'augmenter la mise à disposition des locaux pour les habitants grâce à deux postes à 50%.

Le commissaire ne comprend toujours pas, vu que Carré vert sert à entreposer des œuvres d'art.

M^{me} Alder explique qu'ici il s'agit de locaux du Service des écoles et les ouvertures sont au minimum au Carré vert. De plus pour ces ouvertures, il faut du personnel notamment afin d'éviter que les équipements ne soient vandalisés.

M. Kanaan rappelle que le Carré vert est le nom pour tout un bout de quartier, pas seulement pour les dépôts patrimoniaux.

M^{me} Salerno précise que cela permet une ouverture des lieux 7 jours sur 7.

Un commissaire revient à la page 7. Concernant la subvention pour la GESDA, il constate que le Conseil administratif anticipe un vote du Conseil municipal sur la PR. Il demande si le Conseil administratif est prêt à retirer cette ligne en cas de refus du Conseil municipal.

 M^{me} Salerno répond qu'un budget n'est toujours qu'une anticipation, si le vote est négatif, la ligne ne sera pas maintenue, mais elle doit la prévoir. M^{me} Salerno passe au point suivant:

- Gestion des routes de quartier avec un montant de 82 467 francs et un poste de surveillant-e espace public à 80%
- M. Pagani prend la parole. Le Canton, sous l'autorité de M. Barthassat, a reporté une charge à la Ville pour le réseau secondaire. Le dépôt des autorisations (pour les constructions, les échafaudages, etc. et l'occupation du domaine public) est maintenant délégué à la Ville.
- M. Pagani a donc demandé deux postes. Il explique que cela implique tout un travail en amont, avec des études préliminaires, d'où le 2° poste à 80% qui a été ajouté. Ces deux postes à 80% vont permettre d'assurer ce report de charges qui sera effectif.
- M. Barazzone précise qu'il ne faut pas confondre ces postes avec les contrôles des espaces situés sur le domaine public faits par le SEP. Ici, il s'agit d'un autre type de contrôle qui concerne les autorisations pour occupation du domaine public.

Un commissaire demande à quoi correspond l'augmentation de la subvention pour les maisons de quartier. Il demande s'il s'agit d'une participation de la Ville pour chaque enfant.

M. Kanaan répond qu'elle est destinée à augmenter la capacité d'accueil, ce qui est confirmé par M^{mc} Alder.

Un commissaire demande des détails sur l'enveloppe de 500 000 francs destinée à la solidarité internationale. Il aimerait savoir ce qu'elle vise.

M^{me} Salerno répond qu'une partie va à la FGC, et une partie reste sous gestion de la Ville. Elle détaille le circuit. Il y a à la fois une activité Ville de Genève et une activité FGC. Les projets sont préavisés par trois magistrats et validés par le Conseil administratif.

Le commissaire demande si la Genève Internationale est concernée et quelle est sa part dans ce montant.

M^{me} Salerno le confirme en précisant qu'il est difficile d'évaluer cette part. Car il y a deux familles de projets, une typique sur le terrain, pour l'ouverture par

exemple d'une école ou d'un centre médical, et l'autre axée sur le plaidoyer et la défense des droits humains. Les droits Onusiens sont activés depuis Genève.

La présidente demande le pourcentage et si le 0,7% est atteint.

 M^{me} Salerno répond 0,62% avec ces 500 000 francs. L'objectif de fin de législature est de 0,7%.

Un commissaire avait demandé la formule pour calculer le pourcentage et ne l'a pas reçue. On lui indique que celle-ci va lui être envoyée.

La présidente propose de passer au point suivant à la page 8:

- Festival cinéma «everybody's perfect» avec une nouvelle subvention de 50 000 francs.
- M. Kanaan explique que la manifestation est biennale et ne recevait qu'un soutien de 30 000 francs tous les deux ans de la part de son département et un montant complémentaire de la part de l'Agenda 21. Il justifie cette augmentation par l'essor de l'engagement sur les enjeux LGBT en général, et en particulier sur le plan artistique et culturel par l'entremise de ce festival, qui se caractérise par une réelle qualité du travail effectué avec une la nouvelle équipe. Leur annualisation est donc soutenue par le Conseil administratif. Il y a de la matière et un vrai public. Le Festival avait demandé 80 000 francs par année et il a obtenu 50 000 francs.

Un commissaire se déclare frappé par l'intérêt que la Ville de Genève porte à la sexologie et au sexe en général. Il demande si on n'est pas en train de s'orienter vers «Genève capitale de la pornographie».

M. Kanaan répond qu'il ne faut pas confondre la sexualité et la diversité. Le Conseil administratif soutient le droit à la différence, à l'identité de chacun et de chacune, selon sa volonté, sans restrictions. Le Festival est un acte de mobilisation à cet égard et programme d'excellents films sur ces thèmes. Genève est une très belle mosaïque et il faut en soutenir toutes les composantes.

Le commissaire demande confirmation que la pornographie n'est pas concernée de près ou de loin.

M. Kanaan répond qu'elle ne l'est pas.

Une commissaire a une question sur le Festival du film oriental et les reproches qui lui ont été faits, sa mauvaise organisation, sa mauvaise programmation et coordination avec d'autres Festivals. Elle est d'accord qu'il faut de la diversité et demande si abandonner un Festival du film oriental va dans le bon sens. Il est important de rester sensible à ces pays et leurs problématiques.

M. Kanaan comprend la nécessité de s'intéresser à cette problématique. Mais pour ce qui est du Festival en question, depuis des années, les organisateurs ont été questionnés sur plusieurs enjeux, car les résultats ne sont pas convaincants. Un accord avait été signé avec l'ancien président, M. Mugny, et le diirecteur du Festival, pour l'inviter à s'associer à d'autres Festivals, après l'édition 2019, mais ils ont visiblement décidé récemment de récuser cet accord, ce qui ne va pas. Cette décision n'a pas été prise du jour au lendemain. D'autre part, il y avait la volonté de soutenir de manière plus prononcée deux festivals, que sont le GIFF et le FIFDH, ce qui se voit dans le PB20 déposé, tout en préservant la diversité de l'offre genevoise en la matière. Le FIFOG a été diminué de 100 000 francs et il leur a été suggéré d'intégrer d'autres Festivals, comme un Festival des films du monde tel le Black Movie. L'idée étant de mutualiser les compétences, car c'est compliqué d'organiser un Festival. Mais le FIFOG ne l'a pas voulu et il en est navré car d'autres font des miracles avec peu, voire très peu de moyens, comme Filmar ou Animatou.

Un autre commissaire estime qu'il y a une contradiction dans la politique culturelle en matière de Festivals avec cette enveloppe.

M. Kanaan rappelle que son département soutient des festivals qui ont des bonnes idées et la capacité de les mettre en œuvre et qu'il n'y a donc aucune contradiction; Everybody's Perfect a fait ses preuves. Il rappelle aussi qu'une raison majeure du soutien accru apporté au GIFF et au FIFDH est que ce sont les deux seuls Festivals qui sont aussi soutenus par la Confédération à Genève et qu'ils représentent chacun une dimension essentielle de Genève, les droits humains et l'innovation. Il ajoute que Black Movie et Filmar sont maintenus.

Note de la procès-verbaliste: les raisons détaillées des choix faits pour les Festivals ont été données lors de l'audition de M. Kanaan à la CF dans le cadre du PB-2020

Le commissaire ajoute que le FIFOG continue de se battre et a demandé une audition à la CARTS.

Un commissaire est surpris par la manière dont le FIFOG a perdu sa subvention, il estime que c'est soudain. Il demande pourquoi la subvention n'a pas été diminuée, par exemple d'un quart au lieu d'être arrêtée. Il demande si cela n'aurait pas pu être envisagé, car ce Festival va disparaître d'un jour à l'autre et c'est gênant.

M. Kanaan estime que procéder par étapes n'est pas satisfaisant car cela pénalise sans vraiment donner des moyens. Et surtout, il y a d'autres projets convaincants. Il rappelle aussi qu'un Communiqué de presse avait été fait en septembre 2018, à la suite de l'accord signé avec eux, et s'étonne que personne n'ait réagi à l'époque. Il enverra cette note pour compléter les informations dont dispose la CF. Un commissaire demande une copie de la lettre qui a été envoyée au FIFOG.

M. Kanaan confirme que la CF va recevoir des documents relatifs au FIFOG.

Augmentation de la subvention CAGI de 50 000 francs.

Une commissaire aimerait des explications sur la subvention accordée au CAGI. Elle demande si ce sont eux qui l'ont demandé.

M^{me} Salerno confirme et ajoute que le CAGI est soutenu par le canton et la Confédération. La Ville de Genève apportait jusqu'ici la plus petite contribution. Cette aide de 50 000 francs se concentre sur l'accueil fourni par les ONG.

Une commissaire demande quels sont les montants donnés par le canton et la Confédération.

M^{me} Salerno n'a pas les réponses avec elle. De plus, elle a eu ces montants lors de discussions informelles qui se sont tenues avec MM. Cassis et Hodgers et elle doit faire une demande formelle. Le canton a une stratégie pour renforcer cette structure. Sa subvention va augmenter.

Page 10

Gestionnaire central-e-digitalisation DFIN

Ce poste est déjà dans le budget. M^{me} Salerno demande qu'il passe en fixe.

Une commissaire a un problème avec la formulation «via auxiliaire» car il s'agit d'une masse d'argent et pas de la création d'un ETP pour ce poste de gestionnaire.

M. Kanaan dit que c'est un poste en plus.

M^{me} Salerno ajoute que l'argent est pris à la DFIN dans la rubrique 30 – auxiliaire. Cependant, Et ce poste ne peut pas être auxiliaire vu que ce sera un poste pérenne, et les auxiliaires, ce sont des contrats qui ne durent pas plus de 3 ans, parfois quatre ans sur dérogation du Conseil administratif. Il est donc proposé de créer un poste fixe. M^{me} Salerno aborde ensuite le poste de rédacteur à 50%. C'est un auxiliaire qui arrive au terme de son contrat. Une évaluation a été faite pour savoir si l'internaliser ou pas, et ce poste va être maintenu. Ainsi, il s'agit de demandes de faire passer des auxiliaires en fixe.

La commissaire remercie mais ne comprend pas pourquoi ces personnes ne sont pas des ETP.

M^{me} Salerno répond qu'un ETP est un équivalent plein temps, indépendamment de son contrat, qui peut être à durée déterminée ou indéterminée.

La commissaire ne comprend toujours pas pourquoi ce ne sont pas des nouveaux postes. Puisque ces personnes entrent dans le pool des employés Ville de Genève. Elles devraient être dans la liste des nouveaux postes.

M^{me} Salerno répond que ce ne sont pas des nouveaux postes, mais des personnes qui passent d'auxiliaires à fixes.

Poste de conseiller-ère en conservation numérique DCS

M. Kanaan explique qu'il ne s'agit pas de coûts nouveaux pour la Ville; la création du poste est compensée par des économies équivalentes sur les charges de fonctionnement. Il y a cinq Musées, et chacun a son histoire. Ce poste est créé pour faire des économies d'échelle et afin que les Musées travaillent plus ensemble. De plus, il faut cette capacité au département. Ce poste est pourvu en faisant des économies sur les charges 31 des Musées Il y a un énorme défi de numérisation des collections. Il pense même que des recettes pourraient être générées à terme, car ce sont des compétences qui seront utiles à d'autres institutions ou collectivités publiques en Europe.

Un commissaire demande si ce poste permettra de faire plus souvent des expositions comme celle de la Maison Tavel.

M. Kanaan confirme. Et annonce une 3^e édition au printemps.

Le commissaire demande pourquoi, vu le succès de cette exposition et vu que Genève a été aussi avant-gardiste, plus de postes de ce type ne sont pas pourvus. Car les Musées seront demandeurs.

M. Kanaan répond que d'une part, ces technologies évoluent très vite, et d'autre part, il ne faut pas forcément plus de postes fixes, mais une personne qui soit un moteur et dont l'expertise sera sollicitée par nos institutions et d'autres.

Enveloppe de 1 800 000 francs pour le dispositif d'hébergement à l'année (à la page 10)

M^{me} Alder rappelle que l'enveloppe doit servir, comme le souhaite la délibération, à l'accueil des personnes seules et aux familles, et pour s'adapter à l'évolution des sans-abris.

«Allocation rentrée scolaire» via revenus

Un commissaire demande des éclaircissements sur cette formulation et cette ligne.

M^{me} Alder explique que c'est une augmentation qui a été compensée. La modification de la loi sur l'assurance-maladie va augmenter le nombre de personnes subsidiées, d'environ 126%. Elle va s'exprimer à la CCSJ sur ce point. Pour cette « allocation rentrée scolaire », les parents et l'enfant doivent être au bénéfice de subsides. Elle ajoute que ces 156 000 francs ont été compensés avec les Services de pompes funèbres (env. 80 000 francs) et les locations de Fort-Barreau (env. 76 000 francs).

Un commissaire demande l'explication de l'augmentation des Services des pompes funèbres. Une réponse lui sera donnée par écrit.

139 200 francs pour la fusion de «Carrefour-Rue» et la «Coulou»

M^{me} Alder précise que «Carrefour-Rue» reprend la «Coulou». Il s'agit d'une simplification de l'organisation et de la gestion. Un nouveau village est prévu sur Plan-les-Ouates.

Soutien création numérique pluridisciplinaire via «soutien création chorégraphique conventionnée»

M. Kanaan explique que les arts évoluent; ici il s'agit d'une démarche qui allie danse «réelle» physique et immersion virtuelle. Gilles Jobin, danseur et chorégraphe, a fait un travail extrêmement innovant, il a numérisé sa troupe de danse format XXL, et son spectacle a fait le tour de la planète, il est invité dans tous les Festivals. C'est une très belle carte de visite pour Genève. Aussi, il a été conventionné. Le montant est neutre au niveau du résultat mais placé dans la bonne catégorie.

Subvention «Association Botalista»

M. Kanaan explique qu'il s'agit d'un logiciel mis au point par le Jardin Botanique de Genève en collaboration avec la DSIC qui est très demandé pour la gestion des jardins botaniques à travers le monde (au début Meyrin, puis Paris ou Verne, et de nombreux autres à présent). Il a donc fallu créer une structure autonome pour le gérer. Le montant a été puisé d'un fonds de projets dédié au Jardin Botanique. C'est une recette du fonds qui finance « Botalista ».

Projet OFEV population insectes

M. Kanaan explique que l'Office fédéral de l'environnement a choisi le Muséum pour un autre projet qui souligne les compétences genevoises et leur reconnaissance; l'amendement, qui est financièrement neutre, régularise simplement la recette issue de l'OFEV et la dépense équivalente.

Subvention «Geneva Cities hub»

M. Kanaan explique que la Genève Internationale doit représenter toutes les facettes du débat, et les Villes sont l'une d'entre elles. Il est estimé que 70% de la population mondiale va vivre dans les Villes. Les séances entre réseaux de villes et système onusien se tiennent d'habitude à New York et il s'agit de la création à Genève d'une interface afin que des réunions puissent aussi s'y tenir, de même que plus largement afin de favoriser les interactions entre monde urbain et agences internationales, toujours dans la logique de veiller à ce que la « mosaïque » de la Genève internationale soit complète. La Confédération soutient ce projet de manière substantielle, de même que le Canton.

40 000 francs pour la «plateforme journalistique»

M^{me} Salerno explique que la Confédération, le Canton et la Ville sont partenaires. Le projet qui sera retenu aura les 40 000 francs de la Ville.

«Chaperon rouge» concerne la Croix-Rouge

C'est une prestation qui existe depuis trente ans. Elle consiste à rendre visite aux enfants malades à leur domicile et il a été démontré qu'elle diminue le taux d'absentéisme. En Ville de Genève, 1834 parents sont concernés (enfants entre 0 et 12 ans) et peuvent faire appel à cette prestation qui est ouverte aux privés et aux entreprises.

30 000 francs pour «Le CARE»

M^{me} Alder explique que le «CARE» est en difficulté financière, raison pour laquelle ce montant a été alloué. C'est compensé.

12 400 francs pour l'Ecole des parents

M^{me} Alder commente que l'Ecole des parents est aussi en difficulté financière. C'est compensé.

Un commissaire revient aux prévisions fiscales à la page 5. Il n'a pas compris la diminution de 355 382 francs de l'impôt immobilier complémentaire.

M. Krebs répond que la Ville est soumise à l'impôt immobilier complémentaire. C'est une somme qui est prélevée par le canton sur la valeur des immeubles. Cette valeur est déterminée par la capitalisation des loyers. Comme les taux de capitalisation ont été revus, la valeur des immeubles au sens de cet impôt a augmenté. La Ville a contesté son assujettissement, mais sans succès.

Un commissaire dit que la FVGLS a obtenu une dérogation, mais pas la GIM, qui a perdu au Tribunal.

M. Krebs dit que la Cour n'a pas voulu donner d'équivalences, «pas d'égalité dans l'illégalité».

Un commissaire demande comment l'autofinancement est passé de 55,9 à 69,5 millions à la dernière page.

M. Krebs répond que c'est parce que le déficit diminue. De plus, il y a une diminution du montant des amortissements.

Fin de l'étude de la plaquette budget

M^{me} Salerno remet le projet de budget 2020 amendé par le Conseil administratif, document complémentaire à la présentation.

Un commissaire a vu que le centime additionnel a été remis à 45,5. Et il aimerait connaître le montant total correspondant à la différence avec un taux de centime à 45.49.

M. Krebs indique que la réponse lui sera transmise par écrit.

Un autre commissaire s'inquiète de savoir ce qui sera fait pour la réinsertion professionnelle vu que le Fonds Chômage a disparu. Rien ne bouge véritablement et la commission des finances fait l'objet de demandes d'auditions par des associations.

M^{me} Salerno répond qu'il n'est plus possible d'avoir ce Fonds.

Le commissaire demande ce qui est fait au niveau cantonal.

 M^{me} Salerno répond que la Ville a toujours eu une action depuis 2003, avec la création de ce Fonds, mais ce sont le canton et la Confédération qui gèrent cette question.

Un commissaire demande s'il serait possible d'imaginer pour le GTG quelque chose de semblable à ce qui est fait à l'OSR, qui dispose d'un plan quadriennal. L'OSR se débrouille année après année avec le même montant. Il demande s'il serait possible pour le GTG de fonctionner de la même manière. Il relève aussi que le double statut fait que le GTG vient régulièrement faire des demandes à la Ville de Genève.

M Kanaan répond que les subventionnés sont conventionnés sur plusieurs années et n'ont pas de personnel municipal. Le montant leur permet d'avoir une visibilité sur quatre ans. D'habitude, à la base, le GTG fonctionne de la même manière. En 2015, il y a eu une convention avec le canton. Puis en 2017, cela s'est compliqué en raison du retard dans le chantier puis le lâchage par le Canton. Ce

n'est donc pas l'outil qui est en cause. M. Kanaan rappelle que le projet de mise au point d'une convention quadriennale est en cours. L'avantage de la convention est qu'elle fixe un cadre.

Le magistrat ajoute que la question du statut n'est pas oubliée. La situation est insatisfaisante. Et il regrette que la discussion avec le canton qui a failli aboutir, ait été avortée par el Canton. La négociation a été rompue, le Canton utilisant le retard du chantier comme prétexte. Mais il compte vraiment sortir d'une situation qui ressemble à une gestion de crise chronique. Il insiste que la FGTG réagit et a fait des demandes auprès de privés. Plusieurs mécènes ont accéléré des versements, mais les coûts de l'Opéra sont incompressibles. Quant au crédit qui a été soumis, il concerne l'exercice budgétaire 2019.

Le commissaire demande quels sont les cadres de la FGTG car cela paraît opaque sur le site.

M. Kanaan répond qu'il y a une dizaine de cadres au sein de la FGTG. Le directeur général, le directeur technique, la personne en charge des mécénats et d'autres. La liste peut être précisée.

Audition de M. Blanchot pour les explications concernant le dépôt des amendements.

M. Blanchot explique que les amendements arrivaient tard et il était difficile pour le procès-verbaliste de suivre. Un formulaire est remis afin qu'il puisse être remis à l'avance, en tout cas 30 minutes avant le débat, pour assurer la qualité du vote et du suivi. L'idée est de pouvoir présenter un tableau avec les amendements. Sur le formulaire lui-même, il est important de connaître l'objet de l'amendement et surtout quelle est la ligne amendée. Ce qui est voté est les deux positions. Il faut préciser si les montants sont modifiés à la hausse ou à la baisse.

Un commissaire demande si cela concerne aussi les subventions et si des gratuités peuvent être amendées.

M. Blanchot répond qu'il faut l'indiquer dans l'objet. Et puis, ils vont gérer car la nomenclature des gratuités est différente cette année. Il faut les considérer comme des subventions.

Le commissaire demande confirmation qu'elles n'entrent pas dans les charges.

M. Blanchot confirme qu'elles n'ont pas d'impact sur le résultat.

Un autre commissaire demande si c'était possible d'avoir ces formulaires sous une autre forme que PDF afin de pouvoir écrire autrement qu'à la main.

M. Blanchot répond que le formulaire Excel sera transmis pour ceux qui veulent faire des modifications de manière électronique.

Séance du 19 novembre 2019

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Nicolas Schumacher, commandant du SIS

La présidente accueille les auditionnés et leur explique que cette audition a lieu car la commission des finances (CF) a besoin de précisions suite à l'audition de la Commission du personnel du SIS. Elle propose de passer directement aux questions.

Un commissaire constate qu'il y a eu des versions divergentes et la CF veut être au clair sur la capacité effective à former des pompiers en 2020. De plus, la CF a appris lors de cette audition que désormais ce n'est plus l'Ecole latine qui assure la formation, mais que celle-ci est à nouveau internalisée. Il demande si cela demande du personnel et si du coup les postes à voter correspondent à la réalité et aux capacités de former en 2020. Il aimerait avoir des précisions.

M. Barazzone cède la parole au commandant Schumacher car il est responsable de la formation, et confirme que l'Ecole va être internalisée, mais selon lui ce n'est pas un fait nouveau. Cela n'a pas d'impact sur les postes. En revanche, le fait nouveau est que les 2 pompiers de l'aéroport qui devaient être formés en 2020 ne le seront pas. Leur formation ne sera pas nécessaire, ce qui libère deux places de plus.

Plusieurs commissaires de la CF répondent que c'est un fait nouveau.

Le commissaire reprend et indique qu'il aimerait aussi mieux comprendre l'impact des départs à la retraite sur les possibilités de formation.

Le commandant Schumacher explique que depuis 2009 il y avait une formation commune romande, avec les SPP de Lausanne, Vaud, Neuchâtel, de l'aéroport et de Bienne. Cette Ecole a plus ou moins bien fonctionné, mais les divers partenaires ont constaté des divergences. Ils sont arrivés à la conclusion qu'il n'y a pas les mêmes besoins à Genève ou Bienne ou encore à La Chaux-de-Fonds. Le SIS y a vu l'opportunité de lancer sa propre Ecole, avec ses propres directives, mais avec un brevet fédéral. Le SIS reste sur la ligne fédérale mais avec sa propre Ecole. Elle va être mutualisée avec les pompiers de l'aéroport. Cela va diminuer le coût de formation des aspirants et cela va permettre aussi d'avoir des instructeurs formés qui viennent de l'aéroport. Cela va économiser des postes de travail pendant 18 mois. L'autre avantage est d'être plus proche du terrain genevois. Avant les aspirants perdaient des journées d'instruction à apprendre des choses qui n'étaient pas utiles sur le terrain genevois. Cela ne change rien en termes de ressources nécessaires vu qu'elles étaient déjà mises à disposition de l'Ecole latine. Le commandant Schumacher confirme que la formation sera certifiante par un brevet fédéral de SPP et le programme ARMOS sera suivi. Aussi, la structure a été solidifiée.

M. Barazzone confirme qu'il n'y aura pas besoin d'augmentation de postes au budget de la Ville de Genève pour les former. Le commandant Schumacher explique que le maximum admissible dans une volée d'école est de 23 aspirants, afin que tous puissent avoir accès au matériel qui demande une certaine logistique. Sans quoi, il faudrait doubler le nombre de véhicules et d'instructeurs. M. Barazzone estime que les données restent les mêmes que celles qui avaient déjà été fournies lors de la première audition à ce sujet.

Le même commissaire demande à recevoir les chiffres exacts.

M. Barazzone répond qu'ils seront fournis.

Une autre commissaire a deux interrogations. D'une part, elle s'étonne qu'on n'ait pas donné l'information de la création de cette école à la CF et d'autre part, elle s'étonne de la discordance des discours et de la polarité des besoins exprimés. Pour des politiques qui doivent se positionner, il est difficile de le faire face à une telle polarité des besoins.

M. Barazzone précise que les demandes formulées correspondaient au nombre de postes d'aspirants à former. Le chiffre donné tenait déjà compte de la nouvelle Ecole. Il ne sait pas ce qu'a déclaré la Commission du personnel du SIS. Les chiffres donnés sont les chiffres exacts.

La commissaire demande ce qui va se passer si la CF vote les 25 postes du projet de délibération PRD-238.

M. Barazzone répond que cela ne servira à rien car seulement 10 nouveaux aspirants pourront être formés en plus des 12 déjà prévus.

Toujours la même commissaire demande comment le commandant va expliquer cette position à l'équipe du SIS. Le commandant Schumacher explique qu'il n'est pas enfermé dans un bureau dans une tour d'ivoire: il est sur le terrain et proche des collaboratrices et collaborateurs. La proximité et la confiance sont importantes. Et les membres du SIS sont très conscients qu'en 2020 il ne sera pas possible de former plus de 22 personnes. En effet, il faut maintenir un haut niveau de formation. Il ne prend pas la responsabilité de créer des risques supplémentaires dus à une mauvaise formation. La crédibilité est importante et il l'assume. Cette année, c'est 22. L'année prochaine, si tout va bien, ce rythme sera maintenu. Mais en l'état pour maintenir un niveau de formation et de sécurité, c'est 22 et pas plus.

Une commissaire remercie pour l'intervention et demande si c'est possible d'étaler la formation de dix-huit mois, par exemple sur vingt-quatre mois, pour avoir plus de monde sur le terrain.

Le commandant Schumacher répond que dix-huit mois c'est déjà conséquent. Quand il a débuté, la formation était de six mois. A l'époque, ils n'attendaient pas et allaient sur le terrain dès le premier jour de fonction. La formation a été augmentée à dix-huit mois. Et à l'Ecole latine, il y avait une trop grande distance entre l'apprentissage et l'expérience sur le terrain. Les stages permettent de mieux former, mieux trier, être plus pointu. Ils dépendent du système Harmos, qui correspond à 1200 heures de formation, ce qui est respecté.

La commissaire comprend qu'il ne s'agit pas d'une formation modulable. Le commandant Schumacher explique qu'elle l'est mais dans le cadre des dix-huit mois.

La commissaire demande si le fait de se retirer de l'Ecole latine a eu des incidences financières. Elle demande si cette intégration a un impact sur les coûts.

Le commandant Schumacher explique le coût de la formation est estimé. Et une comptabilité plus stricte pourra être envisagée car avec l'Ecole latine, cela impliquait des déplacements et des chambres d'hôtel dans d'autres villes en Suisse romande. Cela a pesé dans leur décision d'internaliser. Le système ne fonctionnait pas et était très couteux.

La même commissaire en déduit qu'ils ont fait des économies et demande comment elles sont utilisées.

Le commandant Schumacher répond que ces montants sont réinjectés dans le matériel et dans le cadre de la formation réelle et pratique. De plus, cela permet d'être beaucoup plus proactif et efficace. M. Barazzone ajoute que ce ne sont pas des masses financières qui peuvent être réinjectées dans les lignes afférentes au personnel.

Encore et toujours la même commissaire demande si les 12 personnes dont il est question sont comprises dans les 25 postes demandés.

M. Barazzone ne peut pas commenter vu qu'il n'était pas présent à l'audition de la Commission du personnel.

Une autre commissaire a cru comprendre que la Commission du personnel du SIS a eu l'information de l'internalisation de l'Ecole le matin même de leur audition à la CF.

Le commandant Schumacher répond que la décision avait été prise en tout début d'année. Et les collaborateurs l'ont su via leurs chefs de section. C'est l'explication précise du fonctionnement de l'Ecole, avec les divers modules, qu'ils ont eu le matin même, mais pas l'information de l'externalisation.

La commissaire a l'impression que finalement on arrive aux mêmes chiffres, de part et d'autre, soit 20 et 20, et demande confirmation.

M. Barazzone ne souhaite pas commenter ces chiffres.

Un commissaire s'étonne que les besoins techniques et matériels soient si différents d'une Ville à l'autre dans une région aussi petite que la Romandie.

Le commandant Schumacher donne un exemple concret. Le canton a doté le Service de trois berces de décontamination de masse. Il n'en existe pas en Suisse romande. Ils proposent le matériel à leurs collègues de Lausanne, et ensuite Lausanne en commande aussi. Il y a une non-cohérence dans les moyens de secours. Dans le canton de Vaud, les pompiers sont pilotés par l'ECA et un tiers des primes des gens basculent dans l'achat du matériel. Ce qui veut dire qu'ils ont du matériel neuf dans tout le canton de Vaud. Alors que Genève est en retard sur les effectifs humains, mais le matériel est impeccable et répond aux risques. En revanche, à La Chaux-de-Fonds, les corps dépendent de la commune qui est moins bien dotée. Les aspirants doivent travailler avec des autopompes différentes. Alors que le SIS à Genève a celles de 2018, qui ne sont pas les mêmes. Cela pose des problèmes dans le cadre de la formation, même pour l'examen.

Le commissaire a une question sur la formation en interne. Les membres de la Commission du personnel ont dit qu'ils sont en mesure de commencer à former dès le printemps. Il demande si cela fait sens de commencer si tôt dans l'année.

Le commandant Schumacher répond que ce ne serait pas impossible mais poserait des problèmes d'organisation car tout est organisé dès le 1^{er} septembre. Cela poserait aussi le problème de la planification des instructeurs. Celle-ci est très précise et on ne peut pas les sortir à certaines périodes. Le personnel est en permanence à flux tendu.

M. Barazzone ajoute que le délai de recrutement poserait aussi problème.

Le même commissaire poursuit en demandant combien de temps il faut.

M. Barazzone répond quelques mois.

Une commissaire aimerait savoir combien coûtent les 5300 heures supplémentaires.

Le commandant Schumacher ne peut pas répondre à cette question précisément.

M. Barazzone aimerait rappeler et préciser que la nouvelle organisation est prévue notamment pour permettre la diminution des heures supplémentaires.

La commissaire aborde ensuite les départs à la retraite. Elle aimerait avoir une vision du court à moyen terme et demande combien il faudrait en voter pour 2021 en tenant compte des départs à la retraite.

M. Barazzone précise que 12 départs à la retraite doivent être compensés.

Un commissaire s'étonne des chiffres pour 2021 vu que la formation dure 18 mois.

Le commandant Schumacher explique comment cela va s'alterner. Lorsqu'une partie sera en cours, l'autre sera en stage. En 2021, il sera possible d'en engager 23, y compris un aspirant du SSLIA.

Un commissaire est admiratif des calculs qu'il entend mais demande si un pompier subit un accident, s'il y a un décès, une immobilisation, comment ces chiffrent tiennent-ils.

M. Barazzone répond qu'il s'agit d'aspirants. Les incapacités de travail ne sont pas assurées par des aspirants.

Le commissaire ne comprend pas pourquoi l'admission de ce PRD-238 provoque un refus vu que cela permettrait d'avoir un réservoir.

M. Barazzone rappelle que le Conseil administratif n'a pas souhaité ajouter des postes et ajoute que la CF est libre de décider. Le magistrat rappelle que le Conseil municipal vote une autorisation de dépense.

Le même commissaire estime qu'il faut penser à la protection des citoyens et vu les problèmes liés au réchauffement climatiques et les catastrophes naturelles annoncées, il serait judicieux de développer le Service.

Un commissaire demande s'il y aura une concordance entre la nouvelle formule de formation et la nouvelle gouvernance.

M. Barazzone répond que la nouvelle gouvernance ne va rien changer à l'opérationnel et à la formation. Simplement les autres communes vont plus contribuer. Et il y a l'espoir d'obtenir un montant de la part du canton afin de contribuer à la formation.

Une commissaire calcule à nouveau, à voix haute, le nombre de postes nécessaires: 10 en 2020 et 19 en 2021.

Une autre commissaire demande si le SIS engage des personnes déjà formées.

M. Barazzone répond que c'est compliqué car il faut les prendre ailleurs et le marché est restreint. Le commandant Schumacher précise qu'il y a un aguerrissement sur les engins du SIS; mais il n'y a pas besoin de refaire toute l'Ecole.

La commissaire demande combien de personnes déjà formées sont engagées par année.

M. Barazzone répond une ou deux au maximum, lorsque cela est le cas.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi le vote de postes supplémentaires peut mettre en danger les relations avec les autres communes, vu que tout le monde veut faire évoluer la situation en raison des besoins.

M. Barazzone répond qu'elles ont demandé plusieurs fois que les décisions puissent être prises ensemble. C'est une question d'équilibre, pour ne pas donner l'impression que c'est toujours la Ville de Genève qui décide. Sur le principe, il se bat afin que le SIS soit sur de bons rails et pour plus de sécurité pour le public.

Le commissaire comprend que cela va impacter le budget des autres communes.

Un commissaire s'étonne du rejet vu qu'un vote positif ne serait qu'une autorisation de dépenser. Aussi il ne voit pas pourquoi celui-ci ne pourrait pas avoir lieu.

Un commissaire demande, partant du principe qu'il n'est pas possible de dépasser le budget, si les 10 postes seront votés par le Conseil municipal si le Conseil administratif va les reprendre à son compte.

M. Barazzone rappelle les propos tenus par M^{me} Salerno. Le Conseil administratif pourrait être d'accord de reprendre à son compte des décisions acceptées par l'ensemble de la CF. Il serait donc bien d'indiquer au Conseil administratif, ne serait-ce que par courriel, la volonté de la CF. Il y a une ouverture pour la négociation. Mais pour cela, la CF doit voter formellement et ensuite le Conseil administratif décidera, après en avoir débattu et lorsqu'il aura une vision sur tous les amendements proposés.

Discussion

La présidente demande à la CF ce qu'elle veut faire.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que le vote peut avoir lieu la semaine prochaine.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche propose de saisir la perche tendue par M. Barazzone et de faire un vote formel qui permette d'envoyer un courriel au Conseil administratif. Il faut faire un vote sur les postes à mettre au budget cette année. Elle propose ensuite de voter le projet de délibération PRD-238 car cela donne un signal. Et la CF pourrait amender ce projet de délibération en proposant 10 postes en 2020 et 19 postes pour 2021.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est d'accord de faire un vote de principe.

Un commissaire libéral-radical dit que le propre d'un projet de délibération est de ne pas devoir être compensé. Il rappelle la phrase magique: «Les charges supplémentaires seront compensées par des économies équivalentes ou des recettes supplémentaires». La CF peut donc voter ce projet de délibération sans péjorer le budget, et il faut voter avant.

La présidente constate qu'il manque la phrase magique dans le projet de délibération. Une commissaire du groupe Ensemble à gauche propose de l'ajouter.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que cela peut être voté dans le cadre du budget 2020. Effectivement, il manque la phrase magique au PRD. Mais ceci étant dit, 2021 est 2021. Il y aura un nouveau Conseil municipal un nouveau Conseil administratif, et il ne faut pas charger le bateau. Il invite à la prudence et à attendre l'adoption de la nouvelle organisation intercommunale. Le commissaire estime qu'il est prématuré de voter pour 2021.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime qu'il y a urgence.

Un commissaire socialiste dit que son groupe partage l'avis du commissaire du Parti libéral-radical, à savoir de séparer ce projet de délibération du budget moyennant un amendement sur le nombre de postes afin de les ramener à un nombre de postes plus raisonnable; ensuite, il faut effectivement un deuxième amendement pour rajouter la phrase magique. Le commissaire se demande s'il faut s'accorder quelques jours pour réfléchir au nombre de postes, pour ensuite envoyer l'accord de la CF au Conseil administratif, afin que celui-ci en intègre, tout ou une partie, au budget.

Un commissaire Verte dit que le besoin en postes a été confirmé, les démonstrations ont été faites, et dire qu'il faut attendre la nouvelle gouvernance et ne pas voter ces postes serait mentir aux communes et au personnel. Ce serait tromper tout le monde. Maintenant, si quelqu'un ici estime que ces postes ne sont pas nécessaires pour des questions de sécurité, qu'il le dise. Il faut dire au Conseil administratif que la CF est d'accord d'avoir des postes supplémentaires. Un message pourrait déjà être envoyé. Le commissaire relève que l'année est particulière, car il y aura d'autres demandes, par exemple le Fonds chômage. Il propose que la CF fasse une demande d'ensemble.

La commissaire Parti démocrate-chrétien rejoint l'avis de son collègue Verte sur les besoins du SIS, mais il faut agir avec ordre et méthode. Il faut savoir si le Conseil administratif est prêt à prendre un amendement à son compte et il faut leur écrire ce soir. Le Conseil administratif doit savoir que la CF veut entrer en matière pour 10 postes supplémentaires. Et avant de voter, la CF doit savoir comment se positionne le Conseil administratif et elle devrait ainsi déjà communiquer ce qu'elle souhaite.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre estime qu'il faut voter le projet de délibération PRD-238 inchangé et ce sera ensuite la responsabilité du Conseil administratif et non pas celle de la CF.

Une commissaire socialiste voit qu'il y a une majorité qui se dessine. Mais pour le vote, le Parti socialiste est d'accord de voter si le projet de délibération est transformé en motion. Elle voit mal que l'on puisse voter maintenant des postes pour 2021.

Un commissaire du Parti libéral-radical considère que transformer ce projet de délibération en motion serait reporter le problème. Il faut voter ce PRD, amendé ou non, et demander un rapport oral. De cette manière la compensation ne concerne plus la CF.

La présidente croit savoir que la CF voulait lier le projet de délibération au budget.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche propose de le séparer.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que c'est complètement déraisonnable de voter maintenant le projet de délibération vu que la responsabilité des SIS en 2021 sera intercommunale. A part de faire un coup électoral, cela n'apportera rien. Le commissaire du Mouvement citoyens genevois est d'accord de voter si le projet de délibération est transformé en motion.

La commissaire du groupe Ensemble à gauche prend la position du Parti libéral-radical. Il faut séparer le projet de délibération du budget, c'est fait pour le GTG alors cela peut être fait pour ces postes dont la nécessité a été prouvé. La Ville de Genève doit penser à la sécurité de la population et du personnel. Ce n'est pas un coup électoral car il y a la nécessité de ces postes, il y a même urgence. Le Conseil administratif aurait dû faire ce travail tout au long de cette législature. Or, il ne l'a pas fait, comme il ne l'a pas fait en 2015 et elle ne va pas reprendre l'historique. Il faut amender, ajouter la phrase magique, et voter 10 postes en 2020 et 19 postes en 2021. Elle en avait préconisé 25, mais elle d'accord de revoir ces chiffres.

Un commissaire du Parti libéral-radical est surpris et exprime un vrai doute. Pour lui, il y a un joli grand écart entre les deux positions et ce projet de délibération est le plus petit dénominateur commun. Un élément n'est pas clair, à savoir l'aspect des risques. Ne serait-ce que par rapport à ça il faut demander au Conseil administratif de prendre ses responsabilités et d'obtenir le soutien de ce PRD. Les enjeux politiques sont secondaires car il y a des vrais enjeux de sécurité pour la population.

Une commissaire socialiste déclare que les commissaires sont des adultes, et conscient de la réalité: une campagne a commencé. Elle entend de la part de ses deux collègues du groupe Ensemble à gauche et du Parti libéral-radical des propos électoralistes. Le groupe Ensemble à gauche a fait peut-être la démonstration de la nécessité de ces postes, mais le Conseil administratif et d'autres personnes en étaient conscientes. A partir de là, elle demande comment on peut voter 19 postes pour 2021 vu qu'il y aura un autre Conseil administratif et on ne

sait pas ce qui va se passer. La réalité va peut-être changer. Car elle peut changer en deux ans. La commissaire estime que prendre un engagement ferme pour 2021 est irresponsable.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien dit que le projet de délibération peut être voté en le circonscrivant à 2020. Elle propose d'assurer déjà les 10 postes pour 2020 et pour 2021 ce sera à la nouvelle gouvernance de prendre ses responsabilités.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que la CF se méprend sur la manière d'agir. C'est ridicule de voter pour 2021 et cela risque d'être annulé par le SAFCO car ce ne sera plus du ressort de ce Conseil.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche considère qu'il s'agit d'une question de responsabilité politique. Les élections arriveront, le Conseil administratif sera modifié, le Conseil municipal le sera, mais ce qui ne va pas changer est l'augmentation de la densification. Le plan a été fait par des gens qui ont la connaissance des risques. Un amendement peut être apporté et le SAFCO enlèvera ce qui ne convient pas. Mais il faut maintenir ce projet de délibération et prendre ses responsabilités.

Un commissaire Verte rappelle que le Conseil municipal a voté 100 APM en plus, alors pourquoi ne pas voter 25 SPP supplémentaires. Il faut faire une recommandation au nom de la CF: il est d'accord de ne laisser que 9 des 10 postes pour 2020. Et d'ajouter que la CF propose suite aux auditions d'ajouter 19 postes pour 2021.

Un commissaire socialiste annonce que son groupe préconise de voter ce projet de délibération ce soir moyennant 4 amendements: 1) les 10 postes, 2) le montant doit être changé selon la règle de trois, 3) annuler la fin de l'article 1 «pour les années suivantes» afin de ne pas risquer que le SAFCO annule, 4) ajouter la phrase magique «La charge supplémentaire sera prise sur une économie équivalente ou une recette supplémentaire».

Un commissaire du Parti libéral-radical précise: «Cette charge supplémentaire à l'art.1 sera prise sur une économie équivalente ou une recette supplémentaire».

La commission des finances vote sur le principe de délier le PRD-238 du budget, moyennant un rapport oral le 3 décembre 2019, vote qui est accepté par 13 oui (2 EàG; 2 PDC; 3 PLR; 4 S; 1 UDC; 1 VE), contre 2 non (MCG) et 0 abstention.

Le PRD-238 est donc délié du budget.

La présidente passe à la mise au vote des 4 amendements:

- Il est créé 10 postes de SPP à la place de 25, amendement qui est accepté par 9 oui (2 MCG, 2 PDC, 4 S, 1 Ve) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (EàG).
- 2) Amendement consistant à modifier le montant la charge s'élève à 500 000 francs pour 2020, amendement qui est accepté par 14 oui (1 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 4 S, 1 UDC, 1 Ve) et 1 abstention (EàG).
- 3) Suppression des termes «globale» et «et les années suivantes», amendement qui est accepté par 11 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 4 S, 1 Ve) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC).
- 4) Ajout d'un article 2 la phrase magique «La charge supplémentaire sera prise sur une économie équivalente ou une recette supplémentaire», amendement qui est accepté à l'unanimité.

Vote d'une recommandation de la commission des finances

«Au vu des besoins opérationnels exprimés par le SIS et la CP, et conformément au concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours du canton de Genève, la CF recommande la création de 19 nouveaux postes en 2021».

La recommandation est acceptée par 11 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 Ve) contre 4 non (S).

La CF procède au vote du projet de délibération PRD-238 dans son ensemble avec les amendements, qui est accepté à l'unanimité.

Fonds chômage

La présidente a une demande d'audition de SOS Femmes en lien avec la fin du Fonds Chômage.

Un commissaire Vert constate qu'elles n'étaient pas dans la première audition consacrée au sujet. Il faudrait donc les entendre.

Un commissaire libéral-radical estime que c'est un peu tard car si demain la CF a une demande pour le budget, elle n'aura pas le temps de la traiter. Le courrier est clair et le vote peut être fait sur cette base.

Un commissaire socialiste dit qu'il faut voter la demande d'audition.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien est surprise que cette demande soit faite si tard.

Vote

Mise aux voix, l'audition de SOS Femmes est acceptée par 8 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 1 UDC) contre 5 non (2 PDC, 3 PLR) et 2 abstentions (MCG).

Un commissaire du Parti libéral-radical dit que pour une question d'égalité il faut revoter l'audition de la CICAD.

Mise aux voix, l'audition de la CICAD est acceptée par 8 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 7 non (4 S, 2 MCG, 1 UDC).

Séance du 20 novembre 2019

Audition de M^{me} Anne Laure Pulfer-Aebi, secrétaire générale de SOS Femmes, insertion socioprofessionnelle

M^{me} Pulfer-Aebi remercie la commission de leur permettre d'exposer leur situation. Elle pose une question: les membres de la CF savent-ils de quels types de femmes SOS Femmes s'occupe. Femmes battues. Non, femmes qui veulent sortir de la prostitution et femmes rencontrant des obstacles particulièrement élevés pour accéder à l'emploi. SOS Femmes est la seule association qui s'occupe de femmes qui ont cette problématique à Genève. Pour illustrer leur démarche de manière humaine, elle lit brièvement un témoignage qui l'a touchée. Celui de Tina, maman d'une petite fille. Elle exerçait la prostitution et était enceinte et subissait les violences de son mari. L'équipe lui a permis de finir sa grossesse à l'abri de la fureur de son époux en lui trouvant un logement temporaire. Elle a ensuite bénéficié d'un stage à la boutique Fringantes, entourée de travailleuses sociales qui lui ont permis de débloquer tous les obstacles à la reprise d'emploi. Elle exerce aujourd'hui le métier de vendeuse de ses rêves. La fin du Fonds chômage signifie la fin de 250 000 francs pour le public spécifique des femmes dont SOS Femmes s'occupe qui en ont besoin. SOS Femmes est en train de faire des gros efforts de restructuration et va réduire la demande à 150 000 francs. Elle souligne que leurs efforts sont restés lettre morte par rapport au canton. La situation est critique. M^{me} Pulfer-Aebi passe la parole à M^{me} Wagner, qui s'occupe de la boutique «Les Fringantes» à Plainpalais

M^{me} Wagner explique que la boutique existe depuis 22 ans. Ce lieu de travail est accessible à toutes les femmes, quel que soit leur niveau de français. Le stage y dure de 6 mois à un an. Il se fait sur trois niveaux. C'est un lieu pour reprendre confiance et acquérir des codes plus spécifiques au marché du travail. Leur spécificité de pouvoir accueillir les femmes également une demi-journée par semaine contrairement aux autres mesures d'insertion qui ont un taux minimum de travail à 50% ce qui est trop élevé pour certaines situations que nous accueillons aux Fringantes. M^{me} Pulfer-Aebi tient à préciser qu'ils accueillent un public qui est exclus par d'autres mesures d'insertion du fait du taux de travail trop élevé.

Questions-réponses

Une commissaire demande si Aspasie ne fait pas ce même travail.

M^{me} Pulfer-Aebi explique qu'Aspasie se consacre aux droits des personnes encore en activité dans le travail du sexe et non pas à l'accompagnement de celles qui souhaitent se réorienter et arrêter la prostitution.

La commissaire demande pourquoi le message n'a pas été entendu par le Conseil administratif. M^{me} Pulfer-Aebi explique qu'elle a eu un problème de santé et que leur lettre est partie tard. L'année prochaine, dans le cadre de leur restructuration, SOS Femmes va se consacrer uniquement à la boutiques «Les Fringantes» et à l'accueil des femmes dans son service de Consultation socio-professionnelle. La mesure Creature s'arrête.

Un commissaire demande depuis quand existe l'association.

M^{me} Wagner répond que les Fringantes existe depuis un peu plus de vingt ans et l'association depuis quatre-vingts ans.

Le commissaire demande s'il existe un rapport d'activité et il veut comprendre quel est le taux d'insertion obtenu.

M^{me} Wagner répond qu'il est de 5% à la boutique cette année.

M^{me} Pulfer-Aebi explique qu'il est difficile de donner des chiffres significatifs précis car ils varient grandement d'une année à l'autre. Par exemple en 2016, le taux était de 60%. Mais ce chiffre doit être pris avec des pincettes car nous accueillons les femmes qui rencontrent le plus d'obstacles sur leur chemin vers l'emploi (qualification, santé, situation familiale, etc.). Cela ne doit pas être un but en soi au risque d'exclure des mesures d'insertion les femmes qui en ont le plus besoin et pour lesquelles, la réussite de la mesure va se traduire par d'autres avancées comme par exemple une entrée en formation, un accès à des soins médicaux, une activité bénévole, etc. Ces femmes ne sont pas qualifiées. Notre mesure est une mesure bas seuil.

Le même commissaire demande quel est le profil des personnes qui s'adressent à SOS Femmes.

M^{me} Wagner répond qu'il s'agit de femmes entre 35 et 50 ans, des femmes assez proches du marché de l'emploi (2 ans), ou très éloignées. Mais il est difficile de mettre une étiquette.

Une commissaire veut comprendre où en sont les démarches auprès du canton et avoir confirmation qu'ils ont besoin de 150 000 francs pour 2020 et vont trouver des solutions l'année prochaine.

M^{me} Pulfer-Aebi explique si nous obtenons une subvention nominale de la Ville, nous n'allons pas pour autant abandonner nos efforts auprès du canton pour trouver une solution à partir de 2020.

La commissaire demande si la boutique dégage du bénéfice.

M^{me} Wagner répond que pour l'instant ils sont sur une bonne vague, mais le but est surtout de proposer des places de travail à des femmes en difficulté.

M^{me} Pulfer-Aebi dit qu'elles dégagent 170 000 francs de chiffre d'affaires mais n'arrivent pas à couvrir les frais de fonctionnement. «Les Fringantes» souffre de la concurrence du commerce en ligne, comme tous les commerces de détail. Mais comme c'est une boutique de seconde main, le concept est porté par la vague verte qui soutient le recyclage.

La commissaire dit qu'elle apprécie le seconde main et veut comprendre leur activité.

M^{me} Wagner dit que la priorité est l'insertion, vu que c'est la raison d'être de la boutique le permet. Ils doivent gérer du commercial et du social sans que l'aspect commercial empiète sur la qualité des stages et des formations données.

Toujours la même commissaire demande comment sont payées les travailleuses sociales.

La présidente demande ce qui se passerait sans les 150 000 francs de la Ville de Genève.

M^{me} Pulfer-Aebi répond que l'association serait en grande difficultés et devrait couper des prestations. L'effort de recherche de fonds privés pour couvrir les frais de fonctionnement représenterait 43% des charges des Fringantes, ce qui est irréaliste car les fondations financent des projets qui s'autofinancent au bout de quelques années et qui n'ont pas des frais de fonctionnement.

Un commissaire demande si la baisse de 100 000 francs qui est survenue est due à la disparition de Creature.

M^{me} Pulfer-Aebi confirme en rappelant à nouveau qu'ils sont en restructuration.

Le commissaire demande si les montants du canton vont arriver l'année prochaine. Ce qui lui est confirmé.

SOS Femmes bénéficie d'un contrat de prestation cantonal, mais qui ne suffit pas à couvrir suffisamment les frais de fonctionnement, même avec la fermeture de Creature et la restructuration en cours.

Toujours le même commissaire constate qu'il y avait des EDS en 2018.

M^{me} Pulfer-Aebi répond que cela posait des problèmes.

Le commissaire demande comment se déclinent les salaires et veut savoir comment le montant total est réparti.

 ${\rm M^{me}}$ Pulfer-Aebi répond 23 personnes à temps partiel. Creature représentait grosso modo 40% des charges.

Un commissaire comprend que les $250\,000$ francs perçus faisaient fonctionner «Les Fringantes» et Creature.

M^{me} Pulfer-Aebi répond uniquement Creature.

Le commissaire veut connaître la raison de cette demande.

M^{me} Pulfer-Aebi répond qu'elle est nécessaire sans quoi cela les rendrait trop dépendants de fonds privés. Et pour «Les Fringantes» ce ne serait pas tenable de trouver 43% de financements privés pour couvrir des frais de fonctionnement. La situation est grave malgré les gros efforts pour diminuer les coûts et se recentrer sur les mesures qui fonctionnent le mieux en fermant Creature.

Un commissaire demande quelle est la durée de formation.

M^{me} Wagner rappelle que le stage est de 6 mois à 1 an. Et il y a un suivi.

Le commissaire demande si SOS Femmes représente une première étape pour ses femmes qui veulent s'en sortir.

 M^{me} Wagner estime que c'est le cas. Elle ajoute que le facteur bien-être permet de passer des paliers.

Le commissaire demande si les stagiaires reçoivent une rémunération.

M^{me} Wagner répond que ce n'est pas le cas. Mais c'est un objectif.

Toujours le même commissaire aimerait savoir ce que disait la réponse négative de M^{me} Böhler.

M^{me} Pulfer-Aebi répond que M^{me} Salerno a communiqué disant qu'en gros c'était trop tard pour le Conseil administratif, mais et qu'il y aurait encore des arbitrages aux niveaux de la commission des finances et des séances plénières municipales à venir.

Le commissaire demande où se trouve le magasin.

M^{me} Wagner répond à Plainpalais à côté de Coop City.

Un commissaire demande comment le canton réagit à leur égard. Il veut savoir s'il y a une reconnaissance.

M^{me} Pulfer-Aebi répond que tout le monde leur dit que leur travail est formidable mais qu'il n'y a pas d'argent. Les difficultés administratives pour obtenir un financement cantonal sont aussi évoquées comme argument par le canton.

Un commissaire constate que dans le rapport d'activité de SOS Femmes il y a les origines des femmes concernées et demande que les pourcentages puissent être rappelés afin qu'ils figurent dans le PV.

M^{me} Pulfer-Aebi répond en donnant les nationalités qui s'adressent à SOS Femmes: en 2018: 25% étaient suissesses, 43% européennes hors Suisse, 13% africaines, 12% latino-américaines, 6% asiatiques, et 1% étasuniennes. Le total de femmes accompagnées européennes incluant les femmes de nationalité Suisse est de 68%.

Un commissaire demande s'il y a des personnes en situation illégale.

M^{me} Pulfer-Aebi répond que non car cela ne leur permettrait pas de remplir leur mission de réinsertion.

Audition de M. Alain-Bruno Lévy, président de la CICAD et de M. Laurent Selvi, vice-président

M. Lévy rappelle que la CICAD est une association créée par les Communautés juives de Suisse romande il y a trente ans. Elle lutte contre l'antisémitisme et l'antisionisme. Ils ont une activité d'observation et de recensement. Le moyen d'œuvrer est de comptabiliser les actes. Il relève qu'ils sont en grande augmentation, notamment par le fait des réseaux sociaux. Les personnes qui commettent ces actes sont poursuives. La CICAD a également une action de prévention, notamment dans les écoles, et organise également des voyages à Auschwitz. Ils ont mis au point un programme deuxième génération, destiné à sensibiliser les nouvelles générations. A Genève, élèves ont déjà participé. La CICAD est également présente au Salon du Livre, avec différentes actions. Leurs programmes sont si bien développés qu'ils intéressent d'autres acteurs, notamment les milieux footballistiques qui ont des problèmes de racisme. La société civile les sollicite. Sur la base de ce constat, s'ils veulent étendre leur activité, ils n'ont pas les budgets. Leur approche de lutte est citoyenne.

M. Lévy indique que la CICAD dispose d'une équipe de 4 personnes à plein temps et 4 personnes à temps partiel. Cet effectif est nécessaire car les extrêmes se sont radicalisés. Il y a des phénomènes inquiétants, qui impliquent qu'il faut redoubler de vigilance. La CICAD a aussi pour rôle de préserver les membres des Communautés juives. Il est anormal que des personnes qui fréquentent des lieux de cultes et des écoles doivent être gardées et protégées. Dans certaines parties d'Europe, les discriminations se manifestent de manière très violente.

M. Selvi dit que l'antisémitisme est une haine qui persiste dans l'Histoire. Lutter contre l'antisémitisme est une nécessité et il faut maintenir en éveil sur cette problématique. Pour ce faire, la CICAD a développé une série d'instruments pédagogiques. Ils souhaiteraient élargir leurs actions pour répondre aux demandes. Il ajoute qu'ils sont financés par des dons privés et par une subvention de la Ville de Genève.

Questions-réponses

Une commissaire a été sur le site, dont elle note qu'il est très bien fait et constate dans la rubrique mécénat qu'il y a l'UBP et la Ville de Genève. Elle s'étonne et demande s'il n'y a pas d'autres sponsors.

- M. Lévy répond qu'il y a deux sources de financement: celui des membres et celui des sponsors. Les projets eux-mêmes sont autonomes.
- M. Selvi commente qu'il faudrait puisse aller sur la page pour voir de quoi il est question.

Un commissaire lui montre la page dont parle la commissaire sur son ordinateur.

M. Lévy indique qu'il y a des mécènes qui ne souhaitent pas apparaître. Il explique aussi la manière dont l'argent est utilisé. Il est réparti sur diverses actions, et sur le traitement des cas. Certains prennent du temps. Et il y a des cas délicats. Il faut éviter que les actes bénins ne deviennent plus graves.

Une commissaire demande si les 50 000 francs de l'année dernière ont servi pour assurer le suivi et si les 50 000 francs en plus sont demandés pour élargir les activités.

M. Selvi répond que les activités sont les mêmes mais leur nombre a augmenté. Les dénonciations, les opérations de justice, les actions de nature pédagogique.

Un commissaire dit qu'il existe la LICRA et veut savoir pourquoi il faut qu'il y ait deux associations. Il demande aussi si critiquer le gouvernement d'Israël est considéré comme de l'antisémitisme.

M. Lévy répond que tel n'est pas le cas. Beaucoup de personnes de la Communauté critiquent le gouvernement d'Israël. Pour ce qui est de la LICRA, elle n'arrive pas à tout couvrir, d'où la naissance de la CICAD. La LICRA n'a pas la même ampleur. Les Communautés juives ont demandé une action plus vigoureuse que celle opérée par la LICRA. La CICAD vient aussi en aide aux victimes.

Un commissaire aborde le courrier du 25 octobre, à la 2° page. Il ne comprend pas tout. A la fin de l'été, ils ont reçu les comptes. Il n'a pas reçu le budget de la CICAD.

M. Lévy l'a avec lui et lui montre une feuille qu'il fera parvenir aux membres de la CF.

Le commissaire estime que ce qui est problématique avec les comptes de la CICAD est que les domaines d'activité ne ressortent pas. Notamment tout ce qui concerne les écoles. Il demande pourquoi il n'y a aucun soutien du DIP.

M. Lévy répond que le poste principal est le coût du personnel. Il y a 820 000 francs de frais personnel et 30 000 francs de frais de location. Il résume qu'il s'agit d'une PME qui emploie 8 personnes.

Le commissaire s'étonne de cette répartition. Elle ne correspond pas aux pourcentages usuels des autres associations soutenues. Il ajoute que M^{me} Salerno les soutient pour leurs activités dans les écoles et cela ne ressort pas. Il se demande pourquoi.

M. Selvi répond que ce n'est pas une comptabilité analytique. Pour eux, l'essentiel est de maintenir des comptes à l'équilibre. Ils ne sont pas un conduit de redistribution. C'est une association de lutte qui utilise de la matière grise qui produit des actions. Ils payent des salaires car ils ont besoin de compétences: ce sont les collaborateurs qui produisent les projets et les actions.

Le même commissaire commente que lorsqu'il disposera de leur budget, il va peut-être mieux comprendre les augmentations. Chaque cas de racisme est un cas de trop, mais lorsqu'il regarde les documents de la CICAD, d'après les données, il ne constate pas une augmentation massive des cas d'antisémitisme. De manière générale, le doublement requis de la subvention est difficilement compréhensible.

M. Lévy répond que s'il y a une stabilité dans les chiffres fournis c'est peutêtre parce que leur action est porteuse. On peut toujours discuter de l'appréciation de l'acte, certains peuvent dire c'est une plaisanterie, d'autre un préjugé, mais ce qui est certain leur activité a doublé. Et si l'augmentation de la subvention a été demandée, c'est qu'il y a plus à faire.

M. Lévy donne rapidement des exemples qui illustrent l'augmentation des tensions: les cas de poursuites, l'installation à Lausanne à côté de la Synagogue d'Alain Soral, qui a été condamné en France, les spectacles de Dieudonné, etc. Il aimerait que l'antisémitisme baisse, mais ce n'est pas le cas d'où le besoin de cette subvention.

Toujours le même commissaire remarque que la définition stricte de l'antisémitisme qui est donnée à la page 32 de leur rapport annuel est problématique: «L'antisionisme n'est pas la critique politique d'Israël, c'est de l'antisémitisme». Il souligne que la France a renoncé à légiférer dans ce sens. Il pense qu'une partie de leur argumentaire est rédhibitoire. Le commissaire évoque également de la lettre que la CICAD lui a adressée suite à une de ses interventions, dans la liste de points de définition, portaient sur la critique mal fondée d'Israël.

M. Selvi se félicite d'abord et toujours que l'on puisse discuter. Nous sommes tout à fait d'accord que nous ne sommes pas d'accord. Mais c'est toujours un plaisir d'échanger. L'antisémitisme a ceci de pernicieux est qu'il s'adapte toujours à l'époque où il se produit et il utilisera toujours les vecteurs les plus propices pour diffuser sa haine. Aujourd'hui, c'est la géopolitique. Et quand on utilise des

tropismes antisémites pour décrire l'activité d'un gouvernement, on peut estimer que c'est une manifestation antisémitique au sens de l'IRA.

Un commissaire demande ce que représentent les 50 000 francs supplémentaires demandés et veut savoir s'il s'agit d'une goutte dans la mer.

La présidente précise 5,6%.

Un commissaire demande quels ont été les arguments de M^{me} Salerno pour motiver son refus.

M. Lévy dit qu'il s'agit d'une réponse de refus qui se termine par la formule courte «La présente n'est pas susceptible de recours».

Le commissaire demande s'ils ont pensé à demander plus d'explications et s'il n'y a pas de possibilité de s'associer avec la LICRA pour avoir plus de force.

M. Lévy répond que la LICRA a peu d'activités et n'a pas l'organisation qu'ils ont mise en place. La communication existe, mais l'approche est différente. L'activité de la CICAD a été directement développée par les Communautés juives.

Le ccommissaire demande si l'activité de la CICAD est si efficace.

M. Lévy a reçu un courriel d'élève qui lui a permis d'évaluer la portée de leur action. La sensibilisation à toute forme de discrimination permet une meilleure acceptation du vivre ensemble.

Une commissaire constate qu'il n'y a qu'une seule femme dans le Comité.

M. Lévy répond que si les communautés n'élisent pas des femmes, la CICAD ne peut en mettre. Il commente qu'ils n'ont jamais souhaité rester uniquement entre hommes. Il ajoute que lors de manifestations, notamment lors de la course, beaucoup de femmes viennent courir pour la CICAD.

La commissaire constate quand même l'absence de femmes.

M. Selvi ne va pas contre-argumenter.

Un commissaire pense qu'il faudrait organiser un voyage à Auschwitz pour le Conseil municipal.

M. Lévy répond que l'expérience est à vivre. M. Lévy conclut leur intervention en soulignant et relevant la montée des discriminations.

Un commissaire demande quelles sont les conditions d'adhésion à la CICAD.

M. Lévy répond les membres de confession juive et les amis de la CICAD.

Séance du 26 novembre 2019

Discussion et vote de la commission des finances sur les amendements du Conseil administratif concernant le projet de budget 2020

Audition de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement (DFL), et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

La présidente procède au vote formel des amendements du Conseil administratif, qui sont approuvés à l'unanimité des membres. La base du projet de budget 2020 amendé est donc acceptée.

Un commissaire du groupe des Verts demande comment seront présentés les amendements.

La présidente propose de procéder de manière systématique.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois a un amendement sur les centimes additionnels et demande s'il faut procéder au vote au début ou en fin de séance.

Un commissaire du Parti libéral-radical a aussi une question de procédure. Le Conseil administratif a dit que la commission des finances peut faire des propositions et que le Conseil administratif peut les reprendre à son compte. Il serait partisan de ne pas compenser systématiquement et de laisser le Conseil administratif le faire.

La présidente dit que cela pourra être abordé en troisième débat.

Le commissaire Vert est d'accord avec son collègue du Parti libéral-radical. Après c'est au Conseil administratif de dire ce qu'ils prennent ou pas, et en fonction de ce qu'ils prennent ou pas, la commission des finances peut chercher des compensations lors d'un troisième débat.

Le commissaire du Parti libéral-radical dit que la commission des finances peut moduler en fonction des choix du Conseil administratif.

Un commissaire du Parti socialiste estime que pour s'assurer d'une certaine efficacité il faudrait quand même compenser. Et si le Conseil administratif reprend à son compte, les compensations tombent.

La présidente annonce que les compensations se feront en plénières le 14 décembre 2019, car le choix ne sera pas fait par le Conseil administratif demain.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois avait compris l'inverse.

La présidente précise que le Conseil administratif a dit qu'il pouvait prendre une partie des amendements à son compte. Il n'y a donc pas d'obligation de compenser ce soir.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose que la commission des finances décide ce soir des amendements et procède au vote demain.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe va proposer des amendements avec compensation. Au lieu que M^{me} Salerno lise le procès-verbal qui ne sera pas prêt demain, elle estime que les hauts fonctionnaires présents ce soir, à savoir MM. Blanchot et Krebs, peuvent communiquer la synthèse des amendements à M^{me} Salerno, ce qui serait plus cohérent et professionnel.

La commissaire d'Ensemble à gauche a fait une compensation qui est une coupe au Grand Théâtre de Genève (GTG). C'est un choix politique et son groupe va la maintenir.

La présidente passe au vote sur la procédure: «les membres de la commission des finances déposent ce soir leurs amendements compensés ou pas, le but étant qu'ils le soient le 14 décembre 2019 lors de la séance plénière». Proposition qui est acceptée à l'unanimité moins une abstention (UDC).

La présidente propose de parcourir les documents amendés reçus le 5 novembre 2019.

Projet de budget 2020 amendé par le Conseil administratif

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois à la page 4, Service 1700, chapitre 30, propose +216 005 francs. Il s'agit de deux postes, à 100% classe H et 70% classe L. Et il enlève la même somme au DCA. L'objectif est de centrer tous les appels d'offres d'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) sur la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI). Pour ce faire, il transfère deux postes.

Une commissaire du Parti socialiste estime que cela relève de l'organisation du Conseil administratif. Elle ne pense pas qu'il puisse le faire.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois dit qu'il le peut.

Une commissaire d'Ensemble à gauche dit que la droite avait essayé de transférer le Fonds chômage chez M^{me} Alder et que cela avait été invalidé par le Service des affaires communales (Safco) car c'est une mesure organisationnelle.

Une commissaire du Parti socialiste demande un peu de discipline. Il est difficile de s'entendre parler.

La commission des finances vote sur l'amendement du commissaire du Mouvement citoyens genevois, qui est refusé par 4 non (4 S, 1 Ve) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 7 abstentions (2 EàG, 2 PDC, 3 PLR).

La présidente parcourt les pages.

Un commissaire d'Ensemble à gauche a un amendement à la page 6, Service 2403 Energie, PP76, chapitre 36 charges de transfert. Il dote ce point de 1 million de francs pour lutter contre le changement climatique.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande à qui il veut transférer ce montant.

Le commissaire d'Ensemble à gauche indique qu'il laisse le Conseil administratif choisir. Il fait de la politique publique, il n'a pas besoin de détailler les bénéficiaires.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande ce qu'est cette dépense et ce qu'elle pourrait financer.

Le commissaire d'Ensemble à gauche répond le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables.

Une commissaire du Parti socialiste dit que charges de transfert n'a pas de sens et demande si la commission des finances peut créer un fonds pour le climat, comme le demande son collègue d'Ensemble à gauche.

M. Krebs dit que sous réserve de l'article 113, alinéa 6, de la LAC, le Conseil municipal peut voter une ligne de subvention et il faut juste définir à quoi elle va servir et à qui. Si c'est un transfert à des tiers, c'est forcément du 36. Il explique qu'il faut définir le but. Si l'intention est d'octroyer des sommes à des privés ou des associations, il s'agit de subventions.

La commissaire du Parti socialiste demande si la commission des finances a le pouvoir de créer une ligne 37 et qui serait de donner les moyens au Conseil administratif pour mettre en place une politique pour lutter contre le changement climatique?

Plusieurs voix disent que 37 n'existe pas.

M. Krebs répond qu'il faut définir comment les moyens sont attribués. Le Conseil municipal peut amender le budget comme bon lui semble sous réserve du respect de l'article 113, alinéa 6.

La présidente procède au vote sur la proposition d'amendement du commissaire d'Ensemble à gauche: «pour passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables». Demande qui est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (EàG) et 4 abstentions (S).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que ce n'est pas la bonne rubrique et demande que ce soit au procès-verbal.

Un commissaire d'Ensemble à gauche à la page 6, Service 2400 Direction du patrimoine bâti, PP02, chapitre 31 propose +1 million de francs pour les économies

d'énergies. Proposition qui est mise au vote et refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (EàG) et 4 abstentions (S).

Une commissaire du Parti socialiste à la page 9, Service 3110 GTG, PP32, chapitre 36 propose une coupe de 1,3 million de francs.

Une commissaire d'Ensemble à gauche explique qu'elle veut la baisse du budget du GTG car l'institution est mal gérée. La Ville de Genève doit leur demander des comptes et il faut des réajustements. Il y a un défaut de contrôle. De plus, le rééquilibrage des moyens culturels en Ville est nécessaire. Des personnes créent dans des conditions extrêmement difficiles. Elle pense au théâtre, à la danse, aux musiques actuelles. Alors que de l'argent est donné la tête dans le sac au GTG. La commission passe donc au vote de l'amendement sur la baisse du budget du GTG, qui est refusé par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (EàG) et 4 abstentions (S).

La commissaire d'Ensemble à gauche a un autre amendement à la page 12 Service 4003 Incendie et secours, PP15 (service du feu), chapitre 30: elle propose +520 144 francs.

Une commissaire du Parti socialiste dit que son groupe va refuser car il est démagogue de faire cette proposition vu que le projet de délibération PRD-238 a été voté par la commission des finances et va être voté en plénières. Et le Conseil administratif va reprendre à sa charge. C'est électoraliste car après cela va sortir dans la presse comme quoi la commission des finances ne veut pas voter les 10 postes, que le groupe Ensemble à gauche a fait un amendement, on connaît la rengaine, on est professionnels au Parti socialiste et on veut que ce soit plus clair.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois veut avoir l'avis des directeurs financiers présents. Il veut être au clair. Car il ne veut pas voter 20 pompiers, mais 10.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien a la même interrogation car selon le principe de la bonne foi le Conseil administratif devrait prendre ces 10 postes à son compte et annoncer qu'il va reprendre la demande du projet de délibération PRD-238 qui a été voté en commission des finances.

La commissaire d'Ensemble à gauche n'est pas sûre.

M. Krebs ne sait pas sous quelle forme le projet de délibération a été voté et précise qu'on ne peut pas voter en 2019 un crédit supplémentaire pour 2020. Ce sera refusé pour raisons purement formelles. Il faut s'en tenir à l'année en cours.

Une commissaire du Parti libéral-radical demande si le projet de délibération PRD-238 peut être amendé en plénières et l'indiquer à 2019?

M. Krebs explique que si on vote un crédit en décembre 2019 cela ne veut pas dire qu'il sera automatiquement au budget 2020. Et si le Conseil administratif va le reprendre ou non, c'est un choix politique.

La commissaire du Parti libéral-radical demande si un deuxième débat est voté la semaine prochaine pour ce projet de délibération et si le troisième débat se tient en janvier. Elle demande s'il sera exutoire fin février?

M. Krebs répond que c'est la date du vote définitif qui compte.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle qu'il y a dans la procédure de budget trois débats. Si le projet de délibération n'entre pas en force en 2020, le Conseil municipal peut faire des amendements en deuxième ou troisième débat. Il est inutile de s'exciter de manière systématique et il inutile que le groupe d'Ensemble à gauche s'excite.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien avait dit qu'il était bancal de voter ce projet de délibération et qu'il fallait agir via le budget. Il faut voter les postes ce soir et cela va éviter les arguties juridiques sur le projet de délibération, dont on ne sait pas s'il va entrer en force ou pas.

Un commissaire d'Ensemble à gauche rejoint l'avis de sa collègue du Parti démocrate-chrétien dans ce sens qu'il faut voter ces postes ce soir pour donner un signal au Conseil administratif.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle qu'il avait proposé de transformer le projet de délibération en motion. Car cela crée une confusion, et il ne faut pas créer une situation inextricable. Selon lui il faut voter les postes au budget.

La commissaire d'Ensemble à gauche confirme son amendement: «augmentation de l'effectif de 10 postes dès 2020». Proposition qui est acceptée par 10 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 4 abstentions (S).

La commissaire d'Ensemble à gauche a un autre amendement à la page 19, Service 5008, PP54, chapitre 30, charges de personnel. Elle intervient au nom de son collègue Vert qui s'est absenté 20 minutes et prend l'amendement à son compte: «4 postes de travailleurs sociaux à 80% hors murs pour la Gare des Eaux-Vives pour un montant de 380 000 francs». Proposition qui est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (EàG) et 4 abstentions (S).

Un commissaire d'Ensemble à gauche a un amendement à la page 21, Service A800 CA/PP01/chapitre 30 «diminution du traitement du Conseil administratif de 500 000 francs». Proposition qui est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 4 S) contre 6 oui (2 EàG, 3 PLR, 1 UDC).

La présidente passe à la brochure suivante.

Subventions monétaires

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ajoute une nouvelle subvention pour l'Association suisse des sous-officiers. Il propose «+3000 francs». Proposition qui est acceptée par 8 oui (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 6 non (2 EàG, 4 S).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois à la page 1 des subventions, Service 1400 Agenda 21 – Ville durable/55 Chômage, il propose «que Café Pro passe de 10 000 à 20 000 francs», proposition qui est acceptée par 10 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 4 abstentions (S).

Une commissaire du Parti socialiste dit que son groupe a trois amendements à la page 1 des subventions:

Ajouter une ligne budgétaire pour SOS Femmes de 150 000 francs. Cette association a expliqué ses besoins et la commission des finances était favorable au développement de leur projet sur les Fringantes.

Amendement qui est accepté par 12 oui (1 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 4 S, 1 UDC, 1 Ve, 1 UDC) et 4 abstentions (PLR).

Toujours pour le Service 1400 Agenda 21 – Ville durable/PP55/ le Parti socialiste demande la création d'une ligne pour Comptabilis car il a été sensible à leur démarche d'un montant de 150 000 francs. Elle fait un excellent travail pour la réinsertion des personnes dans la comptabilité. Si on a une référence de cet ordre, on augmente les chances de réinsertion.

Ce deuxième amendement mis au vote est accepté à l'unanimité des membres.

M. Blanchot dit que l'amendement du Parti socialiste est compensé et celui du Parti libéral-radical ne l'est pas, et demande lequel fait foi?

La commissaire du Parti socialiste dit que c'est compensé par une augmentation de la taxe professionnelle.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois commente que ce n'est pas valable. On n'a pas le droit de toucher au revenu de la taxe.

La compensation est retirée.

M. Krebs précise que c'est une compétence qui relève du Conseil administratif.

La commissaire du Parti socialiste annonce que toutes les compensations sont retirées et passe à la troisième proposition de subvention:

Nouvelle ligne budgétaire Genève Roule de 160 000 francs. Cette association est venue expliquer son travail et le Parti socialiste propose de rétablir sa subvention.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe va refuser de voter ce troisième amendement. Elle rappelle la motion qui refuse le business de la précarité et le dumping salarial. Genève Roule n'est pas un modèle de réinsertion qui est valable, mais une économie parallèle.

Cet amendement est refusé par 7 non (1 EàG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 Ve) et 3 abstentions (1 EàG, 2 MCG).

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce une subvention au nom de son groupe: Service 1400 /PP57/ Augmentation de 50 000 francs pour la CICAD. La commissaire indique que son groupe a été convaincu et sensible aux arguments entendus lors de l'audition.

Un commissaire d'Ensemble à gauche explique que son groupe ne va pas voter cette augmentation. Les arguments n'ont pas pu être soutenus et les chiffres nécessaires n'ont pas été apportés. Les domaines d'activités ne ressortent pas, notamment auprès des écoles, ni le suivi des victimes d'actes antisémites. Cette association est déjà très richement dotée et attribue deux tiers de son budget à son fonctionnement.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que son groupe a revu sa position suite à l'audition. L'Union démocratique du centre aimerait que les 50 000 francs soient attribués aux voyages à Auschwitz, ce qui contribuerait au devoir de mémoire, et le nom de la Ville de Genève doit apparaître. Cela pourrait témoigner du soutien de la Ville à un événement historique scandaleux et honteux.

L'amendement du Parti libéral-radical mis au vote est accepté par 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 Ve) contre 4 non (2 EàG, 2 MCG) et 4 abstentions (S).

La commissaire du Parti libéral-radical a un autre amendement, toujours à la même page, Service 1400/PP57. Elle propose une nouvelle subvention pour l'antenne LGBT LE LAB de «+40 000 francs pour faire le pont entre les religions et les LGBT». L'intégration passe aussi par les discussions et les Eglises.

Un commissaire Vert précise à M. Blanchot que son amendement est le même. L'amendement mis au vote est accepté par 14 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 4 S, 1 Ve) contre 1 non (UDC).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique que si on veut que les personnes LGBT soient considérées comme des êtres humains, il ne faut pas faire de disparités. Cela va à l'encontre du principe d'égalité.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite ajouter une ligne toujours sous Service 1400/PP57, pour la Fondation IPT, soit une ligne de 160 000 francs.

Une commissaire d'Ensemble à gauche dit que son groupe avait aussi une augmentation pour IPT de 150 000 francs et vote volontiers 160 000 francs.

M. Blanchot propose de voter dans l'ordre.

L'amendement pour soutenir une augmentation de 160 000 francs pour l'IPT est accepté par 11 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 Ve) contre 4 abstentions (S).

Une commissaire d'Ensemble à gauche accepte les 160 000 francs et retire son augmentation. Elle demande qu'il soit noté que son groupe avait aussi fait la proposition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'on ne va pas s'en sortir si on procède de cette manière. Il faut s'en tenir à ce qui est proposé.

Une commissaire du Parti libéral-radical reste sous le même Service 1400/PP57 et propose de couper les 200 000 francs destinés à Découvrir car la commission des finances ne dispose pas d'informations. Proposition qui est refusée par 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 6 ou (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (PDC).

La commissaire du Parti libéral-radical propose aussi de couper les 100 000 francs destinés à Deuxième Observatoire, à la même page.

Une commissaire du Parti socialiste note que le Parti libéral-radical enlève des subventions destinées aux femmes, notamment le Deuxième Observatoire qui lutte contre les violences faites aux femmes. M^{me} Barberis était venue les présenter et le Parti socialiste refuse catégoriquement. Elle se dit choquée que le Parti libéral-radical s'en prenne ainsi aux femmes. La proposition de coupe de 100 000 à Deuxième Observatoire est refusée par 9 non (2 EàG, 2 PDC, 4 S, 1 Ve) contre 6 oui (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC).

La même commissaire, toujours à la page 1, Service 1400/ PP57 propose de supprimer l'augmentation de 130 000 francs au montant accordée à des subventions privées. Avant cette ligne était déjà à 410 000 francs et le Parti libéral-radical supprime les augmentations (A21). Proposition qui est refusée par 9 non (2 EàG, 2 MCG, 4 S, 1 Ve) contre 6 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC).

Une commissaire d'Ensemble à gauche veut ajouter une nouvelle subvention de 100 000 francs à la page 1, Service 1400/PP57. Elle est destinée à Violsecours. Elle explique que l'Etat était entré en matière, mais ils n'ont pas assez pour offrir des prestations de qualité à la population.

Un commissaire du Parti libéral-radical s'étonne d'un tel montant sans aucune demande officielle. Il aimerait au moins que Viol-secours écrive. Pour 100 000 francs, ils doivent faire une demande et ils avaient une année pour préparer leur demande.

La commissaire d'Ensemble à gauche répond qu'ils sont en train de la préparer.

Une commissaire du Parti socialiste dit que son groupe va voter la création de cette ligne pour Viol-secours. Cette association avait déjà fait une demande au Conseil administratif qui n'a pas eu de suite.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rejoint son collègue du Parti libéral-radical et indique qu'il ne va pas soutenir cette création de ligne.

La proposition d'Ensemble à gauche d'ajouter 100 000 en faveur de Violsecours est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle l'audition de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), qui a fait part de ses difficultés et dispose de peu de moyens. Leur manque de moyens est aussi ressorti lors de la dernière audition de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD). Il propose une augmentation de 50 000 francs sous Service 1400/PP57-Aide sociale et domaine de l'asile. Proposition qui est refusée par 6 non (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 5 oui (2 EàG, 2 MCG, 1 Ve) et 4 abstentions (S).

Une commissaire du Parti libéral-radical a un nouvel amendement: la suppression de la subvention pour le Plan d'action sexisme et harcèlement. Les nouvelles subventions qui viennent sans explication doivent être supprimées.

Un commissaire du groupe des Verts estime que c'est malvenu. C'est une priorité et une question de sécurité pour les femmes. Cette coupe n'est pas une bonne idée.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ne va pas voter cette suppression.

Une commissaire du Parti libéral-radical dit que c'est la suppression de l'augmentation.

Un commissaire du Parti socialiste dit que son groupe est choqué par les amendements du Parti libéral-radical qui touchent les associations qui défendent les femmes.

La proposition du Parti libéral-radical de supprimer 100 000 francs à Plan d'action sexisme et harcèlement est refusée par 11 non (2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 4 S, 1 Ve) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose à la page 2 \times 500 000 francs pour la solidarité internationale».

Un commissaire d'Ensemble à gauche propose +800 000 francs pour ce même poste en vue de réaliser l'objectif des partis de l'Alternative qui était d'arriver au 0,7% du budget consacré à la solidarité internationale et aussi pour aller dans le sens du vote du Conseil municipal qui a soutenu une motion ayant pour but d'atteindre cet objectif.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois constate que ce budget global augmente chaque année. Il comprend le principe de l'objectif en %, mais de ce fait, il devient inatteignable. Le Mouvement citoyens genevois demande la diminution et s'oppose à l'augmentation.

La proposition du Mouvement citoyens genevois de diminution de 500 000 francs pour la solidarité internationale est refusée par 9 non (2 EàG, 2 PDC, 4 S, 1 Ve) contre 6 oui (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC).

La proposition d'Ensemble à gauche d'augmentation de 800 000 francs pour la solidarité internationale est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S).

Un commissaire du groupe des Verts a une proposition à la page 5, Service 3106/PP33/ qui est de porter la subvention du Festival «Everybody's perfect» à 80 000 francs, soit une augmentation de 30 000 francs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose la suppression de cette subvention.

Mise au vote de la suppression, qui est refusée par 9 non (2 EàG, 2 PDC, 4 S, 1 Ve) contre 6 oui (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC).

Mise au vote de l'augmentation, qui est acceptée par 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 5 non (2 MCG, 3 PLR) et 2 abstentions (PDC).

Une commissaire du Parti libéral-radical a une proposition, toujours sous Service 3106, sous PP32, la création d'une nouvelle subvention pour GVA Camerata de 50 000 francs. Proposition qui est acceptée par 8 oui (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

La même commissaire du Parti libéral-radical reste dans la même liste Service 3106/PP32, à la page 5, et demande la réintroduction de 40 000 francs pour l'Orchestre symphonique de Genève qui n'a plus de subvention à la ligne fixe. Les subventionnés ont droit à des réductions pour la location du Victoria Hall. La commissaire dit qu'ils ont été reçus à la CARTS pour expliquer qu'ils n'ont plus rien, ils ne sont que des amateurs, et elle aimerait qu'une nouvelle ligne fixe soit introduite.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois, qui siège à la CARTS, confirme qu'ils ont expliqué ce qui leur est arrivé, soit la suppression d'un coup de leur subvention, ils ont été étonnés par cette façon de faire, et il soutient cette demande.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe soutient cette demande.

La proposition du Parti libéral-radical «pour la création d'une nouvelle ligne fixe de 40 000 francs» est acceptée par 9 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 4 abstentions (S).

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe a trois amendements:

1. Service 3106 /PP 31/Andata Ritorno.

Le commissaire indique que la galerie Andata Ritorno expose des artistes locaux, indépendants et non rémunérés. Cette galerie souhaite rémunérer les artistes qui exposent et la subvention actuelle de 23 700 francs mérite d'être augmentée de 75 000 francs.

Une commissaire du Parti libéral-radical relève qu'ils n'ont pas fait une demande à la commission des finances.

Le commissaire du Parti socialiste répond qu'ils ont écrit au département.

La proposition du Parti socialiste est refusée par 7 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR) contre 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) et 1 abstention (UDC).

2. Toujours dans le Service culturel 3106/ PP32 culture et autres, proposition de la création d'un fonds de 100 000 francs pour la création théâtrale.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois s'étonne car une ligne existe déjà pour le soutien à la création théâtrale, qui est déjà dotée de 1 082 000 francs.

Une commissaire d'Ensemble à gauche a aussi un amendement à cette ligne.

La présidente rappelle qu'il s'agit de l'amendement du commissaire du Parti socialiste.

Lequel admet qu'il faut l'ajouter à ce montant à cette ligne soutien à la création théâtrale car elle a été diminuée de $60\,000$ francs. Il faudrait les rétablir et ajouter $40\,000$ francs. Ce qui fait $100\,000$ francs.

Une commissaire d'Ensemble à gauche redemande la parole. Elle relève l'inégalité de traitement qui existe entre les domaines culturels, le théâtre est un secteur très précarisé, qui s'appuie sur le chômage. Plusieurs postes techniques disparaissent et la Ville de Genève ne donne pas assez. Dès lors qu'on est prêt à voter 3,2 millions de francs la tête dans le sac pour le Grand Théâtre, on peut le faire pour d'autres acteurs culturels. Aussi, elle propose un amendement pour apporter 250 000 francs. Cela permettrait de donner des salaires décents.

La présidente met les deux propositions au vote en commençant par la plus éloignée.

«Soutien supplémentaire de 250 000 francs». Cette augmentation est refusée par 7 non (2 MCG, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 5 abstentions (1 PLR, 4 S).

«Soutien supplémentaire de 100 000 francs». Amendement qui est refusé par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

 Service culturel 3106/PP33 médias/augmentation de l'activité du cinéma Spoutnik pour 25 000 francs de plus.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois répond qu'il est exclu d'augmenter cette ligne.

«Augmentation de 25 000 francs pour le cinéma Spoutnik». Proposition refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

Une commissaire d'Ensemble à gauche demande à revenir à la page 4. Elle veut soutenir la création chorégraphique, car ce sont des métiers difficiles avec une durée de vie courte et des salaires très bas. Elle estime qu'il faut donner une impulsion afin que les gens puissent vivre de leur art.

«Augmentation de 250 000 francs en faveur de la création chorégraphique». Proposition refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

Une commissaire d'Ensemble à gauche aborde le soutien aux tournées. Le franc est devenu fort et les spectacles suisses ont des difficultés pour être montés à l'étranger. Pour les tournées, la Ville de Genève ne serait pas le seul acteur (privés, Loterie romande). Si une compagnie dit qu'elle a les moyens de tourner les portes s'ouvrent plus facilement en Europe ou ailleurs en Suisse. Le fonds serait destiné à tous les métiers de la scène pour soutenir les tournées. Cette nouvelle ligne de soutien aux tournées serait de 150 000 francs. Elle l'a appelée «Soutien aux tournées» et propose de la mettre sous le Service 3106.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ajoute que la CARTS a voté une motion dans ce sens.

Mise au vote de la proposition d'Ensemble à gauche, qui est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S).

La commissaire d'Ensemble à gauche passe à la page 5 et estime que le Conseil administratif a baissé la subvention de PTR (Post Tenebras Rock) qui est l'équivalent des Docks à Lausanne de manière incompréhensible. Il y a une réelle demande, ils jouent à guichets fermés, ils participent vraiment au paysage culturel genevois. Suite à un problème de gestion à l'interne, le Conseil administratif a coupé la subvention de 75 000 francs. Alors qu'il y a un gros problème de gestion au GTG où on nous fait payer des sièges vides, alors que le PTR fait salle comble. Et les collaborateurs travaillent de manière intensive. Et il y a une demande pour

ce genre de concerts, pas seulement à Genève. Cette forme de culture mérite d'être soutenue avec le rétablissement de cette subvention de 75 000 francs.

La proposition d'Ensemble à gauche est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S).

La commissaire d'Ensemble à gauche ne comprend pas la coupure de la subvention au Festival international du film oriental de Genève (FIFOG). Elle ne comprend pas le signal donné par le Conseil administratif. Il y a une demande. Même Tahar Ben Jelloun soutient ce festival. M. Kanaan avait dit à la commission des finances qu'il y avait eu un problème de gestion. Pour elle, ce n'est pas une raison pour le tuer alors qu'il y a un public et propose 80 000 francs pour ce festival.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ajoute que la CARTS a auditionné les responsables du FIFOG, le Mouvement citoyens genevois était d'abord sceptique mais ils ont été convaincus du travail qu'ils font et des besoins qu'ils ont. Le FIFOG avait 160 000 francs qui ont été supprimés et a signé une convention suite à laquelle il a essayé de se greffer au Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) mais cela n'a pas fonctionné. Le Mouvement citoyens genevois soutient cette subvention.

Une commissaire du Parti socialiste demande si lors de l'audition des assurances ont été données quant à l'amélioration de la gestion de ce festival.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois répond qu'ils ont fait des démarches auprès d'autres sponsors mais leur succès est conditionné à la reconnaissance de la Ville de Genève.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si c'est en lien avec la baisse de 80 000 francs que l'on voit à la ligne soutien aux manifestations cinéma?

Une commissaire du Parti libéral-radical dit que si on regarde sur la même page le FIFDH et le Festival international du film de Genève ont été augmentés respectivement de 40 000 francs, on a donc déshabillé Paul pour habiller Jacques vu que 40 000 francs ici et là, cela fait les 80 000 francs. Elle demande si c'est compensé.

La commissaire d'Ensemble à gauche estime qu'il est injuste de mettre à mort ce festival.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois explique que le magistrat veut s'orienter vers les grands festivals.

Le vote pour la création d'une ligne de 80 000 francs pour la FIFOG est accepté par 13 oui (2 EàG, 2 MCG, 1 PDC, 3 PLR, 3 S, 1 UDC, 1 Ve) contre 1 non (S) et 1 abstention (PDC).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose la création d'une ligne pour la chorale Lyrique Liederkranz-Concordia fondée à Genève en 1863, et demande 15 000 francs. Proposition qui est acceptée par 8 oui (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 4 non (S) et 3 abstentions (2 EàG, 1 Ve).

A la page 6, Service 3401/ PP 34 Sports et loisirs, une commissaire du Parti libéral-radical demande 5000 francs pour GVA e-sports, pour les sports électroniques. Proposition acceptée par 8 oui (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 6 non (2 EàG, 3 S, 1 Ve) et 1 abstention (1 S).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois avait demandé une petite subvention en 2019 pour la Société féminine de gymnastique de la Jonction (SFG). Ils ont fêté leurs 50 ans et disparu faute de locaux mis à disposition par le Service des écoles. Il faut donc supprimer la ligne de 3000 francs qui figure à la page 6.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose de la laisser à un franc pour laisser la possibilité à d'autres de reprendre cette activité.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle qu'une décision de M^{me} Alder a provoqué leur disparition car ils ne savaient plus où mettre leur matériel, vu qu'elle leur avait interdit de stocker leur matériel dans les écoles. C'est dommage.

La proposition de suppression de la ligne de 3000 francs est acceptée par 11 oui (2 EàG, 1 MCG, 2 PDC, 2 PLR, 3 S, 1 Ve) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (S).

Une commissaire d'Ensemble à gauche dit que le GLAJ a relancé la Ville de Genève afin qu'elle entre en matière pour une subvention partielle de l'accueil à la journée, entre 12 et 15 francs.

Les communes qui font partie de ce dispositif sont Aire-la-Ville, Anières, Avully, Bellevue, Bernex, Carouge, Satigny, toutes contribuent à 15 francs par jour et par enfant pour l'accueil à la journée. Quand les parents travaillent, placer les enfants en centre aéré est difficile. Elle veut donc apporter un coup de pouce aux familles et propose une augmentation de 150 000 francs pour le GLAJ Service 5001/PP34 à la page 9.

Une commissaire du Parti socialiste demande s'ils sont venus s'expliquer à la CCSJ.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois confirme.

La proposition d'EàG d'ajouter 150 000 francs pour le GLAJ est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

La commissaire d'Ensemble à gauche demande d'augmenter la subvention de Pro Senectute Service 5001/PP53 à la page 9. Il y a eu un article dans la presse qui expliquait l'aide apportée par Pro Senectute aux personnes âgées (résiliation de bail, problèmes administratifs). Les personnes âgées qui s'adressent à Pro Senectute vivent en Ville de Genève. Il y a des besoins. La commissaire les a appelés pour demander, si le poste d'une personne en plus était voté pour accueillir les personnes, ce que cela apporterait. On lui a répondu que cela permettrait de traiter une centaine de dossiers en plus. Elle note également un vaet-vient entre Ville et Etat, car les communes ne veulent pas se voir attribuer cette tâche et c'est les personnes âgées qui payent cette situation. Elle propose de voter deux postes, soit 100 000 francs par poste, pour faire de l'accompagnement administratif.

Une commissaire du Parti libéral-radical s'étonne de passer de 8400 francs à 200 000 francs.

Vu les réactions des membres de la commission des finances, la commissaire d'Ensemble à gauche se dit prête à descendre à un seul poste. Il y a un vrai besoin. Et elle demande 100 000 francs en plus.

La commissaire du Parti libéral-radical constate qu'il n'y a pas eu de demandes de Pro Senectute à la commission des finances et ce ne sera pas voté par le Parti libéral-radical. C'est quand même 100 000 francs sans demande officielle. Elle dit aussi qu'à la CCSJ, ils avaient visité les antennes de quartier de M^{me} Alder qui reçoivent les personnes âgées et les aident pour leurs papiers. Les ASP (assistants sociaux de proximité) sont là pour faire ce travail et pour aider les personnes âgées.

Une commissaire du Parti socialiste s'étonne et s'amuse qu'Ensemble à gauche soutienne Pro Senectute et pas l'AVIVO, qui est une émanation du Parti du travail. Blague à part, Pro Senectute reçoit une énorme subvention de la Confédération, ce que n'a pas du tout l'AVIVO. Alors le Parti socialiste demande, par équité envers les associations pour les personnes âgées, 100 000 francs de plus pour l'AVIVO.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle qu'il s'agit d'une tâche cantonale. Même s'il y a des discussions entre l'Etat et les communes, cela lui paraît anticipé et disproportionné. Et son groupe ne votera pas non plus une augmentation de la subvention à l'AVIVO, qui est conséquente et qui a par ailleurs reçu une augmentation du Canton.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne la qualité de l'activité de Pro Senectute, cette organisation est bien structurée et bien dirigée et sait exactement à quelles instances s'adresser. Il ne voit donc pas l'utilité d'ajouter 200 000 francs.

La commissaire d'Ensemble à gauche baisse son amendement à 100 000 francs. Proposition qui est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S).

(Précision pour le procès-verbal: l'AVIVO n'est pas un amendement déposé mais un argumentaire).

Un commissaire du groupe des Verts à la page 10 sous Service 5001, PP57 demande une augmentation pour l'association Centre de contact Suisses-immigrés de 68 600 francs. Les dossiers ont augmenté et ces associations ont des collaborateurs qui n'ont pas d'augmentation depuis un certain nombre d'années. Il n'y a pas de mécanismes automatiques.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois dit que son groupe ne votera pas. Il ajoute que l'Etat compense afin que les collaborateurs puissent avoir les annuités voulues.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien est d'accord à condition que la subvention de 500 000 francs de la solidarité internationale soit diminuée d'autant, car c'est le même public cible.

Le commissaire du groupe des Verts répond qu'il ne joue pas à Pierre contre Jean. Il a fait une proposition et estime que c'est ensuite au Conseil administratif de gérer. Cette demande est justifiée.

La proposition du groupe des Verts pour augmenter de 68 600 francs est acceptée par 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 6 non (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (PDC).

Le commissaire du groupe des Verts a un autre amendement. Il s'agit d'une subvention de 100 000 francs pour les financements de bons pour la rentrée scolaire. Les enfants de sans-papiers n'ont pas accès au matériel scolaire. Soit encore 100 000 francs pour le Centre de contact Suisses-Immigrés.

Une commissaire du Parti libéral-radical s'étonne de cette manière de faire. Elle explique que ce sujet est en train d'être travaillé à la CCSJ. Elle ne va pas voter de l'argent ici sachant que la magistrate de son côté fait le nécessaire. Le règlement est en train d'être modifié. Le vote va intervenir sous peu.

Le commissaire du groupe des Verts dit que si le département prendra cela à son compte, c'est une chose. Mais le but est de prendre en compte les enfants des sans-papiers. Mais si le Parti libéral-radical va soutenir ce point à la CCSJ, il retire son amendement. Mais comme il n'a pas cette assurance, il maintient son amendement.

La commissaire du Parti libéral-radical répond que dans ce cas il faut mettre cet argent dans la ligne allocations rentrée scolaire. Sans quoi c'est un doublon.

Le commissaire du groupe des Verts estime que c'est une subvention à cette association pour effectuer une tâche précise.

Sa collègue du Parti libéral-radical répond que ce n'est pas égalitaire, car cela deviendrait une discrimination à l'égard des enfants d'ici.

La proposition du groupe des Verts pour une augmentation de 100 000 francs supplémentaires à l'association Centre de contact Suisse-immigrés est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S).

Le commissaire du groupe des Verts aborde la ligne de l'association Partage à la page 10/PP57. Elle a créé une centrale d'achat auprès de laquelle d'autres associations voire des privés peuvent venir acheter. Il s'agit d'un projet de l'économie sociale et solidaire, d'un circuit de proximité, qui permet d'inclure les producteurs locaux avec des critères qui respectent le développement durable. Il propose une augmentation de 50 000 francs pour l'étude d'une centrale d'achat locale.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois refuse de tout mettre à la charge de la Ville. Il demande si le Canton paye quelque chose et la réponse est non.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre répond que l'association Partage est bien dirigée et il ne voit pas l'utilité d'intervenir sur la base de l'intervention d'un membre du Conseil municipal. Lorsque cette association aura des besoins chiffrés, elle les exprimera, ce n'est pas au Conseil municipal d'intervenir et d'aller au-devant de ses desiderata. La commission des finances n'est pas la fée qui peut tout faire.

L'amendement du groupe des Verts pour une augmentation de 50 000 francs pour l'étude d'une centrale d'achat locale est refusé par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S).

Le commissaire Vert a d'autres amendements.

Il demande une augmentation de 30 000 francs pour le Bateau Genève. Service 5001/PP57.

Une commissaire du Parti libéral-radical constate qu'ils ont déjà une subvention de 277 000 francs. Et elle n'a vu aucune lettre ni demande passer. Cela étant dit, elle aimerait les recevoir à la CCSJ pour mieux comprendre leur action. Ils n'ont pas exprimé une demande.

La proposition d'augmentation de 30 000 francs pour le Bateau Genève est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S).

Le commissaire du groupe des Verts propose à la page 10 Service 5001/PP57 une augmentation de 5000 francs pour l'Association collectif de soutien aux sans-papiers.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre a un amendement pour la suppression de cette subvention de 51 500 francs car la Confédération traite déjà cette question et refuse l'augmentation de 5000 francs.

Le vote sur la suppression est refusé par 9 non (2 EàG, 2 PDC, 4 S, 1 Ve) contre 6 oui (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC).

Le vote sur l'augmentation de 5000 francs est refusé par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

Le commissaire du groupe des Verts propose la création d'une nouvelle ligne de 100 000 francs pour les visites à domicile des personnes âgées effectuées par la Croix-Rouge suisse.

Une commissaire du Parti libéral-radical répond que la Croix-Rouge a été reçue à la CCSJ et cette tâche est du ressort du Canton. Un projet existe déjà et la Croix-Rouge en est sortie et maintenant elle demande une subvention supplémentaire pour faire un doublon. Le Parti libéral-radical va refuser.

Le commissaire du groupe des Verts estime que cette réaction est incohérente de la part du Parti libéral-radical. Ce besoin pour les personnes âgées a été clairement énoncé et défini.

La commissaire du Parti libéral-radical précise que son groupe avait soutenu l'aide au retour des migrants et ce n'était pas la même chose. Et souligne que la Croix-Rouge n'a fait aucune demande.

Le commissaire du groupe des Verts répond qu'il a reçu cette demande lors de la journée des Seniors.

Le vote pour une nouvelle ligne de 100 000 francs pour l'activité Seniors de la Croix-Rouge est refusé par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S).

Le commissaire a encore un amendement sous Service 5003/ PP21/ pour la ligne restaurants scolaires. Il propose une augmentation de 100 000 francs pour augmenter la part du bio et des produits locaux bio. Il s'agit de favoriser la filière de l'alimentation locale.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois signifie qu'il ne votera aucune augmentation d'aucune sorte. Les gens ne payent pas. Il relève qu'il y a 981 000 francs impayés. Tant que les gens ne payent pas, il ne fera rien.

Une commissaire du Parti libéral-radical rejoint son collègue du Mouvement citoyens genevois sur la problématique des impayés. Elle ajoute que le label Genève Région - Terre Avenir (GRTA) a été introduit dans les restaurants scolaires, c'est du local, c'est non traité, et les restaurants scolaires ont déjà la Fourchette verte. Elle estime aussi que les parents doivent participer. Le Parti libéral-radical va donc refuser cette augmentation.

Une commissaire d'Ensemble à gauche estime que les problèmes sont mélangés. D'une part, il y a le problème des impayés et le travail pour la récupération des impayés est fait; d'autre part, GRTA ne veut pas dire bio. Il y a un problème de santé publique avec les endocriniens, les enfants sont de plus en plus touchés, dans la classe de sa fille, il y a des fillettes de 9 ans qui ont déjà leurs règles, et il faut défendre le «manger bien». Et parler des impayés n'a rien à voir avec le bien-manger.

La présidente la prie d'abréger afin de procéder au vote.

La commissaire du Parti libéral-radical ajoute que le bio vient souvent de l'étranger.

Le commissaire du groupe des Verts répond qu'il a précisé bio local et il y en a de plus en plus.

La proposition du groupe des Verts d'augmenter de 100 000 francs pour le bio dans les restaurants scolaires est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 4 oui (2 EàG, 1 S, 1 Ve) et 3 abstentions (S).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre a un amendement à la page 10, sous PP57, à la ligne dispositif d'hébergement à l'année – familles et célibataires. Il rappelle que M^{me} Alder est venue en audition. Elle expliquait que l'objectif était de 0 sans-abri. Il avait demandé où elle en était, avec des faits précis. Aussi, on ne peut pas ajouter 800 000 francs sans avoir des éléments probants à l'appui d'une pareille requête. L'ajout de 800 000 francs sera refusé par son groupe, il propose d'en rester au million de francs déjà voté.

La proposition de l'Union démocratique du centre d'enlever 800 000 francs est refusée par 13 non (2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 2 PLR, 4 S, 1 Ve) contre 1 oui (UDC) et 1 abstention (PLR).

Une commissaire du Parti libéral-radical demande, sous PP54 à la page 10, 125 000 francs pour le Refuge de Darwin pour un poste supplémentaire. Il s'agit d'un supplément destiné au bien-être et au mental des personnes âgées.

La proposition est acceptée par 8 oui (1 EàG, 2 MCG, 3 PLR, 1 UDC, 1 Ve) contre 6 non (2 PDC, 4 S) et 1 abstention (EàG).

Une commissaire du Parti libéral-radical demande une nouvelle ligne de 25 000 francs pour le Centre ornithologique de Genève pour soigner les oiseaux. Ils ont énormément d'oiseaux blessés.

Un commissaire du Parti socialiste demande s'il s'agit du centre qui est à Genthod. Ce qui lui est confirmé.

Une commissaire d'Ensemble à gauche lui retourne son argument qu'ils n'ont rien demandé et qu'elle ne les connaît pas.

Un commissaire du Parti libéral-radical commente que les petites sommes peuvent être votées.

Un commissaire du groupe des Verts s'étonne que Genthod soit une colonie genevoise.

La proposition du Parti libéral-radical est acceptée par 9 oui (1 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 Ve) contre 4 non (S) et 1 abstention (EàG).

Une commissaire du Parti libéral-radical propose une nouvelle ligne sous PP54 pour la création d'un nouveau fonds en faveur de la biodiversité doté de 350 000 francs. Il s'agit d'une autorisation de dépense.

Etonnement de plusieurs membres de la commission des finances.

La proposition du Parti libéral-radical est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 4 S) contre 7 oui (2 EàG, 3 PLR, 1 UDC, 1 Ve).

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose de supprimer 100 000 francs sous A004 /PP59, page 12.

La proposition est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve) et 1 abstention (S).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande une baisse du centime additionnel de 0,1 centime dans la délibération 1.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose moins 1. Amendement qui est refusé par 11 non (2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 4 S, 1 Ve) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC).

La proposition du Mouvement citoyens genevois mise au vote est acceptée par 8 oui (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

Une commissaire du Parti libéral-radical propose une augmentation de 600 000 francs pour la patinoire.

M. Krebs explique que les intentions doivent être manifestées via une résolution. Auparavant, les gratuités figuraient en 36, 42, 43. Maintenant, elles sont sorties du budget et sont présentées en annexe.

La commissaire demande où est le loyer.

M. Krebs répond au Service des sports. C'est du 4401, Sport patinoire. Il y a 157 000 francs.

Référence Page 12, Service 3401, PP 34, 44 revenus financiers moins 157 500 francs.

La proposition du Parti libéral-radical de suppression du loyer de 157 000 francs de la patinoire est refusée par 9 non (2 EàG, 2 PDC, 4 S, 1 Ve) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG).

Vote des délibérations

La présidente lit les délibérations et leurs articles et les met au vote.

Délibération 1

Cette délibération est approuvée par 8 oui (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

Délibération 2

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération 3

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

La mise au vote du projet de budget 2020 dans son ensemble est approuvée par 8 oui (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 6 non (2 EàG, 4 S) et 1 abstention (Ve). Le budget est donc accepté.

Commentaires suite au vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe est satisfait. C'est un budget raisonnable et il est content qu'un geste a été fait pour le contribuable avec une baisse du centime additionnel. On accuse le coup de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) mais c'est moins que ce qui a été annoncé. Le Conseil administratif a présenté un budget déficitaire de près de 30 millions de francs. Il a été un peu rectifié par le Conseil administratif avec une recette supplémentaire concernant les frais de routes communales d'importance

cantonale dans le but de faire enfin bouger l'Etat de Genève. Le déficit prévu est absorbé par la réserve conjoncturelle créée à l'initiative du Mouvement citoyens genevois. Les prestations à la population sont maintenues voire améliorées. En conséquence le Mouvement citoyens genevois espère que ce budget sera voté le 14 décembre.

Une commissaire du Parti libéral-radical dit que son groupe est relativement satisfait malgré une grosse augmentation des charges qui n'était pas forcément due à RFFA. Elle espère que le travail fait en plus de cinq heures en commission aura été favorable.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle que son groupe aurait pu voter le budget 2020 tel qu'amendé par le Conseil administratif car des soutiens importants ont été accordés aux secteurs qui lui tiennent à cœur, à savoir les maisons de quartier, l'aide internationale, le soutien aux associations pour les droits des femmes. Le Conseil administratif a fait un effort malgré la baisse d'impôts due à la votation sur RFFA, mais le groupe socialiste a voté contre ce budget tel qu'amendé par la commission des finances à cause de la diminution du centime additionnel proposée. Il va falloir des coupes ailleurs et le groupe socialiste s'y opposera. Les délibérations n'ont pas été satisfaisantes et le groupe socialiste refuse ce budget.

Une commissaire d'Ensemble à gauche estime que la droite rase gratis. Il y a déjà RFFA et maintenant on baisse le centime additionnel. Les comptes 2019 seront peut-être les derniers à être bénéficiaires. La baisse du centime additionnel ne va pas bénéficier à la population. Ce sont les prestations qui seront coupées. Il s'agit d'un budget de droite. Elle s'étonne que des gratuités soient offertes à un club sportif. La politique est dommageable et les finances de la Ville de Genève sont saignées. Il y a des besoins pour les personnes âgées qui n'ont pas été pris en compte et le Parti libéral-radical est là pour faire marcher la machine capitaliste. Le groupe Ensemble à gauche refuse ce budget, et la baisse de ce centime additionnel.

Le commissaire du groupe des Verts dit que le Canton prépare un transfert de charges sans les moyens qui vont avec. La baisse des recettes viendra de RFFA. Ce n'est pas le moment de couper dans les moyens des entités publiques. Il faudra mener une politique sociale plus soutenue, si on ne veut pas de gilets jaunes en Suisse. Les années qui vont venir vont être plus difficiles.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre indique qu'avec ses autres collègues de la droite élargie, son groupe avait pour but de voter un budget, ce qui est chose faite au niveau de la commission des finances. Le parti a, certes, perdu quelques plumes dans les amendements qu'il a présentés, mais l'ensemble voté tient compte de l'intérêt général, même si celui-ci peut et doit être amélioré à l'occasion de prochains budgets. Dans l'immédiat, il appartient

au Conseil administratif de se déterminer sur ce texte à propos duquel il s'avère vain de s'invectiver: gardons notre enthousiasme pour un avenir qui s'annonce plus difficile encore et visons à l'essentiel et non au superfétatoire. En cette fin de législature qui marquera le départ de plusieurs de ses membres, le Conseil administratif doit être soulagé par la décision positive ainsi rendue en commission qui a permis d'éviter un vote de rejet et de sanction. Il faut maintenant en appeler à la raison des uns et des autres – exécutif et délibératif compris – pour qu'ensemble et sans esprit revanchard nous allions de l'avant dans l'intérêt bien compris de la collectivité «qui nous confié ses destinées», selon la belle formule solennellement prononcée au début de chaque séance plénière par un Conseil municipal unanime.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que ce budget n'est pas enthousiasmant car il implique un fort déficit et une augmentation importante des nouveaux postes mais il a au moins le mérite d'exister et le Parti démocrate-chrétien s'était engagé, dans le cadre de la campagne RFFA, à ne pas diminuer les prestations à la population. Cet engagement est donc respecté. Le groupe se réserve néanmoins la possibilité de déposer en plénière des amendements sur les nouveaux postes même s'il ne se fait guère d'illusions sur le sort qui leur sera réservé.

Conclusions du rapporteur de majorité M. Daniel Sormanni

Ce projet de budget est le premier à intégrer la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) et par conséquent un certain nombre d'inconnues sur la réalité des chiffres demeurent.

A première vue les conséquences de cette réforme semblent moins importantes que prévu, ce qui n'a pas empêché le Conseil administratif de présenter un budget déficitaire de 30 millions.

Après les corrections dues aux nouvelles prévisions fiscales, hormis la facture des routes communales et l'introduction de nouvelles dépenses, la facture finale est sensiblement identique.

Ce déficit prévisible sera absorbé par la réserve conjoncturelle de 126 millions, justement créée; mais il faudra rester vigilant afin de ne pas aggraver ces déficits à l'avenir alors que le Conseil d'Etat veut reporter des charges très importantes sur les communes et en particulier sur la Ville de Genève.

Pour la convention sur les routes, force est de constater que malgré deux avis juridiques et deux rapports de la Cour des comptes (CdC), on est loin d'avoir résolu la problématique de la répartition des coûts. Cette problématique existe depuis 1936 et est en défaveur de la Ville de Genève. Il est intéressant de noter que l'entretien des routes communales d'importance cantonale coûte chaque année environ 22 millions et devrait donc être payé par l'Etat.

C'est pourquoi le Conseil administratif a introduit une recette supplémentaire de l'Etat concernant les routes de 10 millions.

Malgré plein d'interrogations et d'incertitudes, une majorité de la commission des finances a estimé qu'il fallait doter la Ville de Genève d'un budget en 2020; tout en se rappelant qu'un budget n'est que des prévisions de recettes et de dépenses et reste donc aléatoire, tout en ayant également à l'esprit qu'il s'agit d'autorisation de dépenses et non d'obligation.

Le rapporteur général adresse ses remerciements au DFL et au Service du Conseil municipal, ses collaboratrices et collaborateurs pour l'aide qui lui a été apportée pour rédiger, corriger et ordonnancer le présent rapport.

La commission des finances remercie le DFL pour le soutien qu'il a apporté à l'étude et à la compréhension du projet de budget 2020.

- B. Rapport oral de minorité de M^{me} Maria Casares.
- C. Rapport oral de minorité de M^{me} Maria Pérez.

25 septembre 2019

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2020.

Rapport de M. Olivier Gurtner.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 11 septembre 2019. La commission s'est réunie pour traiter cet objet le 18 septembre 2019, sous la présidence de M. Morten Gisselbaek. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions de son travail.

Note du rapporteur: le Conseil administratif a déposé le projet de budget 2020, prévoyant un déficit du fonctionnement d'environ 30 millions de francs, un écart qui s'explique principalement par les premiers effets de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) sur les recettes des personnes morales, selon le Conseil administratif. L'objectif est d'atteindre des finances équilibrées d'ici à 2025.

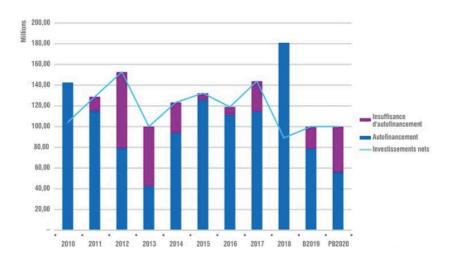
Les amortissements du patrimoine financier représentent 7,1% des charges. L'enveloppe 2020 des investissements s'élève à 130 millions de francs, comprenant un montant de 100 millions pour le patrimoine financier. L'autofinancement de ce dernier est prévu à 55,9 millions de francs, ce qui fait une insuffisance de financement de 44,1 millions de francs, qui devra être couverte par de l'emprunt.

Le département des constructions et de l'aménagement (DCA) présente un budget de fonctionnement de 92,581 millions de francs de dépenses, répartis entre le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) (environ deux tiers), la Direction du patrimoine bâti (DPBA) (environ 12%), le Service de l'énergie (ENE) (environ 6%) et le Service d'urbanisme (URB) (environ 3%). Les revenus s'élèvent à environ 22,9 millions de francs, issus principalement de l'AGCM.

En termes de postes de travail, le DCA représente 243,7 équivalents temps plein (ETP), contre 239 en 2019 (budget).

Financement des investissements (2010-2018)

Investissements et autofinancement pour les dix dernières années (en millions de francs)



Séance du 18 septembre 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{mes} Isabelle Charollais et Charlotte Malignac, codirectrices du département, et de M. Michel Mermillod, adjoint de direction

Présentation

M. Pagani entame sa présentation par des informations générales: le DCA compte environ 240 collaboratrices et collaborateurs, répartis sur quatre services:

- la Direction du patrimoine bâti (DPBA), qui gère 800 bâtiments;
- le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM);
- le Service d'urbanisme (URB), qui s'occupe des plans d'aménagement;
- le Service de l'énergie (ENE), qui gère par exemple 4000 chaufferies.

L'essentiel des dépenses tire son financement de l'enveloppe des investissements

La jauge annuelle moyenne est d'environ 120 millions par année, parfois 130 afin de faire avancer les projets.

Parmi les projets en cours de réalisation, M. Pagani cite les Minoteries, le Pavillon de la danse, l'ancien manège en Vieille-Ville, la ferme Menut-Pellet. Parmi les missions centrales, sont évoquées la création de 360 logements, la mise en conformité des fenêtres de 20 bâtiments, et la réalisation d'aménagements sécurisés pour les cyclistes.

Questions des commissaires

Une commissaire d'Ensemble à gauche s'interroge sur la manière de gérer les lits froids. M. Pagani rappelle que la location de type Airbnb est illégale dans les propriétés de la Ville de Genève; le taux est très élevé à Genève, avec environ 19% de résidences secondaires, un chiffre qui interpelle une commissaire du Parti libéral-radical. Il y a donc un risque de devoir appliquer la lex Weber, qui insiste sur des logements locatifs nominatifs. Elle demande les intentions s'agissant de la patinoire. M. Pagani rappelle l'importance de l'actuelle patinoire des Vernets, autant pour les associations que pour les acteurs commerciaux, comme le Genève-Servette Hockey Club (GSHC). Dans ce sens, les récents aménagements (telle la zone VIP) sont pensés à long terme. Le projet du Trèfle-Blanc voulu par le Canton n'est pas encore sous toit; le site des Vernets garde donc toute son actualité.

A une commissaire Verte qui s'inquiète des abattages d'arbres, on lui répond que seuls ceux intégrés dans les plans localisés de quartier (PLQ) sont liés à la Ville de Genève. Le reste dépend du Canton. Au titre de la collectivité municipale, il évoque l'abattage d'environ 50 arbres sur dix années. Une autre question concerne les droits de superficie disponibles gratuitement. Le magistrat municipal répond par l'affirmative, en précisant qu'en cas de problèmes de paiement, une facturation progressive est mise sur pied.

En réponse à un commissaire du Mouvement citoyens genevois, M. Pagani rappelle que la responsabilité de son département dans l'abattage est extrêmement limitée. Par ailleurs, s'agissant de la circulation, il mentionne les 70 000 places de parking sur le territoire de la Ville de Genève, ce qui est un appel à l'automobile selon lui.

Une commissaire du Parti libéral-radical demande quel est le délai pour le remplacement des fenêtres par du double vitrage. M. Pagani répond le 1^{er} janvier 2018 mais annonce que la Confédération accepte un dépassement, afin d'intégrer plusieurs problématiques, comme les bâtiments patrimoniaux ou Cité Jonction. M^{me} Charollais précise qu'un crédit d'étude est prévu pour la seconde phase.

A une interrogation de la commissaire du Parti libéral-radical sur la délégation des travaux à des entreprises, M. Pagani répond que ce n'est pas le rôle de la Ville de se substituer aux entrepreneurs privés.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande quel est l'état du projet de nouvelle patinoire. M. Pagani rappelle d'abord que la Ville a investi 40 millions pour rénover celle des Vernets. Il ajoute que le projet Trèfle-Blanc concerne une parcelle appartenant au Canton, qui défend le scénario d'un partenariat public-privé. De manière plus large, il considère que la collaboration avec le Canton n'est pas toujours simple, la Ville étant considérée comme détenant beaucoup d'argent pour les travaux.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande des explications sur l'augmentation des frais liés au personnel. M^{me} Charollais précise qu'il s'agit d'une projection émanant de la Direction des ressources humaines.

Une commissaire d'Ensemble à gauche souligne les incivilités subies par les arbres durant les travaux d'aménagement sur les voies publiques. M^{me} Charollais répond que des directives sont prévues, par exemple des caissons de bois autour des troncs, et appliquées.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande ce que les frais de police impliquent s'agissant de l'entretien des routes cantonales présentes sur le territoire municipal. M. Pagani rappelle que la Cour des comptes a donné raison à la Ville, pour un montant de 5 millions.

A une question d'une commissaire d'Ensemble à gauche, on précise que la rubrique «dédommagements» concerne principalement les participations aux congrès, conférences et formations des collaboratrices et collaborateurs du département. Elle demande quelles en sont les règles d'attribution. On lui répond que les critères des collaborateurs de la Ville s'appliquent (par exemple 35 francs par personne pour un déjeuner).

D'autres questions sont évoquées, mais les délais étant courts, le rapport se veut synthétique.

Discussion et vote

Le groupe du Parti socialiste propose d'entrer en matière et de voter.

Les groupes des Verts et d'Ensemble à gauche voteront le budget même s'ils regrettent le manque d'ambition en termes de lutte face au changement climatique.

Le groupe du Parti libéral-radical s'abstiendra.

Par 8 oui (2 S, 1 Ve, 2 MCG, 2 EàG, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR), la commission des travaux et des constructions approuve le projet de budget 2020.

30 septembre 2019

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2020.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 11 septembre 2019. La commission s'est réunie pour traiter cet objet le 19 septembre 2019, sous la présidence de M^{me} Laurence Corpataux. Les notes de séance ont été prises par M. Jairo Jimenay, que la rapporteuse remercie pour leur qualité.

Séance du 19 septembre 2019

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices, M. Frédéric Vallat, directeur du département, M. Serge Mimouni, directeur adjoint, M^{me} Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), M^{me} Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), M^{me} Stéphanie Pédat, qui est entrée en fonction comme cheffe du Service de la jeunesse (SEJ) le 1^{er} août dernier et de M. Patrick Chauveau, administrateur du Service de la petite enfance (SDPE), ad interim, dont il a la charge depuis mai 2019 (le Conseil administratif a nommé fin juin M^{me} Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du SDPE, pour quelques jours encore directrice du Service de protection de l'adulte (SPAd), M^{me} Lecuyer-Gauthier prendra ses fonctions le 1^{er} octobre prochain), M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), est remplacée par M^{me} Lara Cataldi, adjointe de direction au ECO, et de M. Philippe Borcard, responsable du contrôle de gestion au DCSS

M^{me} Alder aimerait tout d'abord évoquer avec la commission les options qui se dégagent en matière d'hébergement d'urgence des sans-abri.

Grâce aux efforts consentis par le Conseil municipal depuis trois ans, le dispositif d'hébergement d'urgence a considérablement évolué:

avec l'ouverture d'un abri dédié aux familles, d'abord durant la saison hivernale, puis tout au long de l'année. Cet accueil, initialement géré par l'Armée du Salut, est désormais assuré par l'association Païdos. Au départ, les familles étaient accueillies dans un abri de la protection civile; puis dans une maison avenue de la Roseraie; dès le 1^{er} octobre, Païdos pourra occuper un immeuble au 44, route de Vernier, proposant une vingtaine de nouvelles places, portant leur nombre à 40;

- deuxième avancée, cet été, le lancement du dispositif de nuit organisé par le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) et financé par la Ville de Genève à concurrence de 1 million de francs. Cinq *sleep in* ont ouvert cet été, proposant une centaine de places, auxquelles s'ajoute le dispositif de la halte de nuit au Caré. Au total, on parle de près de 150 places d'accueil supplémentaires pour les sans-domicile;
- troisième avancée, qui se concrétise ces jours, le Service social explore la possibilité de reprendre pour deux années le Foyer Frank-Thomas, aux Eaux-Vives, pour proposer 140 places d'hébergement aux sans-abri, permettant ainsi à la Ville de mettre un terme à l'hébergement des sans-domicile dans les abris de la protection civile;
- enfin, la magistrate se réjouit que les logements modulaires de Fort-Barreau aient pu accueillir cet été les premiers bénéficiaires...

Les commissaires mesurent comme M^{me} Alder le chemin accompli!

Le Conseil administratif s'était fixé comme objectif: «Zéro sans-abri» en 2020, nous serons proches de l'atteindre – grâce à votre soutien. Je tiens à vous en remercier!

Il reste évidemment beaucoup à faire: mettre en place ces nouveaux hébergements, travailler à la coordination de ces dispositifs, lancer une étude sur le recensement des personnes sans abri, pour disposer de données permettant de mieux évaluer les besoins.

Et puis, se posera la question de l'évolution de ce dispositif, de son ancrage dans la loi et des contributions du Canton et des communes à un effort, qui est essentiellement porté par la Ville de Genève aujourd'hui.

Au total, le Conseil municipal a alloué successivement 1,5 million de francs fin 2018, puis 1,8 million en mars 2019. Le Conseil administratif propose d'ajouter 800 000 francs supplémentaires au projet de budget 2020.

Au total, il s'agit donc de 4,1 millions de francs à disposition en plus pour financer les différents dispositifs d'urgence sociale.

M^{me} Alder considère qu'il s'agit de la grande avancée de ces derniers mois.

Elle en vient à présent aux priorités qu'elle a fixées aux services du département, pour cette dernière année de législature.

Elle n'entrera pas dans les détails, les commissaires connaissent bien évidemment les sujets, mais elle les rappellera pour que la commission les ait pleinement à l'esprit.

Pour le SOC, il s'agit maintenant d'opérationnaliser le nouveau dispositif d'accueil et d'hébergement des sans-abri; c'est la priorité.

Il faudra également mener à bien le projet ambitieux de réaliser un guide des seniors, une brochure mais également une application informatique qui renseigneront les aînés sur leurs droits ainsi que sur les activités proposées par la Ville de Genève et par les associations.

Enfin, il s'agira de faire un bilan de l'allocation de rentrée scolaire – au terme de la saison et compte tenu des récents développements législatifs.

Pour le ECO, il s'agit de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires (plus de 6% cette année), et aux tensions qui en résultent en matière de locaux et de réfectoires dans de nombreux secteurs.

S'agissant des écoles primaires, la dernière des phases des travaux de l'école de Pâquis-Centre est en cours; ensuite, ce sera au tour de l'école Liotard d'être rénovée. C'est une priorité que de contribuer au succès de ces projets.

Il faudra également avancer sur le chantier de la restauration scolaire dans un contexte où plusieurs associations rencontrent des difficultés pour renouveler leur comité.

En matière d'alimentation responsable, de nombreuses familles attendent également que des progrès soient accomplis dans les restaurants scolaires.

Le SDPE devra mener à bien les projets dans lesquels il est engagé: la mise en œuvre de la nouvelle tarification des prix de pension, l'élaboration d'une feuille de route pour le plan directeur informatique, et les contrats de prestations devront être signés d'ici à la fin de l'année. En termes de gouvernance, des solutions devront également être trouvées pour porter le moment venu les Structures d'accueil petite enfance (SAPE) qui seront réalisées entre 2021 et 2022.

Le SEJ finalisera la politique de la jeunesse et réalisera plusieurs événements significatifs dédiés aux jeunes, dont l'édition de Primart dans le quartier Europe-Charmilles.

De son côté, le SPF travaille à la finalisation de la proposition relative à la modernisation du Centre funéraire de Saint-Georges.

Le Service de l'état civil (CIV) enfin tâchera de mener à bien les projets de réaménagement du rez-de-chaussée, si les conditions s'y prêtent, naturellement.

M^{me} Alder aimerait enfin citer trois projets qui lui tiennent à cœur:

- le projet de la gare des Eaux-Vives, une proposition à 100 millions de francs qui doit être finalisée avant la fin de la législature;
- la célébration des trente ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui aura lieu en novembre prochain;
- l'organisation des deux derniers Forums sociaux de quartier et la publication des plans d'action, avant la fin de la législature.

Voilà pour les ambitions de la magistrate et de ses services!

Mener à bien ces projets leur permettra d'atteindre pour l'essentiel les objectifs fixés dans la Feuille de route du département.

Ces priorités se reflètent dans le projet de budget du département.

Pour 2020, le budget du DCSS atteint 285 millions de francs contre 291 millions en 2019, soit une diminution de 6 millions de francs.

Cette comparaison est cependant trompeuse, car cette diminution est due à un changement de pratique comptable.

Avec l'introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), les subventions non monétaires et les intérêts répartis ne sont désormais plus enregistrés dans le budget de la Ville ni dans ses comptes; les gratuités figurent toujours en annexe de la brochure.

Il faut donc tenir compte du changement de présentation comptable.

Dans le budget du département, les gratuités représentaient 14,1 millions en 2019 et les intérêts répartis 2,7 millions.

Sans tenir compte de ces deux montants, le budget 2019 du département est de 274,4 millions de francs; par comparaison, le budget 2020 du département est donc en augmentation de 10,3 millions.

Cette hausse s'explique ainsi:

Pour la petite enfance, la dotation aux structures d'accueil augmente de plus de 4,4 millions de francs. Cette augmentation permettra de couvrir les mécanismes salariaux de la petite enfance, l'adaptation des salaires au renchérissement, mais également la création de 109 nouvelles places en crèche, au Carré-Vert (Jonction) et à l'Ancien Manège. Au total, 640 nouvelles places d'accueil seront disponibles à l'horizon 2025.

S'agissant des écoles et des institutions pour l'enfance, la contribution au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est augmentée de 1,4 million de francs. Le GIAP est confronté depuis plusieurs années à une augmentation du nombre d'élèves fréquentant l'accueil parascolaire à midi, et dans une moindre mesure le soir. Pour 2020, le GIAP anticipe une hausse de fréquentation de 6,9%. Cette hausse permettra également de renforcer l'encadrement des équipes de terrain.

M^{me} Alder attire l'attention des commissaires sur le fait que le GIAP aura recours à ses fonds propres pour financer les charges de personnel, liées au rétablissement des annuités gelées par le passé (par analogie avec l'Etat: coût de 4,4 millions pour le GIAP).

La direction du département voit son budget de subventions augmenter de 1,8 million de francs: il s'agit de l'inscription au budget 2020 des sommes votées en mai dernier par le Conseil municipal en faveur de l'hébergement d'urgence pour l'année 2019.

Le SOC de son côté s'est vu octroyer une augmentation de son budget de 800 000 francs pour compléter le financement du Foyer Frank-Thomas, qui devrait accueillir des sans-abri.

Deux opérations comptables affectent également le budget du SOC:

- le transfert de la subvention Transports publics genevois (TPG) pour les jeunes au département des constructions et de l'aménagement, pour 500 000 francs;
- l'ajustement des prélèvements sur le Fonds Zell pour 276 000 francs.

M^{me} Alder aimerait enfin en venir aux créations de postes, qui ont une incidence directe sur le budget des frais de personnel des services concernés.

Le département sera renforcé avec 6,6 postes:

- 2,3 équivalents temps plein (ETP) pour le SEJ, correspondant à trois postes;
 - 1 travailleur ou travailleuse sociale hors murs (TSHM) à 80% pour le secteur Europe-Charmilles,
 - 1 gardien d'installations sportives au skate-park à 80% (actuellement sous contrat auxiliaire),
 - 1 responsable du dépôt à 70% (actuellement sous contrat auxiliaire).
- 2,3 ETP pour le ECO, dont 150% d'agents responsables d'équipes et 80% d'agents d'entretien affectés aux nouveaux locaux scolaires et parascolaires (Geisendorf, Carré-Vert, Plantaporrêts rénové et Pâquis-Centre rénové);
- 2 ETP à la direction du département: un responsable du contrôle interne à 100% et un «business analyst» à 100% pour épauler les services dans les projets de numérisation qui vont être lancés.

Voilà pour les principales variations du budget des dépenses du département.

Certains arbitrages ont été reportés à novembre: principalement les décisions relatives aux mécanismes salariaux de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) (Maison de quartier (MQ) et ludothèques) et aux budgets concernant les nouveaux équipements.

 M^{me} Alder doit maintenant attirer l'attention des commissaires sur des erreurs d'imputation des dépenses par politique publique:

 il est malheureux de relever que la subvention dévolue à l'association Païdos, en charge des familles sans abri, ait été classée sous la rubrique «Sports et loisirs» en lieu et place de la rubrique «Aide sociale»; de même, la magistrate ne s'explique pas pourquoi les projets aînés, financés par le Fonds Zell, ressortent désormais de la rubrique «Aide sociale», alors qu'ils figuraient en 2019 sous la politique publique «Vieillesse et survivants».

Ces erreurs n'ont pas été détectées cet été et seront corrigées dans le projet de budget qui vous sera soumis.

M^{me} Alder en vient maintenant aux revenus du département.

Ils se montent en 2020 à 25,5 millions de francs contre 25,3 millions de francs en 2019.

Mais là encore, il faut tenir compte du changement de traitement comptable des imputations internes. En neutralisant cet élément, l'augmentation des revenus est de 11.5 millions de francs.

Elle s'explique principalement par la contribution des entreprises au financement de la petite enfance, estimée aujourd'hui à 11 millions de francs. Ces montants seront nécessaires – mais pas suffisants – pour faire face aux charges auxquelles la Ville sera confrontée dans les années à venir, avec la création de près de 640 places de crèche à l'horizon 2025.

Vous vous rappelez que ce financement vient compenser en partie la baisse de recettes fiscales découlant de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Il permettra le moment venu de financer la création de nouvelles places en crèche.

En conclusion, le projet de budget 2020 du département connaît des évolutions significatives, en faveur de la petite enfance, de l'hébergement d'urgence, et des écoles et institutions pour l'enfance.

La magistrate remercie les commissaires de leur attention et reste à leur disposition pour répondre à leurs questions.

La présidente, relevant qu'il n'y a pas de questions suite à ce préambule, propose d'avancer page par page dans le projet de budget.

Page 23

Une commissaire demande combien il y a de places de crèche en tout au 1^{er} janvier 2020 pour la Ville de Genève, ce que ça représente en nombre de personnes qui y travaillent et quel est le pourcentage d'augmentation du coût de la vie. Elle relève que le taux de couverture est à présent de 83% et demande combien d'enfants sont représentés par les 17% manquants.

M. Chauveau répond qu'au 1^{er} janvier 2020 il y aura 4000 places, ce qui représente environ 6000 enfants accueillis durant l'année. Cela nécessite

1800 emplois, contrats à durée indéterminée (CDI) et contrats à durée déterminée (CDD) regroupés, dans ce secteur, ce qui équivaut à 1222 ETP.

M^{me} Alder ajoute que les 1222 ETP seront légèrement réduits après 2019, car les places seront comptabilisées. Les 17% représentent environ 650 places, ou enfants, qui sont planifiées pour l'horizon 2025-2026.

M. Chauveau relève que les enfants qui sont accueillis par les institutions de la petite enfance ne sont pas à plein temps, ces 650 places peuvent donc satisfaire une demande plus élevée que 650 enfants.

Une commissaire demande combien il y a d'enfants de 0-4 ans en ville de Genève.

M. Chauveau répond qu'il y en a un peu plus de 8000.

Une commissaire demande quel est le taux d'offre, par rapport au nombre d'enfants.

 M^{me} Alder répond que le taux est de 46%, ce qui est le meilleur score au niveau du canton.

M. Chauveau confirme que le taux de couverture de la Ville est très bon et le meilleur taux du canton de Genève, comme l'indique une publication du Service de la recherche en éducation (SRED). La publication exclut certaines places qui sont exploitées en partenariat, notamment avec l'Université de Genève (UNIGE).

Un commissaire rappelle qu'il était question au début de la législature d'avoir pour l'horizon 2022 une satisfaction de 100% et souhaite savoir si cet objectif est à bout touchant.

M^{me} Alder répond que l'objectif sera à bout touchant en 2025-2026 et précise qu'il est difficile d'atteindre les 100% du fait de la croissance de la Ville. Le même problème touche également les écoles: le SRED prévoyait 500 élèves de moins à la rentrée alors qu'il y en a eu 400 de plus au niveau primaire.

Il souhaite savoir quelles recommandations des Hautes écoles pédagogiques (HEP) pour l'amélioration de l'offre des parascolaires ont été prises en compte.

M^{me} Alder répond que les résultats seront présentés à la commission et rappelle que l'intérêt de l'étude était de donner la parole aux enfants, notamment à propos de la pause de midi. Il en ressort que les enfants aiment les parascolaires, bien que des points peuvent être améliorés.

M^{me} Cataldi précise que les enfants ont pu s'exprimer sur plusieurs points. Ils trouvent notamment que les locaux sont bruyants et exigus, que les repas sont jugés relativement bons mais que la qualité du service pourrait être améliorée et que les enfants aimeraient le plus avoir de la liberté, ce qui est difficile à organiser.

Une commissaire demande, au niveau de la qualité de l'accueil, s'il y a des développements d'accueil global, par exemple pour les activités culturelles.

 $M^{\mbox{\tiny me}}$ Alder répond qu'il y a une augmentation d'au moins 6% par année dans les capacités d'accueil.

M^{me} Cataldi précise qu'entre 2012 et 2018, les enfants sont passés de 4600 à 6100 pour la pause de midi.

M^{me} Alder ajoute qu'il devient une norme que les enfants mangent à midi aux parascolaires, ce qui est un changement d'habitude pour les familles. De plus, dans la loi sur l'accueil continu à la journée qui a été votée, un élément législatif remet aux communes l'obligation de proposer des espaces parascolaires en suffisance pour répondre au besoin. Ce besoin est d'ailleurs inconditionnel, c'est-à-dire que la situation des parents n'entre pas en compte. Pour ce qui est de l'encadrement, le GIAP bénéficie d'une structure qui se professionnalise au fil des ans: chaque année du personnel supplémentaire doit être engagé en suffisance. Il y a des postes d'encadrants de niveau Haute école spécialisée (HES) et des assistants socioéducatifs dans chaque groupe d'encadrants. Aussi, les activités ne se limitent plus à de la surveillance, mais comprennent des animations. De plus, la Ville de Genève déploie des ateliers découverte.

M^{me} Cataldi précise qu'environ 1600 enfants participent à des ateliers découverte, qui sont des cours d'une durée d'un semestre qui couvrent des activités variées, comme la peinture, la gym, le cirque...

M^{me} Alder ajoute que les enfants qui fréquentaient les parascolaires étaient auparavant issus de familles en difficulté, alors qu'aujourd'hui il s'agit plutôt d'enfants provenant de familles aisées.

Une commissaire demande combien d'encadrants sont nécessaires par enfant.

M^{me} Alder répond que cela dépend des âges.

M^{me} Cataldi précise qu'il y a de 12 à 15 enfants par animateur, en fonction de l'âge des enfants: plus l'enfant est âgé, plus le groupe est important. Lors de trajets, d'une durée maximale de dix minutes, il faut avoir au moins deux groupes, afin qu'il y ait au moins deux animateurs.

M^{me} Alder ajoute qu'après l'école, les enfants ont besoin d'un encadrement, puisqu'ils sont excités et cherchent à se dépenser.

Un commissaire demande de quoi il s'agissait lorsqu'il était question d'un taux de 46%.

M. Vallat répond qu'il s'agit du taux d'offre: le nombre de places est rapporté au nombre d'enfants entre 0 et 4 ans. Cela étant, ce taux n'est pas très apprécié,

car il ne tient pas compte de la demande réelle de la famille. Un calcul par rapport au taux de demande exprimé lui est préféré, car il est plus important d'apporter une satisfaction aux familles qui demandent une place.

Une commissaire demande si, pour inscrire son enfant en crèche, la famille doit avoir une position officielle de résident à Genève avec des papiers.

M. Chauveau confirme que les enfants doivent être résidents en Ville de Genève. Les personnes qui se chargent de l'accueil des parents ont un accès à l'application Calvin pour contrôler que le domicile soit sur le territoire de la Ville. Il peut aussi y avoir des situations où les parents ne font que travailler en Ville de Genève, par exemple un parent qui a obtenu une place parce qu'il habitait sur le territoire de la Ville, qui déménage mais qui continue à travailler en Ville. Dans ce cas, l'enfant peut terminer son cursus jusqu'à la fin de l'année.

Elle demande aussi quel est le pourcentage d'enfants pris un peu plus tard, en fonction des places qui se libèrent.

M. Chauveau ne sait pas pour le moment et propose de répondre par écrit.

Une autre commissaire se demande s'il est possible de différencier la demande en fonction de l'âge des enfants.

M. Chauveau répond qu'au moment de la conception des établissements de la petite enfance, le but est d'avoir quatre groupes d'âges qui sont à peu près homogènes avec des capacités d'accueil légèrement supérieures pour les groupes des 1-2 ans, pour permettre à ceux qui n'ont pas pu placer des bébés de pouvoir rentrer dans le système alors que l'enfant est un peu plus grand. La structure des groupes a une capacité identique car si les parents n'obtiennent pas une place en crèche lorsque l'enfant a entre 0 et 1 an, ou entre 1 et 2 ans, un autre mode de garde est trouvé qui ne sera normalement plus changé lorsque l'enfant grandit.

Elle demande s'il y a des données à propos des enfants qui n'ont pas obtenu une place en crèche et sur le mode de garde alternatif.

M. Chauveau ne peut donner de chiffres, mais constate qu'il y a une pression accrue au moment de la rentrée scolaire et, comme les parents doivent réactiver régulièrement leur dossier, il est possible de savoir quels parents ne procèdent pas à la réactivation et s'ils ont trouvé un autre mode de garde.

Elle demande si le nombre de parents qui trouvent une autre solution est trouvé par défaut sans connaître la nature de la solution.

M^{me} Alder le confirme, il s'agit souvent de mamans de jour, de membres de la famille ou de personnes qui arrêtent de travailler.

M. Vallat ajoute qu'une étude a été faire par le SRED pour découvrir quels sont les différents types de mode de garde. Cela ne répond pas exactement à la

question, mais cela offre une répartition des modes de garde alternatifs pour les enfants qui ne sont pas en crèche.

Un commissaire demande, par rapport à l'augmentation des places de crèches (109 nouvelles places), si le but est atteint. Ensuite, il souhaite savoir si le travail à faire en amont, formation du personnel, est suffisant.

M^{mc} Alder se dit satisfaite de l'augmentation de l'offre, qui représente près de 1000 places depuis 2011, soit une augmentation conséquente du budget puisque le coût d'une place est de 40 000 francs. Elle confirme aussi qu'il ne s'agit pas que de créer des places, mais que la formation du personnel est également à prendre en compte. Le Département de l'instruction publique (DIP) a doublé la taille des volées, mais cela reste tendu: la demande dans les autres communes, qui construisent de plus en plus de structures d'accueil, est également forte. En tout cas, il n'y a pas de pénurie dans le domaine de la petite enfance. Elle ajoute que l'encadrement des enfants est également régi par des normes cantonales et que les communes doivent s'y soumettre.

Une commissaire souhaite savoir s'il est possible d'obtenir le nombre de familles qui habitent en dehors de la Ville et en dehors du canton ainsi que le nom des crèches qui sont le plus touchées par ces enfants.

M. Chauveau propose d'envoyer une réponse par écrit.

Page 24

Une commissaire demande en quoi la mise en œuvre de la nouvelle politique de la jeunesse est nouvelle.

M^{me} Pédat explique que cette politique de la jeunesse se base sur les besoins des jeunes. Une enquête a été faite sur le terrain pour questionner les 15-25 ans à propos de leurs besoins. Plusieurs axes sont ressortis. Un complément a été fait par les services de la jeunesse et une expertise par la FASe, l'Hospice général, l'UNIGE et les communes partenaires. L'idée est de construire une politique avec toute la matière qui est ressortie de ces études.

La commissaire demande quels domaines seront touchés.

M^{me} Alder explique que les domaines qui seront touchés se chevauchent. Il y a des enjeux par rapport à la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), sur la question du genre pour définir la place des filles dans le sport, l'espace public et les activités qui leur sont dédiées. Le SEJ cherche à promouvoir l'égalité dans l'accessibilité des activités. Il y a aussi la question de la prévention, notamment aux addictions, et donner la possibilité aux jeunes artistes de développer leur talent et d'avoir des endroits pour exposer leurs créations. Il y a également tout un travail qui se fait avec les maisons de quartier.

La commissaire explique s'être questionnée sur la nécessité de prévoir des espaces comme des maisons de quartiers dans les nouveaux quartiers où il y a un afflux de nouveaux habitants.

M. Mimouni répond qu'il y aura un centre socio-culturel à la gare des Eaux-Vives pour permettre aux jeunes d'avoir un espace de rencontre, pour jouer de la musique et pour développer des activités culturelles. Une discussion est en cours avec la MQ des Acacias pour localiser une nouvelle MQ dans le nouveau quartier des Vernets. Au Petit-Saconnex, une association est en train d'être développée pour créer une MQ et répondre à ce besoin des habitants.

Un commissaire demande s'il est vrai que les forums sociaux de quartier arrivent bientôt à leur fin.

M^{me} Alder explique que le tour de la Ville a été fait, en comptant les deux derniers forums qui vont avoir lieu, et espère que cette opération continuera. Cela répond à un besoin et il est important d'associer les habitants à la vie dans leur quartier. La formule, telle qu'elle est déployée, est à échelle humaine et assez efficace, car les réponses aux projets sont rapides, bien qu'il y ait des difficultés. A Saint-Gervais par exemple, les jeunes se sont beaucoup mobilisés pour avoir un skate-park vers la poste de Montbrillant.

M. Mimouni continue en expliquant que le lieu choisi est celui qui est prévu pour l'Auberge des Peuples, ce qui est un élément de blocage. Cependant, des alternatives à un skate-park fixe sont étudiées pour ce secteur.

M^{me} Alder termine en rappelant qu'il reste deux forums.

M. Mimouni donne les dates de ces forums, le 24 septembre pour le quartier Saint-Jean-Charmilles au pavillon Geisendorf et le 26 novembre pour le quartier Acacias-Bâtie.

M^{me} Alder ajoute que les actions ne sont pas menées sans but, mais dans une optique de cohésion sociale, ce qui crée des appels à projet. Cette manière de fonctionner semble convenir aux habitants et aux partenaires, ce qui donne la garantie que les deniers publics qui sont injectés dans la politique sociale de proximité vont bien où ils sont nécessaires.

Un commissaire demande, au sujet du centre funéraire de Saint-Georges, ce qu'il en est de la pétition au sujet du columbarium.

M^{me} Humbert Droz explique que deux pétitionnaires se sont adressés à la commission suite à un courrier qui a été envoyé durant le mois de mai à l'ensemble des titulaires de cases pour rappeler les règles qui encadrent l'ornement des cases. Le courrier n'a peut-être pas bien été compris par les propriétaires. Les personnes à l'origine de cette pétition seront reçues par M^{me} Humbert Droz pour leur expliquer plus en détails de quoi il retourne avant d'envoyer un

second courrier comprenant des exemples concrets de ce qu'il est permis de faire pour ornementer sa case tout en respectant celle des autres.

La présidente relève que la pétition a bien été reçue au contraire du courrier et demande s'il est possible de l'obtenir.

M^{me} Humbert Droz propose de l'envoyer, ainsi que le projet de nouveau courrier.

Une commissaire demande, à propos des maisons de quartiers, où en sont les travaux par rapport aux questions de sécurité.

M. Mimouni explique, suite à ce qui s'est passé aux Charmilles, qu'une task force a été mise en place. Elle réunit la police cantonale et municipale, le DIP, le SEJ, le ECO et le SOC. Un plan d'action a été défini qui vise à dynamiser l'offre pour les jeunes dans le quartier et une travailleuse sociale hors murs a été engagée. Les jeunes ont demandé d'avoir un local pour se réunir, lequel a été ouvert récemment. D'autres actions de proximité et d'accompagnement de jeunes se déploient dans ce quartier. Il y a une réflexion en cours pour étendre ce travail aux autres quartiers de la Ville.

M^{me} Pédat ajoute qu'ouvrir le local et répondre aux besoins de ces jeunes est coûteux en ressources humaines, raison pour laquelle le poste supplémentaire a été ouvert. Aujourd'hui, le lien avec cette jeunesse est encore ténu mais le travail social pour recréer un lien social avec la jeunesse de ce quartier et l'insérer au mieux dans la population est en cours.

M. Mimouni souligne qu'il est important de s'assurer qu'il y ait une complémentarité de l'offre entre les maisons de quartiers et de renforcer les réseaux jeunesse et les différents acteurs dans ce quartier.

Un commissaire revient à la question des pompes funèbres. Il souhaite savoir comment et pourquoi 7% des chambres mortuaires ont été rénovées et ce qui est entendu par la volonté de diversifier le nombre de chambres mortuaires disponibles pour les habitants.

M^{me} Humbert Droz explique que le chiffre de 7% est incorrect. En 2017, le centre funéraire des Rois a été inauguré après des décennies sans activité et 12 chambres mortuaires ont été ouvertes. Le but est de reporter une partie de l'activité funéraire vers d'autres lieux, lorsque les 35 chambres du centre de Saint-Georges seront en rénovation.

Il comprend qu'il s'agit de diversifier les emplacements.

M^{me} Humbert Droz le confirme et ajoute que le but est également d'offrir à la population un lieu plus central pour veiller les défunts et de pouvoir le faire vingt-quatre heures sur vingt-quatre, l'accès se faisant avec un badge.

Il demande si ces chambres mortuaires sont largement utilisées.

 M^{me} Humbert Droz le confirme et précise que trois jours d'occupation sont gratuits.

Un commissaire demande si un bilan des forums sociaux sera fait à la fin de l'année

M^{me} Alder explique qu'il s'agit plus d'un suivi dynamique que d'un bilan. Chaque forum a des attentes et pour y répondre des plans d'action peuvent se faire, bien que le but n'est pas que les forums s'arrêtent.

M. Mimouni explique que le suivi est continu et permet de montrer le nombre d'actions qui se font pour les personnes âgées, pour les jeunes, etc. Il y a en ce moment 70 actions et projets qui se déploient en Ville de Genève, gérés par le Service social, celui de la petite enfance, des écoles et de la jeunesse.

Il demande si les participants sont essentiellement des jeunes ou s'il y a un mélange des classes d'âges.

M. Mimouni répond qu'il y a un mélange de tous les âges. Le service a tenu à ce que les jeunes soient présents. Pour ce faire, des travailleurs sociaux sont allés solliciter des jeunes, qui sont venus et qui ont participé activement et pris la parole, par exemple aux forums Servette et Eaux-Vives Cité. La participation lors des premiers forums était de 70 personnes, alors qu'à présent il y a entre 150 et 200 participants par soirée.

M^{me} Alder soulève la difficulté de répondre rapidement aux demandes des jeunes. A l'époque du contrat de quartier des Grottes, les jeunes demandaient un espace pour se réunir. A force d'attendre, l'espace a simplement été squatté avant d'obtenir un bail. M^{me} Alder dit souvent à ce sujet qu'il ne faut pas attendre que les jeunes soient vieux pour leur donner des lieux. Or, c'est une difficulté que la Ville a, puisque tous les processus sont extrêmement longs.

Il demande ce que coûte l'organisation des forums et si un budget à part pourrait aider à ce que cela se passe mieux.

M. Mimouni explique que cela se fait à ressource constante. Il n'y a pas de ressources supplémentaires pour le moment, sauf les appels à projets: il y a 10 000 francs par quartier pour conduire des projets. Cette somme ne semble pas énorme et pourrait être un moyen de subventionner les actions citoyennes.

Un commissaire demande ce qu'est la collaboration avec la maison de retraite du Petit-Saconnex

M. Schroft explique que la collaboration porte le nom de «ciné-goûter». Il s'agit de projections de films le dimanche après-midi dans l'établissement

médico-social (EMS) du Petit-Saconnex et auxquelles tout le quartier est invité. Ces séances connaissent un franc succès, avec jusqu'à 500 participants, bien que l'idée puisse paraître incongrue.

Page 25

Une commisaire demande quel est le projet en cours au bois de la Bâtie.

M. Mimouni explique que deux pavillons sont en construction et seront ouverts aux écoles et aux crèches.

M^{me} Cataldi explique que la place de jeux est composée de trois grandes zones, dont une pour les tout-petits et une pour les plus grands. Ces jeux comprendront de grands toboggans. Une attention particulière a été portée pour que les personnes à mobilité réduite puissent également accéder à ces jeux.

Un commissaire revient à la politique d'inclusion. Il relève que 450 stages ont été effectués et demande s'ils ont tous eu lieu en 2019.

M^{me} Alder répond que c'est effectivement l'objectif qui est voulu.

Il demande si ces stages peuvent aboutir à des postes fixes.

M^{me} Pédat indique que les stages ne déboucheront pas sur des postes fixes et que la plupart du temps, ils entraînent un retour vers la formation. Ils sont faits pour des jeunes qui sont en rupture scolaire et l'objectif est de les amener vers une formation qualifiante. Les taux de réussite étaient à peu près de 20%, à savoir qu'il y a des jeunes que la Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA) ne revoit plus. Aujourd'hui, un élément important est FO18, qui fait que ces jeunes vont soit vers d'autres structures, soit sont amenés vers Cap Formation, un dispositif en charge de les accompagner.

M^{me} Alder souligne que BAB-VIA a l'objectif de raccrocher des jeunes qui sont «flottants» et le stage permet d'établir un lien avec des professionnels et d'orienter ces jeunes vers des cursus formateurs.

Un commissaire demande, à propos des supports numériques et papiers pour les activités pour seniors, si la répartition des utilisations entre les deux supports est connue.

M. Schroft explique que le *Guide des seniors* a dix ans et existait sous forme papier uniquement. L'intention est d'évoluer avec les pratiques courantes d'utilisation des smartphones, tablettes, etc. A ce stade, il est prévu d'éditer sur papier les informations qui n'ont pas vocation à changer rapidement, comme le droit des seniors ou le maintien à domicile, et de mettre sous forme numérique l'information qui a vocation à évoluer plus rapidement. Aussi, les pratiques varient en

fonction qu'il faille installer une application sur son appareil ou s'il faut consulter un site internet. Ces informations communiqueront entre les différents supports numériques. A ce stade, la répartition entre le papier, le web et les applications n'est pas connue.

Une commissaire souhaite savoir si les demandes à BAB-VIA sont en augmentation ou si elles restent stables et si la loi sur la formation jusqu'à 18 ans avait eu une influence.

M^{me} Pédat répond que l'influence n'est pas vraiment marquée. Les jeunes qui sont véritablement en rupture vont être pris en charge par les différents modules mis en place par le DIP. Il y a cependant des jeunes qui continuent leur suivi BAB-VIA, bien qu'ils suivent les modules du DIP, parce que le suivi de modules n'est pas à plein temps, et ces jeunes cherchent à s'ouvrir un maximum de portes. A terme par contre, il risque d'y avoir une diminution, car cela concernera les 15-18 ans et la majorité des jeunes suivis ont entre 18 et 25 ans.

Une commissaire demande quelle est l'utilisation des espaces de quartiers qui ont été rénovés, surtout qu'ils sont ouverts à une population plus diversifiée.

M. Schroft explique que le dernier espace de quartier est celui des Minoteries qui sera inauguré le 11 octobre. Le programme des espaces de quartier permet à des associations des habitants de quartiers, culturelles et de loisirs de proposer des activités à prix extrêmement réduit aux habitants du quartier. Il y a des structures qui ont un intérêt à utiliser ces locaux dans un esprit de proximité pour les habitants. Cela permet également d'obtenir gratuitement un local pour organiser une fête, en l'échange d'un service à rendre au quartier: proposer une activité ou plus simplement apporter un gâteau lors d'une fête de quartier.

Une commissaire relève que d'autres communes ont plus de TSHM et s'étonne que leur nombre en Ville de Genève soit aussi bas. Elle aimerait savoir si c'est dû à un manque de budget.

M^{me} Alder explique que les besoins sont toujours plus nombreux. Les maisons de quartiers ont un fonctionnement associatif historiquement lié à la Ville, alors que dans d'autres communes ce sont plus des dispositifs communaux, ce qui génère une différence importante. Ensuite le SEJ, sous M. Tornare, a voulu avoir une véritable politique de la jeunesse à travers un Service de la jeunesse et des TSHM. Pour ce qui est de leur nombre, il a fallu être parcimonieux au niveau du Conseil administratif pour présenter un budget qui tienne compte des besoins et de la nécessité de ne pas causer un déficit plus important que ce qui a été présenté au budget.

M^{me} Pédat confirme qu'il y a effectivement une différence entre les différentes communes suburbaines et la Ville de Genève par rapport aux dotations en TSHM, à savoir que si ces postes étaient gérés par la FASe, ça ne changerait

pas le subventionnement des postes via la Ville, donc ce ne sont pas des postes offerts par la FASe. L'impact sur le terrain est très intéressant avec des équipes municipales et le lien avec d'autres partenaires est très fin.

Concernant les besoins de postes supplémentaires, celui du quartier Europe-Charmilles est au budget de cette année. Il pourrait y en avoir plus pour avoir une meilleure couverture pour les 15-25 ans.

M^{me} Alder souligne que des arbitrages seront à faire. Les nouvelles maisons de quartiers nécessiteront des animateurs.

M. Vallat rappelle qu'il faut également prendre en compte le nombre d'équivalents temps plein qui sont dans les maisons de quartiers se trouvant sur le territoire de la Ville. Il y a deux ans, les animateurs et moniteurs représentaient plus de 100 postes en équivalent temps plein sur les maisons de quartiers de la Ville et ces dernières années, plusieurs maisons ont rejoint le dispositif. Des efforts sont faits, mais il y a une tendance à privilégier les maisons de quartiers puisqu'il y a une demande des habitants.

Une commissaire demande s'il y a encore des animateurs pour adolescents dans les maisons de quartiers.

M^{me} Pédat répond qu'il y a toujours des secteurs (enfants, ados,...). Il y a des maisons de quartiers qui ont des secteurs pour adolescents définis, avec des heures d'ouverture spécifiques. Cela s'arrête à 18 ans et le relais avec les TSHM se fait parfois symboliquement avec des repas. Il y a également des maisons de quartiers spécifiques, comme La Source, pour cette population de jeunes jusqu'à 18 ans.

Page 153

Une commissaire demande, à propos de «sports et loisirs», la rubrique 34 charges de transfert 36, si les 1 100 000 francs en lettre A est le chiffre total annuel.

M^{me} Alder confirme que c'est le chiffre total à l'année pour les familles.

Page 155

Une commissaire relève, sous «sports et loisirs» pour la rubrique 34 charges de transfert 36, qu'un transfert s'est fait à la rubrique 54 «famille et jeunesse» pour un montant de 2 671 440 francs avec pour seule explication «MCH2» et demande quelle en est la raison.

M. Vallat estime qu'il y a un problème sérieux au niveau de la présentation des dépenses par politique publique. En réalité, ce n'est pas sous la rubrique

«sports» que les maisons de quartiers étaient enregistrées mais sous la rubrique «loisirs». Aujourd'hui, elles sont enregistrées dans la rubrique «famille», sans qu'il sache vraiment pourquoi. Manifestement, des choses ont échappé aux divers contrôles, mais l'objectif est de reprendre le tout et de le clarifier d'ici aux arbitrages de novembre.

M^{me} Alder souligne la masse de travail que nécessite le basculement sur le nouveau modèle et qu'il peut encore subsister des erreurs. Elle compte également sur la sagacité des commissaires, surtout que certaines catégories ne sont pas toujours en phase avec la réalité.

M. Vallat explique qu'il y a quand même une base: la Confédération a établi des politiques publiques dans un but de comparaison intercantonale et intercommunale. Chacune de ces politiques publiques sera reprise pour s'assurer que les gros volumes soient bien classés dans les bonnes rubriques. Il n'exclut pas que, si le service avait le détail de comment la Confédération classifie les activités de MQ ailleurs en Suisse, il serait nécessaire de faire ce changement. Mais cela doit être vérifié, afin d'éviter les problèmes de comparaisons intercantonales et intercommunales.

Page 157

Une commissaire se réfère à la rubrique 53 aux charges de transfert 36 dans la deuxième ligne, et demande combien de temps les fonds, comme le Fonds Zell, peuvent encore durer au rythme d'utilisation actuel.

M^{me} Alder explique que le fonds est encore bien doté et qu'à présent, avec MCH2, il est nécessaire de faire des demandes pour obtenir des autorisations de dépenses.

M. Borcard explique que le total du Fonds Zell se trouve dans la brochure sur les comptes. Un tableau présente les intérêts versés au fonds et le capital. Il ajoute qu'il y a des fonds sur lesquels on ne peut prélever que les intérêts alors que d'autres permettent de prélever le capital. Le montant des fonds au 31 décembre 2018 se trouve dans la brochure sur les comptes 2018.

Elle demande quels sont les intérêts qui entrent dans le Fonds Zell.

M. Vallat explique que le Fonds Zell est essentiellement placé dans un portefeuille de titres, le portefeuille de titres des fonds spéciaux de la Ville de Genève. Ce sont des placements obligataires et d'actions. Le placement des fonds a connu un certain succès ces dernières années, malgré une position plutôt prudente.

Elle demande si le fonds reste stable sur les années, car les données ne permettent pas de se rendre compte de l'évolution des fonds.

M^{me} Alder imagine qu'il serait à propos de demander des précisions à M. Krebs puisqu'il possède l'historique des fonds.

M. Vallat explique que les prélèvements annoncés sur le Fonds Zell ont été diminués, car l'année dernière les rendements des placements en capitaux ont été plutôt négatifs à cause d'une chute importante en fin d'année. Il ajoute que le fonds est remonté en février. Malgré tout, le rendement de ce fonds est loin d'être utilisé chaque année.

Elle demande alors si le fonds est pérenne et comment MCH2 impacte les fonds.

M. Vallat le confirme et ajoute que le Fonds Zell est également placé dans une villa se trouvant à Champel et qui appartenait à M^{mc} Zell, ce qui peut générer un petit rendement de loyers. Les locataires sont gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM).

Il explique que les fonds spéciaux sont des montants provenant de legs ou de successions qui ont été donnés à la Ville de Genève avec une charge. C'est-à-dire que la Ville, en acceptant le don d'une personne, s'engage à l'utiliser dans un but précis. Par exemple, M^{me} Zell a souhaité que sa fortune soit utilisée pour «le service social, pour les personnes âgées». La Ville ayant accepté cette charge, elle ne peut pas s'en défaire.

Sous MCH2, le Conseil administratif doit annoncer les montants qu'il se propose de prélever sur le fonds, sachant que c'est une autorisation de dépense, mais pas une obligation. Bien entendu, il faut pour cela avoir des projets qui tombent sous les attentes du légataire.

La même commissaire demande l'explication des 500 000 francs en lettre J, à la ligne 54 «famille et jeunesse» 36, qui est l'aide de 100 francs pour l'acquisition d'un abonnement TPG pour les jeunes et qui passe dans le département de M. Pagani. Elle exprime un agacement à l'idée de voir des montants initialement prévus pour le social et pour aider les familles être transférés dans ce département. Et elle souhaite savoir pourquoi ce transfert a eu lieu, si c'est MCH2 ou si c'est un arbitrage du Conseil administratif et, dans ce cas, quelle en est la raison.

M^{me} Alder précise que le Conseil administratif travaille avec l'objectif d'avoir le plus de cohérence possible s'agissant des différentes politiques. Le Conseil administratif avait jugé judicieux que ce montant soit transféré au département de M. Pagani, puisque ce département a déjà des liens et des contacts avec UNIRESO et la charge et la compétence de gérer les abonnements pour les collaborateurs de la Ville. Ce transfert s'est donc fait dans un souci d'efficience, plutôt que de faire gérer cette aide par le SOC.

Elle comprenait qu'il s'agissait d'un remboursement de 100 francs aux familles par abonnement acheté et sur présentation de la preuve d'achat.

M^{me} Alder propose de poser la question directement à M. Pagani. Le système proposé est simple et répond au souhait de favoriser les familles. De plus, elle n'a pas eu de retours négatifs.

M. Schroft explique que le processus est assez simple: chaque famille reçoit un courrier qu'elle présente dans une boutique TPG et obtient immédiatement une déduction de 100 francs sur le coût d'un abonnement.

Elle estime qu'il revient au même que les TPG transmettent la facture au département de M. Pagani ou à celui de M^{mc} Alder.

M^{me} Alder explique que cela aurait demandé un effort d'organisation supplémentaire et qu'en la matière le changement de destination de la facture n'a pas d'importance. Le but est que la prestation soit délivrée le mieux possible et à moindre coût.

Page 160

Une commissaire souhaite des précisions à propos des nouveaux postes demandés pour la Direction de la cohésion sociale, pour le Système de contrôle interne (SCI).

M^{me} Alder explique qu'il s'agit d'un renforcement du contrôle qui a été demandé, notamment par la Cour des comptes. Pour la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), il s'agit d'un *business analyst*. Chaque département va bénéficier de ces postes.

Elle demande si la gestion continuera à être en silo.

M. Vallat précise que ces postes sont différents. Pour les problématiques de numérisation et d'informatique, les services de la Ville de Genève ont aujourd'hui un véritable besoin de passer un cap dans l'utilisation des nouvelles technologies, bien qu'ils n'aient pas les compétences suffisantes pour entreprendre ces changements. De ce fait, la DSIC n'a pas d'interlocuteur suffisamment spécialisé pour mener à bien ces projets. L'idée est de procurer aux départements une personne qui connaîtra très bien chaque service et qui pourra être cet interlocuteur pour rendre possibles ces projets de numérisation.

Elle demande si la personne qui est rattachée à un département aura une mission complètement différente d'une personne rattachée à un autre département.

M. Vallat explique que la mission est la même. Par contre, chaque département a des spécialités, dans leur cas les prestations sociales et à la population, la logique de numérisation n'est pas la même que pour le DCA, qui est un département constructeur. Il y a donc un besoin d'avoir une personne qui sache mener à bien ces projets de numérisation, tout en suivant les objectifs de politique publique du département.

Elle se réfère à une motion qui demande une plus grande transparence sur le site de la Ville à propos des offres d'activités pour l'été en faisant passer l'ensemble de l'information par un seul portail et demande si les projets de numérisation rendront cette transparence nettement plus possible à l'avenir.

M. Vallat estime que c'est probable puisque l'objectif de ce poste est de comprendre les besoins des services pour les transmettre à la DSIC qui, elle, apportera le soutien technologique.

Une autre commissaire demande quel est le pourcentage d'activité du gardien d'installations sportives pour le skate-park.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit d'un poste à 80%.

Une commissaire demande s'il est possible de faire apparaître la classe salariale à côté des salaires pour les projets de postes.

M^{me} Alder répond qu'il faut s'adresser au département des finances.

Un commissaire demande si le premier tableau est le même que le deuxième car les résultats sont différents.

M. Vallat explique que ce sont des questions d'arrondis.

Il demande ce qu'il en est pour le personnel auxiliaire.

- M. Vallat répond qu'il y a des augmentations de budget pour le personnel auxiliaire principalement au SOC dans le cadre du dispositif d'urgence sociale. Il apparaît comme un montant global, de moins de 700 000 francs, dans les comptes 30 du SOC.
- M. Borcard ajoute que le détail se trouve en page 157 sous «aide sociale et domaine de l'asile» dans la rubrique 30 sous «charges de personnel».

Il demande ensuite si, comme pour les achats et la comptabilité, le DCSS suivra également la tendance à centraliser.

M. Vallat explique qu'il ne s'agit que d'un projet: une étude de faisabilité est en cours. Le département sera certainement touché mais il est difficile de dire dans quelle proportion car peu de comptables s'y trouvent, par rapport à d'autres départements.

Page 161

Un commissaire demande s'il y a un budget prévu pour le Mouvement de la jeunesse Suisse romande (MJSR) qui fête ses 100 ans l'année prochaine.

M^{me} Alder n'a pas connaissance de demande à ce sujet pour le moment.

M. Mimouni ajoute qu'une demande de subvention ponctuelle peut être faite.

Page 162

Un commissaire demande si l'association Camarada est la même que celle à la page 92 où elle obtient déjà une subvention de 200 000 francs.

M. Mimouni estime qu'il s'agit d'une association liée aux enfants et à la crèche.

M^{me} Alder explique que le but est d'apporter de l'aide aux mères qui sont en apprentissage par la prise en charge des petits.

Un commissaire demande ensuite, à propos de l'association Café Cornavin, si la subvention est destinée au fonctionnement de l'association.

M^{me} Alder répond que cela couvre une partie du salaire.

Une commissaire demande quelle est dans les faits la différence entre l'inclusion et l'insertion sociale, dont les montants sont différents.

M. Mimouni explique que l'inclusion a pour but de favoriser le vivre ensemble, pour inclure toutes les personnes dans la communauté, alors que l'insertion a pour but de venir en aide aux personnes en situation de vulnérabilité ou de marginalité.

Elle demande si ces aides sont procurées par le département.

 M^{me} Alder répond que ce sont des enveloppes qui permettent également de financer les appels à projets dans les quartiers. Le choix de l'enveloppe se fait en fonction de l'objectif à atteindre.

Une commissaire demande si la subvention donnée à Camarada a pour but de soutenir les enfants de la Ville ou ceux du canton.

M^{me} Alder répond que Camarada est localisée en ville de Genève, mais que la distinction entre communes n'a jamais été faite. Le soutien est apporté à l'activité.

Un commissaire relève qu'il y a de nouvelles subventions dans le projet de budget et demande de quoi il s'agit.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit d'une subvention votée par le Conseil municipal pour qu'il y ait une halte de nuit et des *sleep-in*.

Une commissaire souhaite savoir pourquoi la Fourchette verte reçoit une subvention de 10 300 francs.

M^{me} Alder répond que la Fourchette verte collabore avec les restaurants scolaires et avec les institutions de la petite enfance. Il s'agit donc d'un partenariat.

Page 163

Une commissaire relève une augmentation de 4 115 700 francs pour de nouveaux postes. Elle demande quel est le pourcentage d'augmentation des salaires.

M^{me} Alder répond que le renchérissement est le même que celui de la Ville, tel que la convention collective de travail (CCT) l'impose. Les mécanismes salariaux de la Ville ont toujours été suivis pour les crèches.

Une commissaire remarque que les montants dans les comptes des restaurants scolaires sont plus élevés que ce qui est budgétisé et demande si c'est comme pour les repas non payés qui sont de toute manière payés par la Ville.

 M^{me} Cataldi n'a pas la réponse, mais sait que chaque année cela correspond environ à 900 000 francs et les déficits ne sont pas connus à l'avance, ce qui explique des fluctuations.

Une commissaire demande si, dans le budget des restaurants scolaires, la différence dans la participation aux impayés, qui passe de 281 000 à 100 000 francs, est due à la nouvelle façon de payer les repas.

M^{me} Alder ne pense pas que ce soit lié au système d'abonnement.

M^{me} Cataldi confirme que les impayés sont moins importants grâce au système d'abonnement, mais il y a eu une période durant laquelle les associations n'ont pas transmis les impayés. Donc il a fallu payer les impayés d'années précédentes pendant un certain temps avant que le tout soit lissé.

Une commissaire demande ce qu'est la «cotisation patronale fondation accueil préscolaire nouvelle» pour la ligne 5002 numéro 54 sous «famille et jeunesse».

M. Chauveau explique que, du fait de RFFA, les employeurs devront payer une cotisation sur la masse salariale soumise à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) de 0,07%, qui va permettre de financer la Fondation pour l'accueil préscolaire. Le montant correspond à ce que les institutions de la petite enfance devront payer à cette fondation.

Un commissaire revient sur les montants non payés et espère que le compte 2019 sera meilleur que les comptes présentés jusqu'à présent.

 M^{me} Alder l'espère aussi, mais il est toujours possible que la situation des familles se péjore.

Une commissaire remarque à la rubrique 53 «vieillesse et survivants» que les montants ont beaucoup diminué. Elle imagine qu'il y a une compensation et demande où elle se trouve.

M. Vallat explique qu'il y a deux phénomènes. Premièrement, suite à une erreur d'imputation, les projets aînés isolement qui figuraient en 2019 sous la rubrique

«vieillesse et survivants» se retrouvent aujourd'hui sous la rubrique «aide sociale et domaine de l'asile», ce qui devrait être corrigé. Ce premier souci se trouve sous «Fonds Zell projets aînés» au milieu de la page 164 pour 973 325 francs. La seconde difficulté est qu'il y a une erreur d'imputation: le montant «Fonds Zell projets aînés» n'est pas de 973 325 francs. Les 311 525 francs à la page 163 n'auraient pas dû être diminués. L'erreur sera corrigée dans la version suivante. «Espace aînés» devrait rester sur le même montant, «projets aînés isolement» ne devrait pas avoir une diminution de 1 250 000 francs et devrait se trouver avec à peu près 600 000 francs qui sont les prélèvements qui seront faits cette année sur le Fonds Zell. La diminution par rapport à 1 250 000 francs est due au rendement inférieur du fonds par rapport aux deux autres années, raison pour laquelle les prélèvements ont été restreints.

M. Borcard ajoute, par rapport à la rubrique 53 «vieillesse et survivants», que le montant de 311 525 francs doit être transféré dans les aides sociales, sous 57. Le montant définitif pour le Fonds Zell est de 661 800 francs et se trouve au milieu de la page 164. Les prestations municipales seront alors de 11 856 150 francs au lieu de 11 544 625 francs. Les corrections ont déjà été demandées à la Direction financière (DFIN).

Page 164

Une commissaire ne comprend pas pourquoi la subvention pour les TPG est transférée au département de M. Pagani alors que le Noctambus reste au département de M^{me} Alder pour $140\,000$ francs.

M^{me} Alder explique que le Noctambus est un dispositif soutenu par son département puisqu'il est lié à la politique de la jeunesse. Il y a bien une collaboration avec les TPG mais il s'agit surtout des médiateurs qui sont mis dans les bus pour éviter que les jeunes ne rentrent par d'autres moyens, notamment si cela revient à prendre le volant en étant alcoolisé. Les filles apprécient particulièrement ce dispositif de pouvoir rentrer de soirée en sécurité et sans être importunées. Dès lors, cela ne ferait pas de sens que cette subvention soit également transférée dans le département de M. Pagani, puisqu'il s'agit d'une politique de la jeunesse.

Elle demande s'il n'y a que des jeunes qui utilisent les Noctambus.

M^{me} Alder répond qu'ils constituent la large majorité.

La même commissaire en vient à l'allocation de rentrée scolaire fixée à 600 000 francs. Avec les nouvelles normes RFFA, les compensations et les allocations pour les personnes à faible revenu sont données d'office, ce qui implique que le nombre de personnes ayant droit à l'allocation de rentrée scolaire augmente. Elle demande s'il est possible d'avoir une meilleure estimation du nombre de bénéficiaires de subsides d'assurance maladie sur le canton.

 M^{me} Alder explique qu'une motion est pendante où le SOC aura à statuer sur différentes variantes pour rester dans l'enveloppe, comme le souhaite le Conseil administratif. En conséquence, il y aura des modifications, qu'elle soumettra à la commission le moment venu.

Elle demande donc ce que les gens toucheront.

M^{me} Alder ne sait pas encore, différents scénarios sont encore à l'étude.

Elle demande s'il peut y avoir une diminution de la subvention pour augmenter le nombre de personnes qui la toucheraient.

M^{me} Alder répond que l'objectif reste d'aider des familles qui en ont le plus besoin. Le subside touche aujourd'hui des groupes familiaux qui ne sont pas la cible de cette aide. Le bassin des ayants droit ne peut être agrandi, puisque les montants à cet effet ne sont pas disponibles. M^{me} Alder reviendra avec des propositions pour les différents scénarios.

Elle demande si ces propositions seront présentées avant le budget réactualisé.

La présidente répond que c'est prévu pour le mois de novembre.

M^{me} Alder ajoute que les arbitrages du Conseil administratif ont lieu fin octobre, et que le Conseil municipal les aura dès que le Conseil administratif aura validé l'option.

Un commissaire demande un exemple d'une allocation sociale ponctuelle.

M^{me} Alder explique que c'est une aide ponctuelle qui peut être accordée à une personne qui n'arriverait pas à payer un appareil dentaire ou pour payer son loyer.

M. Schroft le confirme et ajoute que ce sont des aides souvent données à des personnes qui ont des arriérés de loyer à régler et qui risquent l'expulsion.

Il demande si ce sont ces aides qui ont été réduites de 30%.

M. Schroft répond que l'écart de 89 500 francs s'explique du fait que des fonds étaient utilisés pour financer ces aides et qu'ils sont à présent des techniques comptables.

M^{me} Alder ajoute que certains fonds n'existent plus.

Un commissaire demande si le montant de 60 000 francs est suffisant pour les maisons de quartiers.

M^{me} Pédat explique que ce montant n'est prévu que pour les animations des deux salles de spectacles qui sont dans les maisons de quartiers de la Traverse et de la Jonction. La ligne du dessus concerne le fonctionnement des 17 maisons de quartier.

Une commissaire demande à propos des fonds s'il faut faire des demandes pour y accéder et relève que des fonds ne se trouvent plus dans le budget.

M. Vallat explique que certains fonds ne disposaient que de petits montants. Avec l'arrivée des normes MCH2, des associations ont été passées en revue pour trouver lesquelles pouvaient prétendre à ces montants. Le Fonds Viterbo n'existe plus et les autres fonds ne sont pas utilisés pour le moment et attendent d'avoir un projet ou une demande spécifique pour être alloués.

Elle note que certains fonds n'étaient pas dans le budget 2019 mais se trouvent dans celui de 2020.

M. Borcard explique que le milieu de la page représente des demandes de prélèvement dans les fonds. Ces montants correspondent à ce qui est demandé dans le chapitre 36 au niveau de la politique publique 57 du SOC. Ces montants sont compris dans le chapitre des subventions. C'est une charge de transfert du SOC. Il y a un changement de méthode au niveau de la publication. La DFIN donne le détail en 2020 pour ces fonds, alors qu'elle n'avait pas présenté la chose de la même façon en 2019. Cela donne l'impression que les fonds étaient à zéro auparavant alors qu'il ne s'agit que d'un changement de présentation.

 M^{me} Alder imagine que le département des finances doit avoir une meilleure vision de l'ensemble des fonds.

Un commissaire revient à l'allocation sociale ponctuelle et demande si cela relève de la spécificité qu'a accordée la Constitution genevoise à la Ville de Genève en matière d'octroi d'aide sociale.

M^{me} Alder explique qu'il ne s'agit que d'aides ponctuelles pour des personnes qui ont un problème momentané et que cela ne relève pas de la rente AVS-AI, qui se trouve ailleurs.

Il demande si la prévision se base sur les comptes 2018, ce qui expliquerait, s'il y a moins de sollicitations, la différence de 89 500 francs.

M. Schroft se rappelle que la question a déjà été posée. Il s'agit d'une variation de la technique budgétaire sur l'imputation des fonds, mais les montants pour allocations ponctuelles n'ont pas changé.

Il demande si la différence est compensée dans une autre rubrique.

M. Vallat propose d'envoyer un tableau explicatif pour que ce soit plus clair.

Page 165

Un commissaire relève des montants «symboliques» pour certaines associations et se demande de quoi il s'agit. M. Mimouni explique que ce sont les loyers potentiels calculés par la GIM.

M^{me} Alder explique que les chiffres sont présentés tels que reçus et qu'elle n'a pas de pouvoir dessus. Il s'agit d'une logique comptabilitaire.

Une commissaire relève que des associations, comme le Bus magique, les Ateliers Bricolos et le Centre social protestant (CSP), ont des augmentations. Elle souhaite savoir si c'est une demande de leur part ou si c'est une proposition du SOC et s'il y a des scouts qui interviendraient s'il y a une catastrophe sur la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

M. Mimouni explique que le Bus magique est une association qui donne des cours de musique. Elle était du côté de la Concorde, mais les travaux les ont forcés à partir. Une solution a été trouvée en leur permettant d'utiliser la cave du centre administratif du SPF. Du coup, la GIM facture ce loyer au Bus magique, ce qui explique l'augmentation. Pour les scouts, il s'agit de la pratique du scoutisme adulte qui est axée sur le service et l'aide en cas de catastrophe.

Page 166

Un commissaire demande pour le point 99, la mise à disposition des locaux, si la prévision de 163 000 francs s'explique par un nombre plus important de locaux.

M. Mimouni explique qu'il s'agit d'une erreur et qu'une correction a été demandée, mais rien n'a changé.

Un commissaire demande ce que sont les gratuités destinées aux crèches.

M. Chauveau répond que ce sont des locaux utilisés par les crèches mais qui sont la propriété de la Ville, il s'agit donc de la valeur locative théorique.

Un commissaire demande, le Point d'eau à la rue de Vermont étant presque terminé, s'il y a une date pour l'accès aux personnes.

M. Schroft répond que l'inauguration aura lieu le 31 octobre, mais que le lieu sera ouvert avant.

Une commissaire demande si le montant pour l'école de l'Europe est erroné par rapport aux autres montants, à la ligne 54.

M. Chauveau explique que le chiffre s'explique du fait qu'il s'agit d'un local de stockage dans le bâtiment.

Page 168

Un commissaire demande si le transport des repas est transféré ailleurs, car il remarque plusieurs cases qui sont vides.

M^{me} Cataldi explique que cela dépend des lieux, certains réfectoires font venir des repas alors que d'autres non. Selon les années, l'organisation est différente.

M^{me} Alder propose de répondre par écrit.

Une commissaire demande si ces montants sont liés au crédit qui a été voté pour l'étude de réfection des cuisines scolaires.

M^{me} Alder répond par la négative.

La même commissaire se souvient que M^{me} Widmer avait dit, par rapport à l'augmentation des enfants inscrits, qu'il y aurait peut-être une autre organisation en fonction des capacités.

M^{me} Alder préfère répondre par écrit pour ne pas donner de réponse erronée.

Page 169

Une commissaire demande si les augmentations dans plusieurs restaurants scolaires sont liées aux nouvelles inscriptions liées à la rentrée scolaire.

M^{me} Alder répond qu'il doit s'agir d'adaptations de coûts des locaux.

Une commissaire demande ce qu'est la nouvelle subvention «Maman N'deye Diallo» de 8725 francs.

M. Mimouni répond qu'il doit vérifier.

Page 170

Une commissaire note une demande de subvention «MQ des Franchises parking» et souhaite savoir s'il y a besoin d'un nouveau parking, par exemple pour un véhicule supplémentaire.

M^{me} Pédat répond qu'il s'agit d'une place pour un bus qui était auparavant sur le parking des écoles, où les places sont devenues payantes.

Discussion et vote

Le Parti libéral-radical a beaucoup apprécié la présentation de ce budget et la présence des services qui ont répondu aux questions de la commission. Le groupe libéral-radical n'a pas encore toutes les réponses écrites et va s'abstenir sur ce budget mais tient à remercier M^{me} Alder pour sa disponibilité.

Le Parti démocrate-chrétien a également apprécié la présentation et les réponses apportées aux questions par les différents services. Cependant, le groupe démocrate-chrétien souhaite aussi obtenir les réponses écrites avant de se prononcer et va s'abstenir.

Le Parti socialiste est satisfait par la qualité de la présentation de ce soir et votera favorablement.

Le groupe Ensemble à gauche votera lui aussi le budget. Il est évident que les réponses qui arriveront par écrit seront utiles, bien que cela ne concerne que des points précis et particuliers qui ne remettent pas l'ensemble en question. Le groupe Ensemble à gauche trouve que les priorités que le département a réussi à mettre tout en n'ayant pas d'augmentation de budget, tant pour la petite enfance que pour les projets pour la jeunesse ainsi que pour l'hébergement d'urgence, sont intéressantes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a également apprécié la qualité de la présentation qui a été faite. Le groupe préfère attendre d'avoir les réponses écrites qui ont été promises et va s'abstenir.

Le Mouvement citoyens genevois remercie M^{me} Alder pour la présentation qu'elle a faite et pour les prestations fournies à la population année après année. Le Mouvement citoyens genevois se réjouit que la subvention votée par le Conseil municipal le 15 décembre 2018 ait été destinée aux sans-abri à l'année. Les réponses à certaines questions sont toujours attendues mais, vu l'heure tardive et en prévision de futurs amendements, le groupe va s'abstenir.

Les Verts sont satisfaits des présentations qui ont été faites. Il semble que la magistrate arrive à fournir plus de prestations avec un budget qui reste le même bien que cela impose de faire des choix. Pour ce qui est des réponses qui sont encore attendues, les Verts estiment qu'elles ne remettent pas en question l'acceptation du budget, raison pour laquelle ils voteront aussi favorablement.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse préavise favorablement la proposition PR-1380 par 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) et 7 abstentions (1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

1er octobre 2019

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le projet de budget 2020.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 11 septembre 2019. La commission s'est réunie pour traiter cet objet le 19 septembre 2019, sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séance ont été rédigées par M^{me} Alexandra Rosay que nous remercions de son travail.

Séance du 19 septembre 2019

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{mes} Carine Bachmann et Martine Koelliker, respectivement directrice et directrice adjointe du DCS, et de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

D'entente avec les commissaires, M. Kanaan démarre en évoquant les grands chantiers à venir du SPO, tels que décrits dans le 15^e plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031.

Il explique que c'est la première fois que les deux documents, projet de budget et plan financier d'investissement, sont disponibles en même temps.

D'emblée, il souligne que la part sport a nettement augmenté par rapport aux années précédentes, que la politique sportive est aujourd'hui en pleine évolution. Les infrastructures nécessaires au développement du sport ont un immense besoin de rattrapage – mises à niveaux et extensions – qui se chiffrerait aux alentours de 300 millions de francs d'ici 2030-2035.

Il annonce d'ores et déjà que le Conseil municipal sera saisi prochainement de trois crédits concernant des équipements majeurs:

- le Centre sportif des Eaux-Vives, avec notamment un bassin public de 25 mètres, un mur de grimpe, une halle polyvalente;
- 2. la Maison du sport, route de Vernier 115, avec des locaux pour les associations;
- un centre de sport de raquettes et sports de table, à côté du Centre sportif du Bois-des-Frères

Il poursuit sur le développement des manifestations, inscrites au PB 2020, et cite une évolution significative du triathlon ainsi que l'arrivée le week-end

prochain de la Laver Cup, soulignant que celle-ci permettra de placer Genève au centre du monde.

Sur ses contacts avec le Canton, il annonce que M. le conseiller d'Etat Mauro Poggia a enfin donné suite aux courriers du Conseil administratif demandant d'établir un dialogue autour des conditions et des coûts des manifestations.

Sur les enjeux sociétaux, il affirme les priorités de son département que sont les femmes dans le sport, la place des communautés lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) (dont les violences dans le foot ont servi de *benchmark*).

Il explique qu'il reçoit de plus en plus de demandes pour de nouveaux sports, par exemple une version du «Quidditch», le jeu dans Harry Potter (dans une version «non magique»), soulignant que de nouveaux sports se développent à l'heure actuelle.

Sur ses relations avec les autres communes dont il espère qu'elles pourraient potentiellement prendre le relais de la Ville, il annonce des entrevues prochaines avec les communes de Plan-les-Ouates, de Veyrier et de Vernier. Il souligne que ces discussions en intercommunalité sont absolument essentielles pour l'avenir du sport à Genève.

Les défis de son département à l'heure actuelle sont les suivants:

- le soutien au milieu associatif (par la Maison des sports par exemple);
- le soutien budgétaire.

Toujours sur le PB 2020, M. Kanaan explique que les votations qui avaient eu lieu pour permettre des soirées ouvertes aux Vernets ont porté leurs fruits, et que cela a déjà commencé dès le lundi 16 septembre dernier. Il se réjouit du partenariat trouvé avec la Ville de Lancy sur la piscine de Marignac, où certains clubs ont accepté d'aller, et rappelle que la natation est le sport le moins bien doté actuellement. Il en revient donc à ce projet important de bassin aux Eaux-Vives, bien qu'il ne verra le jour que d'ici quelques années. M. Kanaan rend hommage à son collègue de Meyrin qui aurait obtenu l'accord de presque toutes les communes pour son projet de bassin de 50 m olympique à Blandonnet (Pré-Bois), une belle avancée.

Sur la demande d'élargissement des horaires des piscines, M. Kanaan évoque les propositions d'ouvrir deux soirs par semaine à Varembé, afin de compléter l'offre aux Vernets. Il ajoute en toute transparence que ces soirées d'ouverture impliqueront une certaine réévaluation tarifaire, modeste et légère selon lui, mais nécessaire pour équilibrer le budget. Il rappelle que le prix de 6 francs par adulte en ville est le plus bas du canton (contre 8 francs à Lancy par exemple) et que ses services planchent sur une adaptation.

Après cette présentation conjointe du 15° PFI et du PB 2020, dont les enjeux sont liés, le tour des questions est ouvert aux commissaires.

Sur le 15e PFI

Pages 14-16

Un commissaire demande ce que représentent les 143 millions d'investissements

 M^{me} Bachmann explique que la part dévolue au sport représente pour la première fois 10% du PFI total, que le sport a cette année dépassé la culture, laquelle est à 9%.

M. Kanaan complète en affirmant que «le train va lentement mais est en marche». Que ces dernières années la culture a beaucoup avancé, même si tout n'est pas encore effectué (Musée d'art et d'histoire (MAH), Muséum d'histoire naturelle (MHN), Bâtiment d'art contemporain (BAC), et il confirme qu'il est en effet bien d'investir à présent dans le sport.

Page 28: «crédits votés»

M. Kanaan explique que le dossier de la patinoire des Vernets est toujours ouvert, qu'il y a un appel à candidatures en cours concernant le Trèfle-Blanc. Il poursuit en expliquant que d'avoir refait le rink leur a fait gagner du temps, et que M. Brandt y est pour beaucoup. Sur l'investissement pour les Vernets, il aimerait ne pas être seul à le faire, et a soulevé ce point au Conseil d'Etat.

Un commissaire demande ce que signifie «plus-value construction terrain de football».

M^{me} Bachmann répond que cela fait référence au stade de Belle-Idée, mentionnant un échange de terrains à cause du déplacement des Fourches. Elle précise qu'il s'agit d'une opération foncière encore à conclure.

Page 63: «projets actifs»

Une commissaire s'interroge sur le projet de patinoire au Trèfle-Blanc. Elle souhaite savoir à quel stade cela en est.

M. Kanaan s'exclame qu'il s'agit d'une saga! Le choix du lieu, à savoir le Trèfle-Blanc, remonte à 2010. A ce moment-là déjà, le terrain étant mis à disposition par le Canton, il a été nécessaire de faire un appel d'offres public. Cependant, en raison de divergences de vues, à savoir un désaccord autour d'un business plan avancé trop optimiste et illusoire, il a été demandé un nouveau projet. Donc les candidatures ont été ouvertes et des candidats se profilent.

La commissaire remercie de ces éclaircissements et conclut que le projet en est au stade d'appel à candidatures.

M. Kanaan annonce que le Canton est prêt à apporter une aide financière. Cependant, la forme n'est pas encore connue. Il explique que le Canton doit clarifier ce point, soulignant qu'il existe des modèles, mais que cela est du ressort du Canton de se positionner et de faire un choix.

Un commissaire demande s'il y a beaucoup d'oppositions pour le Trèfle-Blanc.

M. Kanaan répond que tant qu'il n'y a pas de projet concret il n'y a pas d'opposition! Il rappelle à cette occasion que le Trèfle-Blanc sera du ressort du Canton, la Ville n'étant qu'un partenaire indirect, mais que le Conseil administratif sera concerné dans la mesure où il héberge le club à l'heure actuelle. A suivre.

Un commissaire demande où en est le projet du Bout-du-Monde.

M^{me} Bachmann répond que le crédit d'étude se prépare. Le concours est prévu pour 2021 et la réalisation vers 2025.

Une commissaire questionne sur le mégaprojet du complexe des Eaux-Vives pour 69 millions de francs pour 2019, se demandant si le projet est réellement imminent.

M^{me} Bachmann explique qu'ils en sont aujourd'hui à la finalisation de la rédaction de la proposition de crédit de construction, l'étude ayant été faite depuis longtemps. Le département des constructions et de l'aménagement (DCA) devrait déposer cette proposition, d'abord au Conseil administratif, puis au Conseil municipal, avant la fin de cette année.

Page 73: «nouveaux projets actifs»

Concernant la piscine temporaire des Vernets à hauteur de 7 millions de francs, un commissaire demande où en est le chantier.

M^{me} Bachmann répond qu'un mandat a été donné pour une étude de mise en place d'une piscine temporaire sur l'esplanade des Vernets pendant les rénovations successives des Vernets puis de Varembé. Ils attendent la position de l'expert sur la meilleure solution et le coût de l'opération.

Après le départ des auditionnés, le président annonce que la commission a pris acte du 15° plan financier.

Questions sur la proposition PR-1380 – PB 2020

Page 36

Concernant «les charges par département et classification fonctionnelle», un commissaire observe que le volume de l'administration dans le DCS n'est pas énorme et demande aux auditionnés de confirmer.

M. Kanaan rappelle qu'il y a un schéma fédéral commun. Au Conseil administratif, ces schémas sont monolithiques en matière de politique publique, car la culture comme le sport sont dans la même dynamique fonctionnelle.

Page 39

Un commissaire interpelle les auditionnés sur le terme de «changement d'échelle», en demandant ce que cela veut dire.

M. Kanaan explique que la taille des lignes horizontales n'est pas similaire entre le dessus et le dessous des pointillés.

Page 76: «résumé des subventions monétaires par département»

Un commissaire observe l'augmentation de 6,7% et demande si celle-ci est due au fait que le personnel augmente de sept nouveaux postes?

M^{me} Koelliker indique que l'essentiel des postes est dû à l'augmentation de l'horaire d'ouverture des piscines, soit deux gardiens de bains supplémentaires, deux caissières et un mécanicien. Elle précise que ces postes sont intégralement compensés.

Page 124: «subventions monétaires»

Un commissaire demande si la subvention au wake-board n'est plus donnée.

M. Kanaan explique qu'il y a un conflit entre le Canton et le directeur du club à ce sujet. Le Canton a retiré les autorisations suite à des malentendus. M^{me} Bonvin poursuit en expliquant que le soutien se poursuit pour les activités de *wake-board*. Cependant, du fait que l'une des deux manifestations prévues a été annulée, le soutien financier a logiquement diminué. C'est une logique de fait et non de fond.

Page 125

Une commissaire demande des explications pour la bonne lecture du document. Elle observe que quasi toutes les branches sportives font l'objet de plusieurs lignes de subventions dont l'une se nomme Fédération ou «genevoise» et l'autre aide aux clubs. Pourquoi?

M. Kanaan explique que le terme «genevoise» implique une fédération cantonale. Concernant les subventions aux clubs, il s'agit de subventions directes versées à un club local.

A propos de la ligne intitulée «subventions aux clubs», la même commissaire se demande quel est le contrôle potentiel des commissaires sur un «pot commun». N'ont-ils de précision qu'une fois l'argent dépensé et visible aux comptes?

M. Kanaan confirme tout en ajoutant que les clubs semblent contents de ce système, car il est plus flexible, le secteur n'étant pas toujours prévisible.

Toujours à la page 125, cette commissaire se demande encore à la troisième ligne, au chapitre formation, si celle-ci ne relèverait pas davantage du Canton.

M^{me} Bonvin explique que les fonds à la formation visaient à aider les mouvements juniors et le sport pour tous, qui sont prioritaires pour les clubs. Le soutien à Jeunesse+Sport dépend effectivement du Canton et il s'agit ici de la formation des encadrants.

Une commissaire s'interroge sur la modestie du soutien aux clubs de patinage, à hauteur de 11 000 francs.

M^{me} Bonvin répond que, sachant que cela fait trois ans qu'ils ne demandent plus rien, il semblerait que cela doive suffire. Elle ajoute que, contrairement à d'autres clubs, ils n'ont pas de frais de location, qu'ils ont les infrastructures mises à disposition par la Ville, des bureaux, des vestiaires. Elle souligne que, ainsi que les commissaires ont dû le voir dans la presse, une solution pérenne a été trouvée concernant les profs de patinage et les clubs de patinage: aujourd'hui, leur interlocuteur unique est le club de patinage. La conséquence probable étant qu'ils vont avoir un mouvement juniors beaucoup plus conséquent, il se pourrait que cela entraîne à l'avenir un nouveau besoin de subvention, pour maintenir des prix attrayants. A suivre.

Un commissaire demande comment les subventions sont déterminées.

M^{me} Bonvin explique que chaque demande est analysée. Que l'un des critères déterminants est le soutien aux mouvements juniors. M. Kanaan poursuit sur un autre plan en rappelant qu'il y a un règlement des subventions de la Ville de Genève, qui établit clairement que les subventions doivent être subsidiaires par rapport aux recettes.

Une commissaire demande à quoi sert concrètement le «fonds de soutien prévention et intégration». N'est-ce pas un doublon avec le service de promotion de l'égalité, cantonal et municipal?

M. Kanaan répond que l'ensemble des projets, que ce soit l'Agenda 21, le projet genre et sport ou la campagne actuelle contre le harcèlement, rappellent la nécessité de considérer les différents enjeux de société. Qu'il est, par exemple, nécessaire de permettre un accès au sport aux nouveaux migrants car le sport est un vecteur d'intégration important.

M^{me} Bonvin évoque le «Migr Antigel Run», qui a été organisé pour des migrants et fait avec des migrants, mentionnant l'idée d'axer l'intégration sur le côté sportif.

La même commissaire rebondit et demande s'il est nécessaire et sur quels critères de prévoir un budget non négligeable de 150 000 francs pour cela.

M^{me} Bonvin indique que la somme engagée pour Antigel est de 10 000 francs. Elle souligne que la somme de 150 000 francs est un fonds de réserve, donnant l'opportunité de répondre favorablement à un éventuel projet qui se présente. Ce fonds est nouveau et ils verront bien ce qu'il en advient.

Un autre commissaire s'étonne à son tour de ces 150 000 francs prévus sans demandes expresses et claires à ce stade, sauf des intentions un peu floues du Conseil administratif?

M. Kanaan répond quant à lui que c'est le «coup de pouce pour faire la différence». Que le tout demande beaucoup de bénévoles, et que peu sont dédommagés. Il insiste sur le fait que les sommes ne sont pas énormes, 10 000 francs pour Flag21, par exemple.

Page 126

Une commissaire s'étonne du terme «régional» pour l'association Genève-Tennis?

M^{me} Bonvin explique que cette appellation est imposée par Suisse-Tennis, car certains clubs couvrent plusieurs cantons. Mais ce n'est pas le cas de Genève, il s'agit de fait d'une association cantonale.

Un commissaire questionne les auditionnés sur une ancienne motion concernant les e-sports, et demande s'il y a une éventualité de subvention monétaire?

M^{me} Bonvin indique que le Comité international olympique (CIO) ne veut pas reconnaitre les e-sports en tant que sports, car beaucoup sont des jeux de guerre. L'association a donc été dissoute. L'idée n'est pas abandonnée, mais en attente.

Pages 130-131: «subventions non monétaires – gratuités»

La question est posée de savoir si un enfant peut être refusé sur la base de ses performances sportives dans un club soutenu par les collectivités publiques.

M. Kanaan explique que la politique du département consiste à laisser les clubs gérer sans trop interférer. Il confirme donc que la gestion n'est pas surveillée, car s'ils les obligeaient à quelque chose, ils deviendraient de ce fait des

prestataires. M^{me} Bonvin précise cependant que s'ils sont informés d'un problème, ils vont vérifier auprès du club s'il y a une éventuelle dérive, mais, sur le principe, les clubs déterminent eux-mêmes leurs objectifs.

Ce même commissaire demande aux auditionnés s'ils confirment que les dirigeants de clubs n'ont pas le droit de toucher une indemnité.

M. Kanaan répond que les normes de bonne gouvernance en matière de vie associative sont très claires, à savoir que les dirigeants ne peuvent pas être rémunérés. Il évoque néanmoins l'existence de dédommagements.

Page 131

Un commissaire demande en quoi consistent ces gratuités pour les événements et manifestations, notamment concernant l'utilisation des salles communales? Il indique que les principaux changements dans le budget sont relatifs à ces lignes.

M^{me} Bonvin répond que les stades ou les salles sont mis à disposition gratuitement, et qu'ils sont les seuls à le faire. L'association qui bénéficie de la mise à disposition d'une infrastructure ou de personnel municipal fait l'objet d'une estimation chiffrée dans les pages «gratuités». M. Kanaan propose d'envoyer la liste des événements de l'année 2018 aux commissaires. Puis, M^{me} Bonvin évoque la loi sur la répartition des tâches (LRT). Suite à la loi, toutes les infrastructures soutenues par les collectivités publiques doivent être mises à disposition gratuitement. Cependant, elle a un doute concernant les salles communales. Elle indique qu'elle va vérifier et revenir vers les commissaires à ce sujet.

Une commissaire demande, dans cette logique, s'il y a encore quelqu'un qui paie quelque chose à la Ville? Par exemple des clubs hors Ville?

M^{me} Bonvin indique qu'il y a en effet peu de recettes pour la Ville. Mais elle croit que c'est *in fine* bénéfique pour la Ville.

Page 132

Un commissaire demande, concernant Ptérois – Villa le Plongeon, ce que représentent les 7204 francs.

M^{me} Bonvin précise que le local est mis à la disposition de cette association dans la villa du Plongeon, et qu'il s'agit d'une indication de valeur de cette mise à disposition.

Ce commissaire poursuit en se demandant où sont les locaux de l'association genevoise de tir? Et sur sa fréquentation? M^{me} Bonvin répond que l'association

se trouve au Bois-des-Frères, qu'il s'agit de la plus grande et la seule du canton, avec une salle qui lui est dédiée. Qu'ils regardent actuellement pour la réduire et ajouter un autre sport dans ce même espace, par exemple du judo car en effet, elle est sous-exploitée. Elle relève la tendance aujourd'hui de pouvoir mutualiser tous les espaces qu'ils ont.

Un commissaire s'inquiète de la manière dont sont calculés les montants des buvettes.

M^{me} Bachmann indique qu'il s'agit de buvettes de stades, qui ont fait l'objet de conventions spécifiques. Les tarifs s'appliquent au mètre carré. M^{me} Bonvin complète et explique que selon la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), soit ils s'en occupent eux-mêmes avec des bénévoles, soit ils les mettent en gérance. Dans les deux cas, cela génère un revenu pour le club.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les piscines extérieures pourraient rester ouvertes plus longtemps lorsque l'été se prolonge?

M^{me} Bonvin répond que les Vernets sont fermés entre fin août et début septembre, car il faut une piscine de nage. Pour Varembé, elle explique que la fermeture a lieu fin septembre, et pas plus tard. Elle pense qu'ils pourraient en effet essayer mais qu'il faut du personnel, que c'est difficile de trouver tardivement du personnel, donc projet non envisagé pour l'instant.

Un commissaire interroge les auditionnés sur le refus de locaux pour des manifestations de boxe, celles-ci ayant eu lieu dernièrement dans des hôtels.

M^{me} Bonvin indique que deux combats de boxe ont vu leur demande de gratuité refusée par le SPO car les manifestations étaient à but lucratif.

Pour finir, une commissaire demande quel chiffre important il faut retenir pour le projet de budget sports 2020?

M. Kanaan indique qu'il n'y a rien de plus cette année, que le projet de budget est neutre, toutes les dépenses supplémentaires se compensant par des économies de charges ou des rentrées compensatoires. Qu'en revanche, il faudra augmenter les fonds l'année prochaine!

Après le départ des auditionnés, le vice-président passe au vote de la proposition PR-1380.

Vote

Par 7 oui (2 EàG, 2 S, 2 PDC, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR), le projet de budget 2020 du DCS est accepté.

Le vice-président annonce que lors de cette même séance, la commission a pris acte du 15^e PFI.

2 octobre 2019

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2020.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 11 septembre 2019. La commission s'est réunie pour traiter cet objet le 23 septembre 2019, sous la présidence de M. Ulrich Jotterand. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Laura Kiraly que nous remercions de son travail.

Séance du 23 septembre 2019

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du DCS, de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, de M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC), et de M. Gianni Dose, responsable des finances du DCS

- M. Kanaan expose dans un premier temps le contexte de ce projet de budget. Il rappelle que le département avait émis une feuille de route pour la législature avec cinq priorités avec des résultats honorables. La première mission était le soutien à la création artistique au sens large. Genève bénéficie d'un terreau artistique de grande qualité et diversifié. Le défi, en tant que Ville de Genève, est que le nombre des demandes augmente d'autant, sachant que, au vu de la loi sur la répartition des tâches (LRT), la Ville est le principal guichet. Le département se félicite des nombreux prix fédéraux que nos artistes reçoivent par exemple dans la musique, la performance et la photographie où l'un de leurs boursiers vient de recevoir un prix aux Etats-Unis.
- M. Kanaan mentionne au titre des nouveautés le choix qu'a fait le DCS de faire du Théâtre Pitoëff un théâtre attribué en résidence, donnant ainsi l'occasion à diverses compagnies chaque année de tester leur spectacle dans ce lieu magnifique.
- M. Kanaan explique qu'ils vont marquer prochainement cinq ans d'étude sur le public. Historiquement ce sont surtout les musées qui ont servi de terrain principal pour cet exercice. Que par ailleurs, jamais il n'y a eu autant de travail de médiation. Puis il mentionne la place croissante du numérique dont les musées sont très friands. Il annonce également l'ouverture prochaine d'une bibliothèque le dimanche.

Il rappelle que le musée de l'Ariana est le seul musée genevois soutenu par la Confédération. Il annonce aussi dans un autre registre être en train de finaliser un accord avec Genève Tourisme.

Il cite les projets d'équipements, en mentionnant la Nouvelle Comédie, le Pavillon de la danse, le Casino Théâtre, les bibliothèques municipales, le Muséum d'histoire naturelle (MHN), et un jour peut-être la Bibliothèque de Genève (BGE) et le Musée d'art et d'histoire (MAH). Il évoque par ailleurs la rénovation nécessaire du Bâtiment d'art contemporain (BAC) et du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) pour lesquels un accord est en train de se concrétiser avec des partenaires privés.

M. Kanaan aborde ensuite le cadre institutionnel, à savoir la collaboration avec le Canton, les communes, la région ou la Confédération.

Côté Canton, il semble que les relations soient difficiles. Si le début de la législature cantonale 2018-2023 s'annonçait prometteur, s'en est suivie la fameuse votation en mai 2019, le message clé du peuple genevois étant qu'il veut une politique culturelle concertée et ambitieuse à Genève où le Canton joue un rôle important. Mais l'exercice est devenu difficile, notamment au vu des budgets déficitaires récurrents de celui-ci. Côté communes, il faut accroître la collaboration, même si celle-ci est déjà bien présente. La région est surtout concernée par le cinéma.

- M. Kanaan en vient au budget 2020 et rappelle les avancées importantes:
- la deuxième tranche d'augmentation pour la Nouvelle Comédie à hauteur de 4.3 millions:
- l'augmentation de l'enveloppe budgétaire d'autres entités telles que le Grütli, le Théâtre Am Stram Gram, le MAMCO, le Festival Antigel ainsi que dans le domaine de la musique;
- la rémunération des artistes, qui est une problématique sensible dans le milieu;
- le besoin de postes pour la direction informatique et le contrôle interne.

Etude du projet de budget 2020 page par page

Pages 7 et 8 «Missions centrales» – finances et logement

Une commissaire évoque en préambule un courrier des milieux culturels qui les interpelle sur des budgets culturels. Elle demande si la prérogative du vote du budget n'est pas exclusivement celle des élus.

M. Kanaan confirme que c'est une compétence qui leur appartient.

Une commissaire demande ce qui est projeté sur la promotion de l'égalité et diversité dans la culture en 2020.

M. Kanaan répond que le DCS a collaboré à une étude fédérale menée par Pro Helvetia sur ce sujet. M^{me} Keller souligne que sur Genève il n'y a pas d'étude spécifique. En revanche, ils connaissent bien les études menées en Europe sur la

représentation des femmes dans la culture, qu'ils sont en attente du retour de Pro Helvetia. En attendant, ils ont donné un petit mandat à une association genevoise qui a décidé de faire un travail qualitatif et un peu quantitatif sur les théâtres subventionnés sur le territoire de la Ville de Genève et quelques autres comme celui de Carouge ou le Forum Meyrin. Elle va rendre les résultats en octobre/novembre prochain et faire un retour sous la forme d'ateliers. M^{me} Keller rappelle aussi l'introduction dans toutes les conventions de subventionnement d'un article qui vise à sensibiliser sur les questions d'égalité. Ils continuent dans l'octroi des bourses à être très attentifs à la parité tout comme dans le renouvellement des directions. M^{me} Bachmann explique que, suite à la grève des femmes, le département a recu à deux reprises des partenaires sociaux et notamment les femmes qui se sont mobilisées au sein de différentes institutions, en particulier au Grand Théâtre de Genève (GTG). Concernant les employés de la Ville dans cette institution, il y a deux revendications: d'une part, les fonctions féminines qui sont des métiers complexes qui demandent plus de formations et un savoir-faire très long actuellement sous-évalué; l'autre aspect est le caractère annualisé des contrats avec des vides entre deux spectacles. L'objectif serait de pouvoir favoriser des contrats qui permettent à ces femmes d'avoir un salaire minimum afin de cotiser à la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), soit de 20% à la Ville de Genève. Le problème de cette revendication est que l'on devrait travailler avec moins de personnes (maquilleuses par exemple) et qu'il faut donc discuter avec les partenaires sociaux pour voir quelle est la solution la plus profitable. M^{me} Bachmann souligne qu'au sein de la Ville de Genève, un outil a été mis à disposition par la Direction des ressources humaines (DRH) pour faire une enquête sur la perception de la relation entre les hommes et les femmes. Il en ressort des résultats inattendus. A partir de ces résultats un plan d'action peut être mis en place.

Pages 15 à 17 «Missions centrales» – culture et sport

Un commissaire est inquiet sur l'absence de discussions avec le Canton. Il rappelle que dans le message du conseiller d'Etat, il a eu l'impression qu'ils attendaient des engagements beaucoup plus précis, chiffrés et concrets. Il demande si les ouï-dire au sujet du GTG, à savoir la possibilité que celui-ci subventionne le Ballet, qui serait une manière de contourner le refus de subventionner le GTG, sont bien exactes? Sur l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), la possibilité de le «cantonaliser» complètement? Et qu'en est-il du Pavillon de la danse? De la Nouvelle Comédie?

M. Kanaan répond que sur le plan général, cela est difficile. Il pense que la première priorité est d'organiser une concertation plus développée et approfondie entre les autorités publiques et ensuite avec les acteurs culturels. La Ville de Genève devrait y assurer une position prépondérante et ensuite, par ricochet, Carouge, Meyrin.

D'autre part, il faut savoir que M^{me} Emery-Torracinta n'avait pas activé de mécanisme de concertation depuis 2013, alors qu'elle aurait dû le faire, qu'il y a donc du retard. Revenant sur le message du vote de mai qui préconise un cofinancement des institutions, il convient de voir si cela et dans quels cas cela est réellement faisable. L'Association des communes genevoises (ACG) travaille de son côté à une prise de position des communes sur leur possible engagement culturel. M. Kanaan va demander à ses collègues de prendre une prise de position qui sera générique et qui rappelle les fondements d'une volonté de partenariat dans l'esprit de la déclaration de 2013, avec la définition de tâches plus précisément cantonales telles que la diffusion ou d'autres de manière concrète et mesurable. M. Kanaan souligne en effet que M. Apothéloz pensait soutenir certaines institutions par le biais de l'argument rayonnement et diffusion, par exemple pour le Ballet du Grand Théâtre ou pour la Nouvelle Comédie. Il explique toutefois que ce n'est pas tout de suite qu'ils auront des réponses claires à leur question. Ils vont néanmoins écrire au Conseil d'Etat sur certains objets qui ne peuvent pas attendre.

Une commissaire se dit choquée et inquiète d'entendre qu'il faut aller réclamer des rencontres avec le Canton.

M. Kanaan répond que, depuis 2011, il se bat pour un partenariat, qu'il y a eu un trou noir avec la LRT et qu'ils ont pu préserver l'essentiel. Aujourd'hui le Canton tente de transférer des charges à hauteur de plus de 90 millions aux communes sans les compétences assorties! L'ACG vient de trouver un accord pour assortir les transferts de charges de compétences, ce qui serait la moindre des choses. C'est en cours.

Cette commissaire demande encore quelle est la part du Canton dans le cofinancement sur la Nouvelle Comédie.

M. Kanaan explique que le Canton a mis à l'époque 45 millions pour la construction et en échange du fait qu'il se retirait du financement du fonctionnement. Sans ce deal, ils n'auraient pas pu construire le bâtiment.

Une commissaire aborde le projet de la Cité de la musique. Elle remarque que si l'on ne met pas le Canton d'emblée face à ses responsabilités, ne se retrouvera-t-on pas à devoir payer les frais de fonctionnement tout seuls?

M. Kanaan répond que le processus est en cours et que c'est un des rares objets que le Canton semble vouloir assumer! La question que la Ville leur pose est celle de préciser le projet culturel.

Cette même commissaire souhaite savoir si, suite à l'arrêt sur l'attribution des concessions pour les grands théâtres, ils ont adopté des règlements internes?

M. Kanaan répond que le Tribunal fédéral a fait un arrêt qui change la jurisprudence au gré d'un cas particulier. Il ne donne pas raison à ce cas particulier. Il décide qu'en réalité il s'agit d'une concession du service public et que par conséquent la Ville aurait dû appliquer des éléments sur la loi du marché intérieur. C'est un changement de jurisprudence. La personne concernée a fait un recours. Cette procédure suit son cours. M. Kanaan rappelle que dans ce domaine, il y a une judiciarisation accrue des procédures publiques, notamment une extension des règles sur le marché intérieur, qui peuvent être lourdes de conséquences. Il suit le dossier avec attention.

Une commissaire pose des questions relatives aux enjeux climatiques, dit admirer les murs végétaux et demande si un projet verra le jour dans le cadre du DCS par exemple au Musée d'ethnographie de Genève (MEG)?

M. Kanaan répond que pour la Ville, les enjeux environnementaux consistent dans un premier temps à gérer l'assainissement des plus gros consommateurs de flux que sont le centre sportif des Vernets et le GTG (qui va mieux depuis la rénovation). Plus généralement, le département, en collaboration avec le MHN et les Conservatoire et jardin botaniques (CJB), a élaboré un programme commun afin de faire de la pédagogie et de la sensibilisation. M. Kanaan se demande toutefois jusqu'où certaines intentions du Conseil municipal, telles que le moratoire sur les arbres, pourront déboucher sur des réalisations concrètes, car il y a avec les enjeux climatiques une sorte de précipitation sans études sérieuses qui pourrait en décevoir certains. Sur les murs végétaux, il rappelle une expérience faite lors de l'Exposition universelle de Milan dans le pavillon avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA). Le Conseil administratif mène des études très sérieuses et devrait présenter un plan climat réaliste avant la fin de l'année.

Une commissaire demande s'il serait possible d'exploiter le toit du MHN pour en faire une buvette avec vue imprenable sur les toits de Genève. M^{me} Koelliker explique que notamment pour une toiture végétalisée, la dalle du MHN était déjà trop mince car elle date des années 1960, et qu'il n'est pas prévu de la toucher (car cela coûterait trop cher). Qu'en revanche il est prévu une végétalisation partielle sur le bâtiment des collections tandis que l'autre partie est dédiée aux panneaux solaires. Pour la buvette, il n'est pas prévu de la déplacer bien que, initialement, l'idée était de la mettre au rez-de-chaussée et de l'étendre sur l'esplanade, mais, à nouveau, pour des raisons techniques et financières, ils ont pris la décision d'y renoncer.

Un commissaire s'étonne de ce qu'il ne soit pas mentionné que l'ouverture des bibliothèques le dimanche ne vient pas du Conseil administratif mais du Conseil municipal!

Un commissaire remarque que le théâtre de textes est en recul, qu'il y a des programmations à son sens trop performatrices, conceptuelles et qui n'ont pas un grand succès au niveau du public. Il souhaite savoir si ces directions prennent le bon chemin.

M. Kanaan répond qu'à son arrivée en 2011, on a fait la critique inverse et que le théâtre de textes dominait. En réalité, aujourd'hui, cette distinction n'a plus lieu d'être. La diversité des formes d'expression prévaut et il s'agit pour le DCS d'accompagner les directions dans leurs projets. M^{me} Keller rappelle qu'il y a actuellement débat sur l'influence de la Manufacture qui est la haute école de théâtre de Romandie, dans laquelle malheureusement la Ville de Genève n'est pas représentée au conseil de fondation, tandis que les collègues du Canton y sont. Un reproche est fait à cette école d'axer la formation sur le jeu, la performance plutôt que sur l'apprentissage des textes classiques. La Manufacture a subi un certain nombre de critiques ces dernières années et est en train de réfléchir à ces questions.

Ce même commissaire observe aussi de la difficulté à amener du public au Théâtre Pitoëff, sera-t-il sera toujours en résidence?

M^{me} Keller répond que sur le Théâtre Pitoëff plusieurs expériences ont été faites. La première a été de désigner une compagnie qui a pu bénéficier d'une résidence et d'une subvention pour travailler et assurer sa propre communication. Un bilan a été fait de cette première expérience. Ils ont constaté qu'il serait plus judicieux (décision prise avec le magistrat) de permettre au Théâtre Pitoëff d'accueillir quatre fois par année des créations genevoises qui ne seraient pas, de par leur esthétique, programmées par des scènes genevoises et de recevoir une subvention pour s'autoproduire. C'est une commission externe qui déciderait des bénéficiaires. Ainsi, on proposera au public des esthétiques différentes dans le but de répondre à la diversité. Dans le budget soumis, les compagnies ont inclus les frais de communication et d'administration. Le département quant à lui met à disposition la billetterie des services culturels et apporte aussi un soutien pour l'affichage.

Un autre commissaire demande confirmation sur la nomination des artistes au Théâtre Pitoëff et si ces personnes doivent elles-mêmes jouer ou peuvent accueillir des artistes.

M^{me} Keller répond qu'il y aura quatre périodes de création par année, soit quatre artistes différents qui pourront se produire, grâce à la subvention. Quatre projets seront soutenus et se réaliseront au Théâtre Pitoëff avec des périodes de répétitions. Les créateurs sont les seuls habilités à jouer. Ce seront des artistes locaux et complémentaires au niveau des esthétiques.

Une commissaire demande quelles seraient les possibilités de «rentabiliser» les espaces de la Comédie actuelle en les louant par exemple à d'autres institutions afin de diminuer les frais de fonctionnement pour la Ville.

M. Kanaan répond positivement dans l'absolu, mais qu'aucune institution cantonale n'acceptera de payer! De plus, c'est un bâtiment classé qui limite le champ des possibles, il y a des contraintes. Une valorisation commerciale en l'état s'avère difficile.

Une commissaire demande si M. Jacques Ménétrey à l'OSR a été remplacé et s'il y a une politique de la Ville pour s'assurer qu'un représentant est dans ce Conseil?

- M. Kanaan répond par la négative. De manière générale, il y a des fondations avec des subventions où il n'y a personne et c'est via la convention de subventionnement qu'ils peuvent négocier une série d'éléments. Il y a des fondations dans lesquelles au contraire ils sont très représentés. La question de la délégation est à double tranchant: d'une part elle assure un lien concret entre l'institution et la Ville mais elle peut mettre les personnes concernées en porte-à-faux.
- M. Kanaan rappelle un autre enjeu qui est la proposition de révision des statuts de la Fondation d'art dramatique (FAD) en lien avec la Nouvelle Comédie.

Page 36

Un commissaire pose une question sur les classifications fonctionnelles du budget des bibliothèques, à savoir ce que représente le montant de 37,6 millions.

M. Kanaan explique qu'elle est analytique et que le département est monolithique en termes de politique publique. Tout est compris: salaires, fonctionnement, mandat, médiation, informatique.

Pages 75 à 78

Un commissaire demande ce que recouvrent les subventions à redistribuer de 2,5 millions.

Il lui est répondu que cela concerne la participation de l'ACG au financement du GTG.

Un commissaire demande ce que représente la création de sept postes de «business analyst».

- M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une proposition pour l'interface entre des besoins métiers et des spécialistes informatiques. Si ce lien ne fonctionne pas, il y a des malentendus et des retards. Son département a été modèle dès 2011 (sites internet des musées, enjeux de billetterie). Cela a été ensuite formalisé pour tous les départements car le contrôle interne doit être renforcé. Le coordinateur du groupe de contrôle interne pilote des échanges sur les méthodes, les calendriers.
- M^{me} Bachmann tient à rendre attentive l'assemblée que plus de contrôle représente plus de travail pour les services. Il y a un cumul de charges de devoir constamment répondre aux demandes des contrôleurs. Elle évoque l'exemple du GTG avec son immense complexité qui fait qu'il n'a pas de contrôleur.

Après ces considérations générales, les commissaires abordent l'étude du projet de budget détaillé de la page 111 à la page 124.

Page 112

Un commissaire s'étonne de l'apparition du terme «églises» dans les charges par service.

M. Dose explique qu'il s'agit d'un découpage, d'une nomenclature fédérale, certains cantons ne séparant pas l'Eglise de l'Etat.

Page 113

Un commissaire demande pourquoi tant de mouvements dans les imputations internes.

M. Dose répond qu'il s'agit d'une reclassification fonctionnelle par rapport au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). M^{me} Bachmann précise que c'est une reclassification comptable sans flux financiers.

Une commissaire demande à quoi est due l'augmentation de l'amortissement du patrimoine administratif.

M. Dose répond qu'il s'agit du GTG.

Un commissaire demande la signification du terme «héritage culturel».

 M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit de tout ce qui est de l'héritage comme les musées.

Page 114

Une commissaire s'interroge sous Grand Théâtre de l'important amortissement de 3 100 000 francs.

M. Dose explique qu'il s'agit des amortissements du patrimoine financier, chapitre 33.

Page 115

Un commissaire observe une perte de 2,5 millions de charges de personnel du MAH, regagnée dans la culture et autre.

M. Dose confirme qu'il s'agit de reclassifications par politiques publiques; il y a un transfert entre la fonction 31 «héritage culturel» et la fonction 32 «Culture, autres».

Page 117

Une commissaire constate que les charges du personnel de l'Ariana augmentent à hauteur de près de 8%, pourquoi?

M^{me} Bachmann explique que c'est par le biais de mécanismes salariaux. Dans le cas de l'Ariana l'augmentation est plus forte parce que c'est une partie de la subvention de la Confédération allouée à des postes d'auxiliaires.

Une commissaire demande où sont les charges consécutives à l'ouverture le dimanche des bibliothèques municipales.

M^{me} Bachmann explique qu'il y a une première augmentation de 159 000 francs. Le coût du projet est plus élevé mais il couvre deux exercices, l'ouverture du dimanche allant de novembre à avril. Ici c'est la partie janvier à avril qui est annoncée, sachant que cette première saison sera «un essai» qui, après évaluation, sera ou non reconduit.

Une commissaire pose la question de la considération des communiers dans la grille des tarifs.

M. Kanaan explique que, après étude de cette proposition dans le Service des sports, il s'avère que le bénéfice effectif est minime. Ce raisonnement est transposable à la culture. Ce n'est pas un abandon définitif mais le vrai enjeu est de voir comment les autres communes peuvent contribuer plus concrètement aux frais de ville-centre.

Une commissaire demande si, sur la pression de la Ville de Genève, l'on pourrait proposer pour les abonnements du GTG des différences de prix en fonction du domicile.

M. Kanaan souligne que, si l'idée est tentante, il faut s'attendre à des mesures de rétorsion.

Page 119

Un commissaire demande où se trouvent les coûts de la Fête de la musique et de la Nuit des musées?

M. Kanaan explique que cela relève d'une comptabilité analytique.

M^{me} Bachmann explique que la Fête de la musique est intégrée dans le budget du Service culturel. Concernant la Nuit des musées, il s'agit de la direction et des services, car les services contribuent avec de la marchandise, des ressources en personnel ainsi que financièrement. M^{me} Keller précise que le budget de la Fête de la musique est stable, n'a pas augmenté. Quant au budget de la Nuit des musées, M^{me} Bachmann répondra par écrit.

Une commissaire demande pour la Fête de la musique si les associations de la Ville sont prioritaires sur d'autres.

M^{me} Keller explique qu'il s'agit d'associations de tout le canton, qu'ils font une sorte de tournus entre les associations qui doivent répondre à un certain nombre de critères et exigences de prix pratiqués notamment lors d'offre de nourriture et de produits locaux.

Page 121

Fonds Zell: un commissaire demande si on alimente un fonds privé.

M^{me} Bachmann explique que les fonds de tiers sont affectés à un but très précis. Le Fonds Zell est affecté au soutien des aînés.

Un commissaire demande sur quelle base la somme de 100 000 francs est allouée en plus à Antigel ou au MAMCO.

M. Kanaan explique qu'il s'agit d'une demande d'Antigel qui est un festival innovant et un marqueur européen qui fait rayonner Genève. Les communes font chacune leur part. Pour le MAMCO c'est un geste stratégique de bonne volonté car ce dernier a un budget modeste. Quant au Théâtre Am Stram Gram, qui n'a pas eu d'augmentation depuis très longtemps et qui fait un travail exceptionnel, c'était leur tour.

Un commissaire demande pourquoi les subventions pour l'Association pour la danse contemporaine (ADC) et les autres acteurs de la scène chorégraphique n'augmentent pas.

M. Kanaan explique que l'ADC était un geste politique de son prédécesseur. Le Pavillon de la danse va être géré par l'ADC en remplacement du Théâtre des Eaux-Vives. Leur demande équivaut aux frais d'énergie qu'ils ne paient pas aujourd'hui à la salle des Eaux-Vives. L'accord qui a été passé est qu'ils devront trouver d'autres ressources pour combler cette facture supplémentaire. M^{me} Keller explique que cela n'exclut pas éventuellement une demande supplémentaire pour 2021.

Ce même commissaire demande si la Ville est propriétaire du Pavillon et si, en cas de déplacement de celui-ci, elle le restera.

M. Kanaan confirme.

Une commissaire demande quelle est la nature des subventions de l'Usine.

 M^{mc} Keller explique qu'il s'agit d'une subvention qui concerne les fluides du bâtiment.

Page 122

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'évolution du statut du conseil de fondation du Théâtre Saint-Gervais.

M. Kanaan explique qu'ils vont proposer de nouveaux statuts (FAD, Comédie, Théâtre Le Poche, et d'autres scènes) et qu'il faudra trancher sur la place selon la règle de 1 siège par groupe ou pas. Il y aura un débat sur une formule à deux options qui sera proposée. Car il est vrai en l'occurrence que le nombre des membres du conseil de fondation étant égal à celui du personnel, cela pose des questions de gouvernance.

Cette même commissaire demande pourquoi la subvention aux locaux de la Compagnie de 1602 disparaît.

M. Kanaan explique que la Ville versait une subvention monétaire de 100 000 francs au Canton pendant dix ans, que la convention arrivait à terme fin 2018, que depuis, le Canton ne demande plus rien, à savoir qu'il assume vraisemblablement cette charge. M^{me} Keller précise que la somme ainsi devenue disponible a été transférée aux fonds de soutien aux musiques classiques.

Pages 122-123

Un commissaire observe qu'il est rare d'avoir des diminutions de subventions. N'y a-t-il pas d'arbitrages pour diminuer des subventions?

M. Kanaan répond qu'il peut y avoir des remises en question, qu'il s'agit de choix politiques.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur le personnel du Théâtre du Loup.

M^{me} Keller explique que le Théâtre du Loup est dans un système intermédiaire car il a une subvention de fonctionnement. Cependant, il n'a pas un budget complet de production. Les artistes qui vont jouer peuvent donc demander un soutien complémentaire à la Ville.

Une commissaire rebondit sur cette question et demande, sachant que les salaires sont payés par la Ville de Genève, si l'on remet en question le renouvellement des directions?

M^{me} Keller explique que le théâtre est le seul domaine où l'on a commencé à mettre des durées dans les directions, tandis que dans les autres institutions culturelles il n'y a pas vraiment de durées. Il y a comme pratique de respecter les fondateurs, qui sont libres de partir à leur gré, mais la Ville assure ensuite l'organisation d'un concours public.

Cette même commissaire demande s'ils partent à 65 ans.

M. Kanaan explique qu'il aimerait à terme en arriver là, mais qu'il y a une tolérance pour les membres fondateurs.

Une commissaire demande des précisions sur le nombre de bourses attribuées et la valeur du prix de musique.

M^{me} Keller explique que ce sont des bourses qui s'adressent à des musiciens professionnels de Genève. Il y a quatre bourses de 20 000 francs et un prix de 1000 francs sur concours.

Une commissaire s'étonne de l'absence de subvention pour Gli Angeli.

M^{me} Keller explique qu'ils sont en discussion avec eux pour se mettre d'accord sur une convention. Gli Angeli avait fait une demande d'augmentation très conséquente puis a refait une demande plus modeste. Une commission musique va traiter de l'ensemble des demandes mi-octobre. Par ailleurs, ils cherchent à solliciter le Canton qui a une compétence sur le rayonnement et la diffusion. M^{me} Keller souligne encore que l'argent serait pris en soutien de la création en musique classique et contemporaine. Ils proposent d'augmenter ce fonds d'environ 200 000 francs l'année prochaine.

Un commissaire pose une question sur les festivals du cinéma dont la subvention n'a pas été renouvelée. Le choix concerne deux festivals: le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) et le Festival international du film de Genève (GIFF).

M. Kanaan explique que plusieurs festivals sont en difficulté comme le Festival international du film oriental de Genève (FIFOG). Ces festivals ont une reconnaissance fédérale et internationale FIFDH, et le GIFF avec des thématiques clés. Pour résoudre ses difficultés, il a été conseillé par le biais d'un accord signé il y a un an au FIFOG de s'allier avec d'autres festivals. M^{me} Bachmann précise que cela fait depuis 2014 qu'ils sont en discussion avec le FIFOG car la subvention n'avait pas été renouvelée. Il y avait déjà des interrogations sur le fonctionnement et la programmation, le public et les recettes propres.

Un commissaire constate que la subvention à l'OSR de 9 500 000 francs ne bouge pas et demande quels sont les autres acteurs qui subventionnent.

M. Kanaan explique que le Canton subventionne de manière paritaire avec la Ville à quasi 9 500 000 francs. Le troisième financeur régulier est une fondation privée genevoise. Ils ont également leurs fonds propres. Ils ont aussi une subvention de 400 000 francs du Canton de Vaud. M. Kanaan poursuit dans la simple hypothèse, émise dans un avant-projet de message de M. Apothéloz, où la Cité de la musique serait cantonale et qu'elle hébergerait la Haute école de musique (HEM) – qui est déjà cantonale – alors pourquoi ne pas imaginer que l'OSR

devienne cantonal? Mais cela pose un certain nombre de problèmes d'application. Il faudrait clarifier.

Page 123

Une commissaire demande si les autres communes et le Canton augmentent leur subvention, lorsque la Ville augmente les siennes?

M. Kanaan répond par la négative. Il n'y a pas d'interaction automatique.

Un commissaire pose une question sur la somme d'environ 60 000 francs destinée à une manifestation du cinéma qui se déroulera en 2020 à Zurich. Il demande si le montant reste le même que l'événement ait lieu à Zurich ou à Genève.

M^{me} Keller confirme que cela est conforme à une convention.

Une commissaire revient sur la question environnementale s'agissant des déplacements des acteurs culturels (p.ex. les déplacements en avion).

M. Kanaan répond qu'ils y travaillent et qu'il y a encore une réflexion à mener là-dessus.

Page 124

M. Kanaan confirme que la saison 2018-2019 du GTG a été moins bonne en billetterie que prévu suite aux changements importants de rôles-titres liés au retard des travaux. Le Grand Théâtre risque d'avoir des problèmes de trésorerie.

Page 127 «Subventions non monétaires – gratuités»

Une commissaire demande s'il est cohérent de placer l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM) dans la catégorie des aides sociales et de l'asile alors qu'il est une association laïque.

M. Kanaan explique qu'ils ont décidé de la placer ici pour la garder. En la considérant comme librairie, elle passait au Canton dont il n'est pas certain qu'elle aurait reçu le soutien.

Un commissaire pose une question relative à la Revue genevoise pour les subventions non monétaires, là où elle reçoit déjà 335 000 francs monétaires?

 M^{me} Keller explique qu'il s'agit de la mise à disposition des locaux avec le personnel.

Une autre commissaire aimerait savoir si la Revue – qui parle abondamment de la politique cantonale chaque année – n'est subventionnée que par la Ville.

M. Kanaan confirme et ajoute que si la question est légitime, il est compliqué d'y intégrer le Canton.

Un commissaire demande ce qu'est le Studio Kodaly.

M^{me} Keller explique que c'est une petite école de musique, historiquement encore dans les mises à disposition de la Ville. Sans ces locaux, c'est la fin pour eux. En principe, les écoles dépendent des politiques cantonales mais, s'agissant d'une méthode originale, elle n'entre pas dans les écoles certifiées.

Un commissaire demande si l'école de musique la «Lyre» existe encore.

 M^{me} Keller explique qu'elle reçoit des gratuités qui relèvent du département de la cohésion sociale sous forme de locaux de répétition. Elle n'en sait pas davantage.

Une commissaire demande si le Théâtre de l'Orangerie a bien deux locaux.

M^{me} Koelliker confirme et explique que celui du quai du Seujet est un dépôt.

Une commissaire s'étonne de la minutie jusqu'à l'absurde du calcul de certaines gratuités.

M. Kanaan prend bonne note et partage la remarque.

Page 128

Un commissaire demande s'il y a des projets de rénovation sur Mottatom.

Mme Koelliker confirme.

Page 129

Une commissaire demande ce qu'il en est du théâtre Les montreurs d'images.

M^{me} Keller répond qu'il y a une mise à disposition du département des finances et du logement. Une autre commissaire s'inquiète de savoir s'ils présentent encore des spectacles. M^{me} Keller explique que ces locaux sont des dépôts.

Page 130

Une commissaire demande en quoi consiste une gratuité pour les Amis du MAH.

 M^{me} Koelliker explique qu'il s'agit d'un bureau qui a fait l'objet d'une convention.

Page 199 «Budget détaillé par service»

Une commissaire demande à quoi font référence les dédommagements (frais de repas de personnel, déplacements) et les primes de fidélité pour plusieurs centaines de milliers de francs.

M^{me} Bachmann explique qu'il s'agit des dédommagements de frais de personnel semblables à ceux de tous les autres départements, qu'il y a parfois des forfaits pour les voyages, que les primes de fidélité sont quant à elles statutaires et s'ajoutent au salaire.

Un commissaire demande pourquoi il n'est pas possible de connaître le salaire du directeur artistique du GTG.

M. Kanaan répond que c'est un contrat privé de la fondation, qu'il n'est pas fonctionnaire de la Ville.

Une commissaire demande ce que sont les immobilisations.

M. Dose explique que les immobilisations sont un élément identifiable du patrimoine, qu'elles soient corporelles (exemple: terrain) ou incorporelles (exemple: logiciel).

Une commissaire demande à quoi correspondent les «autres charges de personnel».

M^{me} Bachmann explique que c'est essentiellement de la formation.

Un commissaire demande où est l'Abri.

M^{me} Keller explique que la Ville ne finance pas leurs activités, qui sont entièrement financées par une fondation privée, mais qu'ils ont des partenariats culturels avec eux.

Page 205

Une commissaire se demande quel est l'intérêt de budgéter les amendes de la BGE à hauteur de 45 000 francs en 2019 et 2020 alors qu'elles apparaissent dans les comptes à 16 000 francs.

M^{me} Bachmann pense que c'est une inattention.

Il n'y a plus de questions.

Discussion et vote

Le président invite les partis à prendre position.

Le Parti démocrate-chrétien souhaite voter le budget. Cependant, il souligne que l'augmentation massive des postes dans l'administration fait l'objet d'une réserve de son parti car c'est un fait nouveau malgré les explications données. Toutefois, il votera le projet de budget 2020 tout en se permettant de revenir sur cette question-là le moment venu.

Le Parti libéral-radical remarque que la première étude du budget en MCH2 pose des questions techniques. Il est satisfait d'avoir reçu beaucoup de détails et de réponses. Néanmoins, il a encore quelques questions de politique culturelle et s'abstiendra à ce stade.

L'Union démocratique du centre s'abstiendra et réserve la décision finale à la commission des finances en séance plénière.

Le Mouvement citoyens genevois s'abstient, en dépit des réponses, car la phase transitoire floute le budget d'une année à l'autre. Pour ces raisons, ils laisseront la décision finale au groupe pour la commission des finances et la plénière.

Les membres d'Ensemble à gauche sont partagés. Une commissaire s'abstiendra car elle souhaiterait des informations complémentaires, dont l'audition du contrôle financier de la Ville sur le GTG car elle n'a pas été satisfaite des réponses à ses questions. Un autre commissaire soutient cette demande mais votera le budget.

Le Parti socialiste souhaite voter le budget. Les grands enjeux ne relèvent pas du budget mais du rapport avec les Cantons. Tant que nous n'avons pas de clarifications il faut maintenir les engagements de la Ville.

Le parti des Verts souhaite également voter le budget bien que d'apprendre ce soir – après les avoir auditionnés spécialement sur leurs comptes – que le GTG est dans le rouge sur sa récente billetterie les inquiète.

Le président passe au vote de la proposition PR-1380 relative au projet de budget 2020.

Par 8 oui (2 PDC, 1 EàG, 4 S, 1 Ve) et 7 abstentions (3 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 1 EàG), le projet de budget 2020 est accepté.

25 octobre 2019

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2020.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 11 septembre 2019. La commission s'est réunie pour traiter cet objet les 19 et 26 septembre 2019, sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy que je remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 19 septembre 2019

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de ses collaboratrices et collaborateurs

Le président accueille le conseiller administratif accompagné de ses collaboratrices et collaborateurs, et leur donne la parole.

La commission se penche sur les pages 19 à 21 qui présentent les principaux projets du département prévus pour l'année 2020 et s'arrête sur les paragraphes suscitant des questions.

Service d'incendie et de secours (SIS) (page 19)

M. Barazzone indique qu'à partir du premier trimestre 2020, le nouveau règlement devrait entrer en vigueur, avec l'arrivée des nouveaux collaborateurs, récemment formés, dans les casernes secondaires. Les trois casernes du SIS, situées à Frontenex, à la rue des Asters et à la rue des Bains, seront ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, afin de renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire cantonal.

Musée des pompiers

Le magistrat précise que le musée a été construit par des bénévoles, et l'Etat a clairement indiqué que la base de départ des sapeurs-pompiers volontaires, qui se trouve également à cet endroit, devait rester dans un périmètre proche.

Il faut donc trouver de l'espace pour reloger ce musée mais surtout retrouver une caserne pour les pompiers volontaires dans un rayon proche puisque les sapeurs-pompiers volontaires sont répartis sur plusieurs bases de départ de manière à couvrir l'ensemble du territoire communal.

Actions de sécurité de proximité (page 19)

Agent-e-s de la police municipale (APM)

Il y a eu de nombreuses questions sur les APM, voici une réponse écrite du magistrat concernant la formation.

Formation des APM (module police et société actuelle)

La thématique relative aux discriminations raciales de genre, de peau, de croyances est abordée, en formation initiale, dans la branche «Compétences psychosociales», dont vingt-quatre heures de cours sont consacrés aux droits humains et dispensés par l'association Dialogai.

Elle est aussi abordée en filigrane dans les autres branches, telles que les tactiques et techniques d'intervention (TTI) où il est notamment rappelé que le contrôle d'identité ne peut pas s'effectuer sur un délit de faciès.

Des rencontres avec le Service social (SOC) de la Ville de Genève, accompagné par des personnes «Roms», qui font une sensibilisation à la thématique «Roms» sur trois heures, sont suivies par une visite du Club social rive gauche où les aspirant-e-s peuvent constater la détresse humaine que vivent certaines catégories de la population et ainsi comprendre leurs attentes.

Une formation continue de sensibilisation est dispensée à l'ensemble du corps sur le thème du sexisme et du harcèlement dans l'espace public.

Pour les autres questions sur les activités des APM, voir l'annexe 3 «Rapport d'activité 2018 du Service de la police municipale».

Service des espaces verts (SEVE) (page 20)

Végétalisation

M. Barazzone explique que le plan fait partie de la dépense prévue, et que le département continue sa stratégie de végétalisation, en ville, notamment sur les giratoires. De nouveaux arbres seront plantés. Les chiffres présentés dans le budget sont surtout des moyennes basées sur les années durant lesquelles les crédits votés sont dépensés.

Animations estivales

Les trois lieux, dont l'Escale, installés sur le pourtour de la rade (quai du Mont-Blanc, quai du Général-Guisan et quai du Rhône), fonctionneront jusqu'en 2021. L'ouverture d'autres lieux de ce type n'est pas prévue actuellement. Le départ du magistrat en 2020 ne change rien. Il est très fréquent que des projets dépassent la durée de mandat d'un magistrat. Le travail de l'administration ne s'arrête pas à la fin d'une législature.

Bannissement du plastique à usage unique

Une remarque est faite, qu'il peut être compliqué pour une personne handicapée d'utiliser une paille métallique qui peut provoquer des blessures. La paille en plastique jetable est souvent le seul moyen de boire facilement. Le magistrat suppose que des exceptions pourraient être prévues et que le bon sens prévaudra dans la plupart des situations.

Un commissaire s'étonne que, en ce qui concerne le bannissement du plastique à usage unique, l'unique norme de référence soit européenne. Le magistrat lui confirme que le seul référentiel existant est européen, et que rien n'existe sur le plan helvétique.

Tri des déchets

M. Barazzone explique que le système de tri ne sera pas adopté pour les poubelles de la Ville, mais que la stratégie des éco-points sera renforcée.

Espaces de liberté pour chiens (page 21)

M. Barazzone signale qu'une application comprenant l'ensemble des espaces de liberté pour chiens, clôturés et non clôturés, a déjà été développée. Une signalétique sera adoptée si la proposition en question est votée par le Conseil municipal.

Collaboration avec le Canton

M. Barazzone relève que la collaboration avec le Canton, existant dans de nombreux domaines, s'améliore en permanence. Leurs relations, moins basées sur des questions techniques et financières, permettent aujourd'hui la mise en place de stratégies à long terme. Il donne l'exemple de la refonte de la sécurité, de l'aménagement de la rade et de la végétalisation de la ville.

Après l'étude de l'introduction, la commission passe à l'examen du budget chiffré 2020 du DEUS.

M. Barazzone ne signale aucun changement en page 135.

La commission s'arrête à la page 136.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi il y a une ligne «défense» sur cette page.

M. Vionnet répond qu'il s'agit des libellés imposés par la nouvelle classification du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

La commission passe à la page 137.

Un commissaire demande pourquoi les charges du personnel augmentent de 13% en ce qui concerne les services généraux.

M. Vionnet précise qu'il s'agit de deux postes supplémentaires créés à la direction, trois et demi au SIS et quatre au Service de la police municipale.

La commission passe aux pages 138 et 139; pas de questions.

La commission passe à la page 140.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi le budget culture présent en 2018 n'existe pas en 2019 et 2020.

M. Vionnet précise que ce budget concerne les dépenses relatives aux activités culturelles organisées par le DEUS.

Une réponse écrite est parvenue à la commission expliquant qu'il s'agit de la comptabilisation de la gratuité pour le groupe de la chorale de la police de Genève pour un dépôt de 135 m² au 1er sous-sol à la rue de la Servette 100.

La commission passe à la page 141.

Service logistique et manifestations (LOM)

Un commissaire remarque que $3\,350\,000$ francs sont dédiés à la thématique culture.

M. Vionnet répond qu'il s'agit là du LOM et de ses dépenses relatives à l'Unité du matériel de fêtes (UMF).

Voirie – Ville propre (VVP)

Un commissaire aimerait le détail des amortissements du Service VVP.

Annexe 1 – Détail des amortissements (page 141 – 4010 Voirie – Ville propre – PP 73).

La commission passe à la page 142.

Service des espaces verts

Une commissaire revient sur les charges de personnel «sports et loisirs», et demande si cela concerne les employés du département.

M. Vionnet précise que cela concerne les jardiniers, horticulteurs et toutes les personnes travaillant dans les parcs de la Ville.

Pas de questions sur la page 143.

La commission s'arrête à la page 144.

Un commissaire souhaiterait avoir une indication sur le pourcentage de personnes partant à la retraite.

- M. Barazzone note qu'une telle sous-catégorie ne peut pas être ajoutée, mais les chiffres sous forme de projection peuvent être communiqués à la commission.
- M. Vionnet précise que cela serait plus facile à communiquer lors de l'examen des comptes.

La commission a reçu ce document (annexe 2 – liste des départs à la retraite).

La commission survole les pages 145, 146, 147 qui n'engendrent aucune question.

Le président propose de passer à l'étude du projet de budget détaillé par département et service et la commission passe à la page 207.

Un commissaire revient sur l'augmentation du personnel et souhaite savoir à quels postes correspond cette augmentation.

M. Vionnet lui répond que les deux postes à la direction sont celui d'une personne en charge de la gestion de projets informatiques et d'une personne en charge du contrôle interne.

Il n'y a pas de questions aux pages 208, 209 et 210.

En page 211, une commissaire aimerait savoir où retrouver les revenus des horodateurs.

M. Vionnet précise que les revenus des horodateurs se trouvent à la page 209, dans le chapitre du Service de l'espace public (SEP).

Un commissaire relève des revenus ligne 425 et souhaite savoir s'ils concernent les poubelles conçues par le DEUS.

M. Vionnet répond que ces revenus ne sont pas en lien, ce chapitre concernant le SEVE.

Réponse écrite reçue:

Détail des revenus (page 211 – 4011 Espaces verts – groupe 425) – Recettes sur ventes. Les revenus concernent diverses ventes du service (bois, plantes, etc.).

Un autre commissaire souhaite savoir à quoi correspond la ligne 317 dédommagements.

M. Vionnet répond qu'il s'agit en partie de frais de déplacement du personnel, de dédommagements, de frais de participation à des congrès.

En l'absence d'autres questions, le président remercie M. Barazzone ainsi que ses collaboratrices et ses collaborateurs pour leur présence et leur participation à cette séance.

Discussion et vote

Le président ouvre la discussion aux différents groupes pour leurs prises de position sur ce projet de budget 2020.

Une commissaire d'Ensemble à gauche constate que ce budget 2020 pour le DEUS ne présente rien de particulier. Mais la nouvelle nomenclature du MCH2 complique l'étude de ce budget, les commissaires n'étant pas encore habitués à ce nouveau système. Son groupe soutiendra le budget du DEUS pour 2020.

Un commissaire du Parti socialiste note également qu'avec le MCH2, les possibilités de comparer restent limitées, avec des dénominations de rubriques pouvant poser problème. En l'état, le groupe socialiste soutiendra ce projet de budget.

La commissaire Verte note que son groupe regrette que le projet de végétalisation ne soit pas inclus dans le plan financier d'investissement (PFI) ou le projet de budget, et que cela soit remis à la prochaine législature. Les Verts s'abstiendront sur ce projet de budget.

Un membre du Parti démocrate-chrétien signale que son groupe votera cette proposition de budget, et rejoint ses préopinants sur la difficulté de rentrer dans les détails lors de l'étude du budget.

Un commissaire du Parti libéral-radical note également qu'avec le MCH2, le budget est le même d'année en année, et que son groupe s'abstiendra.

Le représentant de l'Union démocratique du centre note que, compte tenu des informations données ce soir, son groupe votera ce budget.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois note que si l'on peut avoir des préférences d'investissement en raison de ses sensibilités politiques, les choix effectués relèvent des prérogatives du magistrat. Le commissaire annonce que son groupe soutiendra ce budget.

La commission passe au vote du budget du DEUS, qui est accepté par 10 oui (2 MCG, 1 UDC, 1 PDC, 4 S, 2 EàG) et 4 abstentions (3 PLR, 1 Ve).

Séance du 26 septembre 2019

Audition de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement (DFL), et de M. Thomas Royston, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M. Royston commente sa présentation Powerpoint en commençant par les nouveaux équipements de sa salle de travail. Il rappelle les trois piliers de transition numérique en Ville de Genève, avec une segmentation en fonction du groupe de personnes desservies. Le pilier «e-Genève» concerne tout ce que la DSIC fait pour les habitantes et habitants de la Ville. Le pilier «e-administration» comprend tout ce que la DSIC conçoit pour les différents services de l'administration. Le pilier «collaboration numérique» s'occupe de tout ce que la DSIC fait pour les collaboratrices et collaborateurs de la Ville, ainsi que pour les membres du Conseil municipal.

Le directeur de la DSIC signale qu'au sein de ces trois piliers un certain nombre de programmes sont liés. Deux programmes sont rattachés au premier pilier: l'extension des prestations en ligne pour les habitantes et habitants, dont une refonte du site internet de la Ville, mais aussi des sites propres à d'autres institutions de la Ville, la mise en place de démarches en ligne, les billetteries, les réservations et les autorisations délivrées par la Ville, ou encore la valorisation en ligne des collections d'art et d'objets historiques de la Ville. Un autre projet de ce pilier serait les tests d'innovations aujourd'hui disponibles sur le marché, comme la mise en place d'applications mobiles, de «chatbots» (un programme capable de converser avec un internaute), de bâtiments intelligents. Cela permettrait de tester certaines technologies et d'évaluer leur pertinence à petite échelle avant leur éventuel achat global.

Trois projets sont rattachés au deuxième pilier. Tout d'abord la standardisation des processus financiers, des actes d'achats et de gestion des ressources humaines, afin de pouvoir standardiser, simplifier et dématérialiser les processus transverses, permettant, entre autres, de consolider et comparer les données des différents services.

L'ERP actuel, le logiciel qui centralise les outils nécessaires à la gestion de la Ville s'appelle SAP, sous sa version ECC6. Cette version est vouée à disparaître, n'allant plus être supportée d'ici à 2025. La Ville doit désormais se positionner pour savoir si elle souhaite migrer de cette version vers Sap4Hana ou vers une

autre offre d'ERP. La numérisation des factures est un autre projet du département, avec un système de scan qui permettrait de rentrer les factures de manière semi-automatique dans le système informatique. A terme, moins de collaboratrices et de collaborateurs devraient être nécessaires pour traiter ces factures. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, des outils d'aide devraient également être mis en place, avec des badgeuses comptabilisant les heures de présence des collaboratrices et collaborateurs.

L'extension du module de gestion des contrats à d'autres services est par ailleurs prévue. Le deuxième projet concerne la réponse aux besoins spécifiques des services. M. Royston rappelle qu'il existe une grande diversité de métiers en Ville et que chacun a besoin de services particuliers. Ainsi, les systèmes informatiques des bibliothèques municipales, des pompes funèbres, des espaces publics vont être changés. Le troisième projet a pour but de valoriser les données de l'administration. L'idée sera d'utiliser cette information, de l'analyser.

Ce projet concerne notamment la mise en place d'applications géomatiques, des échanges d'informations, etc. Le troisième pilier est concerné par un sixième projet, celui de la modernisation des places de travail. L'idée est de moderniser le travail en Ville, notamment par du partage de documents, de la vidéo-conférence, la mise en place de Windows 10, le passage à Office 2019, le remplacement de la messagerie actuelle ou encore la dématérialisation des séances du Conseil municipal (Synaps). En dehors de ces trois piliers, trois programmes (ensemble de projets) concernent le socle de la DSIC.

Le premier concerne les projets d'infrastructure, notamment par le passage à un modèle hybride Cloud, avec une sous-partie des serveurs et du stockage pouvant être externalisée.

Par exemple, la centrale d'engagement du SIS avec support 24/7 pourrait être hébergée à terme chez un prestataire tiers, suisse, premier pas vers l'autonomisation complète de l'informatique du SIS. Le réseau doit également être plus ouvert, notamment aux partenaires externes de la Ville.

Le deuxième touche les projets de sécurité de l'information, avec une meilleure gestion des accès et de logs.

Enfin, le dernier s'occupe des projets visant à promouvoir une DSIC plus efficiente, avec une adaptation des processus de travail. Ce programme est ambitieux, mais la DSIC doit s'adapter face aux défis auxquels elle est confrontée. Elle ne dispose aujourd'hui pas d'analystes métiers dans les départements, capables de formuler les besoins. Ce type de poste est nécessaire en Ville de Genève. Des collaboratrices et collaborateurs sont familiers avec l'informatique et d'autres pas. D'autre part, l'organisation de la DSIC est très plate, avec peu d'intermédiaires entre la direction et les autres collaboratrices et collaborateurs. Il n'existe pas

de groupe applicatif, les différentes applications étant gérées par divers groupes. Un groupe applicatif permettrait de regrouper toutes les applications au sein du même groupe. Il n'existe pas non plus de responsable des données, rôle spécifique pour le support applicatif, et de personnes capables de mettre en place des architectures informatiques, rôle aujourd'hui assuré par des prestataires externes.

M. Royston rappelle que la Ville a récemment engagé la société Gartner, un groupe international avec une très bonne connaissance des pratiques de l'informatique, afin de savoir où se situait Genève par rapport à d'autres villes européennes en termes de moyens informatiques. Ces villes ont les mêmes ambitions que Genève, soit une transition numérique, un gouvernement sans papier, etc. Or Genève se situe dans les derniers 25%, ce qui signifie que 75% des villes comparées emploient plus de personnels et disposent de plus de moyens. L'idée est donc d'introduire un certain nombre de postes de cadres à la DSIC pour s'occuper d'éléments spécifiques comme des solutions citoyennes et de recruter les éléments manquants pour la gestion de données et la sécurité.

La DSIC souhaite donc recruter 7,6 postes supplémentaires dont 5 analystes métiers, un pour chaque département, ce qui représente une augmentation de 2 millions de francs de la masse salariale. Cette augmentation sera partiellement compensée par trois départs à la retraite anticipés.

M^{me} Böhler précise que ces nouveaux postes sont présentés dans le projet de budget, à la page 91.

La DSIC a donc besoin de 5 analystes métiers, un par département, sauf pour celui du DFL qui sera mutualisé avec le Secrétariat général. Ces analystes métiers travailleront sur les projets les plus prioritaires des départements. La personne en poste au DCS serait, par exemple, chargée d'établir les cahiers des charges et de suivre la mise en place des sites Internet des institutions (Musée d'art et d'histoire (MAH), Conservatoire et jardin botaniques (CJB)...), la personne en poste au DCA serait responsable des interactions avec l'Etat pour la dématérialisation des dossiers de construction, etc. L'idée serait de pouvoir structurer les demandes informatiques et d'accompagner les différents services tout au long du projet. Ces analystes seraient rattachés à la DSIC mais physiquement présents au sein de chaque département. Trois responsables de groupes sont nécessaires pour mieux encadrer les équipes techniques et pour mener à bien l'implémentation des programmes métier, avec un responsable dans le groupe application, un responsable dans le groupe système et un responsable dans le groupe réseau. Un poste de secrétaire est nécessaire pour répondre à l'augmentation des tâches administratives. Un ingénieur sécurité à 60% pour gérer le contrôle des accès et mettre en place une classification des données afin de mieux protéger les éléments confidentiels. Trois spécialistes pour le groupe application, dont un architecte de solutions définissant par exemple une plateforme commune pour la gestion des démarches en ligne des citoyens, un gestionnaire de service applications pour améliorer le cycle de vie des applications et un spécialiste en «business intelligence» pour l'implémentation, par exemple, des tableaux de bord financiers permettant aux cheffes et chefs de service un meilleur contrôle des coûts. Le budget auxiliaire serait augmenté pour des besoins urgents, temporaires ou planifiés sur des compétences spécifiques.

Au total le budget de fonctionnement de la DSIC devrait augmenter de 699 000 francs par an: 235 000 francs destinés à un support 24/7 de la centrale d'engagement des SIS, 70 000 francs aux évolutions du site de la Ville et 394 000 francs à une hausse du budget de la DSIC, compensés par des revenus supplémentaires de la Gérance immobilière municipale (GIM). En revanche, les charges de personnel sont en augmentation, augmentation qui reflète la politique d'internalisation de la Ville. Le détail de ces évolutions est présenté dans l'annexe «Projet de budget 2020 pour la DSIC» (présentation Powerpoint).

M^{me} Böhler relève que la DSIC met souvent en place de grands projets, sans toujours disposer d'interlocuteurs dans les services pour expliquer les différents processus. De tels interlocuteurs permettraient d'apporter une connaissance des métiers spécialisée à la DSIC.

Le président remercie M. Royston pour sa présentation et donne la parole aux commissaires pour d'éventuelles questions.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi la DSIC s'enferme avec Windows 10 au lieu de passer à des logiciels open source. M. Royston répond qu'il s'agit surtout d'une question de compatibilité, la Ville ayant atteint un stade applicatif essentiellement orienté Windows. Si ce cadre change, il faudrait changer tout le système. En fait, la Ville est relativement orientée open source avec des systèmes logiciels libres utilisés par certains services; certaines villes ayant choisi plus de logiciels libres sont déjà revenues en arrière sur cette question. Passer entièrement sur des logiciels libres représenterait une lourde charge de transition.

M. Royston explique qu'il y a deux solutions: soit on achète le logiciel et, en payant chaque année une somme pour la maintenance, cela permet d'installer directement le logiciel suivant. Son prédécesseur n'ayant pas payé le prix de cette maintenance, il a la possibilité soit de racheter toutes les licences, soit de payer un montant annuel pour avoir le droit d'utiliser Office. M. Royston signale que les relations entre la Ville et Microsoft sont relativement bonnes, mais qu'il y a des décisions à prendre, avec les conséquences financières que cela entraîne.

Un commissaire s'inquiète au sujet des garanties de sécurité en cas d'hébergement de données sur le cloud de certains prestataires externes.

M. Royston répond que ceux-ci disposent de toutes les certifications et de tous les labels en matière de sécurité informatique. Il est évident qu'il y a un rapport

de force entre le client et le prestataire. La stratégie que la Ville de Genève met en place est hybride, avec une externalisation partielle de ses données. M^{me} Böhler ajoute que les deux principaux axes d'étude de cette question sont les finances et les ressources humaines avec une volonté commune de dématérialiser le flux de travail. Le président voudrait connaître les risques encourus par cette dématérialisation. Elle lui précise que la Ville fera de son mieux pour sécuriser ces échanges.

Un commissaire aimerait savoir où sont stockées ces données.

M. Royston signale que cela dépend des services. Pour le service de messagerie proposé par Microsoft, les données sont stockées à Dublin et répliquées à Amsterdam. Microsoft va ouvrir des data centers en Suisse en 2019/2020, donc les données des clients suisses seront stockées à Gland ou à Zurich. Il faut toute-fois distinguer les clouds privés et les clouds publics, qui ne sont pas soumis aux mêmes exigences.

Un commissaire aimerait connaître le nombre de prestataires suisses pour éviter de trop nombreux intermédiaires.

M. Royston relève que la DSIC cherche à collaborer autant que possible avec le Canton; en effet, pour mettre en place le pilier «e-démarche», le service va s'inspirer de l'identité numérique citoyenne mise en place par le Canton. Cependant, il est important de respecter la compétence de chacun. M^{me} Böhler ajoute qu'il y a des rencontres communes entre les services de la Ville et ceux du Canton, mais que les collaborations restent ponctuelles, sans stratégie commune. M. Royston précise que la Conférence des services informatiques suisses permet d'obtenir des contrats communs. C'est également le Canton qui met à disposition la ligne internet. Les collaborations se font au cas par cas selon les dossiers.

Un commissaire aimerait savoir ce qu'il en est du partage des tâches.

M. Royston répond que dans l'unité «centre de services», la DSIC garantit un niveau de support à ses utilisateurs par un système de rotation des collaborateurs- trices. Dans les spécialités techniques, la Ville essaye toujours d'avoir au moins deux collaborateurs comprenant le système. M^{me} Böhler précise que tous les employés de la DSIC disposent d'un suppléant, et que l'augmentation du budget auxiliaire va dans ce sens. Il y a toujours plus de demandes de services numériques, ce qui justifie une augmentation des besoins en personnel. En revanche, l'automatisation du travail dégage du temps de travail.

Concernant la dématérialisation des factures, M^{me} Böhler signale que la DSIC a lancé un appel d'offres pour un scanner intelligent permettant de les analyser directement, ainsi le travail des collaboratrices et collaborateurs serait plutôt du contrôle de qualité.

Entendant plusieurs fois les mots «simplification» et «efficacité» dans la présentation, un commissaire demande s'il est possible de les quantifier.

M^{me} Böhler répond qu'il n'est pas encore possible de l'évaluer; le travail change mais ne disparaît pas, la machine n'étant intelligente que si elle est alimentée par l'humain. Cette efficacité permettra cependant aux employés de se former et de prendre en charge, à terme, de nouvelles prestations. M. Royston rappelle qu'une des demandes de la DSIC est la mise en place d'une plateforme de monitoring de SAP permettant d'avoir une vision d'ensemble sur les processus d'exécution, et donnant ainsi une base de départ au service pour voir ce qui a pu être amélioré. M^{me} Böhler précise que les métiers devraient évoluer vers des fonctions d'analyse et de contrôle, alors que certains sont amenés à disparaître d'ici quelques années d'analyse. La DSIC ne recherche pas seulement l'efficacité mais aussi plus de contrôle et plus de qualité.

Une commissaire aimerait savoir si la DSIC a des projets pour éviter d'être trop dépendante d'une version d'un logiciel.

M. Royston explique que lorsque l'on change de version d'Office, il existe un outil qui permet de donner une idée de la compatibilité avec la nouvelle version pour faire ressortir d'éventuels problèmes. Il reconnaît toutefois qu'il y a une forte dépendance aujourd'hui de rapports et d'états notamment financiers développés sous Excel par les services sur lesquels la DSIC n'a pas de prise. La stratégie de la DSIC est de développer plus de projets de business intelligence pour pouvoir donner aux décideurs des tableaux de bord, avec des chiffres validés. M^{me} Böhler ajoute que la DSIC est sous-dotée en profils de développeurs en projets de business intelligence, avec une seule personne capable de le faire aujourd'hui.

Cette commissaire relève que la DSIC reste encore très dépendante de Microsoft de fait, ce qui implique de rester Windows. Elle se demande si cette dépendance ne va pas poser de problème de sécurité par la suite. Elle trouve que les démarches administratives ne sont pas accessibles pour tous en raison de la compatibilité parfois difficile.

M. Royston rappelle que le standard de la Ville reste Microsoft. Les updates Windows sont mises en place toutes les deux semaines. Il précise cependant que tous les postes n'ont pas forcément besoin d'être mis à jour en même temps, ce qui permet d'évaluer les risques de sécurité. Il répond que la Ville développe actuellement ses propres démarches, mais les citoyens pourront, à terme, se connecter avec leur identité numérique créée par le Canton.

Un commissaire note que les charges de personnel sont explosives dans ce projet de budget, avec la création de 12,8 postes, avec des coûts totaux pour l'employeur (salaire+charges employeurs) pour la plupart supérieurs à 150 000 francs par an. Il s'étonne également du poste de business analyste au département de la culture. Il s'interroge sur les garanties de stabilité de la stratégie de la DSIC. M. Royston signale qu'en tant que cadre, son objectif est la

pérennité de l'organisation qu'il essaye de mettre en place, une structure pouvant à terme se passer de lui.

Ce commissaire revient sur la question du personnel, et note que l'internalisation du travail rend le système moins souple à long terme, tout en demandant plus de personnel, alors que l'automatisation demande moins de personnel.

M. Royston précise que les externalisations rendent les entreprises très dépendantes de leurs prestataires. L'insourcing est dans la culture de la Ville et M^{me} Böhler souligne que les salaires sont en relation avec les classes de fonctions et ne sont pas au-dessus de ceux du marché, la DSIC ayant même eu du mal à recruter pour certains postes.

Un commissaire aimerait savoir dans quelle mesure le personnel actuel pourrait être réaffecté aux nouveaux postes demandés, pour en faire baisser les coûts. M. Royston rappelle que certains postes sont déjà des réaffectations, et que les demandes actuelles ne concernent que des postes ne pouvant pas être réaffectés. M^{me} Böhler ajoute que la question a surtout été de se demander quels étaient les postes essentiels dont le service ne pouvait pas se passer; elle précise qu'une rencontre annuelle a déjà lieu entre les différents cadres de la ville et la DSIC, dans le but de retranscrire les besoins des services dans le plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC). M. Royston rappelle que chacun des analystes métiers sera présent dans l'état-major de chaque département, et non pas dans les bureaux de la DSIC.

Un commissaire demande si les nouvelles applications appartiendront à la Ville, ce que M. Royston confirme.

Le président remercie M^{me} Böhler et M. Royston pour leur présentation et leurs explications.

Il signale à la commission que le projet de budget de la DSIC sera formellement voté par la commission des finances, et que la CSDOMIC est simplement priée de prendre acte des orientations de la DSIC.

Annexes:

- Détail des amortissements (page 141 4010 Voirie Ville propre PP 73)
- Liste des départs à la retraite en 2020
- Rapport d'activité 2018 du Service de la police municipale
- Présentation Powerpoint à la CF

94'242.19

754'187.43

848'429.62

Total

Liste des amortissements par service projet de budget 2020 déposé

Annexe 1 - Détail des amortissements (page 141 - 4010 Voirie - Ville propre - PP 73)

Description	ОТР	Rapport CM	Date de	PA/ Ordre		Centre de PP (2 pos) D Serv	D Serv	2	Dépenses nettes	Annuités	-	Amortissements Amortissements	Ecart
			vote	PF interne	ne coûts		a +	crédit voté	réelles au 31.12.2018	au au	prévisionnels annuels 2020	prévisionnels annuels 2019	PB 2020 - B 2019
404000286 Francois-Dussaud 10, rue, silos à sel	I250351101 PR-733A	R-733A	24.03.2010 PA 13505	PA 13505	23050099	3 73	4 4010	1,375'000.00	1,254'614.90	2	124'123.87	124'123.88	-0.01
406000062 Conteneurs récupération du verre et du PET	I280013101 PR-591A	R-591A	11.03.2008 PA	# Yc	23050099	3 73	4 4010	892,292.00	892,292,00	0	00'0		0.00
406000151 François-Dussaud	I280017105 PR-759A	R-759A	03.11.2010 PA	# Yc	23050099	3 73	4 4010	350,000,00	301,320.00	0	29'591.11	29591.12	-0.01
406000167 Mobilier 9e plan d'achat WP	1160079114 PR-722A	R-722A	19.04.2011 F	# Vd	23050099 73	3 73	4 4010	26'200.00	26'004.37	0	1,000.00	4'160.67	-3'160.67
406000226 Voirie-Ville propre	I280019101 PR-869AI	R-869AI	27.06.2011 F	# Vd	23050099 73	3 73	4 4010	1.510000.00	1'299'612.30	2	127623.59	127623.59	0.00
Voirie Ville propre	I280019201 PR-869AII	R-869AII	27.06.2011 F	# Vc	23050099	3 73	4 4010	1,050,000.00	921'046.33	2	76739.81	76739.82	-0.01
9 véhicules lourds VVP	I280022103 PR-929AB1	R-929AB1	26.06.2012 PA	# Yc	23050299 73	3 73	4 4010	1'990'000.00	1'898'394.58	2	170345.58	203951.07	-33'605.49
406000364 Administration municipale Véhicules	I280025106 PR-1082A7	R-1082A1	29.04.2015 PA #	# Yc	23050299 73	3 73	4 4010	1,080,000.00	878'835.20	12	144'469.78	155670.23	-11,200,45
406000398 Administration véhicules lourds VVP	I280027102 PR-1199A1	R-1199A1	17.10.2017 PA #	# Yc	23050299	3 73	4 4010	950,000.00	531'062.41	15	141'636.55		141'636.55
406000261 79 véhicules légers, 36 engins et 21 deux-roues	I280022208 PR-929AB2	R-929AB2	26.06.2012 PA	# Vc	23050499	3 73	4 4010	298,000.00	299,865,89	0	10000.00	7866.00	2,134.00
406000378 Administration municipale Véhicules	I280025215 PR-1082A2	R-1082A2	29.04.2015 PA	# Yc	23050499	3 73	4 4010	82,000:00	96,280.00	4	22'899.33	24'461.05	-1.561.72
Administration véhicules légers VVP	I280027325 PR-1199A3	R-1199A3	17.10.2017 PA	# Yc	23050499 73	3 73	4 4010	20,000.00	00'0	0	00'0		00:00

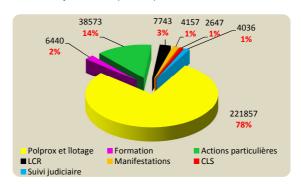
1/1

Annexe 2 - Liste des départ à la retraite en 2020

Libellé unité structurelle	Poste	Libellé poste	Date retraite	Age	Taux d'activité
DEUS - Dir. environn. urbain et sécurité	50006253	Conseiller juridique	30.11.2020	64	100.00
LOM - UMF - Matériel	50006340	Chauffeur poids lourds	30.06.2020	65	100.00
SEP - UED - Terrasses/Procédés réclames	50007882	Gestionnaire du domaine public	31.01.2020	64	100.00
SEP - UED - Terrasses/Procédés réclames	50008117	Gestionnaire du domaine public	31.07.2020	64	80.00
SEP - Marchés - Groupe 2	50007896	Contrôleur des marchés	31.05.2020	65	100.00
SEP - Marchés - Groupe 1	50007905	Contrôleur des marchés	30.06.2020	65	100.00
SEVE-RG1 - La Grange	50006163	Horticulteur paysagiste	31.03.2020	65	100.00
SIS - DIS - Officiers de garde	50005986	Officier de garde	31.01.2020	57	100.00
SIS - DIS - Sapeurs-pompiers prof.	50006108	Sergent-chef d'engins	30.04.2020	57	100.00
SIS - DIS - Officiers de garde	50007393	Premier-lieutenant	30.04.2020	57	100.00
SIS - DIS	50000686	Chef de la division incendie et secours	30.06.2020	57	100.00
SIS - DIS - Sapeurs-pompiers prof.	50006121	Sergent-chef d'engins	30.06.2020	57	100.00
SIS - DIS - Sapeurs-pompiers prof.	50006068	Sergent-chef d'engins	31.07.2020	57	100.00
SIS - DIS - Sapeurs-pompiers prof.	50006106	Sergent-chef d'engins	30.09.2020	57	100.00
SIS - DAS - Unité protection civile	50007583	Employé administratif	31.07.2020	65	100.00
SPM - Antenne Petit-Saconnex	50007999	Caporal chef de groupe	31.03.2020	64	100.00
VVP - UNV - Vernets	50006785	Ouvrier	30.04.2020	64	100.00
VVP - UCD - Déchets encombrants	50006353	Chauffeur poids lourds	31.05.2020	64	100.00
VVP - UNV - Helvétique	50006845	Ouvrier	31.03.2020	65	100.00
VVP - UNV - Louis-Favre	50006790	Ouvrier	31.07.2020	65	100.00
VVP - UNV - Helvétique	50006494	Chauffeur de petits engins	30.09.2020	65	100.00
VVP - UNV - Vermont	50006866	Chauffeur de petits engins	30.09.2020	65	100.00

Rapport d'activité 2018 du Service de la police municipale

L'activité des postes de quartier de la police municipale pour l'année 2018, exprimée en heures et en pourcentage, est répartie dans les rubriques ci-dessous et décrite de façon détaillée du point 1 au point 7:



1. FORMATION

TTI, FOCO, FOI, BLS-AED premiers secours, cours Ville de Genève.

CLS (+ visiparc) patrouilles mixtes avec la police cantonale, rues et parcs.

3218 SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019 (matin) Budget 2020

3. ACTIONS LCR

- actions PréDiRe (Prévention-Dissuasion-Répression)

- 1136 APM ont été engagés à l'occasion des 5 actions PréDiRe annuelles habituelles. Sur les 362 lieux contrôlés, 1481 infractions ont été sanctionnées
- Visiroute (contrôles radar) en collaboration avec la police cantonale
 actions programmées ou sur initiative, axées sur les contrôles circulation.

4. ACTIONS PARTICULIERES (hors LCR)

Patrouilles ou actions ciblées faisant l'objet d'un ordre d'engagement précis, destinées à traiter diverses problématiques comme par exemple la délinquance de rue, les incivilités, la tranquillité et la sécurité publiques et les nuisances liées à la LRDBHD, comme par exemple :

Carré Magique : LRDBHD, tranquillité publique et incivilités, dans un périmètre précis du secteur des Pâquis.

Visicool : lutte contre le sentiment d'insécurité lié à la présence de dealers dans le secteur Coulouvrenière/place des Volontaires.

Quarabasses : présence visible dans les Rues Basses, rue de Carouge, quai et zone piétonne du Mont-Blanc.

Colline : présence nocturne en Vieille-Ville, visant à assurer la tranquillité de la population en luttant contre les nuisances sonores de tout type.

Zéro Mégots: à l'issue de l'opération de prévention puis de répression « tolérance zèro mégots », liée à la pollution causée par les mégots jetés au sol, 228 contraventions ont été délivrées sur les 357 actions planifiées.

Veille sentier des Saules : répression des infractions liées aux grillades sauvages, à l'utilisation abusive d'appareils reproducteurs de sons et toute forme d'incivilité

Action Perle du Lac: opération coup de poing à l'encontre de l'utilisation sauvage de grills hors zone autorisée, d'appareils reproducteurs de sons, d'occupation illicite du DP, du stationnement illicite et de la circulation des cyclistes en-dehors des itinéraires dédiés.

Opérations "Venus": débarras des campements signalés comme tels, en collaboration avec la police cantonale et VVP.

Surveillances particulières : abris PC, Mosquée en période de Ramadan, immeubles de la GIM ou des lieux sensibles comme le quai du Seujet, le square Hugo, etc.

5. MANIFESTATIONS

Voici la liste des différentes manifestations qui ont eu lieu en 2018 :

Cortèges, marches ou rassemblements politiques : une quarantaine de cortèges ou rassemblements politiques ont fait l'objet d'un encadrement d'APM donnant lieu à un ordre d'engagement spécifique.

Outre les rassemblements politiques, voici une brève énumération des principaux cortèges :

Prise d'armes des Vieux-Grenadiers - Cérémonie du souvenir – Endomarche – Slutwalk - Fin du spécisme - Wald the talk (70 ans de l'OMS) - National games - Alternatiba (climat) - Marche du Jeûne genevois - Fête de la 1ère feuille - Toutes à moto - Slowmob 20 ans de la FEGEMS - Parade piétonne des 40 ans des Jardins de Cocagne - Distinguised gentlemans ride.

Manifestations sportives: Triathlon – Footarena – Marathon - Tour de Romandie - Course de l'Escalade et walking - Fête de l'Espoir – Matchs du GSHC au CSV - Vivicitta satus - Cyclotour du Léman - 20km de Genève - Course des Ponts - Coupe de Noël - Monday night skate.

Manifestations festives : Fête de la musique - Fête des écoles - Fête nationale - Le grand feu d'artifice - Fête de l'Espoir - Cortège de l'Escalade - Genève international Motor Show - Gliss'en ville - Geneva street food festival.

Les journées de la Ville est à Vous

Sortent du cadre ci-dessus : Prestations de serment - Investiture du Maire - Elections – Votations - Inaugurations diverses - Cité des Métiers - Journées portes ouvertes diverses - Visites de courtoisie de personnalités (Pape).

Rendez-vous techniques: à relever que la plupart des manifestations font l'objet de rendez-vous techniques préparatoires avec les différents partenaires.

6. POLICE DE PROXIMITE ET ILOTAGE

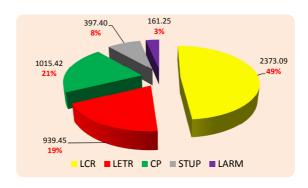
- toutes les heures de patrouilles qui ne découlent pas des rubriques précitées
- travail de terrain courant et contact avec les commerçants, associations et habitant-e-s.
- séances multi-services, coordination avec la police cantonale, associations ou maisons de quartier.

7. SUIVI JUDICIAIRE

Les APM ont effectué **4036 heures** au suivi judiciaire pour le traitement des procédures pénales. L'aperçu ci-dessous catégorise les domaines d'infractions :

LCR : Loi sur la circulation routière LETR : Loi sur les étrangers STUP : Loi sur les stupéfiants LARM : Loi sur les armes

CP : Code de procédure pénale (tous ce qui sort des Lois précitées).



3220 SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019 (matin) Budget 2020

8. CENTRALE D'ENGAGEMENT - activité

Si 320'750 communications radio ont transité par les canaux de la CEGAP, les opérateurs ont géré 82'591 appels téléphoniques entrants et sortants.

Parmi eux, la provenance et le nombre de réquisitions ci-dessous ont pu être identifiés comme suit :

4'069 réquisitions de la CECAL

54 réquisitions du SIS

38 réquisitions du SEVE

27 réquisitions du SEP

8'486 réquisitions des APM de terrain (radio et téléphone).

Le solde correspond aux réquisitions du public, aux diverses demandes de renseignements ou appels sortants de la CEGAP.

Fiches SAGA: à noter que sur les 37'619 fiches événements SAGA créées, 23'790 d'entre elles ont généré une intervention des APM de terrain.

Mises à disposition de véhicules effectuées : 1'142.

1 0 1 1 7 8 8 2 8 2 1 1 5 0 4

Audition - Commission des finances du Conseil municipal du 18 Septembre 2019 Projet de Budget 2020 pour la DSIC



Genève, ville durable

www.ville-geneve.ch

Une vision pour la transition numérique

Pilotage

La Ville de Genève investit de manière sélective dans un programme numérique qui améliore la qualité des interactions citoyennes et l'efficience de l'administration

e-Genève

multiplie les prestations en ligne et les services La Ville de Genève innovants

e-Administration

La Ville de Genève dématérialise ses automatise ses processus et supports

Conseil municipal un cadre

de travail numérique

ses employé-e-s et au

favorisant la collaboration

et la mobilité

La Ville de Genève offre à

Collaboration numérique



11 (1)

Système d'information

SMART CITY COMPONENTS

Une utilisation pertinente des technologies permet à la DSIC de gérer un système d'information efficient, flexible et sécurisé





www.ville-geneve.ch

ville durable

Genève,

Un programme ambitieux

4 portefeuilles	9 programmes
,	P1. Multiplier les prestations en ligne: sites internet, démarches en ligne (billetterie, réservations, autorisations), collections en ligne
e-Geneve	P2. Proposer des innovations: applications mobiles, chatbot, bâtiments intelligents, initiatives smart city en collaboration avec des partenaires
	P3. Standardiser les processus financiers, achats et RH : renouvellement ERP, démat. des factures, portail et SI RH, module gestion des contrats
e-Admin	P4. Répondre aux besoins spécifiques: BMU-SIGB, GIM-Qorum, pompes funèbres-Anubis, SI de la petite enfance, MHN-Specify, APM- accès sys. cantonal
	P5. Valoriser les données de l'administration : applications géomatiques (CG2), tableaux de bord (BI), démat. du courrier et archivage numérique (GED)
Collaboration numérique	P6. Moderniser la place de travail : W10, Office 2016, remplacement Notes, démat. des séances du Conseil municipal et du Conseil administratif (Synapps)
	P7. Adapter l'infrastructure: architecture hybride Cloud, ouverture du réseau aux partenaires externes, support 24/7 et autonomisation des SIS
Socle DSIC	P8. Renforcer la sécurité de l'information: gestion des accès et logs, reporting
	P9. Promouvoir une DSIC efficiente: adaptation des processus et organisation

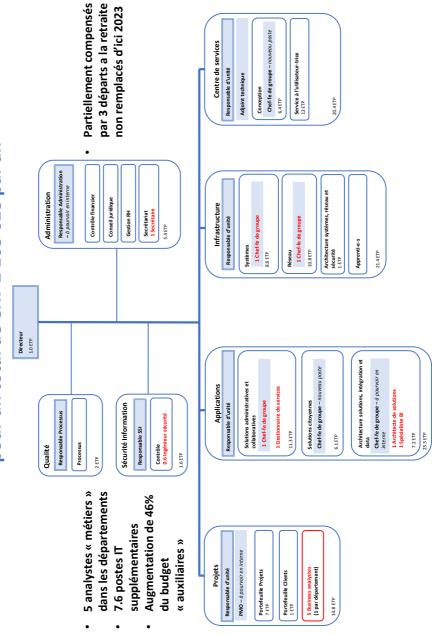
Mais des moyens limités (selon l'étude de Gartner) < 75% des villes du comparatif

		Groupe de comparaison	Ville de Genève
Dépenses	Budget DSIC en % du budget Ville		
	25ieme percentile	2.9%	
	Moyenne	4.9%	2.2%
	75ieme percentile	2.3%	
	The state of the s		
Postes	EIP USIC en % des EIP VIIIe		
	25ieme percentile	2.4%	
	Moyenne	3.4%	2.2%
	75ieme percentile	3.9%	

En comparaison d'un groupe de villes
européennes avec des ambitions de
européennes avec des ambitions de transition numérique similaires aux
européennes avec des ambitions de transition numérique similaires aux nôtres

Région	Nombre de pairs
Scandinavie	2
Hollande	1
Belgique	1
Royaume-Uni	3
Espagne	1
Italie	1

Nous souhaitons donc renforcer l'organisation pour un total de CHF 2'105'628 par an



5 analystes métiers (1 par département) Coût : CHF 816′585

Objectifs:

- structurer les demandes en nouvelles solutions informatiques
- accompagner les services tout au long du projet
- anticiper les changements qui en découlent

Rattachés a la DSIC (unité Projets), mais positionnés au sein de chaque département

Exemples d'activités prévues en 2020:

- SEP: assistance au déploiement du nouveau système « Gestion des espaces publics » (GEDO)
- SIS: participation a l'étude pour l'autonomisation des systèmes d'information
- DFL: standardisation de dématérialisation des factures fournisseurs de tous les services
 - DCS: cahier des charges des nouveaux sites des institutions
- DCSS: mise en œuvre des améliorations du SI pour la petite enfance
- DCA: interactions avec l'Etat pour la dématérialisation des dossiers de constructions

Ces fonctions sont actuellement assurées par des sociétés de services externes et souvent financées par le budget de fonctionnement de la DSIC



3 responsables de groupes Coût : CHF 489'951

Objectifs:

- mieux encadrer les équipes techniques de la DSIC
- mener à bien l'implémentation technique des programmes

Chef-fe de groupe « Solutions métiers »

Responsable de l'implémentation d'applications transverses (démat. des factures, SIRH, nouvel ERP) et de solutions spécifiques (GEDO, SIGB, etc.)

Chef-fe de groupe « Systèmes »

location de services (informatique en nuage) permettant, par exemple, la sortie facilitée de Responsable du transfert progressif d'un modèle d'acquisition (1.2 mio par an) vers de la l'informatique des SIS en temps voulu

Chef-fe de groupe « Réseau et sécurité »

Responsable du partage sécurisé de nos données avec nos partenaires (expositions temporaires, bureaux d'architectes, instituts botaniques)



1 secrétaire Coût : CHF 102'957

direction du service, ainsi que le secrétariat du directeur, la DSIC dispose de 0.6 poste. Afin de traiter les tâches administratives et organisationnelles liées aux activités de la

Au vu de l'augmentation des demandes de soutien administratif émanant de la direction, un poste supplémentaire est nécessaire pour leur prise en charge.

Actuellement, pour assurer ces activités, la DSIC bénéficie d'une ressource auxiliaire.

1 ingénieur(e) sécurité à 60% Coût: CHF 87'085

Objectif: renforcer la sécurité de l'information au sein de l'administration.

Exemples d'activités: mettre en place la nouvelle politique de sécurité de l'information avec notamment un accent fort sur le contrôle des accès (arrivées, mutations, départs) ainsi que sur la protection de l'information (classification par degré de confidentialité).

Poste occupé par une auxiliaire à 60% en fin de mandat le 31/08/2019.





www.ville-geneve.ch

3 spécialistes «Applications» Coût : CHF 453'603

Actuellement notre parc d'applications se caractérise par:

- une prolifération d'applications hétérogènes spécifiques à un métier
- des données inaccessibles, fragmentées et peu utiles aux décideurs

Cette situation a les effets suivants:

- un renchérissement de notre budget de fonctionnement par effet d'empilement
- des décisions basées sur des données incorrectes ou des intuitions
- des applications parfois obsolètes et non maintenues

Pour résoudre ces problèmes, la DSIC souhaite créer 3 postes spécialisés:

- 1 «architecte de solutions» pour définir, par exemple, en collaboration avec l'Etat de Genève, une plateforme commune pour gérer toutes les démarches en ligne des citoyens
- 1 « gestionnaire de service applications » pour mieux gérer le cycle de vie de nos applications et éviter l'obsolescence
- 1 spécialiste en «business intelligence» pour implémenter, par exemple, des tableaux de bord financiers pour permettre aux chef-fe-s de services un meilleur contrôle des coûts.



Augmentation du budget du personnel auxiliaire Coût: CHF 155'147

Cette augmentation fournira à la DSIC la flexibilité nécessaire en cas d'imprévus:

- projets urgents non planifiés
- besoin temporaire d'une compétence technique manquante

Exemples d'activités en 2020: la DSIC est actuellement confrontée à des demandes pour renouveler l'ensemble des sites internet des institutions. Ce pic de d'activité lié à une technologie particulière (CMS Drupal) durera environ 18 mois.



Augmentation du budget de fonctionnement de la DSIC pour un total de CHF 699'000 par an

CHF 235k pour le support 24/7 de la centrale d'engagement des SIS, partiellement compensés par le budget du DEUS CHF 70k pour le support et les évolutions mineures du nouveau site Internet de la Ville financé par l'unité Infocom CHF 394k pour la hausse du budget de la DSIC, compensés par des revenus supplémentaires de

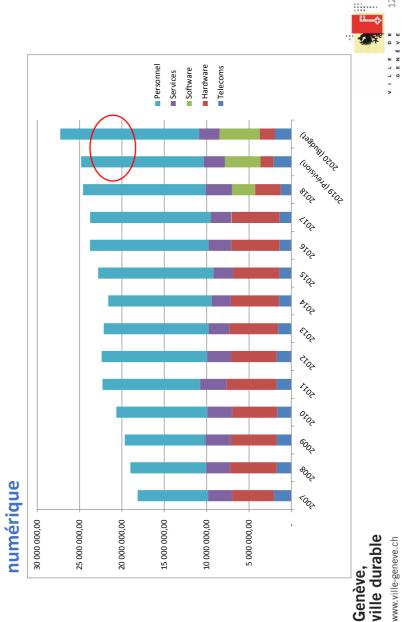
- 35k: Hébergement de sites web avec la technologie Docker (ex: Hommage aux Champions)
- 84k: Hébergement d'environnements de développement (évite l'extension de notre infrastructure interne pour des besoins temporaires)
- 100k: Ré-écriture de certains composants anciens utilisant des technologies obsolètes
- 50k: Location plateforme d'audit sur SAP pour une surveillance accrue des transactions

50k: Implémentation de la nouvelle plateforme de déploiement des postes de travail

- 20k: Location de diverses applications de bureautique
- 55k: Maintenance de nouvelles licences acquises en 2018



Avec une augmentation en 2020 pour accélérer la transition Evolution des coûts de l'informatique depuis 2007



Questions

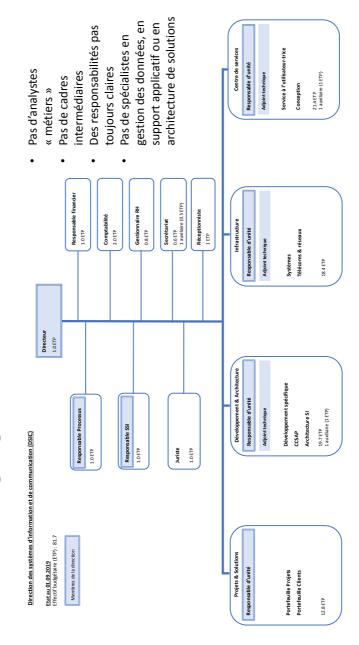
Objectifs des services

Secrétariat General	 Renforcer notre présence Internet Dématérialiser les séances du Conseil municipal et du Conseil administratif Numériser le courrier entrant et archivage numérique
Finance et Logements	 Renforcer les fonctions transverses: Finance, Achats et RH Standardiser, simplifier et numériser les processus de l'administration Gestion du patrimoine immobilier
Espaces urbains et Sécurité	 Gestion des espaces urbains (voirie, espaces verts) SIS: support 24/7 et autonomisation Collaboration polices municipale et cantonale
Culture et Sports	 Valoriser les collections (numérisation, publication) Proposer des prestations en ligne (billetterie, réservations) Moderniser les systèmes de gestion (musées, bibliothèques) Améliorer la gestion des subventions
Cohésion Sociale et Solidarité	 Moderniser le SI des institutions de la petite enfance et du service des pompes funèbres Simplifier les processus de gestion (finance, achats, RH) Mieux équiper les travailleurs sociaux et travailleuses sociales de proximité
Constructions et Aménagements	 Planification urbaine participative Dématérialiser les dossiers de la construction Rendre les bâtiments «intelligents» : contrôle d'accès/sécurité, domotique, énergie, etc.
Utilisateur-trice-s en général	 Moderniser le poste de travail y compris la messagerie et l'agenda Proposer des solutions qui permettent le travail à distance Partage de documents et collaboration y compris à l'extérieur

Details des programmes

Portefeuille	Programme	Projets
	P1: Offrir des prestations numériques à la population	 Modernisation des sites internet Collections en ligne Guichet de démarches en ligne: réservations, billetterie, autorisations, subventions
e-Genève	P2 Innovation: Tester l'utilisation des nouvelles technologies à petite échelle	 Application mobile «Genève en poche» Chatbot (Sports) Poubelles intelligentes sur le modèle de Carouge (Voirie) Bâtiment «intelligent» (MHN)
	P3 Novo ERP: Dématérialiser et simplifier les processus de l'administration	 Standardiser et automatiser les processus transverses: Finances, Achats, HR, Subventions Finance: dématérialisation des factures RH: gestion des demandes (SIRH), du temps (portail RH) et de la planification du travail Dématérialisation des processus: DRH, TAX
e-Administration	P4: Répondre aux besoins spécifiques des services	 DCS: Remplacement Bibliomondo (BM), Specify (MHN) DCA: BIM et applis géomatiques (Urbanisme) DFL: Quorum (GIM), Gestion du patrimoine immobilier DCSS: plan directeur «petite enfance», système de gestion des pompes funèbres (Anubis) DEUS: accès aux systèmes de la Police cantonale (SPM), GEDO (SEP)
	P5: Valoriser et exploiter les données de l'administration	 Géomatique: unification des portails de geodata BI: POC Finance puis tableaux de bord métiers (subventions, RH, etc.), plateforme Big Data ECM: migration GED, archivage numérique, numérisation du courrier entrant MDM: Cartographie des master data et des flux, dictionnaire des données, etc. Politique et API Open data
Collaboration numérique	P6 Digital Workplace: Donner aux collaborateur-trice-s des outils de travail numériques performants	 Windows 10 MIDO: remplacement de Notes par une suite collaborative Synapps: remplacement de Candide pour la dématérialisation des séances CA et CM
	P7: Pérenniser le socle technologique	Architecture hybride Cloud Virtualisation du réseau Autonomisation du SI des SIS
Socie DSIC	P8: Renforcer la sécurité de l'information	 Système de gestion de la sécurité du SI Gestion des identités et des accès Gestion des logs et dashboards
	P9: Promouvoir une DSIC positive, efficiente et orientée services	 Processus: pilotage aux instruments + gestion de la demande et de la capacité Clarification des rôles et ajustements de l'organisation Optimisation financière et contractuelle

Une organisation IT inadaptée Organigramme DSIC actuel: 81.7 ETP



Comparatif Gartner avec les postes 2020 < 75% des villes du comparatif

		Groupe de comparaison	Ville de Genève
Dépenses	Budget DSiC en % du budget Ville		
	25ieme percentile	2.9%	
	Moyenne	4.9%	2.4%
	75ieme percentile	5.3%	
Postes	ETP DSIC en % des ETP Ville		
	25ieme percentile	2.4%	
	Moyenne	3.4%	2.4%
	75ieme percentile	3.9%	

transition numérique similaires aux	En comparaison d'un groupe de villes

Région	Nombre de pairs
Scandinavie	2
Hollande	1
Belgique	1
Royaume-Uni	3
Espagne	1
Italie	1

La présidente. Avant d'entendre le rapport de majorité de M. Sormanni et les deux rapports oraux de minorité de M^{mes} Pérez et Casares, quelques rappels s'imposent.

L'article 113 de la loi sur l'administration des communes prévoit que, dans les communes de plus de 50 000 habitants, le budget de fonctionnement doit être approuvé par le Conseil municipal le 31 décembre au plus tard. Il est approuvé par arrêté du Conseil d'Etat le 20 février au plus tard. Dans l'intervalle, le budget tel qu'approuvé par le Conseil municipal peut être mis en œuvre, à titre provisoire, sans que la commune ne doive voter un ou plusieurs douzièmes provisionnels.

L'alinéa 4 stipule qu'en approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par le maire ou le Conseil administratif, sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne peut être considéré comme une couverture financière.

Je rappelle également que, pour les débats sur le budget, les interventions des orateurs ne sont pas limitées à sept minutes, selon l'article 84 du RCM, et que l'obligation de s'abstenir ne s'applique pas aux délibérations budgétaires.

Enfin, les membres du Conseil municipal qui ne l'ont pas encore fait sont priés de déposer rapidement leurs amendements au bureau des amendements qui se trouve à droite de la buvette.

Je donne maintenant la parole à la présidente de la commission des finances, M^{me} Anne Carron.

M^{me} Anne Carron, présidente de la commission des finances (PDC). Merci, Madame la présidente. Pour la deuxième fois, le projet de budget de la Ville a été présenté à notre Conseil selon le modèle comptable harmonisé MCH2. L'examen sous cette forme demande de l'habitude, mais le métier est rentré rapidement en commission des finances. Les explications de la magistrate et de ses services, en particulier M^{mes} Böhler et Wenger-Andreoli, MM. Blanchot et Krebs, ont été des plus utiles à la commission. Qu'ils en soient donc vivement remerciés. A ces remerciements, j'associe la procès-verbaliste, M^{me} Shadya Ghemati, pour la qualité de ses notes au cours de nos nombreuses séances, ainsi que la cheffe du Service du Conseil municipal et son personnel pour leur collaboration efficace et agréable. Je remercie encore le rapporteur de majorité, M. Daniel Sormanni, qui a tout mis en œuvre pour que le rapport soit rendu au plus vite, à la suite des modifications apportées par la commission au calendrier des travaux.

Le budget 2020 est le premier qui suit l'acceptation par le peuple, le 19 mai 2019, de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). La tension politique autour de son examen était attendue et, dans ce contexte, les membres de la

commission des finances ont eu à cœur de travailler efficacement et dans le respect des opinions politiques de chacun. Je tiens à saluer le bon déroulement des travaux et le bon esprit dans lequel ils ont généralement eu lieu.

L'important déficit prévu pour 2020, dans les limites fixées par le dispositif cantonal de retour à l'équilibre, a sous-tendu la réflexion sur ce projet de budget en commission, mais sans velléités de repousser la discussion prévue en séance plénière aujourd'hui. Il fallait également le souligner.

Dans ce contexte inédit, d'autres éléments, pour certains inattendus, se sont invités dans le travail de la commission, en particulier la création de nouveaux postes de pompiers, la situation du Grand Théâtre de Genève (GTG), avec une demande de crédits complémentaires pour 2019 et 2020, et encore le soutien demandé par des associations jusque-là au bénéfice d'aides émanant du Fonds chômage et qui s'en sont vues privées par la disparition du dispositif, devenu incompatible avec les normes comptables du MCH2.

Au terme de douze séances de travail, une majorité de la commission a donné un préavis positif au projet de budget 2020, dans sa version amendée par le Conseil administratif. Ce budget, sur lequel le plénum travaillera aujourd'hui, ne supprime aucune prestation existante; il se montre même plus généreux que le budget initial de l'exécutif. Au vu des prises de position des groupes, c'est la volonté de doter la Ville de Genève d'un budget lui permettant de fonctionner en 2020 qui a permis finalement de trouver une majorité en commission avec un relatif fair-play.

Enfin, et c'est important de le souligner, le Conseil administratif avait annoncé qu'il était prêt à reprendre à sa charge tout ou partie des amendements de la commission, ce qui évite aux élus de devoir trouver des compensations aux nouvelles dépenses. Le Conseil administratif a transmis sa proposition lundi dernier à la présidente du Conseil municipal et à la commission des finances; il a repris tous les amendements, à l'exception de celui sur le centime additionnel. Cette nouvelle, bien accueillie par la commission et les groupes, a contribué à apaiser le climat des dernières négociations sur ce projet de budget. A titre personnel, je tiens à remercier l'exécutif de cette démarche constructive.

Voilà en quelques mots le contexte dans lequel la commission des finances a travaillé sur cette proposition.

M. Daniel Sormanni, rapporteur de majorité (MCG). Ce budget 2020 est bien sûr le dernier de la législature mais c'est aussi et surtout le premier après le vote de la RFFA, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier. L'exécutif reporte fidèlement les prévisions fiscales cantonales dans les rentrées de notre ville, et cela depuis treize ans, alors qu'il aurait la compétence de les modifier à la hausse comme à la baisse. Je l'en remercie, car il est de bonne composition d'agir ainsi.

Selon ces estimations, le manque à gagner prévisible lié à la réforme, pour les personnes morales, est de 14,8 millions de francs. Cette perte de substance fiscale, couplée à de nouvelles charges, notamment la Nouvelle Comédie et la péréquation intercommunale, conduit ce projet de budget à un déficit d'environ 30 millions de francs, malgré les compensations de plus de 20 millions de francs prévues par la RFFA, entre autres pour les crèches. On peut considérer que ce projet de budget «post-RFFA», dirons-nous, est transitoire. Les vrais effets de la réforme fiscale seront à observer. Le budget de l'Etat est lui aussi totalement dans l'inconnu; les prévisions ont été modifiées. On ne sait pas vraiment où on va. On le saura seulement en 2021.

Quoi qu'il en soit, les déficits prévus seront absorbés, le cas échéant, par la réserve conjoncturelle créée intelligemment par le Conseil municipal et qui a été créditée des excédents de 2017 et 2018, pour un total de 126 millions de francs.

La Ville de Genève est à un tournant. Certaines modifications, ou plutôt évolutions, sont nécessaires, notamment au niveau informatique pour avancer plus fort et plus vite dans la dématérialisation. La Ville est engagée dans ce processus, comme en témoignent certains éléments de ce projet de budget, dont les cinq postes d'analyste-métier dans les départements – pour réaliser toutes les prestations en ligne, standardiser les processus financiers, valoriser les données de l'administration, effectuer les opérations et suivre les tableaux de bord – ou encore les socles informatiques pour les places de travail et l'amélioration de la sécurité informatique. Des villes comparables à Genève ont consenti des investissements de 75% plus importants. Cet effort ne peut être que positif.

Les projets de centralisation de la comptabilisation et de dématérialisation des factures sont également en route. Cela pourra permettre, j'espère, de régler les problèmes que nous avons eus dans la comptabilisation des investissements et qui ont suscité des remarques de notre contrôleur, M. Maxime Chrétien, du Service du contrôle financier (CFI), depuis deux ans. Tout cela sera centralisé au sein d'une nouvelle entité. Les factures devraient maintenant pouvoir passer dans ce filtre et être comptabilisées correctement. J'ai entendu dire que le département des constructions et de l'aménagement s'oppose à cette mesure de bon sens, ce que je trouve particulièrement déplacé. Il s'agit quand même d'une décision du Conseil administratif et il est parfaitement inadéquat de mettre les pieds au mur face à cette réforme logique.

Ce projet de budget prévoit aussi le renforcement du système de contrôle interne (SCI), avec des responsables dans chaque département. C'est nécessaire et cela avait d'ailleurs été demandé ardemment par la commission des finances, mais aussi par le CFI qui nous signale depuis au moins deux ans que le SCI ne fonctionne pas, ou qu'il fonctionne mal, ou plutôt qu'il n'a pas atteint le niveau de maturité qu'il devrait avoir.

Au niveau de la péréquation, nous perdons les 4 millions de francs liés à l'installation d'un contribuable très fortuné à Anières. Cela avait eu un effet sur la péréquation, qui a maintenant disparu. Nous ne touchons plus ces 4 millions et nous devons donc en tenir compte. Chaque centime compte, en réalité.

Concernant le département des finances et du logement, il est bon de rappeler que la Gérance immobilière municipale rapporte 112,4 millions de francs, mais qu'elle nous coûte 69,4 millions de francs, auxquels il faudrait ajouter les amortissements des investissements consentis. Ce n'est donc pas un bénéfice net.

La taxe professionnelle connaît une légère hausse, liée au résultat des personnes morales. Mais attention! A l'avenir, de gros contribuables quitteront la Ville de Genève, même s'ils resteront dans le canton, bien heureusement. Ce sera une perte fiscale importante pour la Ville, de l'ordre de 15 à 20 millions de francs.

Le centime additionnel avait été légèrement baissé de manière symbolique, de 0,01 centime, l'an dernier. La commission des finances l'avait passé à 45,4 cette année, soit une baisse de 0,1 centime, mais la majorité s'est finalement rangée à l'idée de le laisser à 45,49, par gain de paix, en remerciant le Conseil administratif d'avoir accepté de le maintenir au même niveau que l'an dernier, puisque le projet de budget était revenu au 45,5 originel en vigueur depuis plusieurs années en Ville de Genève.

Le magistrat du département des constructions et de l'aménagement nous a informés qu'il s'était abstenu sur ce projet de budget élaboré avec ses collègues, estimant qu'il n'était pas bon d'emprunter pour fournir les prestations. Voilà ce qui nous a été dit. Mais il faut savoir que beaucoup de travaux sont en cours: la Nouvelle Comédie, le Pavillon de la danse, la grande salle de musique à Artamis, quatre salles de classe à l'école des Plantaporrêts, la rénovation de l'école de Pâquis-Centre, celle des Minoteries, la ferme Menut-Pellet, l'aménagement autour des gares de Champel et des Eaux-Vives, l'ancien manège de la rue René-Louis-Piachaud, la rénovation du Point d'eau de Chandieu, inauguré récemment, les bâtiments scolaires et cuisines à l'école de Geisendorf, la pose de revêtement phonoabsorbant sur les routes, les bâtiments du bois de la Bâtie, l'extension et la rénovation des trois casernes du SIS, avec l'objectif de les ouvrir au 1^{er} février 2020, l'extension du parc Gourgas et le réaménagement de la place du Petit-Saconnex.

Au niveau du logement, le magistrat nous a rappelé les trois moteurs pour lesquels il agit: la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, la remise de terrains en droit de superficie et les constructions en propre de la Ville de Genève, même si celle-ci n'a rien fait depuis de nombreuses années dans ce domaine. Rappelons que la Ville de Genève compte 800 bâtiments, ce n'est pas rien. Leur transformation demande du temps et beaucoup d'argent, en particulier le remplacement des chaudières au mazout ou au gaz par le chauffage à distance, des pompes à chaleur, du solaire, ou encore le système Genilac qui utilise l'eau du lac.

Quant aux arbres, on espère passer de la parole aux actes. Pour 400 logements, on doit planter 50 arbres; c'est en tout cas l'objectif de M. Pagani. La problématique du CO₂ s'inscrit dans le cadre de l'objectif zéro carbone en 2050.

Au département de la culture et du sport, il y a de nombreux défis aussi, bien sûr. Le magistrat nous les a expliqués: la montée des inégalités à Genève, le défi numérique, les enjeux climatiques, dont tout le monde parle, les charges de villecentre assumées par la Ville, la Nouvelle Comédie qui ouvrira cet automne, dans un bâtiment remis avant la fin de l'été, sauf erreur, et le GTG, dont on a abondamment évoqué les soucis aussi bien au niveau financier que sur le chantier, avec le nouveau problème de la machinerie.

Au niveau du sport, il faut prévoir la rénovation d'un certain nombre de bâtiments, notamment à la patinoire des Vernets, dont la halle arrière vient d'être rénovée. Quant à la nouvelle patinoire, on patine pas mal, c'est le cas de le dire.

Enfin, le magistrat a opéré des choix dans les subventions de son département, en partie contestés par les membres de la commission des finances.

Au département de la cohésion sociale et de la solidarité, la petite enfance reste une priorité, avec l'ouverture de 109 places de crèche. Couplé aux mécanismes salariaux, cela représente 4,4 millions de francs supplémentaires au budget 2020. Il y a aussi plus d'élèves dans les écoles. Cela a des conséquences sur le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire: la hausse est de 7% et cela continuera avec la progression démographique à Genève.

On espère par ailleurs avancer sur la question de l'hébergement d'urgence, après que de nombreux nouveaux crédits ont été accordés pour régler la problématique des sans-abri. Il faut des hébergements en surface, de façon à ne plus devoir utiliser les abris de protection civile pour loger ces personnes.

Le département de l'environnement urbain et de la sécurité voit l'ouverture des trois casernes pour le SIS, que j'ai déjà évoquée, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre dès le 1^{er} février 2020. Cela a nécessité une réorganisation et un rééquilibrage du personnel pour pouvoir assumer ce projet avec les effectifs actuels. J'imagine qu'on évoquera tout à l'heure l'engagement de nouveaux pompiers. Mais il faut savoir que le concept opérationnel cantonal prévoit des postes supplémentaires, cela par étapes. Une première étape sera franchie dès septembre 2020 avec le début de la formation de sapeurs-pompiers. La Ville, l'ACG et le Canton ont négocié une nouvelle gouvernance du SIS, une avancée pour la Ville de Genève, qui permettra – j'allais dire de soulager ses finances, mais pas vraiment, puisqu'il faudra déployer le dispositif – de mieux répartir les charges entre les communes et la Ville.

Les agents de la police municipale, eux, ont reçu une classe supplémentaire de salaire depuis le mois de septembre; on enregistre donc les effets de la collocation.

Une seconde classe supplémentaire est en discussion. Le magistrat y est favorable. On essaie de trouver des solutions pour qu'elle puisse entrer en vigueur avant la fin de son mandat. C'est ce qu'il nous a dit en commission. (*Brouhaha*.) Avancer dans ce domaine serait une bonne chose.

La présidente. Je vous coupe la parole, Monsieur Sormanni...

M. Daniel Sormanni. J'ai terminé dans deux minutes.

La présidente. ... pour demander simplement moins de bruit dans la salle, parce que ce brouhaha de fond est assez désagréable. Mesdames et Messieurs, merci de vous montrer attentifs envers la personne qui a la parole.

M. Daniel Sormanni. Merci, Madame la présidente. J'ai tout de suite terminé. Les communes et le Canton ont aussi entamé des discussions au sein de la Commission consultative de sécurité municipale à la suite du rapport de la Cour des comptes, qui mettait en cause les missions des polices municipales. Il est vrai qu'elles sont diverses. Cela fonctionne assez bien en Ville de Genève, mais d'autres communes n'ont même pas d'agents municipaux. La Ville – en tout cas une majorité de conseillers municipaux – ne veut pas payer une police municipale qui serait placée sous le commandement opérationnel du Canton, donc de la police cantonale. C'est parfaitement logique.

Voilà en quelques mots ce qu'on peut dire de ce premier projet de budget «post-RFFA». A première vue, les conséquences de cette réforme semblent moins importantes que prévu, ce qui n'a pas empêché le Conseil administratif de nous présenter un budget déficitaire de plus de 30 millions de francs. Il a donc quand même utilisé la possibilité de déficit lié à la RFFA parce qu'il y a de nouvelles charges en Ville de Genève. On doit y être attentifs. On ne peut pas constamment accepter cette hausse des charges, année après année, du fait que la réforme freinera les rentrées fiscales des personnes morales. On espère que la perte de celles-là sera absorbée d'ici cinq ans, puisque c'est l'objectif, mais d'autres charges s'annoncent. L'Etat veut en transférer aux communes - le processus s'accélère – et, à un moment donné, nous ne pourrons plus les assumer sans réformes structurelles plus profondes. Ce déficit prévisible – mais peut-être n'existera-t-il pas; nous avons eu beaucoup de chance, ces dernières années – sera absorbé par la réserve conjoncturelle de 126 millions de francs. Nous pourrons utiliser cette réserve si nécessaire mais, lorsqu'on l'aura vidée, il faudra que les budgets soient équilibrés.

Je ne peux pas avoir de discussion budgétaire sans rappeler enfin que le problème posé par la convention sur les routes avec l'Etat n'est toujours pas réglé, malgré deux rapports de la Cour des comptes et des avis juridiques. Cela dure depuis 1936. Les routes nous coûtent environ 22 millions de francs par an et nous touchons simplement 8 millions de francs du Canton. Il n'est plus possible de continuer comme ça. Le Conseil administratif a inscrit 10 millions de recettes supplémentaires au budget que nous ne toucherons probablement pas en 2020, mais nous espérons que la question sera définitivement réglée lors de l'exercice suivant et que l'Etat prendra en charge les frais de ces routes communales d'importance cantonale, comme la loi sur les routes le prévoit.

Malgré toutes ces interrogations et ces incertitudes, une majorité de la commission des finances a estimé qu'il fallait doter la Ville d'un budget. Ayons à l'esprit qu'un budget n'est qu'une prévision de recettes et de dépenses – il est donc aléatoire – et qu'il s'agit d'autorisations de dépenser, non d'obligations de dépenser. C'est toujours bon de le rappeler.

Je profite de ce rapport pour remercier le Conseil administratif, le Service du Conseil municipal et l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève qui œuvrent tous les jours au bien-être de la ville et de sa population pour leur travail, ainsi que pour le soutien qu'ils ont apporté à l'étude et à la compréhension de ce projet de budget 2020.

M^{me} Maria Pérez, rapporteuse de minorité (EàG). Le projet de budget 2020 se situe dans un contexte particulier car c'est le dernier de la législature, avec un délibératif et un exécutif bientôt renouvelés. C'est surtout le premier budget après l'acceptation de la RFFA qui fera perdre des dizaines de millions de francs en ressources fiscales à la collectivité chaque année. Cette réforme fiscale, qui va donc à l'encontre de l'intérêt de la majorité de la population, a été défendue par un Conseil administratif à majorité de gauche.

Le contexte est particulier aussi parce que nous sommes au début d'une campagne électorale qui voit les candidates et candidats de droite en plein exercice de séduction des habitantes et habitants de la Ville de Genève, exercice qui voudrait nous faire oublier à tous et toutes l'unique point de leur programme politique, à savoir couper 50 millions de francs dans le social, la culture, le service public et le traitement du personnel durant la législature 2015-2020, à coups de coupes linéaires, en prenant soin d'épargner le GTG et l'Orchestre de la Suisse romande. Cette économie de 50 millions de francs dans les prestations à la population vise à absorber le cadeau faramineux que la droite, aussi sympathique veuille-t-elle se rendre à la veille des élections municipales, a fait aux grandes entreprises, et que certains à gauche ont consenti également.

Deux années de suite, pas moins, l'Alternative a dû s'opposer aux coupes de la droite qui attaquait les intérêts de la population et tentait le démantèlement du service public. Afin de rendre à César ce qui appartient à César, précisons que le Conseil administratif lui-même, à majorité de gauche, avait coupé 4 millions de francs dans le budget 2017, somme que la droite avait doublée. Par deux fois, en six référendums au total, la population a donné raison à ceux qui voulaient préserver ses prestations, dans une ville de plus en plus clivée économiquement, une ville où l'argent circule à flots mais où beaucoup n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois.

Pour ce rapport, j'ai additionné les bonis enregistrés par la Ville pour les exercices allant de 2015 à 2018. J'arrive à un total de 200 millions de francs, presque exclusivement affectés au remboursement de la dette par un Conseil administratif qui aura appliqué une politique budgétaire de gestionnaire, alors que les taux d'intérêt négatifs permettraient à la Ville de tenir ses promesses et de se montrer enfin ambitieuse en matière de justice sociale, de justice climatique, de renforcement du service public et d'assainissement de son parc immobilier.

Certes, ce projet de budget présente des points positifs que nous relevons: une augmentation de l'offre d'accueil de la petite enfance ou encore la garantie d'une ouverture à l'année du dispositif d'hébergement des sans-abri, en précisant que ce projet aurait dû être amené par le Conseil administratif et non par le Conseil municipal, comme cela a été le cas. Mon reproche ne s'adresse pas à M^{me} Alder, dont je sais que c'était le souhait et la volonté dès son entrée à l'exécutif. Elle n'y a juste jamais trouvé de majorité. Autres points positifs: la Nouvelle Comédie, dont le budget est renforcé et qui ouvrira bientôt, le soutien aux associations féministes et la volonté affichée d'en faire davantage pour lutter contre les discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle.

Au rang des satisfactions, je relève un point personnel. Je remercie M^{me} Alder d'avoir augmenté la ligne dédiée aux maisons de quartier cette année, en écho à la motion M-1343, «Densifier... mais avec des moyens pour accueillir les habitants», que j'avais déposée. Cette augmentation, que j'avais proposée pour mon groupe lors du précédent budget, avait été refusée par tout le Conseil municipal, sauf les Verts. De même pour une seconde demande qui visait l'accueil à la journée des enfants, qui aurait pu être subventionné à hauteur de 15 francs par jour, là encore refusée par tout le Conseil municipal, à l'exception des Verts, mais qui semble aujourd'hui trouver une majorité.

Nous sommes plus circonspects quant à l'engagement par le Conseil administratif sur le départ d'une sorte d'armée mexicaine censée renforcer le CFI et pallier les dysfonctionnements qui auront émaillé cette législature. Ces risques auraient dû être prévus avant, bien avant, par le Conseil administratif. Une question subsiste: la mise en place d'une stratégie de contrôle interne par l'exécutif

offrira-t-elle davantage de transparence dans l'action publique qu'il mène? Car c'est bien là qu'il faut agir. Oui, il faut opérer un changement de paradigme et en finir avec la culture du secret. L'action publique doit toujours être transparente dès lors qu'il s'agit d'argent appartenant à la collectivité. La transparence doit être le premier pas vers l'exemplarité.

Nous regrettons également que le CFI, instance indépendante des services de la Ville, n'ait pas eu les ressources suffisantes afin de pourvoir les deux postes que nous lui avions octroyés en 2019, notamment pour examiner les procédures de marchés publics concernant les investissements, essentiellement, soit 130 millions de francs jamais audités.

Parlons maintenant des promesses non tenues qui brillent par leur absence de concrétisation dans ce projet de budget. Ce Conseil municipal avait accepté plusieurs objets concernant la solidarité internationale. L'Alternative et le Parti démocrate-chrétien avaient notamment accepté de s'engager à consacrer 0,7% du budget à la solidarité internationale, taux préconisé par l'Organisation des Nations unies, à la fin de la législature – nous y sommes. Or, c'est la politique des petits pas qui a été adoptée par le Conseil administratif. Pour atteindre ce taux, les 500 000 francs ajoutés à la dernière minute par l'exécutif sont loin du compte; il manque encore 839 000 francs pour que nous tenions notre engagement et la promesse que nous avons faite ici. Nous attendons maintenant de ce plénum qu'il se montre cohérent.

Nous avons aussi décrété l'urgence climatique à une très large majorité. Oui, il y a urgence. Notre planète brûle. Nous sommes au début d'une prise de conscience, mais cela ne se traduit nullement dans le budget. Il paraît que les promesses n'engagent que ceux qui les croient; ce n'est pas ainsi que nous voulons envisager l'action publique. Aujourd'hui, il faut passer des paroles aux actes. Il faut que les motions que nous acceptons se traduisent de façon nette dans les budgets, sinon l'action de ce Conseil est vaine et nous ne servons à rien. Nous viendrons aujourd'hui avec des propositions concrètes pour que la Ville tienne ses engagements en matière d'urgence climatique, en proposant notamment, pour le Parti du travail, 30 millions de francs d'investissements supplémentaires.

Concernant le service public, faut-il vraiment remercier le Conseil administratif d'avoir repris à son compte l'amendement concernant les dix postes de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-le-s? Celui-ci, amené par notre groupe, avait été accepté par la quasi-totalité de la commission des finances, le Parti socialiste s'étant abstenu. Oui, dans le sens où le Conseil municipal n'aura pas à trouver une compensation. Mais, encore une fois, ces postes, dont l'urgence a été démontrée, auraient dû être proposés par le magistrat en charge du SIS et non par le Conseil municipal lui-même, qui doit toujours pallier les manques du Conseil administratif.

Venons-en à la culture. Nous avons été surpris de constater, avant même que les dysfonctionnements du GTG éclatent dans la presse, la bienveillance aveugle du Conseil administratif et de la majorité du Conseil municipal pour cette institution, ainsi que l'inégalité de traitement pratiquée vis-à-vis d'autres acteurs culturels. Nous avons donc eu à cœur de rétablir partiellement la subvention au Festival international du film oriental de Genève, totalement supprimée en dépit de la demande du public. On l'a fait disparaître au motif qu'il y avait quelques problèmes de gestion. Pour être cohérent avec la politique appliquée au festival, je me demande ce qu'il faudrait faire pour le GTG...

De même, pour l'association Post Tenebras Rock, dont la manifestation produit des musiques actuelles au rayonnement international. Le Conseil administratif a amputé sa subvention de 75 000 francs pour redistribuer cet argent à d'autres entités. On déshabille Paul pour habiller Jean ou vice versa.

Par contre, on n'a aucun problème à accorder 3,2 millions de francs au GTG la tête dans le sac, hors débat budgétaire, en essayant d'activer la clause d'urgence pour contourner la possibilité d'un référendum populaire. Là aussi, nous avions proposé une coupe en commission des finances, acceptée par M. Schnebli et moimême seulement, M. Gomez ayant dû s'absenter un instant. Après réflexion, le Parti socialiste a voulu reprendre cette proposition à son compte.

Il est plus que temps d'entamer un processus de rééquilibrage culturel et budgétaire et de pratiquer une égalité de traitement entre les différentes structures. C'est ce que nous défendrons aujourd'hui par le biais du budget en déposant des amendements.

Voici le mot de la fin. La cerise sur le gâteau nous a été offerte par une droite irresponsable qui, après avoir plébiscité la RFFA, avec des pertes massives pour les caisses de la Ville, a choisi de ne pas faire de coupes à proprement parler pour la première fois de la législature. Cette droite est arrivée avec une série d'amendements; elle rase gratis. Avec un budget déficitaire de 30 millions de francs, la droite ampute encore le budget de 1,6 million de francs en baissant le centime additionnel. C'est une tentative très maladroite, voire catastrophique, de séduire la population. Celle-ci ne sentira pas cette baisse d'impôt dans son portemonnaie – elle équivaut à un café, tout au plus – mais dans une baisse des prestations dont elle a bénéficié jusqu'à présent.

Car il ne faut pas se leurrer – et là on boucle la boucle: aussi sympathiques que certaines et certains de ses membres veuillent se rendre, la droite du Conseil municipal est la même que celle qui siège au Grand Conseil. Demain, elle n'acceptera pas les postes nécessaires pour la Ville de Genève. Elle sabrera dans le service public et les prestations, comme elle le fait au niveau cantonal. C'était son programme en 2015, en 2016, en 2017, en 2018 et ce sera son programme à partir de 2020. Aujourd'hui, nous appelons les groupes de droite à plus de responsabilité et

à ne pas péjorer davantage les revenus de la Ville. Nous les appelons à rétablir le centime additionnel.

Mon groupe travaillera avec nos camarades de l'Alternative. Nous accepterons les quatre postes de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) que les Verts avaient proposés et que le Parti socialiste n'a pas acceptés en commission des finances. Nous accepterons aussi le fonds d'aide pour les aînés, par le biais de la Croix-Rouge genevoise, que le Parti socialiste n'a pas accepté non plus. Enfin, nous demanderons une rallonge de subvention de 100 000 francs pour Pro Senectute afin d'offrir une aide administrative aux personnes âgées. Nous invitons tous nos camarades de l'Alternative à travailler avec nous aujourd'hui pour un budget ambitieux, écologiste, féministe et progressiste.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne maintenant la parole à la seconde rapporteuse de minorité.

M^{me} Maria Casares, rapporteuse de minorité (S). La commission des finances et les autres commissions spécialisées ont terminé l'étude du projet de budget 2020. Durant plusieurs séances et après cinq heures de délibération, la commission des finances a rectifié le projet de budget proposé par le Conseil administratif. Elle l'a fait selon le bon vouloir et les goûts du jour des partis de l'Entente et du Mouvement citoyens genevois.

Pendant longtemps, la droite a critiqué la gauche sur l'arrosage des subventions. Aujourd'hui, elle fait exactement ce qu'elle lui a reproché. En commission des finances, la droite et le Mouvement citoyens genevois ont arrosé leurs petits copains, allant même jusqu'à donner une subvention à une association se trouvant à Genthod.

Le Parti socialiste, lui, a livré des propositions pour garder des postes de travail pour la réinsertion des chômeurs et la fonction publique municipale, mais également pour la culture alternative. Il a fait des choix pour le bien de l'ensemble de la population et pour les plus défavorisés. Nous sommes très engagés aussi pour les droits des femmes. Pour le Parti socialiste, la lutte contre les discriminations, l'exclusion et les violences de genre se traduit par des actes sur le terrain; ce ne sont pas seulement de belles paroles.

Le changement climatique nécessitera des moyens très importants dans le budget de la Ville de Genève et la baisse des recettes ne permettra pas d'investir dans des mesures d'économie d'énergie, ni dans les nouvelles technologies pour aider notre planète. Il en va de notre survie, ou en tout cas de celle des prochaines générations.

En commission des finances, le Parti socialiste s'est opposé au projet de budget car il n'accepte pas la baisse du centime additionnel proposée par le Mouvement citoyens genevois, qui diminuera les recettes municipales de 1,625 million de francs. La RFFA, acceptée en votation le 19 mai 2019, engendrera des conséquences graves pour les communes. La Ville de Genève ne peut se permettre cette nouvelle perte de recettes, sans risque d'augmenter l'austérité et de voir les inégalités se creuser de plus en plus. Le Mouvement citoyens genevois a demandé encore une fois une baisse des impôts par le biais du centime additionnel et il a gagné en commission des finances. Cette perte fiscale ne va pourtant rien changer pour le portemonnaie des contribuables, puisque l'incidence réelle sera de quelques francs par foyer et par an.

Par contre, les répercussions seront importantes pour la Ville de Genève car des compensations devront être trouvées, sinon ce budget deviendra illégal. Si le Mouvement citoyens genevois ne retire pas son amendement sur le centime additionnel, il faudra trouver des coupes pour 1,625 million de francs. La majorité du Conseil municipal supprimera-t-elle des postes dans l'administration municipale? Ou des subventions très importantes pour le travail des institutions œuvrant sur le terrain pour réduire la fracture sociale, redonner un peu de dignité aux personnes sans logement ou aux femmes victimes de violences conjugales?

Parlons de ce qui s'est passé en commission des finances et des propositions d'amendements qui n'ont pas abouti, heureusement. Pour le Parti socialiste, celles-ci dénotent l'état d'esprit de certains partis de l'Entente; il est à craindre qu'il se répercute sur le terrain dans le futur.

Le parent pauvre du Parti libéral-radical en Ville de Genève est le social et tout particulièrement les droits des femmes. Une recherche rapide sur le site internet de ce parti montre la faiblesse de ses propositions. Avoir un programme faible sur ces sujets est une chose, mais proposer des coupes en est une autre, coupes que le Parti libéral-radical a opérées sans réfléchir aux conséquences sur le terrain. Les femmes sont les premières touchées par la politique d'austérité. Chaque fois que le service public recule, elles sont amenées à assumer les missions que la collectivité a délaissées. En commission des finances, le Parti libéral-radical s'est attaqué tout spécialement aux associations travaillant sur les droits des femmes et, dans sa *shopping list* des suppressions de subvention, il y a l'association Découvrir qui agit pour l'intégration professionnelle des femmes migrantes qualifiées.

Encore plus grave est la suppression de la subvention au 2° Observatoire qui a un programme pour lutter contre le harcèlement psychologique et sexuel dont les femmes sont victimes! Cette structure fait de la supervision pour les personnes accompagnant les victimes de harcèlement. C'est tout de même incroyable de faire de telles propositions dans le contexte actuel. A croire que le Parti libéral-radical vit sur une autre planète! Il a même voulu supprimer le plan d'action contre

le sexisme et le harcèlement de rue. Ce plan lutte contre la violence dans les rues de Genève et vise à renforcer la sécurité dans l'espace public. Le Parti libéral-radical a-t-il la mémoire courte? Souffre-t-il d'amnésie? A-t-il oublié l'agression violente d'une femme en décembre 2018 en pleine rue du centre-ville?

L'actualité rapporte en long et en large les graves problèmes environnementaux et le Parti libéral-radical a voulu supprimer les augmentations de subventions du Service Agenda 21 - Ville durable aux associations œuvrant pour le développement durable et la recherche de nouvelles ressources économisant les énergies.

Non, le Parti libéral-radical n'est pas responsable en proposant de telles coupes budgétaires. Il frise l'erreur politique. Il a un gros problème avec la culture et la musique émergentes. En commission, non seulement il n'a pas approuvé l'augmentation des subventions demandée par le Parti socialiste pour ce secteur, mais il a même voulu supprimer une nouvelle subvention de 50 000 francs pour de jeunes solistes émergents!

Je suis aussi allée faire un tour sur le site internet du Parti démocrate-chrétien. O stupéfaction, son programme est constitué pour une large part de mesures envers les familles et les enfants. Mais alors, Mesdames et Messieurs du Parti démocrate-chrétien, pourquoi vous êtes-vous opposés à l'augmentation de 150 000 francs accordée au Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)? Son directeur est même venu en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse nous expliquer que cet argent était nécessaire pour permettre aux familles dans le besoin d'envoyer leurs enfants en camp de vacances, de les sortir de chez elles, de chez eux en s'évadant, en se retrouvant dans un autre cadre que celui de la famille. Est-ce futile pour le Parti démocrate-chrétien?

Le Mouvement citoyens genevois a proposé la suppression des 500 000 francs pour la solidarité internationale, marchant sur les plates-bandes de l'Union démocratique du centre. En perte de vitesse électorale, il prend les thématiques de ce parti. Il veut supprimer les soutiens pour l'éducation, pour l'accès à l'eau potable des populations les plus pauvres. Ces migrants complètement démunis viendront ainsi à Genève demander des places de travail...

Le Parti socialiste – et j'en finirai là, Madame la présidente – souhaite accepter ce projet de budget 2020 car, à notre avis, il comporte beaucoup d'améliorations et consacre beaucoup d'argent aux thématiques que nous défendons. Mais nous ne voulons pas le faire à n'importe quelle condition. Nous serons extrêmement attentifs et attentives aux propositions d'amendements qui le péjoreront. Nous demandons de penser au bien public, au bien commun, au bien de tous et de toutes.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale, rapporteuse de minorité. Je crois que je vous laisse encore la parole quelques minutes...

Premier débat

M^{me} **Maria Casares** (S). Vous me permettrez de tutoyer notre grande argentière, Madame la présidente. C'est ton dernier budget, Sandrine. Après cela, tu seras débarrassée des nuits blanches à réfléchir à ton argumentation pour nous faire accepter les budgets. L'esprit léger, enfin, tu pourras te consacrer à tes activités favorites – aller au théâtre, à l'opéra – ainsi qu'à tes amis et à ta famille chérie. (*Remarque de M. Pascal Spuhler.*) M. Pascal Spuhler a un problème avec notre grande argentière?

La présidente. Poursuivez, Madame.

M^{me} *Maria Casares*. Tu as débuté ta carrière politique bien implantée dans les associations genevoises, tout spécialement celles défendant les droits des migrants et des femmes. Tu as été conseillère municipale pendant huit ans avant d'accéder au pouvoir exécutif. On m'a soufflé que tu étais une cheffe de groupe redoutable... Tu es élue au Conseil administratif après une période de quatre ans sans aucune femme à sa tête. Heureusement que tu es arrivée en 2007, bien que la présence masculine fût majoritaire, puisque tu étais la seule femme entourée de quatre hommes.

Le système tolère des femmes d'exception, souvent qualifiées de viriles. Mais, malheureusement pour tes détracteurs, tu es aussi très féminine. A Genève, tu es une femme politique très connue et très médiatisée, qui a défendu la cause des femmes. Et cela n'a vraiment pas été de l'agrément de beaucoup de politiciennes et de politiciens. Toutes les femmes socialistes, mais également les hommes de notre parti, te remercient infiniment, Sandrine, pour ton engagement tenace pour les femmes et les droits LGBT.

Ton sérieux et ta grande connaissance de tes dossiers ont fait chavirer beaucoup de personnes. Ta personnalité entière a fait copieusement couler de l'encre dans les journaux, mais on a aussi beaucoup murmuré dans les alcôves et les grandes assemblées. Tu sais marquer les esprits. Tu ne fais pas les choses à demi. Tu agaces. Tu énerves. Mais tu es aussi un exemple pour beaucoup de femmes et c'est cela que tu dois garder à l'esprit. On te déteste un peu, beaucoup, à la folie ou on te respecte et on t'aime un peu, beaucoup, à la folie. Merci, Sandrine! (Applaudissements nourris. M. Ahmed Jama remet un bouquet de fleurs à M^{me} Sandrine Salerno.)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à qui la demande... On vote le budget? Personne ne veut prendre la parole? Nous travaillerons sur plusieurs documents, que nous avons tous reçus mais je vous les

rappelle: la synthèse des modifications apportées par le Conseil administratif et la commission des finances, le projet de budget amendé par le Conseil administratif (document bleu ciel), la liste des subventions monétaires (document violet) et la liste des gratuités (document bleu foncé). J'invite les groupes à annoncer la position de leur parti sur ce projet de budget. Je donne donc la parole à M. Daniel Sormanni pour le Mouvement citoyens genevois.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Je rappelle d'abord que la loi prévoit qu'un boni aux comptes est automatiquement affecté à la fortune ou, le cas échéant, si on le souhaite, à la réserve conjoncturelle, l'une de ses sous-rubriques, pour ne pas dépenser cet argent. C'est la loi et, ici, on la respecte. On ne peut pas dépenser le boni pour autre chose, tout simplement.

Je rappelle aussi que le Mouvement citoyens genevois n'est ni de gauche ni de droite, ou ni de droite ni de gauche; il est là où il doit être, là où la population nous demande. Je précise aussi que nous ne sommes pas un parti du centre. Ni de gauche ni de droite, cela ne veut pas dire au centre. Je pense que les choses sont claires. Oui, on est pour une certaine rigueur budgétaire, parce qu'on doit réserver l'avenir et prévoir la poursuite des prestations de la Ville de Genève, mais nous soutenons aussi certaines activités du domaine social. Par exemple, nous sommes à l'origine du crédit complémentaire pour les sans-abri; on a attendu pendant huit ans – et on attend toujours – que la gauche dépose ce crédit... La proposition est venue du Parti libéral-radical dans le cadre du budget 2019, pour 1,5 million de francs supplémentaires. Puis, en avril 2019, le Mouvement citoyens genevois a proposé 1,8 million de francs de plus pour remplir l'engagement que nous avions pris, à savoir mettre les sans-abri à l'abri.

Nous devons faire en sorte que les prestations délivrées par la Ville de Genève puissent continuer à l'avenir. Ce projet de budget 2020 répond largement à cette mission. Non seulement les prestations sont maintenues, mais elles sont même élargies, avec 109 places de crèche supplémentaires et des prestations sociales nouvelles.

La course en avant continue également dans le domaine culturel. L'ouverture de la Nouvelle Comédie nous coûtera plus du double de l'ancienne; il faut en être conscient, même si c'était voulu par le Conseil municipal. Le Mouvement citoyens genevois soutient cette infrastructure, ainsi que le Pavillon de la danse, en cours d'installation. Nous sommes très heureux que cet outil technique soit enfin disponible pour permettre à des compagnies reconnues dans le monde entier de s'exprimer.

On a parlé du GTG. Quoi qu'on puisse en dire, le GTG connaît des soucis, dont certains doivent être éclaircis. Nous avons enfin reçu le fameux rapport sur les frais de sa direction. Nous l'étudierons, nous vérifierons tout cela et nous serons attentifs à ce qui se passe. Nous sommes ravis de voir que la Cour des comptes a décidé un audit; c'est la meilleure chose qui pouvait arriver, de façon à jeter aux orties toutes les suspicions qui ont traîné sur la mauvaise gestion du GTG, à laquelle je ne crois pas, même si on attendra les conclusions de la Cour. Il s'agit de n'entraver son fonctionnement en aucune manière: le GTG doit pouvoir poursuivre son programme avec son nouveau directeur. En ce qui nous concerne, nous n'accepterons aucune diminution du budget du GTG: pas plus aujourd'hui, dans le cadre du budget, qu'hier ni demain. Et nous soutenons l'ensemble des prestations culturelles. Dans certains domaines, nous aimerions qu'elles s'élargissent mais, pour cela, il faudra trouver le moyen de les financer.

Aujourd'hui, nous voterons un budget avec un déficit très important, de 30 millions de francs, sans compter les 10 millions provenant des frais de route qui ont été ajoutés. Dans les cinq ans qui viennent, il faudra bien s'assurer que la Ville puisse assumer les prévisions de déficit, avec l'objectif de rétablir l'équilibre en 2025, et maintenir les prestations. Je le dis et le redis. (*Brouhaha.*)

Tout le monde nous parle de l'urgence climatique. Accepter une résolution ou une motion à ce sujet fait plaisir à ses auteurs, mais cela ne règle aucunement le problème de base. Nous trouvons que les incantations ne servent strictement à rien; il faut de vraies actions.

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Sormanni. Il y a beaucoup trop de bruit dans la salle. J'entends à peine l'orateur.

M. Daniel Sormanni. Les gens s'en foutent, il faut être clair.

La présidente. Veuillez parler plus doucement, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, ou sortir de la salle par respect pour les personnes qui s'expriment. Vous pouvez continuer, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Merci, Madame la présidente. C'est le matin. On leur pardonnera d'être aussi dissipés.

Je parlais d'urgence climatique. Les incantations ne suffisent pas. On crée un fonds, on ne sait pas ce qu'il y a derrière mais on se fait plaisir. On écrit une résolution: catastrophe, le lac Léman débordera demain... Ça n'a pas de sens et ça n'apporte rien. Depuis des années, les Verts – et je me rappelle aussi le Parti écologiste genevois dans les années 1980 – nous disent qu'ils sauveront la planète.

On en est loin. On n'a pas entendu beaucoup de propositions concrètes. Ce n'est pas une subvention ici ou là à un organisme qui travaille dans le développement durable qui changera la situation. C'est très bien si cela se fait, mais ça ne réglera pas la problématique. Il faut agir sur le terrain.

Parmi d'autres, il y a la problématique des arbres. Je le redis, même si certains n'ont pas envie de l'entendre: en 2016, sur la plaine de Plainpalais, un seul parti était là, une seule personne, et c'était moi. Ni les Verts, ni le Parti socialiste, ni aucun autre parti, ni personne. (*Protestations.*) Non, non! Le Mouvement citoyens genevois était le seul parti opposé à l'aménagement proposé et accepté par ce Conseil municipal. Lors du référendum contre ce projet... (*Remarque.*) Vous pouvez montrer du respect, Monsieur? Qui a soutenu le référendum lancé par une association? Le Mouvement citoyens genevois, et pas les Verts, ni le Parti socialiste, ni les autres. Sachons raison garder. Vous avez changé d'avis depuis, d'accord, mais il fallait vous manifester à l'époque. Il faut se préoccuper de ce problème, aujourd'hui comme hier, et intensifier le combat.

Je l'ai entendu dans ses déclarations récentes: même M. Pagani a changé d'avis, disant qu'il fallait planter 50 arbres pour 400 logements. Je l'ai dit dans le rapport général. C'est très bien, mais ce n'est peut-être pas suffisant. Toutes les places aménagées en Ville de Genève depuis treize ans ont été minéralisées. On a enlevé l'herbe et les arbres.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce n'est pas vrai!

M. Daniel Sormanni. Si, si, c'est vrai! Quand vous serez à la retraite, vous irez faire le tour de vos places pour voir comment elles sont, Monsieur Pagani. (Rires.) C'est terrible comme la vérité n'est pas bonne à entendre... Il faudra reprendre tout cela et dépenser de l'argent, Monsieur Pagani, pour verdoyer ces espaces et remettre des arbres là où il n'y en a plus. Voilà un travail concret que nous devons faire.

Tous les plans d'aménagement sont soumis à la Ville de Genève pour préavis, même si les autorisations, les plans localisés de quartier (PLQ) et les enquêtes techniques dépendent du Canton, et c'est là qu'on doit contester la coupe des arbres ou la présence excessive de béton. C'est notre rôle. La pratique doit changer urgemment. Si les gens s'offusquent aujourd'hui, c'est parce qu'on met en œuvre des PLQ créés il y a dix ou quinze ans. C'est normal, construire à Genève prend du temps, parfois dix ou quinze ans. Et qui disait qu'il fallait maintenir les arbres et plus d'herbe à cette époque? Personne, même pas les Verts. (*Protestations.*) Par conséquent, on a entendu beaucoup de protestations lorsque les pelleteuses sont arrivées aux Allières, dont le PLQ date d'une quinzaine d'années.

A-t-il été remis en question? Y a-t-il eu des recours contre ce PLQ? Non, il a été adopté. Maintenant, on le met en œuvre et c'est trop tard.

Nous devons prendre de l'avance. Quand ces PLQ sont discutés, il faut se poser des questions, insister sur nos prérogatives – si on coupe trop d'arbres, si les quartiers sont trop denses – et faire des propositions. Le Mouvement citoyens genevois veut travailler là-dessus. Nous avons aussi soutenu l'association à l'origine du référendum municipal au Petit-Saconnex, qui a été perdu, et le référendum cantonal qui a été gagné. Gagné, Mesdames et Messieurs! Le Mouvement citoyens genevois est donc dans la bonne voie sur la problématique des arbres et des aménagements. Nous continuerons dans cette ligne.

Nous pouvons agir tout à fait concrètement dans un autre domaine, où les choses se font mais pas assez vite. La Ville de Genève compte 800 bâtiments, qu'il faut rénover et isoler. L'objectif zéro carbone en 2050 est très bien, mais il faut le ramener à 2030. Cela nécessitera des moyens. On peut remplacer les chaufferies. On doit arrêter les chaufferies au mazout et au gaz. D'autres techniques sont possibles: les pompes à chaleur, Genilac, le chauffage à distance, les pompes à chaleur, le solaire... Plein de possibilités s'offrent à nous. Il faut avancer plus fort et plus vite! Le Mouvement citoyens genevois est favorable à ces investissements, au concret, pas aux incantations écologiques. Voilà pourquoi nous soutenons ce budget.

En commission des finances, nous avons accepté certaines modifications que nous estimons être des améliorations. Au nom du Mouvement citoyens genevois, je remercie le Conseil administratif d'avoir joué le jeu – bravo! – en reprenant l'ensemble des amendements de la commission, même si certains ne lui plaisent pas ou sont sujets à discussion. Ces ajouts et ces subventions nouvelles permettront d'aller de l'avant.

La disparition du Fonds chômage est un problème important. Rappelons que cela ne découle pas d'une volonté de supprimer cet instrument, mais de la mise en place du MCH2 qui n'autorise plus la thésaurisation au bilan, ce qui permettait de redistribuer l'argent au fur et à mesure aux projets présentés à la Ville. Ce n'est plus possible; il faut donc faire autrement. Un certain nombre d'associations figuraient désormais dans le budget du Conseil administratif, de M^{me} Salerno, mais d'autres étaient restées sur le carreau. La commission des finances les a reçues et a estimé qu'il fallait aussi les aider. Des montants ont donc été accordés à plusieurs structures, que je ne citerai pas ici, puisqu'elles sont dans le rapport. Nous les soutenons car nous pensons que leur action doit continuer. Heureusement ou malheureusement, le système est ainsi: il faut passer par une ligne au budget, à voter chaque année, si nous voulons maintenir la subvention. Nous l'avons fait et nous continuerons. Le Fonds chômage, lui, remontait à la motion M-108, mise en œuvre en 2003, dont j'étais l'initiateur.

Cela fait vieux, je vous le concède, mais c'est une réalité. Sa création relevait d'une nécessité.

Plusieurs associations ont demandé des ajustements ou des subventions tardivement. M^{me} Casares a parlé tout à l'heure du GLAJ-GE, auditionné par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et qui sollicite une modification des prix d'accueil de la Ville, qui passeraient de 12 à 15 francs la journée. Nous accepterons cette nécessité; nous avons déposé un amendement en ce sens.

La Croix-Rouge genevoise, elle, a un programme de visites à domicile des personnes âgées. Elle a passé des contrats avec plusieurs communes et souhaite en passer un avec la Ville de Genève. C'est une bonne chose. Nous avons également déposé un amendement pour 98 000 francs. L'Etat est en train de donner de nouvelles tâches aux communes. L'action communautaire auprès des personnes âgées est communale; par conséquent, il est adéquat de faire un effort dans ce domaine.

Ce sont les deux seules modifications au projet de budget que nous accepterons a priori, à moins qu'on nous démontre d'autres nécessités. Car tout ce qui n'a pas été repris par le Conseil administratif devra être compensé. Pour les deux subventions dont je viens de parler, nous avons trouvé une compensation; elle figure dans le projet d'amendement. Ce n'est pas toujours facile de compenser une dépense en supprimant l'aide apportée à une autre association ou un autre programme; cela ne nous plaît pas.

Reste la question du centime additionnel. Dans le projet de budget de M^{me} Salerno, il avait été remis à 45,5, soit au niveau de 2018 et des années précédentes. Nous souhaitions le baisser de 0,1 centime, à 45,4, ce qui avait été accepté par la commission des finances. Mais nous nous rangeons volontiers à l'avis du Conseil administratif, qui l'a porté à son niveau de 2019, soit 45,49, en reprenant en échange presque tous les amendements de la commission. C'est cela que nous approuverons et rien d'autre.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je salue la présence sur les bancs du public de notre ancien collègue, M. Marc Dalphin. *(Applaudissements.)* La parole est à M^{me} Anne Carron.

M^{me} Anne Carron (PDC). Je vous remercie, Madame la présidente. Le projet de budget accepté par une majorité de la commission des finances n'est pas parfait, mais il a au moins le mérite d'exister. Le Parti démocrate-chrétien a dit et répété qu'il tenait à ce que la Ville soit dotée d'un budget en 2020 afin de permettre à son administration de fonctionner, de délivrer normalement les

prestations à la population et de verser aux associations leur subvention selon le calendrier, en évitant les complications liées au régime des douzièmes provisionnels.

Le Parti démocrate-chrétien souhaite un budget, certes, mais il n'est de loin pas satisfait de celui qui est sorti de la commission des finances. Notre parti constate bien que le déficit prévisible à la suite de la RFFA reste dans la limite des 30 millions de francs permise par le dispositif cantonal. Dans le cadre de cette réforme, le Parti démocrate-chrétien s'était engagé à ne faire aucune coupe dans les prestations. Il a tenu cet engagement et se dit heureux que cet état d'esprit ait prévalu durant l'examen du projet de budget.

Dans la version acceptée par la commission des finances, le Parti démocratechrétien salue le renforcement de l'aide internationale, une priorité du Conseil administratif pour cette législature et un engagement de notre parti, en faveur du principe de 0,7% du budget octroyé à cette politique. En effet, les besoins sont énormes dans les pays émergents pour améliorer la qualité de vie des populations locales. Cet investissement fait partie de l'ADN du Parti démocrate-chrétien.

Le Parti démocrate-chrétien se félicite aussi des moyens accrus apportés à la lutte contre les discriminations de toute nature et de ceux qui seront attribués au dispositif de lutte contre le harcèlement de rue, que nous appelons de nos vœux. Il est en effet inacceptable que l'espace public soit le théâtre d'actes dénigrants, voire violents, portant atteinte à l'intégrité psychique et physique de celles et ceux qui s'y trouvent.

Le Parti démocrate-chrétien est également satisfait du soutien de la Ville, reconduit en 2020, aux associations féminines, qui font un important travail auprès des femmes en situation de précarité, ainsi qu'aux structures engagées dans la réinsertion professionnelle. Les amendements approuvés par la commission des finances font que les missions menées jusqu'ici par le biais du Fonds chômage se poursuivront et le Parti démocrate-chrétien trouve que c'est une bonne chose.

Il se réjouit des améliorations concernant les familles, notamment le soutien aux maisons de quartier et la création de nouvelles places de crèche. Mais il regrette le manque d'ambition du budget pour les familles de la classe moyenne, dont le pouvoir d'achat se détériore d'année en année. Le Parti démocrate-chrétien se dit convaincu que celles-ci méritent un soutien bien plus grand, possible au vu des moyens financiers actuels. Il reviendra donc tout à l'heure avec deux amendements.

Le premier concerne un projet pilote de crèche en été. La fermeture annuelle des crèches durant trois semaines en été pose des problèmes aux parents, qui n'ont pas tous la possibilité de prendre leurs vacances durant cette période et qui doivent donc jongler pour faire garder leurs enfants. Pour rappel, en septembre 2019, le Parti démocrate-chrétien avait déposé la motion M-1463, qui demande un dispositif de crèches aérées sur le modèle en vigueur à Carouge, modèle qui connaît un grand succès. La magistrate avait déclaré dans les médias qu'elle ne souhaitait pas entrer en matière sur un tel dispositif et nous estimons que c'est fort dommage. Au vu de la grande nécessité de trouver une solution, et compte tenu du rythme de traitement des objets parlementaires, le Parti démocrate-chrétien souhaite accélérer le processus, afin qu'un projet pilote, suivi d'une évaluation, puisse avoir lieu l'été prochain. Il vous invite, chères et chers collègues, à donner ce coup de pouce aux familles pour leur permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Pour les familles toujours, le Parti démocrate-chrétien déposera un amendement sur les tarifs des restaurants scolaires. L'objectif de la motion M-1235, déposée par le Parti démocrate-chrétien en juin 2016, n'a pas trouvé grâce aux yeux de la commission. Notre parti ne baisse pas les bras et revient sur cette question, qui relève d'une priorité politique pour laquelle il ne cessera de se battre, soit le pouvoir d'achat des familles de la classe moyenne. Alors que ce plénum s'engage aujourd'hui à autoriser des dépenses à hauteur de 1,2 milliard de francs, le Parti démocrate-chrétien veut apporter une bouffée d'oxygène supplémentaire à ces familles. En matière de dépenses, il faut faire des choix. Nous en faisons et nous ne changeons pas notre fusil d'épaule.

Le Parti démocrate-chrétien est ulcéré par la modification de la grille tarifaire des crèches, intervenue en novembre 2019 à l'initiative du Conseil administratif. Cette nouvelle grille revient sur le rabais de 20% en vigueur depuis 2016 grâce à notre parti. Profitant d'un rabais fiscal prochainement accordé par le Canton, le Conseil administratif prend d'une main aux familles ce qui leur est donné de l'autre par le Canton. Celles-ci verront leurs frais de garde augmenter de 20% sans compensation fiscale avant l'entrée en vigueur de la réforme cantonale. Le Parti démocrate-chrétien considère que cette augmentation est inacceptable et la méthode consternante.

Il avait annoncé qu'il mènerait le combat sur ces frais de garde dans le cadre du budget 2020. Le département a confirmé que la nouvelle grille tarifaire n'impactait en aucune façon le budget 2020. Le Parti démocrate-chrétien en prend acte, mais il s'inquiète des nébuleuses dans ce dossier. Les projections sur les recettes 2021 étant des plus incertaines, il a lancé, voilà une dizaine de jours, une pétition demandant de renoncer à toute hausse des tarifs de crèche. Il est déterminé à s'engager pour que la baisse accordée en 2016 revienne entièrement dans la poche des familles, et non dans celle de l'administration.

Enfin, comme il l'a dit au moment de la présentation de ce projet de budget en août dernier, le Parti démocrate-chrétien trouve le nombre de nouveaux postes excessif et les justifications pas toujours convaincantes. S'il n'entend pas entrer en guerre contre le Conseil administratif, il s'est néanmoins permis d'utiliser quelques-uns de ces postes pour compenser ses amendements pour les familles.

En commission des finances, le Parti démocrate-chrétien a accepté ce projet de budget 2020 et il espère pouvoir faire de même aujourd'hui en séance plénière.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Vertes et les Verts sont relativement satisfaits du budget sorti de la commission des finances. Relativement, car ce budget ne prend absolument pas en compte l'urgence climatique – mais nous y reviendrons – et car les pertes liées à la RFFA, voulue par la droite, quoique contenues, engendrent un budget largement déficitaire. Le plan de retour à l'équilibre d'ici cinq ans qui nous a été présenté semble bien chimérique, en tout cas vu de là où nous sommes.

Depuis le dépôt du projet de budget 2020 par le Conseil administratif, à la fin d'août 2019, comment juger le travail du Conseil municipal? Nous dirons qu'il est plutôt de bonne facture, puisque le Conseil municipal est entré en matière sur la proposition de l'exécutif, qu'il l'a renvoyée à la commission des finances et aux commissions spécialisées, que ces dernières ont auditionné consciencieusement – il faut le dire – les différents départements, mais également les associations qui en ont fait la demande. Ces commissions, surtout celle des finances, ont accepté des amendements pour en arriver à la mouture que nous avons sous les yeux, car ils ont été repris par le Conseil administratif. Nous saluons évidemment cette démarche.

Dans le projet de budget 2020, la droite – l'Union démocratique du centre, le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien et le Mouvement citoyens genevois; celui-ci se dit ailleurs, mais ailleurs à droite, certainement – n'a pas opéré de coupes sauvages cette fois, du moins pas à ce stade. Nous nous sommes demandé si nous n'étions pas en période électorale, mais nous avons eu la réponse tout à l'heure... La raison pour laquelle la droite, majoritaire au Conseil municipal, voudrait s'épargner un référendum est dans toutes les pensées. Même le Parti démocrate-chrétien, dont nous avons entendu la litanie à l'instant, quand il jurait ses grands dieux qu'il n'acceptera pas le budget si la nouvelle grille tarifaire des crèches est maintenue, semble avoir repris ses esprits. Nous le saluons, d'autant plus que les indications montrent que cette grille profite in fine aux familles, notamment celles de la classe moyenne, en tout cas selon notre conception de celle-ci.

Par contre, nous sommes extrêmement déçus de la frilosité du Conseil administratif en matière de transition écologique. Alors qu'il y a tant à faire, comme cela semble admis aujourd'hui, alors que le champ des investissements pour remplacer les énergies carbone utilisées en Ville est immense, alors qu'il y a tant faire

pour la rénovation énergétique de nos bâtiments, qui sont souvent de véritables passoires, pour la végétalisation et l'arborisation de nos espaces verts, puisque nous aimerions atteindre 30% de surface arborée sur le territoire, la Ville ayant fait couper bien plus d'arbres qu'elle n'en a planté ces dernières années, cela souvent au mépris de la loi qui prévoit qu'un arbre coupé doit être remplacé, le Conseil administratif nous propose aujourd'hui, face à ces urgences, 100 000 francs pour un Fonds climat et la même somme pour un programme d'innovation sociétale, G'innove. Ce ne sont que des gouttes d'eau dans l'océan de l'urgence climatique. En la matière, le Conseil administratif fait du cosmétique.

Il est vrai que nous rétorquons par du symbolique, puisque nous proposons une ligne pour le climat de 1 million de francs. Mais c'est tout de même cinq fois plus que ce que l'exécutif propose. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir qu'il n'y a rien derrière cette ligne budgétaire, il y a quantité de projets. Un mouvement a gagné la société civile. Comme le film *Demain* le démontre clairement, ce million est nettement insuffisant, car la jeunesse et la société civile ont désormais pris conscience de l'urgence climatique, ce qui pousse certains partis qui se moquaient de nous depuis des années lorsque nous en parlions, à rejoindre – électoralement, du moins – le camp de ceux qui veulent agir vite.

A l'heure de l'urgence climatique, nous estimons que la Ville doit faire plus en matière d'investissements. Elle doit profiter des taux d'intérêt bas, voire négatifs, pour investir massivement dans la rénovation de notre parc immobilier, de notre patrimoine administratif et financier. Il s'agit aujourd'hui de nous doter d'infrastructures neutres en émissions carbone. La question cruciale des investissements nécessite un déploiement important d'alternatives au monde des énergies fossiles. Opter pour la sobriété en termes de chauffage et de climatisation requiert la rénovation et l'isolation de milliers de logements et autres bâtiments. Ce n'est pas par des appels à la vertu de chacun que nous pourrons réduire les émissions de gaz à effet de serre mais, encore une fois, par des investissements.

Quand j'entends que les Verts viennent de s'élever contre l'urgence climatique, permettez-moi de sourire. Nous inaugurons ces jours le Léman Express; ceux qui se présentent comme les défenseurs du climat ont été les plus grands opposants à ce Léman Express. Ce sont les plus fervents défenseurs de l'automobile et des places de stationnement. La lutte contre le réchauffement climatique nécessite un ensemble de mesures sur la rénovation de nos bâtiments, comme je l'ai dit, mais également sur la modification de la mobilité dans notre canton. Et là, il faut bien le dire, encore aujourd'hui, il n'y a que la gauche pour prendre des mesures concrètes et importantes.

Nous donnerons donc un signal, et ce n'est qu'un signal, en faisant passer la jauge des investissements de 130 à 140 millions de francs. J'ai entendu qu'on était dans la surenchère: tout à l'heure, Ensemble à gauche a proposé 30 millions de

francs de plus – peut-être, pourquoi pas, je ne sais pas. En tout cas, nous voyons que les investissements ont dépassé cette jauge de 130 millions ces dernières années. Il est donc nécessaire que ceux-ci croissent au budget, automatiquement. Nous verrons qui est concrètement prêt à prendre ses responsabilités aujourd'hui en approuvant cette augmentation. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le problème ne réside pas tant dans la disponibilité de l'argent que dans les choix budgétaires effectués.

L'an dernier, quasiment jour pour jour, dans ce plénum, les Vertes et les Verts plaidaient pour l'instauration d'un plan climat en Ville de Genève. Au mois de mai 2019, le Conseil municipal a décrété l'urgence climatique. Au mois de juin 2019, mon groupe a déposé la motion M-1444 pour la mise en place dudit plan. Six mois plus tard, nous n'avons vu aucun investissement nouveau en la matière. Nous attendons toujours.

Le seul projet d'envergure que nous avons pour ces prochains mois, ces prochaines années, est le parking Clé-de-Rive, un véritable aspirateur à voitures en plein centre-ville. C'est bien loin d'être un plan climat et c'est le reproche majeur que les Vertes et les Verts font à ce projet de budget. Alors que les scientifiques nous prédisent des dommages irréversibles causés à l'environnement dès 2030, le Conseil administratif devrait prendre des mesures beaucoup plus fortes. Il devrait au moins mesurer le danger qui nous menace, ainsi que les générations futures.

Permettez-moi de souligner ce qui s'est passé pendant cet été. Nous avons vécu trois périodes de très forte chaleur. Les habitantes et habitants du canton qui en ont le plus souffert sont les habitantes et habitants de la ville de Genève. Dans certains quartiers, les soirées et les nuits ont connu des températures à 32°C ou 33°C. Nos concitoyennes et concitoyens directs, dont nous nous occupons chaque jour, sont donc les principales victimes du réchauffement climatique. Durant ces périodes caniculaires, lorsqu'il faisait 22°C à minuit dans un petit village comme Hermance, le mercure atteignait 28°C à la même heure à la rue des Eaux-Vives.

Si notre Assemblée fédérale est sourde – ce qui n'a rien d'étonnant, à vrai dire – aux revendications écologistes de la population, exprimées lors des élections du 20 octobre 2019, il est néanmoins plus étonnant qu'un exécutif de gauche, dans une ville à l'économie florissante, ne prenne pas le virage de la transition écologique, et ne l'ait pas déjà pris, chose attendue par toute une jeunesse et une très grande partie de la population. Cela a de quoi nous étonner.

C'est pourquoi nous livrerons prochainement des propositions de réforme en profondeur, afin de ne pas avoir un bilan neutre en émissions carbone en 2050, quand il sera peut-être trop tard, mais en 2030. Et je reçois avec plaisir la déclaration du Mouvement citoyens genevois, le parti de «droite ailleurs», qui va dans le même sens. J'espère qu'il en tirera les conséquences. Comme cela a été rappelé par le conseiller administratif Sami Kanaan il y a peu, cela suppose aussi un

aggiornamento sur la circulation dans notre ville, sur la mobilité, pour enfin commencer à privilégier la mobilité douce en Ville de Genève.

Lors du traitement du budget 2019, nous proposions déjà de passer à des achats de nourriture bio et locale pour nos restaurants scolaires, objectif non atteint aujourd'hui. Nous ne pouvons pas accepter que près de 7000 enfants, qui mangent dans nos restaurants scolaires, continuent à ingérer de la nourriture produite en partie par une industrie agroalimentaire basée sur la chimie et les pesticides. Nous reviendrons sur ces aspects dans nos amendements.

Malgré tout, il y a matière à se réjouir dans ce budget. Au niveau de la petite enfance, 109 places de crèche seront créées au Carré-Vert et dans l'ancien manège de la rue René-Louis-Piachaud. Le Conseil administratif continue de donner une claire priorité aux familles, afin de leur permettre de concilier vies professionnelle et familiale. C'est là qu'est une réelle politique en faveur des familles.

Le Conseil administratif a aussi intégré l'amendement de 1,8 million de francs pour pérenniser l'accueil des personnes sans abri. Il a même fait un effort supplémentaire pour permettre aux personnes en grande précarité d'occuper des locaux en surface, au foyer Frank-Thomas.

Priorité moins réjouissante pour notre groupe: le renforcement du SCI. Ce n'est pas parce que le contrôle a été défaillant jusqu'à aujourd'hui, par laxisme et manque de règles claires, qu'on ne peut pas mieux faire à l'avenir. Nous, les Vertes et les Verts, saurons suivre de près l'évolution de ce dossier. Mais nous voulons affecter les deniers publics à des prestations directes à la population et non à certains postes, dont je dois dire que peu de gens ont compris l'utilité à ce jour.

Nous saluons également les efforts accomplis pour ouvrir la Nouvelle Comédie, avec 4,3 millions de francs, de manière à lui donner les moyens de ses ambitions. Est-il encore nécessaire de rappeler le rôle majeur joué par la culture dans un monde où la cohésion sociale tend à s'effriter?

Nous saluons aussi les efforts pour les aînés, la lutte contre les discriminations, toutes les formes de discrimination, toutes les formes de racisme, toutes les inégalités. Nous soutiendrons évidemment les amendements qui seront encore présentés ou que nous présenterons en ce sens.

Il est impossible de terminer sans dire un mot sur le travail effectué par la commission des finances. Je le salue ici; il a vu le rétablissement de la quasitotalité des aides accordées par l'ancien Fonds chômage. Une partie de ses bénéficiaires avaient été oubliés dans le projet de budget 2020 déposé initialement par le Conseil administratif. Les membres de la commission des finances avaient la possibilité d'amender le budget et d'intégrer de nouvelles dépenses

pour les habitants de notre ville; cela a été fait, sauf dans un certain nombre de domaines, sur lesquels nous reviendrons. Je pense aux visites aux personnes âgées de la Croix-Rouge genevoise – et nous le regrettons – ou encore aux TSHM dans nos quartiers. Nous y reviendrons lors du deuxième débat.

La transition écologique est solidaire, car il n'y aura pas de transition écologique sans justice sociale. Elle ne peut être entravée par une diminution des recettes des entités publiques. En conséquence, nous n'accepterons pas les baisses de recettes de la Ville. D'ailleurs, nous ne les avons jamais acceptées. La Ville de Genève est une ville-centre, avec des responsabilités dans deux domaines importants, parmi d'autres: l'écologie et le social.

Au final, vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, les Vertes et les Verts, même mitigé-e-s quant à ce projet de budget 2020 en raison de son manque de priorité sur l'urgence écologique, ont décidé, après discussion au sein du groupe, de tenter de l'améliorer lors des débats.

Cependant, l'administration municipale a besoin de ce budget, afin de déployer sereinement, enfin, les prestations à la population. Les associations partenaires ont également besoin de leurs subventions pour développer des projets d'intérêt général et j'aimerais redire ici le rôle fondamental que ces associations jouent dans l'espace public et la Cité. Cela est reconnu unanimement par l'ensemble des commissaires, chaque fois que celles-ci présentent leur budget ou des demandes supplémentaires au sein de la commission des finances. Les milieux culturels et sportifs, ainsi que les milieux économiques, ont besoin d'un budget. Ils attendent cela de nous.

Ce sont les raisons pour lesquelles les Vertes et les Verts donneront suite à ce projet de budget 2020 tel qu'amendé par la commission des finances. Nous espérons encore l'améliorer et, au final, pouvoir l'accepter.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Etant donné que le temps de parole est illimité dans le cadre du débat budgétaire, je vous propose de prendre notre demi-heure de pause maintenant, Mesdames et Messieurs. (*Remarques.*) Si, c'est prévu! Nos séances durent deux heures. Je lève donc la séance et nous reprendrons à 10 h 20.

3264 SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019 (matin) Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

5. Propositions des conseillers municipaux.	
Néant.	
6. Interpellations.	
Néant.	
7. Questions écrites.	
Néant.	
Séance levée à 9 h 50.	

SOMMAIRE

1. Exhortation	2974
2. Communications du Conseil administratif	2974
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2974
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2020 (PR-1380 A/B/C)	2976
5. Propositions des conseillers municipaux	3264
6. Interpellations	3264
7. Questions écrites	3264

La secrétaire administrative du Conseil municipal: Marie-Christine Cabussat